This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AP
25
.N93

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de

JANVIER & FEVRIER

M DCCXVIII.

Par J.B.P.E.P.E.P.E.E.M.A.L.

A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Libraire.

M DCCXVIII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Weſtfr.

Deming High
12-24-39
5433

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

JANVIER & FEVRIER

M DCCXVIII.

ARTICLE I.

BREVIARIUM HISTORICO-CHRONOLOGICO-CRITICUM, ILLUSTRIORA PONTIFICUM ROMANORUM GESTA, Conciliorum Generalium Acta, nec non complura cum Sacrorum Rituum, tum Antiquæ Disciplinæ Capita complectens, collecta & ordinata studio & opera R. P. FRANCISCI PAGI Ord. Minorum Conventualium S. Francisci S. T. D. Tomus Primus, continens Gesta Pontificum

XCVII. à Sancto Petro ad Hadriani I. obitum, seu ad annum Christi DCCXCV. Præmittuntur Indices Alphabetici & Chronolog. Pontificum Rom. Imperatorum, Regum Ostrogothorum & Longobardorum in Italia, ac Scriptorum, qui in hoc Tomo citantur. In fine subjiciuntur Fasti Consulares ab anno CCCXXVI. & Tabula annorum Christi, ac in iis Litterarum Dominicalium, Paschatum, & Indictionum cuilibet anno convenientium, tandemque Index Rerum copiosus. Antverpiæ. Apud Joannem van der Hardt. C'est-à-dire, *Abrégé Historiq-Chronologiq-Critique, contenant les Actions les plus remarquables des Papes de Rome, les Actes des Conciles Généraux, avec plusieurs Chefs concernant les Rites sacrez & l'Ancienne Discipline, recueillis & mis en ordre par le R. P. François Pagi, de l'Ordre des Cordeliers Conventuels de S. François, Docteur en Théologie. Tome I. contenant les Actions de 97. Papes depuis S. Pierre, jusques à la mort d'Hadrien I. ou à l'année 795. de J. C. On a fait précéder des Indices Alphabétiques & Chronologiques des Papes,*

des

des Empereurs, des Rois Ostrogoths & Lombards en Italie, & des Ecrivains, qui sont citez dans ce Tome. On a ajouté à la fin les Fastes Consulaires depuis l'année 326. *& la Table des Années de Christ, avec les Lettres Dominicales, les Pâques & les Indictions, qui conviennent à chaque année; &, enfin, un riche Indice des Matiéres.* A Anvers, chez Jean van der Hardt, & se trouve à Genéve, chez les Fréres de Tournes, & chez la plupart des Libraires de Hollande. in 4. pagg. 690. sans y comprendre la Préface, qui en contient 24. & quelques Indices.

LE P. PAGI marche glorieusement sur les traces du Pére *Antoine Pagi* son Oncle, qui s'est rendu si célébre par sa *Critique des Annales de Baronius*, & par quelques autres Ouvrages de Chronologie. Cette Histoire des Papes, qu'il nous donne, ne déplairra pas, sans doute, à la Cour de Rome, ni aux Théologiens Ultramontains. Les soins qu'il prend d'apuyer partout de son mieux l'autorité des Souverains Pontifes dans tous ses Chefs mériteroit

bien au Chapeau de Cardinal, & le Pape devroit d'autant plus se hâter de le lui conférer, que le P. *Pagi* étant fort vieux, il y a aparence qu'il n'en jouïroit pas long tems. Quoi qu'il en soit, on voit ici établie le mieux que l'on peut l'Autorité infaillible du Pape, sa supériorité sur les Conciles, ausquels on prétend, qu'il a toujours présidé ou par lui-même ou par ses Légats, la nécessité qu'il y a qu'ils soient confirmez par lui, pour être authentiques, le droit des Apellations à la Cour de Rome, le pouvoir qu'il a d'anathematizer les Souverains, &c. On ne sauroit douter de tous ces droits incontestables, puis que même Dieu a scellé la vocation des Papes par des Miracles signalez opérez par le Ministére de plusieurs d'entr'eux. Le P. *Pagi* est exact, à examiner toutes les Questions Chronologiques, qui se présentent en son chemin, & il fixe toujours exactement, lors qu'il le peut, le jour de la naissance des Papes, ceux de leur Election, de leur Consécration, de leur sépulture, & le tems des interrégnes qu'il y a eu depuis la mort d'un Pape jusqu'au jour de l'élection de son Successeur. Le titre du Livre indique

que ſi bien tout le reſte de ce qu'il contient, qu'il n'eſt pas néceſſaire de le repeter dans cet Article.

La Préface eſt aſſez longue. Le P. *Pagi* y fait voir la néceſſité qu'il y avoit d'écrire l'Hiſtoire des Papes. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait pluſieurs Auteurs, qui ont fourni cette carriére. Mais ils n'ont pris aucun ſoin de diſtinguer les choſes vrayes des fauſſes ou ſuppoſées. Il manque dans leurs Ouvrages bien des Obſervations Hiſtoriques & Chronologiques. Celui de *Ciaconius* contient quatre grands Volumes, celui de *Jean Palatius* cinq. Il y a bien des Gens de Lettres, qui ne ſont pas aſſez riches pour acheter de ſi gros Volumes. Cet Ouvrage pourra leur ſufire, puis qu'on y voit détaillé d'une maniére très-claire & très-méthodique tout ce qu'il importe le plus de ſavoir ſur l'Hiſtoire des Papes, & que l'Auteur y exerce partout une Critique ſévére, pour diſtinguer le vrai d'avec le faux. Il eſt vrai qu'on y voit régner preſque partout l'eſprit de parti; mais c'eſt une choſe au deſſus des forces humaines, que d'écrire l'Hiſtoire d'une maniére tout-à fait deſintéreſſée. Il faut, ſurtout, avoir un peu de ſuport,

pour les Hiſtoriens qui ſont ſous le joug peſant & terrible de l'Inquiſition. On doit leur ſavoir gré des vérités qui leur échapent, & leur pardonner ce que la crainte leur fait avancer de peu conforme à la vérité. Par exemple, le P. *Pagi* rejette partout les Décrétales des Papes. C'eſt peu de choſe, en ſoi-même, mais c'eſt beaucoup pour un Auteur engagé dans des Vœux Monaſtiques, & qui tient, par conſéquent, à la Cour de Rome par plus d'un lien.

Il nous fait remarquer dans ſa Préface, qu'il y a long tems que les Savans ont obſervé, que le droit de conſacrer les Papes apartenoit à trois Evêques, dont celui d'Oſtie étoit le principal: mais il croit que perſonne ne s'étoit aperçu avant lui, que ce droit apartenoit tellement en propre à l'Evêque d'Oſtie, que ſi cèt Evêque étoit élu Pape, ou s'il ne pouvoit pas aſſiſter à la Conſécration, l'Archiprêtre d'Oſtie tenoit ſa place. Il jouïſſoit encore de ce droit dans le XIV. ſiécle.

Tous les Savans ont cru après *Baronius*, que juſques au Pape *Deusdedit*, les Papes ne pouvoient pas être choiſis d'entre les Soudiacres de l'Egli-

l'Egliſe de Rome. Le P. *Pagi* refute cette erreur, & il fait voir que *Silverius* n'étoit que Soudiacre, lors qu'il fut élevé au Pontificat. Ce fut dans un Concile de Rome tenu en DCCLXIX. ſous *Etienne III.* vulgairement *Etienne IV.* qu'il fut défendu d'élire pour Pape un ſimple Soudiacre. Mais malgré ce Decret, au milieu du XI. ſiécle, les Soudiacres pouvoient encore être élus, comme le prouve notre Auteur.

Il montre auſſi dans ſa Préface, que dans le neuviéme ſiécle les Cardinaux étoient, pour le moins, égaux aux Evêques, & il refute les raiſons qu'on a alleguées contre ſon opinion. Si l'on demande pourquoi on ne croit point d'Evêque Cardinal avant le milieu du XI. ſiécle ou avant le XII. on répond que c'étoit parce que les Cardinaux étoient obligez à la réſidence de même que les Evêques, & qu'une même perſonne ne pouvoit pas réſider en deux lieux différens en même tems. Mais lors que l'on commença à choiſir des Cardinaux parmi les Evêques, on les diſpenſa de la Réſidence.

Le P. *Pagi* indique encore dans ſa Préface, quelques-unes des Remar-

nées singulières, qui se trouvent dans son Livre, & qu'on ne rencontrera pas ailleurs; nous ne jugeons pas nécessaire d'en raporter un plus grand nombre de peur de la copier, & nous passerons maintenant au corps de l'Ouvrage même.

Il commence par *Jesus-Christ* le Pontife éternel, & le Chef & le Maître de tous les autres Pontifes. Mais comme sa Vie est assez connuë, il l'expédie en moins de deux pages. Selon lui *Jesus-Christ* établit pour son Successeur S. *Pierre*, en lui disant, *paissez mes Agneaux, paissez mes Brebis*. Il le fit son Vicaire sur la Terre, & après lui ses Successeurs, de qui découle dans le Siége de Rome cette suite de Souverains Pontifes de l'Eglise Universelle, dont le P. *Pagi* a entrepris de nous donner l'Histoire, jusques à *Clement XI.* qui siége présentement. Il n'en a paru jusqu'à présent que deux Volumes, qui vont jusqu'à la mort d'*Innocent II.* ou jusques à l'année MCXLIII. Nous renvoyons l'Extrait du second Volume aux deux mois prochains.

En parlant de S. *Pierre*, le P. *Pagi* nous apprend que, comme Chef de l'Eglise, il présida au premier Concile de Jé-

Jérusalem, dont il est parlé au XV. des Actes, où cette présidence n'est pas trop bien marquée. Mais en faveur du Pape, il faut un peu aider à la lettre. Il ne compte point sur l'autorité d'*Eusébe*, qui dit que S. *Pierre* alla à Rome sous l'Empire de *Claude*, & il croit plus vraisemblable, qu'il ne s'y rendit que sous l'Empire de *Neron*. [Cette incertitude sur le tems auquel cèt Apôtre se rendit à Rome, en jette une assez grande sur tout ce qu'on nous dit, de ce qu'il a fait & soufert dans cette Ville. Je sai bien que l'opinion de ceux qui veulent que S. *Pierre* ne fut jamais à Rome a peu de Sectateurs aujourdhui, mais je ne sai si elle est aussi insoutenable que quelques-uns le prétendent. Pour moi, j'avoüe que je suis dans un parfait Pyrrhonisme sur cèt Article.]

Selon notre Auteur, S. *Clément* siégea avant S. *Clet*; & celui-ci est différent de S. *Anaclet*, desquels deux derniers, quelques-uns n'ont fait qu'un seul Pape. Mais, dit-il, dans une chose incertaine, on ne doit pas s'éloigner, sans de bonnes raisons, de l'opinion commune.

Dans la Vie du Pape *Fabien*, on examine la question si l'Empereur *Philippe*

lippe & *Philippe* ſon Fils ont été Chrétiens ; parce qu'il eſt dit dans les Actes de S. *Ponce* Martyr, qu'ils furent baptizez par ce Pape. Notre Auteur ſoutient la négative contre le Cardinal *Baronius* & contre Mr. *Huet* Evêque d'Avranches ; en quoi il ſuit l'opinion du P. *Pagi* ſon Oncle, de même qu'en pluſieurs autres rencontres. Les Actes de S. *Ponce*, que l'on cite, ſont pleins de Fables, [& en général on ne doit guéres compter ſur tous ces Martyrologes. La plupart ont été écrits par des Auteurs ſans jugement, qui ne ſe faiſoient pas un ſcrupule de mentir & de débiter des Fables.] *Les premiers Chrétiens*, dit le Critique de *Baronius*, *étant uniquement attachez à la propagation de la Foi, & ſincéres, ont été trop faciles à admettre tout ce qui favoriſoit la Religion ; comme on le voit par une infinité d'exemples.*

Le Pape *Etienne* * s'emporta fortement contre les Evêques d'Afrique, qui avoient ordonné, qu'on rebaptizeroit les Hérétiques, mais il ne les anathématiza pas. Les Papes ne s'attri-

* Créé Pape le 13. de Mai, de l'année CCLIII.

tribuoient pas encore autant d'autorité, qu'ils s'en ſont attribué dans la ſuite. Les Réformez & quelques Catholiques R. ont prétendu que le Pape *Etienne* erra en reconnoiſſant pour bon le Baptême des Hérétiques, quels qu'ils fuſſent. Mais le P. *Pagi* le défend par cette raiſon, c'eſt que ſi ce Pape eût erré, toute l'Egliſe eût été Hérétique dans ce tems-là, puis que tous les Evêques du Monde étoient dans l'opinion d'*Etienne*, qui croyoit qu'il ne falloit pas rebaptizer les Hérétiques, ou dans l'opinion de S. *Cyprien*, qui croyoit qu'on devoit les rebaptizer. [Il y a tel Théologien qui admettroit la conſéquence, & ne s'en tourmenteroit pas beaucoup. Un autre moins hardi diroit que ni l'un ni l'autre ſentiment n'étoient Hérétiques; que c'étoient des erreurs ſupportables, qui n'excluoient pas du ſalut. Mais il y a une Egliſe, qui croit toutes ſes déciſions capitales, & qu'on ne ſe peut départir d'aucune, ſans être damné éternellement.]

Félix élu Pape en CCLXIX. ordonna de dire la Meſſe ſur les ſépulcres des Martyrs. Ce fut ce qui, ſelon le P. *Pagi*, donna lieu au Canon XXXIV. du Concile d'Illyberi, qui dé-

défend d'allumer des Cierges dans les Cimetiéres, parce qu'il ne faut pas inquiéter les Esprits des Saints. Les Payens découvroient à la lumiére de ces Cierges, les Tombeaux des Martyrs, qu'ils raïnoient. Comme cela étoit défendu dans le tems de *Dioclétien* grand Persécuteur de l'Eglise, l'Auteur croit, que l'on commença alors de mettre sous les Autels les Os des Martyrs; & de là est venuë la coutume de ne consacrer aucun Autel, sans y enfermer quelques Reliques des Saints.

Il y a un Décret du Pape *Eusébe* du en CCCX. par lequel il paroit, qu'on administroit l'Extrême-Onction aux Malades, avant que de leur donner le Viatique, ce qui montre qu'on n'attendoit pas qu'ils fussent à l'article de la mort, & qu'ils eussent déja perdu connoissance. Cette même vérité paroit de ce que cette Onction se faisoit quelquefois dans l'Eglise, & que ceux qu'on oignoit étoient quelquefois assis ou à genoux.

Le P. *Pagi* rejette hautement & avec raison le Baptême de l'Empereur *Constantin* par le Pape *Sylvestre*; & il ne goute pas mieux l'opinion de ceux, qui ont prétendu que ce Prin-

ce

ce avoit été baptizé deux fois, l'une à Rome, & l'autre à Nicomédie.

On prétend, que le même Pape ordonna que les Autels fussent de pierre. Cependant S. *Athanase*, qui vivoit dans le même siécle, parle d'un Autel de bois. Peut-être, qu'on se servoit alors indifféremment des uns & des autres. Dans la suite il fut ordonné de ne se servir que d'Autels de pierre; mais on ne sait pas, qui a été l'Auteur de cette Institution.

Les Donatistes furent condamnez au Concile d'Arles tenu en CCCXIV. Les Péres de ce Concile, dit notre Auteur, envoyérent au Pape *Sylvestre* une Rélation de ce qui s'y étoit passé & des Canons qu'on y avoit dressez, avec une Lettre fort honorable, dans laquelle ils reconnoissent que c'est à lui qu'apartient la confirmation & la publication de ce Concile & de ses Canons. *Placuit*, disent-ils, *per te, qui majores Diœceses tenes, potissimum omnibus insinuari.* Il est difficile de trouver dans ces paroles, s'il n'y en a pas d'autres dans la Lettre, ce que l'Auteur fait dire aux Péres de ce Concile. On y trouveroit plutôt le contraire. Il prétend aussi que le Pape préside au premier

Con-

Concile de Nicée par ſes Legats ; mais conſtamment les paroles de *Gelaſe* de Cyzique, qu'il cite pour apuyer ſon opinion, ne diſent point cela ; mais ſeulement que ces Legats aſſiſtérent au Concile, *in Conſeſſu illo adfuit*, *il ſe trouva dans cette Aſſemblée*. Il eſt vrai que le P. *Pagi* dit un peu plus bas, que c'eſt la même choſe, d'aſſiſter au Concile au nom du Pape de Rome, ou y tenir ſa place & y préſider, comme pluſieurs Savans l'ont prouvé & principalement le P. *Noel Alexandre*. N'eſt-ce point là ce que les Logiciens apellent *Petition de Principe* ? On laiſſe pourtant à l'Empereur *Conſtantin* le privilége d'avoir convoqué le Concile.

Les paroles du Concile de Sardique paroiſſent un peu plus formelles pour l'autorité du Pape ; quoi qu'elles ne ſoient rien moins que poſitives. Quelques-uns ont cru, que c'étoit dans ce Concile, qu'on avoit accordé au Siége de Rome le droit des Apellations. Mais le P. *Pagi* n'agarde de donner dans cette opinion. Car, dit-il, de ce que le Pape de Rome eſt de droit divin, le premier de tous les Evêques, qu'il eſt au deſſus d'eux par ſa juriſdiction, & qu'il

eſt

eſt le Chef de l'Egliſe, il s'enſuit que les Evêques en peuvent apeller à lui, quand on leur a fait quelque tort. [Auſſi eſt-il ſûr que la Cour de Rome a toujours favoriſé les Apellations, & il eſt rare que ceux qui en ont apellé à cette Cour n'y ayent trouvé de l'apui contre leurs Parties. On en verra divers exemples dans cette Hiſtoire.]

Ce fut le Pape *Jules* créé en CCCXXXVII. qui ordonna qu'on célébreroit la Naiſſance de *Jeſus-Chriſt* le 25. de Decembre. On verra dans cette Hiſtoire comment les autres Egliſes ſe conformérent à cette coutume. On ne ſait pas, quand on commença de célébrer cette Naiſſance. Du tems de S. *Clément* d'Alexandrie, vers la fin du ſecond ſiécle, ou l'on ne la célébroit pas encore, ou il n'y avoit point de jour fixé pour cela, du moins en Egypte, où vivoit ce Pére & dans les Provinces voiſines. [Si l'on avoit célébré cette Naiſſance dans un certain jour fixe, dès le commencement du Chriſtianiſme, on ſauroit aparemment en quel jour elle eſt arrivée; ce qu'on a toujours ignoré.]

Tout le Monde ſait, que le Pape *Li-*

Liberius souscrivit à la condamnation de S. *Athanase*, & au Formulaire de Foi, qui lui fut présenté par les Ariens. Notre Auteur l'excuse le mieux qu'il peut. Il raporte les éloges, que les Anciens lui ont donné, & il n'oublie pas, que dans la suite, il condamna formellement l'Arianisme. [On conviendra de tout cela, on avoüera même que ce ne fut que par force, & pour se délivrer de la persécution, qu'il souscrivit à l'erreur. Mais on demandera toujours où étoit alors l'infaillibilité du Pape, & si toute l'Eglise étoit obligée de découvrir ce qui se passoit dans son cœur, & de savoir que ce n'étoit que par politique qu'il avoit aprouvé l'Arianisme.]

Toujours prévenu pour l'autorité du Pape, le P. *Pagi* ne veut pas reconnoître pour Concile Oecuménique le premier Concile de Constantinople, parce que l'Empereur *Théodose* le convoqua, sans avoir consulté le Pape *Damase*, qui, par conséquent, n'y envoya point de Legats pour y présider en son nom. Ce Concile ne devint Oecuménique que dans la suite, lors que *Damase* lui eut conféré la dignité & son autorité, par son a-

pro-

probation. Car, ajoute-t-on, quoi que les Loix Ecclésiastiques défendent de tenir des Synodes & de faire des Décrets dans les Eglises sans l'autorité du Pape, elles n'empêchent pourtant pas, qu'on ne convoque sans son autorité, des Synodes Nationaux & même des Conciles de tout l'Orient, qui ne sont pas Oecuméniques, en vertu de la Convocation, qui en a été faite par les Empereurs, les Patriarches, & les Métropolitains, mais qui reçoivent toute leur autorité, lors qu'ils sont enfuite aprouvez par le Pape.

Le P. *Pagi* prouve que la discipline du Secret a été en usage dans les premiers siécles de l'Eglise, par un passage du Pape *Innocent I.* qui vivoit au commencement du cinquiéme, & dans lequel il dit qu'il ne veut pas s'expliquer plus clairement sur certaines choses. Il montre aussi que cette discipline du Secret est de tradition Apostolique, par ces paroles de *Jesus-Christ*, qu'il ne faut pas donner les choses saintes aux chiens: [comme si on ne pouvoit pas apuyer une Institution nouvelle sur un passage de l'Ecriture! Combien d'exemples ne pourroit-on pas en alleguer? Mais les

Lo-

Logiciens ſont des gens incommodes, qui veulent toujours qu'on raiſonne juſte. Le peut-on faire, quand on défend une mauvaiſe cauſe?]

Nous avons dit que les Papes recevoient toujours favorablement ceux qui s'adreſſoient à eux & qui reconnoiſſoient leur Autorité. Le fameux *Cæleſtius*, un des Chefs des Pelagiens, en eſt un illuſtre exemple. Condamné en Afrique, il ſe rendit près du Pape *Zoſime*, qui le reçut à bras ouverts, écrivit une Lettre fulminante aux Evêques d'Afrique, & y déplora les malheurs de *Pélage* & de *Cæleſtius*, qui, quoi qu'Orthodoxes, avoient été condamnez comme Hérétiques. S. *Auguſtin* ſe tire de cette difficulté le mieux qu'il peut. *On aprouva*, dit-il, *non la fauſſeté du dogme, mais la volonté de ſe corriger. Voluntas emendationis, non falſitas dogmatis approbata eſt.* Il eſt vrai que, dans la ſuite, *Zoſime* condamna ces deux Héréſiarques. On ne ſe contenta pas de condamner l'Héréſie, on ordonna de dépouiller de leurs biens & d'envoyer en exil, ceux qui en ſeroient infectez. [Car, graces à S. *Auguſtin*, le dogme de la perſécution étoit regardé alors, comme un Article de foi;

&

& pourquoi ne l'auroit-il pas été, puis que les Payens étant alors tout-à-fait abattus, on ne s'expoſoit point de leur part à une fâcheuſe retorſion. Il faut pourtant avoüer, que les Héréſiques n'admettoient pas moins ce Dogme, & que, lors qu'ils étoient les Maîtres, ils avoient ſoin de le reduire en pratique.]

L'Auteur de la *Critique de Baronius* a cru, que le démêlé qui ſurvint entre *Boniface* & *Eulalius*, au ſujet du Pontificat, donna occaſion à l'Empereur *Honorius*, puis aux Rois d'Italie, & à d'autres Princes, dans d'autres tems, de ſe mêler de l'Election du Pape de Rome, mal qui de petits commencemens, dégénéra, enfin, en une eſpéce de Loi, à la grande honte de l'Egliſe Romaine. Ce ſont les paroles de notre Hiſtorien; mais les Eccleſiaſtiques, & ſurtout les Papes ont de ſi grandes influences dans leurs Etats, qu'il ne faut pas s'étonner ſi les Souverains prétendent avoir quelque inſpection ſur leurs élections. Il n'eſt pas juſte, qu'on choiſiſſe contre leur gré, pour gouverner l'Egliſe, des gens factieux, qui, en faiſant ſemblant de gouverner l'Egliſe, peuvent ruiner l'Etat.

Le

Le P. *Pagi* loüe fort le Pape *Boniface* de ce qu'il fit la guerre aux Hérétiques, non ſeulement par les Cenſures de l'Egliſe, mais en obtenant auſſi des Souverains des Edits fulminans contr'eux. C'eſt là l'abrégé de toutes les Controverſes. Ce fut auſſi ſous ce Pape, qu'on obligea les Evêques, châcun dans leur Diocéſe, à ſouſcrire à la condamnation prononcée par l'Egliſe contre les Hérétiques.

Ce fut autrefois la coutume, pendant un aſſez long tems, de n'adminiſtrer le Baptême qu'aux Fêtes de Pâques & de Pentecôte. Quelques Egliſes y avoient ajouté les Fêtes des Martyrs. Le Pape S. *Leon* s'emporta beaucoup contre cette innovation. *Je ſuis*, dit-il, dans ſa Lettre CXXXVI. *extrêmement indigné & navré d'une vive douleur, d'aprendre que quelques-uns de vous avoient tellement oublié la tradition des Apôtres, & étoient ſi attachez à leurs erreurs, qu'ils oſaſſent célébrer les myſtéres de la Régénération les jours de Fête des Martyrs.* On trouve qu'après S. *Leon*, il y avoit dans les Gaules cinq jours de l'année deſtinez à adminiſtrer le Baptême, ſavoir, ceux de la Naiſ-

fance du Seigneur, l'Epiphanie, la Pâque, la Pentecôte, & la Fête de S. *Jean Baptiste*. Avant S. *Leon* les Espagnols baptisoient aussi aux Fêtes des Apôtres & des Martyrs. S. *Augustin* ne voulut pas être renfermé dans des bornes si étroites. Il prétendit qu'il n'y avoit pas de jour, auquel on ne pût recevoir le Baptême. C'est aussi l'opinion du Pape *Innocent I.* Cependant S. *Leon*, qui le défend, dit qu'il suit la Tradition Apostolique. Je fais cette remarque pour montrer d'un côté, qu'on ne doit pas juger de l'importance d'un dogme ou d'une pratique, par la maniére empoulée & pleine d'emphase, qu'en parlent certains Auteurs Ecclésiastiques; & de l'autre, que cette Eglise, qui se vante de se tenir si fortement attachée à la Tradition, l'a souvent abandonnée, quand elle l'a jugé à propos. Ce ne fut que sur la fin du sixiéme siécle, que l'Eglise Romaine introduisit la coutume de baptizer hors des solennitez de Pâques & de la Pentecôte.

Le P. *Pagi* croit que les Hérétiques sont bien embarrassez d'un Catalogue des Livres Canoniques, qui fut fait dans un Concile tenu à Rome

me ſous le Pape *Gelaſe* en 496. & dans lequel on trouve les Livres, que les Reformez ne veulent pas recevoir pour divins. Ils ſeroient effectivement fort embarraſſez, s'ils reconnoiſſoient l'autorité de ce Concile; mais ils ne s'en mettent pas plus en peine que des Déciſions du Concile de Trente. Ils ſavent aſſez que, dès le cinquiéme ſiécle, il y avoit bien des erreurs dans l'Egliſe; quand ce ne ſeroit que celle qui condamnoit aux peines éternelles les Enfans, qui mouroient ſans Baptême, & qui a été enſeignée par le grand S. *Auguſtin*.

Notre ſavant Auteur n'oublie pas le Canon du Pape *Gélaſe*, qui défend de donner abſolument le Sacrement à ceux qui ne veulent pas prendre le Calice. Il eſt vrai que ce Canon fut fait contre les Manichéens, qui condamnoient abſolument l'uſage du vin, parce qu'ils diſoient que c'étoit le fiel du Prince des Ténébres, & qu'il avoit été créé par le Diable; mais il faut remarquer, que la raiſon qu'allégue le Pape *Gélaſe* eſt générale. Ou elle ne prouve rien, ou elle prouve qu'il n'eſt jamais permis de mutiler le Sacrement. *On ne peut*, dit-il, *diviſer*

viser un seul & même Mystére sans commettre un grand sacrilége. Quia divisio unius ejusdemque Mysterii; sine grandi sacrilegio non potest provenire.

On trouve, selon notre Historien, dans une Lettre du Pape *Symmaque* l'origine des Bénéfices. L'Eglise distribuoit aux Clercs tous les mois par les mains de l'Evêque le salaire, qu'ils avoient mérité. Il arriva ensuite, que les Evêques accordérent à quelques-uns l'usage des possessions de l'Eglise pendant leur vie, & l'on commença d'apeller ces concessions des Bénéfices; parce que, comme dit *Symmaque*, on ne faisoit cette grace, qu'à ceux qui l'avoient méritée.

Ce Pape apuya & augmenta le plus qu'il put l'autorité des Evêques de Rome. Il excommunia l'Empereur *Anastase*, & quand ce Prince s'en plaignit, il lui répondit fort fiérement. *Ce n'est pas vous*, lui dit-il, *que nous avons excommunié, mais Acace, éloignez-vous de lui, & vous vous éloignerez de son Excommunication; ne vous mêlez point dans son Excommunication, & vous ne serez pas excommunié par nous; que si vous vous y mêlez, ce n'est pas nous, mais vous-*

même, qui vous êtes excommunié. Il compare dans le même écrit la dignité Pontificale avec celle de l'Empereur ; il prétend prouver que les Papes sont au dessus des Rois, & que ceux-ci leur doivent du respect. Il enseigne, qu'on ne doit pas obéir aux Princes, quand ils commandent quelque chose de contraire à la Loi de Dieu. La maxime est bonne ; mais souvent les Papes ont confondu leurs Décisions avec les Loix de Dieu. Selon eux, désobéir au Pape, c'est désobéir à Dieu même, dont ils sont les Lieutenans en terre.

Dans l'Histoire du Pape *Jean I.* notre Auteur raporte une chose de *Theodoric* Roi d'Italie, qui étoit Arien, & qui fait bien de l'honneur à ce Prince. Il fut, dit-il, très-fâché d'une Loi donnée par l'Empereur *Justin*, qui ordonnoit que les Eglises des Ariens fussent consacrées selon le rite des Catholiques ; car, quant à lui, il n'avoit jamais fait aucune affaire aux Catholiques pour cause de Religion ; il avoit même délivré l'Eglise Romaine de l'oppression des Schismatiques. Ce Prince pour se venger, fit venir à Ravenne le Pape *Jean I.* & l'obligea d'aller à Constan-

tantinople ſolliciter l'Empereur en faveur des Ariens. Ce Pape, dit-on, étant dans cette Ville, y guérit miraculeuſement un Aveugle, en préſence d'une grande multitude.

Ce fut du tems du Pape *Vigile*, que s'éleva la célébre, &, ce ſemble, peu utile diſpute ſur les trois Chapitres *, qui agita pourtant l'Orient & l'Occident. Notre Auteur n'a pas pû diſſimuler les variations & l'inconſtance de ce Pape ſur cette diſpute. Il publia un Decret apellé *Judicatum*, par lequel il condamnoit les trois Chapitres, & excommunioit, par conſéquent, ceux qui en entreprenoient la défenſe. Les Evêques d'Afrique en furent ſi irritez, qu'ils excommuniérent à leur tour *Vigile*, juſqu'à ce qu'il ſe repentit de la démarche qu'il avoit faite. Il s'en repentit en effet plus d'une fois, & retira cèt Ecrit des mains du Patriarche *Mennas*, à qui il l'avoit donné. Il publia enſuite un autre Ecrit dans lequel il ſe déclaroit en faveur des trois

* 1. Le premier concerne la Doctrine & la perſonne de *Théodore* de Mopſueſte. 2. Le ſecond, les Ecrits de *Théodoret*. 3. Le troiſiéme, la Lettre d'*Ibas* à *Maris* Perſan.

trois Chapitres. Mais il se retracta encore & condamna de nouveau les trois Chapitres. On ne sauroit justifier l'inconstance de ce Pape; quoi que notre Auteur la palliе le plus qu'il lui est possible. Il a aussi supprimé diverses actions, qui deshonorent beaucoup ce prétendu Chef de l'Eglise. On ne peut entrer dans tout ce détail. Mais ceux qui en veulent être instruits ne feront pas mal de comparer ce que dit le P. *Pagi* avec ce qu'en a écrit Mr. *Du Pin* dans le Tome V. de sa *Bibliothèque Ecclésiastique*.

Pelage succeda au Pape *Vigile*. Ce fut, dit notre savant Historien, à son Election, qu'on introduisit une nouvelle coutume. L'Empereur *Justinien*, qui étoit maître de Rome il y avoit quatre ans, attribua à lui & à ses Successeurs le droit de confirmer le Pape de Rome, à l'exemple des Rois Goths, qui avoient usurpé cette autorité.

Toute l'Eglise Catholique avoit reçu le cinquiéme Concile tenu principalement au sujet des trois Chapitres, si l'on en excepte les Evêques de Venise & d'Istrie. *Pelage* écrivit plusieurs Lettres au Patrice *Narsès*, qui

qui commandoit les Troupes de l'Empereur *Juſtinien* en Italie, pour les contraindre par force à recevoir ce Concile. Mais ces Evêques l'excommuniérent, malgré toute ſon autorité. Le Pape *Pelage II.* leur écrivit pluſieurs Lettres pour les perſuader de mettre fin à leur Schiſme; mais n'ayant rien avancé, il arma le bras ſéculier contr'eux & écrivit à l'Exarque *Smaragde*, afin qu'il les obligeât par force de ſe ſoûmettre à l'autorité du S. Siége.

L'an DLXXXVIII. *Jean*, ſurnommé le *Jeûneur*, Evêque de Conſtantinople, y convoqua un Concile, dans lequel il ſe fit donner & confirmer le tître d'*Evêque Oecuménique* ou *Univerſel*: ce qui irrita ſi fort le Pape *Pelage*, qu'il caſſa tout ce qui s'étoit fait dans ce Concile à cèt égard. Il défendit à ſon Apocriſiaire, qui étoit à Conſtantinople, de communier avec *Jean*, & écrivit des Lettres fulminantes contre lui, dans leſquelles il diſoit entr'autres que *Jean* avoit uſurpé le tître *ſuperbe* & *peſtiferé* d'*Oecuménique*.

Ce Pape mourut d'une Peſte dans les Aines, ſelon *Gregoire* de Tours, qui vivoit alors, & ſelon d'autres Au-

teurs. Cette Peſte faiſoit alors beaucoup de ravage en Italie, & ſouvent on mouroit en éternuant, d'où quelques-uns croyent qu'eſt venuë la coutume de ſouhaiter la bénédiction de Dieu à celui qui éternuë. Mais *Baronius* a remarqué que cette coutume étoit déja en uſage long tems auparavant chez les Payens. *Pline* en parle dans le Livre XXVIII. de ſon *Hiſtoire Naturelle*. Ce fut ſous le Pontificat de *Pelage II.* que l'on commença à compter par Indictions. *Theodoric* Roi des Goths marquoit ſes Diplomes de cette maniére.

S. *Grégoire* ſucceda à *Pelage*. On en trouvera ici l'Hiſtoire fort au long, avec un précis des diverſes Lettres qu'il a écrites. Il y avoit de ſon tems des Ariens en Eſpagne, qui uſoient d'une triple Immerſion dans le Baptême, pour marquer qu'il y avoit trois Natures divines. Quant aux Orthodoxes du même Pays, quelques uns ſe ſervoient d'une triple Immerſion & d'autres d'une ſeule. S. *Gregoire* fut conſulté là-deſſus. Il répondit que ces deux maniéres de baptizer étoient indifférentes; que la triple Immerſion pouvoit ſignifier les trois Perſonnes divines; & une ſeule Immer-

merſion l'unité de l'eſſence divine. Que cependant, puis que les Héretiques ſe ſervoient de la triple Immerſion, pour maintenir leur erreur, les Orthodoxes devoient s'en abſtenir. Ce Pape, qui obſervoit cette coutume, la raportoit à la demeure de *Jeſus-Chriſt* dans le ſépulcre pendant trois jours.

L'an DXCI. il défendit le mariage aux Soudiacres. Il permit à ceux qui étoient mariez de retenir leurs Femmes, à condition qu'ils ne ſeroient jamais élevez à un Ordre ſupérieur dans l'Egliſe. Les Centuriateurs de Magdebourg ont raporté, que ce Pape ayant ordonné à des Pêcheurs de prendre quelques poiſſons dans un Vivier, ces Pêcheurs trouvérent ſix mille têtes d'Enfans qu'on avoit noyez; que ce Pape ayant connu que ces enfans étoient nez de l'incontinence des Prêtres, à qui on avoit défendu le mariage; revoqua ſa Loi ſur le Célibat. On rejette ce fait comme une Fable, qui doit ſon origine à une Lettre ſuppoſée de S. *Ulric* au Pape *Nicolas*. Et il faut avoüer que ce Conte a tout l'air d'un Conte fait à plaiſir.

On ne ſait pas bien qui eſt celui qui a in-

inventé les Cloches & qui en a introduit l'uſage dans l'Egliſe. Il paroit d'un paſſage cité par *Baronius* que l'Egliſe d'Occident s'en ſervoit dans le neuviéme ſiécle. *Polydore Virgile* & *Onuphre Panvinius* l'attribuent au Pape *Sabinien*, mais ils n'alléguent point de raiſons de leur ſentiment. Le plus commun eſt, qu'on en doit l'invention à S. *Paulin* Evêque de Nole, qui floriſſoit dans le cinquiéme ſiécle. Mais les anciens Péres, qui ont parlé exactement de tout ce qui concernoit cèt Evêque, n'en ont rien dit. On raporte un paſſage par lequel il paroit qu'on apelloit les Fidelles au ſervice divin par le ſon des Cloches, l'an DXCIX. Le Pape *Boniface III.* obtint de l'Empereur *Phocas*, que l'Evêque de Conſtantinople ne ſe ſerviroit plus du Tître d'*Oecuménique*, ce que ni *Pelage II.* ni S. *Grégoire* n'avoient pû obtenir. Cèt Empereur déclara, que ce Tître n'apartenoit qu'à l'Evêque de Rome.

Le Pape *Honorius* a été accuſé d'être infecté de l'Héréſie des Monothelites, & fut condamné comme Hérétique par le ſixiéme Concile Oecuménique. On dit qu'il n'étoit pas proprement Monothélite; mais que ſa

sa faute consistoit en ce qu'il avoit par Oeconomie toléré l'Hérésie des Monothélites, & n'avoit pas fait ce qu'il eut pû faire, pour l'éteindre dès sa naissance. Il prétendoit que la question étoit peu importante, que ce n'étoit qu'une dispute de Grammaire. Il ne vouloit pas qu'on se servît des termes de *deux Volontez* & *de deux Opérations*, parce que c'étoit des termes nouveaux & qui n'étoient pas nécessaires. Le P. *Pagi* fait voir la grande conformité qu'il y eut entre les sentimens & la conduite de *Sergius* Evêque de Constantinople, & Auteur du Monotheliſme avec le Pape *Honorius*; & il en conclut que ce ne fut pas sans raison, qu'il fut condamné dans le VI. Concile. [Cela fait une petite brêche à l'Infaillibilité du Pape. Disons pourtant la vérité, si Honorius n'eut d'autre dessein que d'étoufer cette Dispute, en conseillant le silence, il étoit plus digne de loüange que de blâme. Si on avoit mépriſé plusieurs Héréſies dès leur naissance, elles auroient été ensevelies dans le berceau. J'ai toujours aprouvé la maxime qui dit, *differere de Hæresibus eas est serere*. *C'est semer les Hérésies, que d'en discourir.*]

Le P. *Pagi* rapporte un fait qui prouve qu'*Honorius* n'étoit pas effectivement Monothélite.

Dans l'Histoire du Pape *Theodore*, il nous aprend que ce Pape signa la condamnation de l'Heretique *Pyrrhus* avec le sang de *Christ*, qu'il versa du Calice dans son Ecritoire. Il dit que cette coutume étoit particuliére aux Grecs, quoi que *Theodore* la suivît dans cette rencontre. Il parle à cette occasion de plusieurs usages semblables, qu'il n'y a nulle apparence que les Anciens eussent pratiqué, s'ils avoient eu de l'Eucharistie les mêmes sentimens qu'en ont aujourdhui les Catholiques R. Le P. *Martene* a tâché de prouver que les Chrétiens croyoient ne faire par là aucun deshonneur à *Jesus Christ*. Personne, sans doute, ne le contredira. Mais il s'agit de savoir, si avec ces pratiques, ils pouvoient avoir de l'Eucharistie les mêmes idées, qu'on en a aujourdhui dans l'Eglise Romaine.

Dans la Vie du Pape *Eugene* élevé au Pontificat le 8. Septembre DCLIV. l'Auteur recherche en quel tems a fini la Discipline du Secret. Il croit que dans le IX. siécle les Catechumé-

ménes n'étoient plus exclus de la vuë des Myſtéres, & que dès le VII. la coutume de congédier ceux qui n'étoient pas initiez fut abolie.

Il eſt dit poſitivement que l'Empereur *Conſtantin Pogonat* préſida au troiſiéme Concile de Conſtantinople, où les Monothélites & le Pape *Honorius* furent encore condamnez. Le P. *Pagi*, pour ſe tirer de cette difficulté, dit, que, quoi que les Légats ayent préſidé à ce Concile, on peut dire en quelque ſorte que ce Prince Réligieux y a préſidé, comme défenſeur de la Foi, & gardien de l'Ordre des Jugemens, & non pas comme Juge des Controverſes. A l'égard du Pape *Honorius*, il dit qu'il ne fut pas condamné comme Hérétique, mais comme Fauteur d'Hérétiques. Il refute *Baronius*, qui, pour ſauver ce Pape, a dit que les Actes de ce Synode avoient été corrompus.

Durant le Siége vacant ou à l'abſence du Pape, le Gouvernement de l'Egliſe étoit confié à l'Archiprêtre, à l'Archidiacre, & au Primicier des Notaires. Mais il faut que cette coutume aît été changée à l'Election du Pape *Benoit II.* ou quelque tems auparavant, car ce Pape gouverna ſeul

l'Egliſe dès qu'il fut élu, & avant ſa conſécration. Du reſte l'Election du Pape ſe faiſoit ainſi, du moins lors que le Pape *Conon* fut élu en DCLXXXVI. Le Clergé faiſoit l'Election. L'aclamation & la ſalutation ſe faiſoient par les Juges, & par les Magiſtrats ; le conſentement de l'Armée ſuivoit, après quoi tous ſouſcrivoient au Décret, qui étoit envoyé à l'Exarque de Ravenne & quelquefois à l'Empereur.

On n'oublie pas dans cette Hiſtoire un miracle célébre, fait par trois Eponges, qui ſervoient à la Table des Papes, & que *Grégoire II.* envoya à *Eudes* ou *Odon* Duc d'Aquitaine, dans la guerre qu'il avoit à ſoutenir contre les Sarazins. On les coupa par petits morceaux, & on les donna à manger aux ſoldats, & il n'y eut pas un de ceux qui en prirent, qui fuſſent ou tuez ou bleſſez ; [miracle d'autant plus ſurprenant, qu'une Eponge avalée eſt plus capable de tuer, que de garentir de la mort.]

Le P. *Pagi* s'étend beaucoup ſur l'Hiſtoire des Iconoclaſtes. Il prétend que le * Culte des Images n'eſt que de

* Cependant le Pape *Grégoire II.* appelle fort mellement ce Culte un *Dogme*,

de droit positif, & qu'il est au pouvoir de l'Eglise de le défendre ou de l'établir, comme elle le juge à propos. C'est là la voye dont il se sert pour justifier l'innovation qui s'est faite dans l'Eglise, en y introduisant l'usage des Images, qui étoit expressément défendu dans les premiers siécles. [C'est ainsi qu'on acommode tout. Trouve-t-on dans l'Antiquité la preuve de quelque Doctrine ou de quelque Pratique; on ne manque pas de recommander l'Antiquité, & de s'apuyer sur la Tradition. Trouve-t-on dans l'Antiquité & dans la Tradition, quelque chose de contraire à telle Doctrine ou à telle Pratique, qu'on veut soutenir; ce n'est qu'un point de Discipline, que l'Eglise peut changer quand elle veut.] Si, dit notre Auteur, on trouve que les Orthodoxes ont rejetté ou condamné les Images, on peut expliquer commodément tout cela en ayant égard aux tems & aux lieux. Il convient que les Images n'ont presque point été en usage dans les quatre premiers siécles. Cependant, il ne laisse pas d'apeller le Dogme de ceux qui ont condamné l'usage des Images un *Monstre horrible* né en Orient au commence-

ment du huitiéme Siécle. Il parle plus fortement contre cette prétenduë Hérésie, que contre celle des Ariens; sa passion l'emporte hors de toutes bornes, & il ne ressemble pas mal à un enfant, à qui on a malheureusement ôté sa poupée.

J'avoüe que je n'ai pu m'empêcher de rire en lisant ce qui suit. *Gregoire II.* parle ainsi à l'Empereur *Leon l'Isaurien*, qui s'étoit déclaré contre les Images dans une Lettre qu'il lui écrit. *Nous prions Jesus-Christ qu'il vous envoye le Diable, comme le dit l'Apôtre, qu'il faut livrer un tel à Satan, pour la destruction de la Chair afin que l'Esprit soit sauvé.* *Malgré*, ajoute le Pére *Pagi*, *une si grande moderation du S. Pére, l'Empereur Leon se mit dans une si grande colére.* &c. Dieu nous garde de tomber entre les mains de gens si modérez. *Jean* de Damas, grand Défenseur des Images, crut dire une grande injure à *Constantin Copronyme*, qui les condamnoit, en l'appellant *Chevalin*, *Caballinus*, parce qu'il aimoit à sentir & à toucher l'ordure de cheval. En effet, après un si grand défaut, il étoit impossible, que cét Empereur eut raison sur la Dispute des Images.

On

On fait ſoupçonner les gens ſages, qu'on n'a pas raiſon, quand on dit de groſſes injures à ſes Adverſaires. Cependant le P. *Pagi* aprouve fort les paroles de *Jean* de Damas, & pour rencherir ſur ce Déclamateur, il apelle le même Empereur, pour le même défaut, un *Homme très-impur*.

L'Autorité des Papes s'étoit prodigieuſement acruë dans le VIII. ſiécle par la bonté & par la libéralité des Rois de France. En voici un exemple remarquable. Le Pape *Etienne III.* ou ſelon d'autres *IV.* adreſſa un Ecrit aux Rois de France pour les porter à ne point donner leur ſœur *Giſele* en mariage au Fils du Roi *Didier*; parce que par cette alliance ils violeroient l'amitié & la foi qu'ils avoient promiſe au Pape. *Si quelcun*, ajoute-t-il, *agit contre cette Adjuration, qu'il ſache qu'il eſt lié des liens de l'Anathême, par l'autorité de S. Pierre Prince des Apôtres, qu'il eſt éloigné de Dieu, & envoyé pour être brûlé dans un feu éternel avec le Diable, ſes Pompes atroces, & tous les autres Impies.*

Notre Auteur nous donne une aſſez longue Hiſtoire du ſecond Con-

cile

cile de Nicée, qui établit l'Adoration des Images. Il dépeint l'Héréſie des Iconoclaſtes des plus noires couleurs, & leur donne à eux-mêmes les tîtres les plus odieux; & cela avec raiſon, car comment ſe peut-on paſſer d'Images dans le Service divin? L'Ecriture n'apelle-t-elle pas les Chrétiens des Enfans; & comment amuſer des Enfans ſans images? D'ailleurs le Culte des Images ſe rend recommandable par la pieté, la vertu, & la douceur de l'Impératrice *Iréne*, qui fut le grand Arc-boutant de toute l'intrigue. Elle ſe plaiſoit bien plus à laver héroïquement ſes mains dans le ſang des Hommes, qu'à ſentir ou à manier de la fiente de cheval, comme l'infame *Conſtantin*, Copronyme.

Tout le Monde ſait que le Concile de Francfort tenu par l'autorité de *Charlemagne* condamna le Culte des Images canoniſé par le Concile de Nicée. Notre ſavant Hiſtorien ſe tire de cèt embarras, en diſant que les Péres du Concile de Francfort s'apuyoient ſur une fauſſe ſuppoſition, comme ſi les Péres de Nicée avoient ordonné que les Images ſeroient adorées d'une Adoration de

La-

Latrie ; tant il eſt vrai, qu'il n'y a point de difficulté, dont les gens d'eſprit ne puiſſent ſe tirer !

ARTICLE II.

DISSERTATION *ſur les* TEMPLES, *leur* DE'DICACE, *& pluſieurs choſes qu'on y voit. Avec un Sermon. Par* BENEDICT PICTET, *Paſteur & Profeſſeur dans l'Egliſe & Académie de Genéve.* A Genéve, chez Fabri & Barrillot. 1716. in 12. pagg. 338.

LE nombre des Habitans de Genéve a beaucoup augmenté, depuis que les François Réformez ont quitté leur Pays, pour conſerver leur Religion. Avant ce tems, on ne faiſoit proprement le Service divin que dans trois Egliſes. Cette augmentation d'Habitans obligea le Magiſtrat d'ouvrir une quatriéme Egliſe, qui ſervoit auparavant de magazin, & qu'on nomme S. *Germain*. Mais cela ne ſufit pas. On a été obligé d'en bâtir une nouvelle dans une Place publique, qu'on apelle *la Fuſterie*. Mr. *Pictet* fut chargé d'y faire le premier Ser-

Sermon, pour ſervir de conſécration. C'eſt ce Sermon qu'il nous donne ici, précédé d'une Diſſertation, dans laquelle il a ramaſſé tout ce qu'on peut dire de plus curieux ſur les Temples.

Elle eſt diviſée en onze Chapitres, dont voici les Argumens. 1. Des noms qu'on a donnez aux lieux conſacrez à la Divinité. 2. Quel a été le premier Edifice conſtruit à l'honneur du vrai Dieu. 3. Quel a été le ſecond. 4. Des lieux conſacrez aux faux Dieux par les Payens. 5. Comment leurs Temples étoient conſtruits. 6. Des premiers lieux d'Aſſemblée & des Temples des Chrétiens. 7. De la Conſécration des Temples. 8. De la Dédicace des Temples Juifs. 9. De la Conſécration & Dédicace des Temples parmi les Chrétiens. 10. De la même choſe chez les Payens. 11. Des Autels, des Images, de l'Eau benite, des Cloches, & des Reliques. Mr. *Pictet* cite partout ſoigneuſement ſes Auteurs, & il paroît par le grand nombre de citations qu'on trouve dans ce Livre, qu'il y a peu de Savans qui ayent plus lû & plus profité de leurs lectures que lui.

Il

Il dit, qu'il n'y a pas d'aparence, qu'il y aît eu des Temples avant le Déluge, ni même du tems de *Noé*. On n'a aucune preuve ſolide, qu'il y en ait eu avant *Moyſe*. Le premier Edifice qui fût conſtruit à l'honneur du vrai Dieu fut donc le Tabernacle. Mr. *Pictet* nous en donne une exacte deſcription. Le ſecond fut le Temple de *Salomon*, dont on trouvera auſſi ici la deſcription. Notre ſavant Auteur examine & reſout en paſſant quelques Queſtions utiles ou curieuſes. Il traite même briévement quelques points de Controverſe.

ARTICLE III.

A COLLECTION *of* PAPERS *which paſſed between the late Learned Mr.* LEIBNITZ, *and Dr.* CLARKE, *in the Years* 1715. *and* 1716. *Relating to the Principles of Natural Philoſophy and Religion. With an Appendix. To which are added Letters to Dr. Clarke concerning Liberty and Neceſſity; from a Gentleman of the Univerſity of Cambridge: With the Doctor's Anſwers to them. Alſo Remarks upon a Book, entitu-*

tuled, A Philosophical Enquiry concerning Human Liberty. By SAMUEL CLARKE, *D. D. Rector of St. James's Westminster.* Londres 1717. C'est-à-dire, *Recueil de divers Discours réciproques faits par écrit entre feu le Savant Mr.* Leibnitz, *& le Docteur* Clarke *dans les années* 1715. *&* 1716. *sur les Principes de la Philosophie naturelle & de la Religion. Avec un Appendix. A quoi l'on a joint des Lettres d'une Personne de l'Université de Cambridge au Docteur* Clarke; *concernant la Liberté & la Nécessité, avec les Réponses du Docteur. Comme aussi quelques Remarques sur un Livre intitulé,* Recherche Philosophique concernant la Liberté de l'Homme, *par* Samuel Clarke, *Docteur en Théologie*, &c. A Londres, pour Jaques Knapton. 1717. in 8. pagg. en tout 475. Et se trouve à Amsterdam, chez David Mortier.

CE Livre a été imprimé en François & en Anglois, l'un dans une page, & l'autre dans la page vis-à-vis. Il contient principalement une Dispute faite par écrit entre Mr. *Leibnitz*

nitz & Mr. *Clarke* à la requiſition de Madame la Princeſſe de *Gales* auquel il eſt dédié. On avoit jetté quelques ſoupçons dans l'eſprit de cette Princeſſe, comme ſi la Philoſophie de Mr. *Newton* donnoit quelque atteinte aux fondemens de la Religion naturelle. Ces ſoupçons avoient été ſuggerez par Mr. *Leibnitz*; & c'eſt pour cela, que l'on ſouhaita d'avoir des Eclairciſſemens de ce Savant & de Mr. *Clarke* ſur cette matiére. On jugera mieux de quoi il s'agit par l'Extrait du premier Ecrit de Mr. *Leibnitz*; que nous raporterons ici tout entier, parce qu'il n'eſt pas long.

1. *Il ſemble*, dit ce Savant, *que la Religion Naturelle même s'afoiblit extrêmement. Pluſieurs ſont les Ames corporelles; d'autres ſont Dieu lui-même corporel.*

2. *Mr.* Locke *& ſes Sectateurs doutent au moins, ſi les Ames ne ſont* * point *matérielles, & naturellement périſſables.*

3. *Mr.* Newton *dit que l'Eſpace eſt l'organe, dont Dieu ſe ſert pour ſen-*

* Ces mots en caractéres communs ſont ceux qu'on a ajoutez pour rendre le Style de Mr. *Leibnitz* plus François.

ſentir les choſes. Mais s'il a beſoin de quelque moyen pour les ſentir, elles ne dépendent donc pas *entiérement de lui, & ne ſont point ſa production.*

4. *Mr.* Newton *& ſes Sectateurs ont encore une plaiſante opinion de l'Ouvrage de Dieu. Selon eux Dieu a beſoin de remonter de tems en tems ſa Montre: autrement elle ceſſeroit d'agir. Il n'a pas eu aſſez de vuë pour en faire un mouvement perpétuel. Cette Machine de Dieu eſt même ſi imparfaite, ſelon eux, qu'il eſt obligé de la décraſſer de tems en tems par un concours extraordinaire, & même de la racommoder, comme un Horloger ſon Ouvrage; qui ſera d'autant plus mauvais Maître, qu'il ſera plus ſouvent obligé d'y retoucher & d'y corriger. Selon mon ſentiment, la même force & vigueur y ſubſiſte toujours, & paſſe ſeulement de matiére en matiére: ſuivant les Loix de la Nature & le bel Ordre préétabli. Et je tiens, quand Dieu fait des Miracles, que ce n'eſt pas pour ſoûtenir les beſoins de la Nature; mais pour ceux de la Grace. En juger autrement, ce ſeroit avoir une idée fort baſſe de la Sageſſe & de la Puiſſance de Dieu.*

Voici à quoi ſe réduit la Réponſe

de

de Mr. *Clarke*. Après la corruption des Mœurs, c'eſt principalement à la fauſſe Philoſophie des Matérialiſtes, combattue par les Principes de Mr. *Newton*, qu'on doit attribuer tout ce qui tend à nier ou à corrompre la Religion naturelle.

2. Il y a quelques endroits dans les Ecrits de Mr. *Locke*, qui peuvent faire ſoupçonner avec raiſon, qu'il doutoit de l'Immatérialité de l'Ame. Mais il n'a été ſuivi en cela que par quelques Matérialiſtes.

3. Mr. *Newton* ne dit pas que l'Eſpace eſt l'organe dont Dieu ſe ſert pour appercevoir les choſes; ni que Dieu ait beſoin d'aucun moyen pour les appercevoir. Au contraire, il dit que Dieu étant préſent par tout, il apperçoit les choſes par ſa préſence immédiate par tout où elles ſont, ſans le ſecours d'aucun organe ou d'aucun moyen. Ce qu'on lui reproche n'eſt qu'une comparaiſon, dont il ſe ſert, pour expliquer ſa penſée.

4. Un Ouvrier paſſe pour d'autant plus habile, que la Machine qu'il a fait continue plus longtems à ſe mouvoir régulièrement, parce que toute cette habileté ne conſiſte qu'à diſpoſer & à joindre certaines piéces, qui

ont

ont un mouvement, & dont les Principes ſont tout-à-fait indépendans de l'Ouvrier. Il n'en eſt pas de même de Dieu, qui, non ſeulement compoſe & arrange les choſes, mais qui, de plus, eſt l'Auteur de leurs puiſſances primitives ou de leurs forces mouvantes, & qui les conſerve perpétuellement. Dire, par conſéquent, qu'il ne ſe fait rien ſans ſa providence & ſon inſpection, ce n'eſt pas avilir ſon Ouvrage; mais plutot en faire connoitre la grandeur & l'excellence. L'opinion contraire introduit le Matérialiſme & le Deſtin.

Voici à quoi ſe reduit la Replique de Mr. *Leibnitz*.

Les Principes Mathématiques de la Philoſophie ſont les mêmes, que ceux des Materialiſtes, bien loin de leur être oppoſez. Ils ne different qu'en ce que les Matérialiſtes ſe bornent aux ſeuls Principes Mathématiques & n'admettent que des Corps; au lieu que les Mathématiciens Chrétiens admettent de plus des Subſtances immatérielles. Ce ſont donc les Principes Métaphyſiques & non les Mathématiques, qu'il faut oppoſer à ceux des Matérialiſtes. Le grand Principe des Mathématiques, c'eſt

celui de la *Contradiction* ou de *l'Identité*, c'eſt-à-dire, qu'une Enonciation ne ſauroit être vraye & fauſſe en même tems. Mais pour la Phyſique, il faut encore un autre Principe, qui eſt celui de la Raiſon ſuffiſante, c'eſt que rien n'arrive, ſans qu'il y aît une raiſon, pourquoi cela eſt ainſi plutot qu'autrement.

Mr. *Newton* admet un Eſpace vuide. *Démocrite* & *Epicure* l'admettoient auſſi, quoi que grands Materialiſtes. Seulement, ſelon eux, y avoit-il plus de matiére dans le Monde, que ſelon Mr. *Newton*; en quoi on croit qu'ils étoient préférables: car, plus il y a de matiére, & plus Dieu a d'occaſion d'exercer ſa Sageſſe & ſa Puiſſance. Auſſi eſt-ce là une des raiſons pour leſquelles Mr. *Leibnitz* nie, qu'il y ait du vuide. On ne dira rien ici de plus ſur la queſtion ſi l'Eſpace eſt le *Senſorium* de Dieu; parce qu'on croit qu'il y a quelque équivoque dans des paroles ſi obſcures.

On prétend que la préſence de l'Ame ſuffit, pour qu'elle s'aperçoive de ce qui ſe paſſe dans le Cerveau. C'eſt ce que Mr. *Leibnitz* nie après le P. *Malebranche* & toute l'Ecole

Cartésienne. Il faut plus que la seule présence, pour qu'une chose représente ce qui se passe dans l'autre. L'Espace est intimement présent au Corps qu'il contient, selon Monsr. *Newton*; mais, pour tout cela, l'Espace ne s'aperçoit pas de ce qui se passe dans le Corps, il ne s'en souvient pas, après que le Corps en est sorti. Outre, que l'Ame étant indivisible, sa présence immédiate, qu'on pourroit s'imaginer dans le Corps, ne seroit que dans un point. Comment donc s'apercevroit-elle de ce qui se fait hors de ce point?

Dieu s'aperçoit de tout, non par sa seule présence, mais aussi par son Opération; parce qu'il conserve les choses par une action, qui produit continuellement ce qu'il y a de bonté & de perfections en elles. Mais les Ames n'ont point d'influence immédiate sur les Corps, ni les Corps sur les Ames.

On loüe une Machine plutot par son effet, que par sa cause. La raison qui rend Dieu préférable à un autre Machiniste, n'est pas seulement parce qu'il fait le tout, & que l'Artisan a besoin de chercher sa Matiére; cette préférence viendroit seulement

de

de la Puissance. Il y a une autre raison de l'excellence des Ouvrages de Dieu, qui vient de la Sagesse. C'est que sa Machine dure plus longtems & va plus juste, que celle d'un Machiniste.

Ce n'est pas que le Monde corporel soit une Machine, qui se meuve sans l'intervention de Dieu. Les Créatures ont besoin de son influence continuelle; mais le Monde est une Montre, qui va sans avoir besoin de sa correction. Dieu à tout prévu, il a remédié à tout par avance. Il y a dans ses Ouvrages une Harmonie, une beauté *déja préétablie*.

S'il faut que Dieu corrige les choses naturelles de tems en tems, cela se fait ou *surnaturellement* ou *naturellement*. Au premier cas, il faut recourir au miracle, pour expliquer les choses naturelles, ce qui est réduire une hypothése à l'absurde; puis qu'avec des miracles on peut rendre raison de tout sans peine; au second cas Dieu sera l'Ame du Monde.

Voici l'abrégé de la seconde Réplique de *Mr. Clarke*. Quand on oppose les Principes Mathematiques aux Principes Méchaniques, on fait voir par les premiers que l'état des choses

n'a pu être produit que par une Cauſe intelligente & libre. On les peut apeller des Principes Métaphyſiques, ſelon que les conſéquences Métaphyſiques naiſſent démonſtrativement des Principes Mathématiques.

Il eſt vrai que rien n'exiſte, ou n'exiſte d'une certaine maniére, ſans qu'il y ait une raiſon ſuffiſante pour cela; & que, par conſéquent, quand il n'y a point de cauſe il n'y a point d'effet. Mais cette raiſon eſt ſouvent la ſimple volonté de Dieu; comme, pourquoi de deux portions de matiére parfaitement égales, il en a placé l'une plutot en un lieu qu'en un autre. Si la volonté de Dieu ne pouvoit jamais agir, ſans être prédéterminée par quelque cauſe; Dieu n'auroit pas la liberté de choiſir, & ce ſeroit introduire la fatalité.

Les Anciens qui admirent la Matiére & le Vuide, ne ſurent pas ſe ſervir de ces Principes, pour expliquer les Phénoménes de la Nature par le moyen des Mathématiques. Quelque petite que ſoit la quantité de la Matiére, Dieu ne manque pas de ſujets, ſur leſquels il puiſſe exercer ſa Sageſſe & ſa Puiſſance; puis qu'il y a d'autres choſes outre la Matiére.

On

On auroit pû prouver de la même maniére, que les Hommes ou tout autre eſpéce de Créatures doivent être infinis en nombre, afin que Dieu ne manque pas de ſujets, pour exercer ſa Puiſſance & ſa Sageſſe.

On n'a point dit que la préſence de l'Ame ſuffit pour la perception, mais ſeulement, que cette préſence eſt néceſſaire, afin que l'Ame aperçoive. Il faut de plus, pour appercevoir, qu'elle ſoit une ſubſtance vivante. Mais une ſubſtance vivante n'eſt capable de perception, que dans le lieu où elle eſt préſente; ſoit aux choſes même, comme Dieu eſt préſent à tout l'Univers; ſoit aux Images des choſes, comme l'Ame leur eſt préſente dans ſon *Senſorium*. Quoi que l'Ame ſoit indiviſible, il ne s'enſuit pas qu'elle n'eſt préſente que dans un ſeul point. L'Eſpace fini ou infini eſt abſolument indiviſible, même par la penſée: car on ne peut s'imaginer que ſes parties ſe ſéparent l'une de l'autre, ſans s'imaginer qu'elles ſortent, pour ainſi dire, hors d'elles-mêmes: & cependant l'Eſpace n'eſt pas un ſimple point.

Dieu n'aperçoit pas les choſes par ſa ſimple préſence, ni parce qu'il agit

sur elles ; mais parce qu'il est, non seulement présent partout ; mais encore un Etre vivant & intelligent. On doit dire la même chose de l'Ame dans sa petite Sphère.

On avoüe, que l'excellence de l'Ouvrage de Dieu ne consiste pas seulement en ce que cet Ouvrage fait voir la puissance de son Auteur ; mais encore en ce qu'il montre sa Sagesse. Mais cette Sagesse ne consiste pas à rendre la Nature capable de se mouvoir sans lui, cela est impossible ; mais elle consiste en ce qu'il a formé dès le commencement une idée parfaite & complette d'un Ouvrage, qui a commencé & qui subsiste toujours conformément à cette idée ; par l'exercice perpétuel de la Puissance & du Gouvernement de son Auteur.

Il n'y a point dans le Monde de *Correction* ou de Reforme par rapport à Dieu. L'état présent du Monde, le desordre où il tombera, & le Renouvellement, dont ce desordre sera suivi, entrant également dans le dessein, que Dieu a formé.

Dieu n'est point une *Intelligentia Mundana*, ni une *Intelligentia supramundana*, mais une Intelligence, qui

est

est partout, dans le Monde & hors du Monde.

Le raisonnement de Mr. *Leibnitz* suppose, que tout ce que Dieu fait est surnaturel & miraculeux, & par conséquent il tend à exclurre Dieu du Gouvernement actuel du Monde. En Dieu le naturel & le surnaturel ne different en rien, ce ne sont que des distinctions selon notre maniére de concevoir les choses. Donner un mouvement réglé au Soleil ou à la Terre, c'est une chose, que nous apellons naturelle; arrêter ce mouvement pendant un jour, c'est une chose surnaturelle, selon nos Idées. Mais la derniére de ces deux choses n'est pas l'effet d'une plus grande puissance que l'autre; & par raport à Dieu, elles sont toutes deux également naturelles ou surnaturelles.

Quoi que Dieu soit présent dans tout l'Univers, il ne s'ensuit pas qu'il soit l'Ame du Monde. L'Ame humaine est une partie d'un Composé, dont le Corps est l'autre partie, & ces deux parties agissent mutuellement l'une sur l'autre, comme étant les parties d'un même tout. Mais Dieu est dans le Monde, non comme une partie de l'Univers, mais com-

comme un Gouverneur; il agit ſur-tout, & rien n'agit ſur lui.

Mr. *Leibnitz* ne ſe trouva pas vaincu par cette ſeconde Réponſe. Voici l'Abrégé de ce qu'il y repliqua.

Les Principes Mathématiques conſiſtent dans les Mathématiques pures, nombre, figures, Géométrie. Les Principes Métaphyſiques regardent des Notions plus générales, comme la Cauſe & l'Effet. [Ainſi cèt Article ne ſera plus qu'une diſpute de mots. On ne s'eſt pas bien entendu.]

On accorde que rien n'arrive, ſans une raiſon ſuffiſante, & de là Mr. *Leibnitz* prétend conclurre, que l'Eſpace n'eſt point un Etre abſolu, mais un Ordre de Coëxiſtences, comme le Tems eſt un Ordre de Succeſſions. Car, ſi l'Eſpace étoit un Etre abſolu, il arriveroit quelque choſe, dont il ſeroit impoſſible, qu'il y eut une raiſon ſuffiſante. En voici la preuve. L'Eſpace eſt quelque choſe d'abſolument uniforme; & ſans les choſes, qui y ſont placées, un point de l'Eſpace ne différe abſolument en rien d'un autre point de l'Eſpace. Il ſuit de là, qu'il eſt impoſſible qu'il y ait une raiſon, pourquoi Dieu gardant

les

les mêmes ſituations des Corps entr'eux, ait placé les Corps dans l'Eſpace ainſi, & non pas autrement, & pourquoi tout n'a pas été pris à rebours. Mais l'Eſpace n'eſt autre choſe que cèt Ordre ou Raport, & n'eſt rien du tout ſans les Corps, que la poſſibilité d'en mettre; ces deux Etats, l'un tel qu'il eſt, l'autre ſuppoſé à rebours ne différeroient point entr'eux.

Ce que l'on dit que la Raiſon pourquoi une choſe eſt ou eſt d'une telle maniére, eſt quelquefois la pure volonté de Dieu; marque qu'on n'a pas bien pris la penſée de Mr. *Leibnitz*, car c'eſt ſoutenir que Dieu veut quelque choſe, ſans qu'il y aît une raiſon ſuffiſante de ſa volonté; c'eſt retomber dans l'Indifférence, que ce Savant croit avoir montré être entiérement chimérique. Mais, dit-on, c'eſt ôter par là la Liberté à Dieu & introduire le Deſtin. C'eſt tout le contraire. On accorde à Dieu le pouvoir de choiſir, puis qu'on le fonde ſur la raiſon du choix conforme à ſa Sageſſe. Ce n'eſt pas ce Deſtin, qui n'eſt autre choſe que l'Ordre le plus ſage de la Providence; mais un Deſtin ou une néceſſité brute, où il n'y a ni ſageſſe, ni choix qu'il faut éviter. Je paſſe

des Réponſes ſur quelques matiéres moins importantes & où il ſemble qu'on ne s'eſt point entendu.

La ſimple préſence, même animée, ne ſuffit pas pour la perception. Un Aveugle, ou même un Homme diſtrait ne voit point. Il faut expliquer comment l'Ame s'aperçoit de ce qui eſt hors d'elle.

La préſence de l'Ame eſt d'une tout autre nature que celle de Dieu. Dire qu'elle eſt diffuſe par le corps, c'eſt dire, qu'elle eſt étenduë & diviſible; dire qu'elle eſt toute entiére en chaque partie de quelque corps c'eſt la rendre diviſée d'elle-même. L'attacher à un point, la répandre par pluſieurs points; ce ne ſont que des expreſſions abuſives.

Si la force active ſe perdoit dans l'Univers par les Loix naturelles, que Dieu y a établies, en ſorte qu'il eut beſoin d'une nouvelle impreſſion pour reſtituer cette force; le deſordre n'auroit pas ſeulement lieu à l'égard de nous, mais même à l'égard de Dieu. Il pouvoit le prévoir, & prendre mieux ſes meſures, pour éviter un tel inconvénient. Auſſi l'a-t-il fait. Quand donc Mr. *Leibnitz* dit que Dieu a oppoſé par avance des re-

mé-

mêdes à de tels desordres ; il n'a pas voulu dire, que Dieu laisse venir les desordres & puis les remêdes ; mais qu'il a trouvé les moyens par avance d'empêcher les desordres d'arriver.

Mr. *Leibnitz* croyant qu'on abandonne l'état de la question, & que c'est à tort qu'on l'accuse qu'il accorde à ses Adversaires tout ce qu'ils veulent, ramêne ici cet état de la Question. Cette Question est, dit-il, si Dieu n'agit pas le plus réguliérement & le plus parfaitement ? Si sa Machine est capable de tomber dans des desordres qu'il est obligé de redresser par des voyes extraordinaires ? Si la volonté de Dieu est capable d'agir sans raison [j'aimerois mieux dire sans motif ou sans cause.] Si l'Espace est un Etre absolu ? Sur la Nature du Miracle &c.

Ni les Théologiens ni la plûpart des Philosophes n'aprouveront point cette Thése, qu'il n'y a point de différence par raport à Dieu entre le Naturel & le Surnaturel. Le Surnaturel surpasse toutes les forces de la Nature. Qu'un Corps libre se promêne dans l'Ether en rond autour d'un centre fixe, sans que quelque autre Créature agisse sur lui, cela ne

ſe peut que par Miracle, n'étant pas explicable par les natures des Corps. Ainſi l'Attraction proprement dite des Corps eſt une choſe miraculeuſe, ne pouvant pas être expliquée par leur nature.

Voici quelques endroits de la troiſiéme Replique de Mr. *Clarke*. A l'égard des choſes, qui ſont indifférentes en elles-mêmes, la ſeule Volonté eſt une raiſon ſuffiſante, pour leur donner l'exiſtence ou pour les faire exiſter d'une certaine maniére; & cette Volonté n'a pas beſoin d'être déterminée par une cauſe étrangére. Quand Dieu, par exemple, a placé une particule de matiére dans un lieu plutot que dans un autre, quoi que tous les lieux ſoient ſemblables; il n'en a eu d'autre raiſon que ſa Volonté. Suppoſé que l'Eſpace ne fut rien de réel, mais ſeulement un ſimple Ordre des Corps, la Volonté de Dieu ſeroit pourtant la ſeule raiſon poſſible, pour laquelle trois particules égales auroient été placées ſelon l'Ordre *a*, *b*, *c*, plutot que dans un Ordre contraire. On ne peut tirer aucun argument de cette Indifférence de lieux, pour prouver, qu'il n'y a point d'Eſpace réel. Car les différens

rens Eſpaces ſont réellement diſtincts l'un de l'autre, quoi qu'ils ſoient parfaitement ſemblables. On omet une autre raiſon par laquelle Mr. *Clarke* tâche de prouver que l'Eſpace eſt quelque choſe de réel.

L'Eſpace n'eſt pas une Subſtance, un Etre éternel & infini; mais une proprieté, ou une ſuite de l'Exiſtence d'un Etre infini & éternel. L'Eſpace infini eſt l'Immenſité, mais l'Immenſité n'eſt pas Dieu. [Cette Diſpute ſur l'Eſpace, & encore plus celle ſur le Tems pourroit bien proceder de ce que les deux Philoſophes qui diſputent ne s'entendent pas l'un l'autre.]

Lors qu'il y a quelque différence dans la nature des choſes, la conſidération de cette différence détermine toujours un Agent intelligent & très-ſage; mais lors que deux maniéres d'agir ſont également bonnes, dire que Dieu ne peut point agir, c'eſt dire que Dieu n'a pas en lui-même un principe d'action, & qu'il eſt toujours, pour ainſi dire, machinalement déterminé par les choſes de déhors.

Nous ne ſavons pas comment l'Ame d'un Homme qui voit aperçoit

les Images auſquelles elle eſt préſente; mais nous ſavons qu'elle ne ſauroit aperçevoir les choſes auſquelles elle n'eſt point préſente, parce qu'un Etre ne ſauroit ni agir, ni recevoir des impreſſions, dans un lieu où il n'eſt pas. L'Ame n'eſt pas préſente à chaque partie du Corps, auſſi n'agit-elle par elle-même que ſur le Cerveau, ou ſur certains Nerfs & ſur les Eſprits, qui agiſſent ſur tout le Corps, en vertu des Loix du mouvement.

Quoi que les Forces actives, qui ſont dans l'Univers, diminuent, & qu'elles ayent beſoin d'une nouvelle impreſſion, ce n'eſt point un déſordre, mais une ſuite de la nature des Créatures, qui ſont dans la dépendance.

On répond aux Queſtions propoſées, que Dieu agit toujours de la maniére la plus réguliére & la plus parfaite, qu'il n'y a aucun déſordre dans ſon Ouvrage, que les Changemens qu'il fait dans l'Etat préſent de la Nature, ne ſont pas plus extraordinaires, que les ſoins qu'il a de conſerver cèt Etat; que, lors que les choſes ſont en elles-mêmes abſolument égales, la Volonté de Dieu

peut

peut ſe déterminer librement ſur le choix, ſans qu'aucune cauſe étrangére la faſſe agir; que l'Eſpace ne dépend point de l'Ordre, ou de la Situation, ou de l'Exiſtence du Corps. A l'égard des Miracles, les deux ſavans Antagoniſtes ſont dans des idées ſi différentes, qu'il n'y a pas d'apparence, que quand Mr. *Leibnitz* auroit vécu plus long tems, ils ſe fuſſent jamais accordez.

Voici quelques Réponſes de ce dernier Savant dans ſon quatriéme Ecrit. Dans les choſes parfaitement indifférentes il n'y a point de choix, & par conſéquent point d'élection ni de Volonté. Une ſimple Volonté, ſans aucun motif, eſt une pure fiction.

Il eſt indifférent de ranger trois Corps égaux & parfaitement ſemblables en quelque ordre qu'on voudra, par conſéquent ils ne ſeront point rangez par celui qui ne fait rien qu'avec ſageſſe. Mais auſſi étant l'Auteur des choſes, il n'en produira point, &, par conſéquent, il n'y en a point dans la Nature. Il n'y a point deux Individus *indiſcernables*. C'eſt un argument contre les Atomes, qui ne ſont pas moins combattus que le

Vui-

Vuide par les principes de la véritable Philoſophie. Poſer deux choſes *indiſcernables*, c'eſt poſer la même choſe ſous deux noms.

On verra dans le Livre même les raiſons de Mr. *Leibnitz* contre l'opinion de Mr. *Clarke* ſur l'Eſpace. Elles me paroiſſent dignes d'un ſi grand Philoſophe.

C'eſt, ſelon lui, quelque choſe d'impoſſible, de ſuppoſer que Dieu aît créé le Monde quelques millions d'années plutot. Ceux qui donnent dans ces fictions ne ſauroient répondre à ceux qui argumenteroient pour l'éternité du Monde. Car Dieu ne faiſant rien ſans raiſon, & étant impoſſible d'alleguer aucune raiſon, pourquoi il n'a pas créé le Monde plutot; il s'enſuivra, ou qu'il n'a rien créé du tout, ou qu'il a créé le Monde avant tout tems aſſignable, c'eſt-à-dire, que le Monde eſt éternel. Mais, quand on montre, que le commencement, quel qu'il ſoit, eſt toujours la même choſe, la queſtion, pourquoi il n'en a pas été autrement, ceſſe.

Dieu n'eſt jamais déterminé par les choſes externes, mais toujours par ce qui eſt en lui, c'eſt-à-dire, par

par ſes connoiſſances, avant qu'il y aît aucune choſe hors de lui.

Il n'y a point de raiſon poſſible, qui puiſſe limiter la quantité de la Matiére, ainſi cette limitation ne ſauroit avoir lieu. Il y a à la fin de ce quatriéme Ecrit un long *Poſtſcriptum* où l'on prouve qu'il n'y a ni Atomes, ni Vuide.

Mr. *Clarke* dans ſa quatriéme Replique prétend que la Doctrine de Mr. *Leibnitz*, ſur les motifs d'agir, conduit à une néceſſité abſoluë & à la fatalité. On lui nie qu'il ne puiſſe pas y avoir deux Etres parfaitement égaux, & pour cela on ſuppoſe deux parties de matiére parfaitement ſolides, autre principe, que Mr. *Leibnitz* n'admet point. En un mot la Diſpute de Mr. *Clarke* avec Mr. *Leibnitz*, me paroit aſſez ſemblable à celle que j'ai vuë autrefois entre un Péripatéticien qui ne ſavoit point les ſentimens de *Deſcartes*, & un Carteſien. Le premier oppoſoit certain principe, le ſecond le nioit; le premier établiſſoit ce premier Principe par un ſecond, qui lui étoit auſſi nié, & ce ſecond par un troiſiéme qu'on lui nioit encore; juſques à ce qu'ils ſe laſſérent enfin, l'un de prouver & l'au-

l'autre de nier. Quoi qu'il m'ait paru du mal entendu dans la Dispute, les deux Antagonistes sont dans des Principes si opposez, qu'il ne faut pas s'étonner, s'ils ne s'accordent presque sur rien. Jusques ici je les ai suivis pié-à-pié; je me contenterai dans la suite de quelques remarques, qui serviront à expliquer quelques-unes des principales opinions de ces deux Savans.

Selon Mr. *Clerke*, l'Espace destitué de Corps est la propriété d'une Substance immatérielle. L'Espace Vuide n'est pas un Attribut sans sujet, puis que Dieu est certainement présent dans tout l'Espace Vuide, peut-être aussi qu'il y a dans cet Espace plusieurs autres Substances, qui ne sont pas matérielles, & qui, par conséquent, ne peuvent être aperçues par nos sens. [Ce *peut-être* ne lève point la difficulté; car, peut-être aussi n'y a-t-il point de telles Substances, & quand il y en auroit, à moins qu'il n'y en eut dans tout l'Espace, la difficulté reviendroit toujours d'un Attribut qui existe sans aucune Substance.]

Voici un Argument par lequel Mr. *Clerke* prouve, qu'il y a des parties

ties parfaitement ſolides dans la matiére. Plus on diviſe & ſubdiviſe un Corps, pour arriver, enfin, à des parties parfaitement ſolides & ſans pores, plus augmente la Proportion que les Pores ont à la matiére ſolide de ce Corps. Si donc en pouſſant la diviſion & la ſubdiviſion à l'infini, il eſt impoſſible d'arriver à des parties parfaitement ſolides & ſans pores, il s'enſuivra que les Corps ſont uniquement compoſez de pores, (le rapoit de ceux-ci aux parties ſolides augmentant ſans ceſſe) & par conſéquent qu'il n'y a point de matiére du tout, ce qui eſt une abſurdité manifeſte.

Mr. *Leibnitz* répond beaucoup plus amplement, au quatriéme Ecrit de Mr. *Clarke* qu'aux précédens, pour terminer la diſpute, s'il ſe peut; mais il nous arrêtera beaucoup moins que les autres, parce que cet Extrait eſt déja fort long.

Il diſtingue diverſes ſortes de Neceſſitez, & fait voir quelles ſont celles qui dérogent à la liberté, & celles qui n'y dérogent point. Quand Dieu choiſit le meilleur, il ne s'enſuit pas que ce qu'il ne choiſit point ſoit abſolument impoſſible.

Ce Savant apelle une étrange fiction,

tion, l'opinion qui fait la Matiére pesante, & même vers toute autre matiére; comme si tout Corps attiroit également tout autre Corps selon les Masses & les Distances, & cela par une Attraction proprement dite, qui ne soit point dérivée d'une impulsion occulte des Corps: au lieu que la Pesanteur des Corps sensibles vers le Centre de la Terre, doit être produite par le mouvement de quelque fluide. Il en sera de même d'autres Pesanteurs, comme de celles des Planétes vers le Soleil & entr'elles.

Notre savant Auteur rapelle ici les raisons qu'il avoit alleguées contre l'idée que Mr. *Clarke* a de l'Espace, ausquelles on se plaint qu'il n'a pas répondu, & il y en ajoute de nouvelles. [Il me semble, que personne ne peut prétendre sans présomtion avoir clairement & sufisamment expliqué ce qui concerne l'Espace. Il y a partout des difficultez insurmontables, & les Partis différens ne peuvent s'insulter réciproquement sans une réciproque injustice.] Ce que dit Mr. *Leibnitz*, pour expliquer comment les Hommes viennent à se former, mérite l'attention du Lecteur.

Il

Il ſemble qu'il commence un peu à s'échaufer dans ce cinquiéme Ecrit. On en jugera par ce qui ſuit. Après avoir dit, que la Doctrine de Mr. *Newton* nous raméne aux qualitez occultes; voici ce qu'il ajoute. „ Du „ tems de Mr. *Boyle* & d'autres ex- „ cellens Hommes, qui floriſſoient „ en Angleterre ſous *Charles II.* on „ n'auroit pas oſé nous débiter des „ Notions ſi creuſes. J'eſpére que „ ce beau tems reviendra ſous un ſi „ bon Gouvernement, que celui d'à „ préſent. Le Capital de Mr. *Boyle* „ étoit d'inculquer, que tout ſe fai- „ ſoit méchaniquement dans la Phy- „ ſique. Mais c'eſt un malheur des „ Hommes de ſe dégouter, enfin, „ de la Raiſon même, & de s'en- „ nuyer de la lumiére. Les Chimé- „ res commencent à revenir, & plai- „ ſent, parce qu'elles ont quelque „ choſe de merveilleux. Il arrive „ dans le Pays Philoſophique ce qui „ eſt arrivé dans le Pays Poëtique. „ On s'eſt laſſé des Romans raiſon- „ nables tels que la *Clélie Françoiſe* „ & *l'Aramene Allemande*; & l'on „ eſt revenu depuis quelque tems aux „ *Contes des Fées.* ”

La cinquiéme Replique de Mr. *Clarke*

Clarke eſt aſſez longue, quoi qu'elle ne le ſoit pas autant, que l'Ecrit de ſon Adverſaire auquel il répond. Voici quelques endroits des plus importans. On ne croit pas qu'un Agent libre & raiſonnable s'abſtienne d'agir, quand il y a pluſieurs maniéres d'agir également raiſonnables & parfaitement ſemblables. Il conſerve encore en lui-même le pouvoir d'agir, parce qu'il a la faculté de ſe mouvoir. Il peut avoir de très-bonnes & de très-fortes raiſons, pour ne pas s'abſtenir entiérement d'agir; quoi que, peut-être, il n'y ait aucune raiſon, qui puiſſe déterminer qu'une certaine maniére d'agir vaut mieux qu'une autre. [Il paroit effectivement fort étrange qu'un Etre parfaitement libre & tout puiſſant doive s'abſtenir entiérement d'agir, parce que la ſcience infinie lui préſentera pluſieurs maniéres d'agir également dignes de lui.] Il ſemble qu'on ne puiſſe ſoutenir une telle choſe, ſans faire de Dieu un Etre purement paſſif, & par conſequent il ne ſeroit point Dieu ou le Gouverneur du Monde.

Dieu n'exiſte point dans l'Eſpace ni dans le Tems; mais ſon exiſtence eſt la Cauſe de l'Eſpace & du Tems.

Quand

Quand nous disons, conformément au langage du Vulgaire, que Dieu existe dans tout l'Espace & dans tout le Tems, nous voulons dire simplement, qu'il est partout & qu'il est éternel; c'est-à-dire, que l'Espace infini & le Tems sont des suites nécessaires de son Existence, & non que l'Espace & le Tems sont des Etres distincts de lui, dans lesquels il existe. On verra dans le Livre même comment notre savant Auteur prouve, que l'Espace n'est ni un pur néant, ni une pure idée, ni une simple Rélation. Mais j'avoüe que je ne comprens pas la raison par laquelle il prouve que l'Espace n'est aucune sorte de Substance; c'est, dit-il, parce que l'Espace est l'Immensité & non pas l'Immense, au lieu qu'une Substance infinie est l'Immense & non pas l'Immensité.

Sur les difficultez, que Mr. *Leibnitz* a opposé contre *l'Attraction* & la *Gravitation*, Mr. *Clarke* répond avec tous les *Newtoniens*, qu'on n'entend par là que certains Phénomenes, établis sur une Expérience constante & qui ne trompe point; qu'on avoüe que l'on ne sait point la cause de ces Phénomenes, quoi qu'il y en

ait

aît certainement une, & qu'on ſera bien obligé aux Philoſophes qui la découvriront. Parler donc d'*Attraction* & de *Gravitation*, ce n'eſt pas ramener les qualitez occultes; mais donner des noms arbitraires à des Effets réels, dont on n'a pas encore découvert les cauſes. Cette cinquiême Replique a fini la Diſpute, parce que Mr. *Leibnitz* eſt mort.

On a mis à la ſuite un Recueil de Paſſages tirez des Ouvrages imprimez de ce Savant, qui peuvent ſervir à éclaircir pluſieurs endroits des Ecrits précédens.

On trouve enſuite dans ce Volume des Lettres d'une Perſonne de l'Univerſité de Cambridge à Mr. *Clarke* ſur la Liberté & la Néceſſité, avec les Réponſes de Mr. *Clarke*. Le Savant de Cambridge convient que l'Homme n'eſt point déterminé par une impulſion aveugle, mais il prétend que chaque Acte de la Volonté eſt néceſſaire. On convient, dit-il, que la *Volition** n'eſt autre choſe que le dernier Jugement de l'Entendement. On doit auſſi convenir, que ce dernier Jugement, qui accorde

ou

* Nous apellons ainſi l'Acte de la Volonté.

ou qui refuſe ſon conſentement à une Propoſition ſpéculative, eſt néceſſaire. Pourquoi donc ce même Jugement ne ſera-t-il point néceſſaire, lors qu'il eſt queſtion d'une Propoſition Pratique par laquelle l'Homme eſt déterminé à agir?

Voici ce que répond Mr. *Clarke*. Auſſi long tems qu'un Etre eſt Paſſif, auſſi long tems eſt-il ſujet à la Néceſſité; auſſi long tems qu'il eſt Agent, auſſi long tems eſt-il libre. Car *Action* & *Liberté* ſont des *Idées identiques*. Le Vrai & le Bien ſont à l'Entendement, ce qu'eſt à l'Oeil un objet lumineux. L'Oeil ouvert voit néceſſairement l'Objet; parce qu'il eſt en cela purement paſſif. De même, l'Entendement, quand il eſt ouvert, aperçoit néceſſairement la vérité d'une Propoſition Spéculative, ou la juſtice d'une Propoſition Pratique, parce que dans cette occaſion l'Entendement n'eſt auſſi que paſſif. Mais, comme un Homme, en fermant les yeux, peut s'empêcher de voir; ainſi, en détournant l'attention, il peut s'empêcher de concevoir ou d'apercevoir.

Mais ſuppoſé, que le dernier Jugement de l'Entendement eſt tou-

jours nécessaire, comme il l'est en effet, selon Mr. *Clarke*, que suit-il de là? Autre chose est juger, autre chose est agir. Ces deux choses dépendent de Principes tout-à-fait différens, & qui n'ont pas plus de connexion entr'eux que l'*Activité* & la *Passivité*, la faculté d'agir & celle de recevoir une Action. Ni Dieu, ni l'Homme ne peuvent pas s'empêcher de voir qu'une chose est vraye, quand ils voyent qu'elle est vraye, ou de juger que ce qu'ils voyent être juste & raisonnable est effectivement juste & raisonnable. Mais en tout cela il n'y a point d'Action. Le pouvoir physique d'agir, qui constitue l'Essence de la Liberté & dans Dieu & dans l'Homme, est toujours, après le dernier Jugement de l'Entendement, le même qu'auparavant. En un mot, il n'y a point de connexion nécessaire entre l'Aprobation & l'Action: entre ce qui est passif & ce qui est actif. Ce n'est pas l'Entendement qui est la source d'une Action; car des Etres incapables d'Action, peuvent être capables de perception. L'origine d'une Action est le pouvoir interne de se mouvoir soi-même; qui est dans tous les autres Animaux

meux la *Spontanéité*, & dans les Etres raisonnables, ce que nous apellons la *Liberté*. Toute l'erreur sur cette matiére vient de ce qu'on a employé le mot de Volonté dans un sens confus, pour désigner confusément en partie ce qui est passif & en partie ce qui est actif.

On replique, que ce Principe interne de détermination est lui-même nécessaire; car, ou il suit le dernier jugement de la Volonté, ou il ne le suit pas. S'il le suit, il est parfaitement nécessaire; s'il ne le suit pas, n'y a-t-il pas une formelle contradiction dans les termes? N'est-ce pas supposer que la même Créature se meut & ne se meut pas, en même tems?

D'ailleurs les Perfections morales ne sont pas moins essentielles en Dieu, que les physiques; & il n'est pas plus possible, que celui qui est parfaitement sage, agisse injustement ou cruellement, c'est-à-dire, sans sagesse ou sans bonté, qu'il est possible, qu'un Etre réellement existant, soit renfermé dans quelques bornes. Mais si c'est là une perfection en Dieu, pourquoi ne le sera-t-elle pas dans l'Homme? L'Auteur soutient de là, & il auroit raison,

ſi ſes principes étoient ſûrs, que l'Homme n'eſt point reſponſable de ſes Actions; qu'on ne peut blâmer que l'Entendement, & que le péché n'eſt qu'une folie.

Selon Mr. *Clarke*, toute l'erreur eſt renfermée dans le mot de *Volition*. Le Docteur de Cambridge renferme ſous ce mot, & la dernière perception de l'Entendement, qui eſt paſſive, & la premiére operation ou la reduction en acte de la Faculté active du Pouvoir de ſe mouvoir ſoi-même. Il ſuppoſe qu'il y a une liaiſon néceſſaire entre ces deux choſes; ce qu'on lui nie; on ſoutient, au contraire, qu'il n'y a point de connexion entr'elles, c'eſt en quoi conſiſte la différence entre *l'action* & la *paſſion*; & c'eſt cette différence, qui fait l'eſſence de la Liberté. Autrement il n'y aura ni Agent ni Action proprement dite dans le Monde. C'eſt-à-dire, qu'il y aura des effets, ſans qu'il y aît aucune cauſe, ce qui eſt abſurde.

Le même Docteur confond la contradiction & la néceſſité morale, avec la contradiction & la néceſſité naturelle. Parlant moralement, il y a contradiction dans les termes qu'un Homme ſage agiſſe follement, ou qu'un

qu'un honnête Homme faſſe une choſe deshonnête. Mais il n'y a point de contradiction phyſique. En Dieu même, en qui les actions de bonté ſont auſſi phyſiquement néceſſaires que ſa Toute-préſence, ſi le ſentiment du Docteur étoit vrai, il ſeroit auſſi abſurde de remercier Dieu pour ſes bienfaits que pour ſa Toute-préſence. Il n'y auroit point même dans l'Univers de perfection morale. Le Docteur repliqua encore à ces Réponſes; mais la derniére Replique de Mr. *Clarke* le perſuada ſi bien, qu'il ſe rendit à l'évidence, & en remercia dans ſa derniére Lettre celui qui l'avoit éclairé. Il y a peu de diſputes, qui ayent de pareils ſuccès.

Enfin, on a mis dans ce Volume des Remarques de Mr. *Clarke*, ſur un Livre qui a pour tître *Recherche Philoſophique, ſur la Liberté de l'Homme*. L'Auteur de ce Livre aporte ſix raiſons, pour prouver qu'il n'y a, & qu'il n'y peut avoir aucune Liberté dans les Actions Humaines. Mr. *Clarke* répond à toutes ces Objections, en ſe ſervant des Principes qu'il a poſez dans ſes Lettres au Docteur de Cambridge, & dont nous venons de parler.

ARTICLE IV.

LA VIE & les SENTIMENS de LUCILIO VANINI. A Rotterdam: Aux Dépens de Gaspard Fritsch. 1717. in 12. pagg. 292.

IL y a quelques personnes, qui, ayant ouï parler de ce Livre, en ont condamné le dessein. Ils ont crû qu'il falloit laisser l'impie *Vanini* & ses erreurs monstrueuses dans les ténébres, & qu'on ne devoit pas les exposer au grand jour. Je suis sûr que, s'ils l'avoient lû, ils en auroient tout une autre opinion, & qu'ils croiroient que le Public est obligé à Mr. *Durand** de lui avoir fait un tel présent. Il peut causer beaucoup de bien & ne peut produire aucun mal. Si les opinions monstrueuses de *Vanini* y sont rapportées, elles y sont solidement refutées, & j'ose bien assurer, que ceux qui se laisseroient plutôt persuader par les objections, que par les réponses, se-

roient

* Pasteur d'une Eglise Episcopale Françoise à Londres.

roient des personnes qui auroient déja pris parti pour l'Athéisme contre la Religion.

Voici le plan, que Mr. *Durand* lui-même nous donne de son Livre. „ Je partagerai en V. ou VI. Articles tout ce que j'ai à vous dire de notre Napolitain. D'abord je vous parlerai de sa Naissance, & de ses Parens; puis de ses Etudes & de ses Maitres; ensuite de ses Voyages & de ses Courses; après cela de ses Ecrits & de l'impieté, qui s'y couvre, & qui s'y découvre successivement. Je finirai par sa mort tragique & par une idée de son Caractére, que je défendrai contre les adoucissemens de son Apologiste *, & les négligences d'un Auteur célébre, qui dans ses *Pensées sur la Comète*, a érigé *Vanini* en honnête homme, & en vrai Martyr de l'Athéisme.

Ce dernier Article mérite surtout la curiosité du Public. On y fait voir avec la derniére évidence, que Mr. *Bayle* (car c'est de lui dont il s'agit)

* Mr. *Arpe* dans son Apologie de Vanini en Latin imprimée in 8. en 1712. à Cosmopole, ou, pour mieux dire, à Rotterdam.

avoit une fauſſe balance, par laquelle il faiſoit valoir les choſes, ce que ſes Préjugez vouloient qu'elles valuſſent. Pour établir ce grand principe, qu'un Athée peut être un honnête Homme, que l'Athéiſme a eu des Martyrs, & que les Athées peuvent ſe faire une idée d'Honnêteté, qui a plus de force ſur leur eſprit que l'utile & l'agréable; il aporte l'exemple de *Vanini*. Il ſuppoſe que cèt Athée étoit un honnête homme, qu'il voulut bien être le Martyr de l'Athéiſme, pour tâcher de guérir les Hommes de la Superſtition & de la crainte de l'Enfer; & que pouvant ſauver ſa vie, s'il eût voulu ſe retracter, il aima mieux mourir généreuſement, que de faire cette honteuſe démarche. [Je remarquerai en paſſant l'obliquité de Mr. *Bayle*. Jamais homme ne pouſſa ſi loin le Pyrrhoniſme hiſtorique que lui. Il doutoit preſque de tous les faits qu'il n'avoit pas vûs de ſes propres yeux. L'équité vouloit donc qu'avant que de bâtir ſur ce qu'il dit de *Vanini*, il s'aſſurât bien de la vérité. Mais il ne s'embarraſſe point de cela & n'y regarde pas de ſi près. Il eſt néceſſaire pour prouver ſa Théſe, que les faits

faits qu'il avance ſoient vrais, cela ſuffit pour ſuppoſer qu'ils le ſont. Par malheur tout ce qu'il dit de *Vanini* eſt parfaitement faux. Il eſt faux que ce fût un honnête homme moralement. C'étoit un Paraſite, qui ne cherchoit qu'à faire un bon repas. Il fut chaſſé d'une Communauté Réligieuſe, pour un crime qu'on n'oſe nommer. Il a avancé pour maxime que tout le tems, qu'on n'employe pas à faire l'amour, eſt un tems perdu. Voila l'Homme de bien, l'Homme vertueux de Mr. *Bayle.*] Il n'eſt pas plus vrai que *Vanini* n'ait pas cherché à ſauver ſa vie en ſe retractant. Etant ſur la ſellette, il dit qu'il adoroit avec l'Egliſe un Dieu en trois Perſonnes & que la Nature démontroit évidemment l'exiſtence de la Divinité. Ce ne fût qu'après qu'il eut vu qu'il ne pouvoit éviter le ſuplice, qu'il expliqua ſes véritables ſentimens. „ Ce ſcélérat, dit l'Hiſtorien „ *Gramond*, n'avoit pas raiſon de „ dire qu'il mouroit ſans frayeur. Je „ le vis tout abattu & faiſant très-„ mauvais uſage de la Philoſophie, „ dont il ſe vantoit de faire profeſ-„ ſion. Etant prêt de mourir, il a-„ voit l'aſpect horrible & tout-à-fait

„ farouche, l'esprit inquiet, & te-
„ moignant dans toutes ses paroles
„ l'anxieté où il se trouvoit; quoi
„ que de tems en tems il s'écriât
„ qu'il mouroit en Philosophe ". Ce qu'il répondit, lors qu'on voulut lui faire faire amende honorable selon la coutume, à Dieu, au Roi, & à la Justice, n'est pas la réponse d'un homme qui se possede, & qui meurt constamment pour ce qu'il croit être la vérité. *Pour Dieu*, dit-il, *je n'en crois point: pour le Roi je ne l'ai point offensé; pour la Justice, que les Diables l'emportent, si toutefois il y a des Diables au Monde.* Garasse, *Doctr. Cur. pag.* 144.

ARTICLE V.

LE SPECTATEUR, *ou*, *le* SOCRATE MODERNE, *où l'on voit un Portrait naif des Mœurs de ce Siécle. Traduit de l'Anglois.* Tome Troisiéme. A Amsterdam, chez David Mortier. 1718. in 12. pagg. 454. sans y comprendre la Préface & la Table.

CE troisiéme Volume du *Spectateur* contient soixante & dix Dis-

cours,

cours, qui plairont, sans doute, à tous ceux qui ont goûté les précédens, & par conséquent, à un très grand nombre de personnes. Ils parurent en Anglois depuis le 9. d'Août 1711. jusques au 19. de Mars 1712. Mais on en a retranché plusieurs dans cette Traduction, parce qu'ils n'auroient eu aucun agrément en François, & divers autres, qui contiennent une Critique fine & judicieuse du célèbre Poëme de *Milton*, intitulé *le Paradis perdu*, parce qu'il n'y a pas d'apparence, qu'il soit jamais traduit en François. Le Traducteur nous aprend, que c'est l'Illustre Mr. *Addison*, qui s'est élevé par son mérite jusques à l'importante Charge de Secretaire d'Etat, qui est l'Auteur de tous ceux de ces Discours, qui sont marquez de la lettre L. Il s'est d'ailleurs caché dans tout cet Ouvrage, sous une des lettres, qui forment le nom de CLIO.

Il seroit trop long d'indiquer ici le sujet de chacun des LXX. Discours, qui composent ce Volume & encore plus d'en donner le précis. Je me contenterai de quelques Remarques détachées. Le premier Discours contient un Parallèle entre *Louis*

XIV. Roi de France & *Pierre Alexowitz* Grand Duc de Moscovie. On y donne tout l'avantage à ce dernier sur le premier. *Louis XIV.* n'est point du tout ménagé dans ce Discours. Au contraire, le *Czar* nous y est représenté comme un des plus grands Princes, qui ayent jamais régné. On fait voir dans le second Discours, que toutes les Conquêtes de ce premier Prince lui ont été entiérement inutiles, puis qu'elles ne lui ont aquis ni plus de Sujets, ni plus de richesses, ni plus de pouvoir, ce que l'on montre par un détail fort curieux.

Dans le 4. l'Auteur blâme, ce me semble, avec raison la *Satyre de l'Homme*, composée par *Boileau*. On est surpris qu'un Auteur si judicieux, & qui paroissoit aimer la vertu, pût croire, que la Nature Humaine étoit un sujet propre à la Satyre. Quel vice ou quel foible peut-on corriger, lors qu'on censure toute l'Espéce en général, sans aucune distinction, & qu'on tâche de faire voir par quelques traits d'esprit superficiels, que les Bêtes brutes valent mieux que nous à tous égards? La Satyre devroit se borner à la critique

de

de ces défauts, dont les Hommes peuvent ſe garantir, & mettre une juſte différence entre ceux qui en ſont les véritables ſujets, & ceux qui ne le ſont pas.

Le 15. Diſcours eſt contre les grands Faiſeurs de queſtions & contre les Babillards. [Il paroit que le *Spectateur* n'a pas voulu aprofondir le premier de ces ſujets. Il y a pluſieurs ſortes de Queſtionneurs. Quelques-uns le ſont par Politique. Gens défians, qui craignent que dans la converſation, il ne leur échape quelque choſe, dont on tire avantage contr'eux; ils prennent le parti d'interroger les autres & de les faire parler. On ne peut mieux punir ces faux Politiques, qu'en devenant ſoi-même Queſtionneur & leur rendant queſtion pour queſtion. Vous les voyez bientot démontez. Il y en a qui ne ſont Queſtionneurs, que pour donner aux autres occaſion de parler dans la converſation, & de faire valoir leur eſprit. Ce n'eſt pas là un défaut; c'eſt plutot une vertu, ſi elle eſt ménagée avec prudence & avec diſcrétion. J'en dis de même de ceux qui ne queſtionnent, que pour s'inſtruire, quoi qu'à cèt égard

même, il faille garder de grandes mesures ; pour ne pas se rendre importun. On est avec un Savant, on croit lui faire honneur, que de lui donner occasion de parler de ce qu'il sait, & on espére d'en profiter soi-même. On ne pense pas que ce Savant est las de s'occuper de sa science, & qu'il n'entre de tems en tems dans le commerce du Monde, que pour se délasser, en parlant ou en entendant parler des choses les plus communes. J'avoue, que je ne suis point de ceux qui veulent que leurs divertissemens même ayent quelque chose de sérieux & d'utile. J'aime à me délasser en jouant à Colin-maillard, ou en parlant de la pluye & du beau tems.

Il y a des Questionneurs, dont le but est de savoir toutes vos affaires & celles de toute la Ville, pour pouvoir ensuite se vanter de ne rien ignorer, d'avoir été les premiers à savoir telles ou telles nouvelles. D'ordinaire ces sortes de gens sont aussi mystérieux sur leurs propres affaires, qu'ils sont curieux de savoir celles d'autrui. Ils ne vous diront point combien leur a couté une telle étoffe, où ils l'ont achetée ; mais ils voudront savoir, si vous avez

payé

payé comptant celle que vous avez achetée vous-même, quels ſont vos revenus, quel eſt le but d'un tel voyage que vous avez fait en ſecret &c. On ſatisfait ces ſortes de Queſtionneurs & on évite leur piége en affectant devant eux une ouverture de cœur, en leur diſant plus qu'ils n'en veulent ſavoir, & en ne leur faiſant pourtant confidence que de certaines choſes, qu'on ne ſe ſoucie pas que tout le Monde ſache.

Enfin, il y en a qui ne ſont Queſtionneurs que par petiteſſe d'eſprit, parce qu'ils ne ſavent pas entretenir une compagnie. Les Queſtions de ceux de cette eſpéce ne roulent que ſur des bagatelles. Avez-vous lu la Gazette? Que dit-elle? Quelle nouvelle y a-t-il en ville? Quand eſt-ce qu'un tel Magiſtrat ſort de charge? Quand eſt-ce qu'un autre y doit entrer? &c. En général c'eſt être incivil, du moins, en France, que de prendre le caractére de Queſtionneur. Il me ſemble qu'on a pouſſé la politeſſe un peu trop loin ſur cét article, de même que ſur pluſieurs autres.]

Le 25. Diſcours mérite particuliérement d'être lû. On y fait voir combien la Vertu eſt aimable par elle-mê-

même, indépendemment de la néceſſité où l'on eſt de la pratiquer, pour être heureux dans cette vie & dans l'autre. Une preuve de la beauté de la Vertu, c'eſt qu'on remarque que les perſonnes les plus déréglées ſouhaitent que leurs proches parens ménent une toute autre vie. Il n'eſt pas moins connu, que les plus grands Débauchez ſont ceux qui admirent le plus la Vertu du beau ſexe; quoi qu'ils ne penſent qu'à le corrompre. [On a vu des Dames, qui n'avoient pas eu beaucoup à cœur leur réputation, qui étoient de la derniére exactitude, pour empêcher que leurs parentes ne donnaſſent la moindre atteinte à la leur.]

Le Diſcours 27. eſt contre les Méres, qui ne veulent pas nourrir leurs Enfans. Les raiſons qu'on allégue, pour leur faire changer de conduite, ſont des plus perſuaſives. Cependant il m'eſt né un ſcrupule ſur celle qui eſt tirée des Bêtes les plus féroces, qui ont tous les ſoins imaginables de leurs petits, & qui ne prennent ces ſoins qu'avec plaiſir. Cela n'eſt pas généralement vrai. Il y a bien parmi les Bêtes des Méres, qui abandonnent leurs petits après les avoir mis

au

au Monde. Il y en a même qui les mangent. Le Gelinottes, les Poules dévorent ſouvent leurs œufs, dès qu'elles les ont pondus. Les Chates mangent leurs Petits, &c. La même choſe arrive à pluſieurs ſortes de Poiſſons, & à diverſes Bêtes féroces.

Le Diſcours XXXV. roule ſur l'Amour & ſur le Mariage. Voici le jugement que le Spectateur porte de ce dernier état. *Le Mariage*, dit-il, *donne de l'étenduë à notre Bonheur & à nos Miſéres. Celui qui ſe contracte par amour eſt agréable; celui que l'intérêt produit eſt commode; & celui où l'un & l'autre de ces motifs ſe trouvent eſt heureux. Un Mariage de ce dernier ordre a toutes les douceurs de l'Amitié, tous les plaiſirs des Sens & de la Raiſon; en un mot tous les agrémens de la Vie. Il n'y a point de marque plus certaine de la corruption du Siécle, que la coutume, qui s'eſt introduite de tourner en ridicule un ſi heureux état. Mais il n'eſt tel, à la vérité, que pour ceux qui peuvent regarder avec mépris les Vanitez du Monde, les fouler aux piés, & marcher d'un pas ferme & conſtant dans le chemin de la Vertu.*

Le XLVI. Diſcours roule ſur le

le Gouvernement Civil. Les Réflexions qu'il contient, m'ont paru si solides, que j'ai cru que j'en devois rapporter ici quelques-unes. La forme de Gouvernement, dit notre judicieux Auteur, qui convient le mieux à l'égalité, que la Nature a mise entre les Hommes, paroît la plus raisonnable, pourvû qu'elle s'accorde avec le bien & la tranquilité du Public. Un Homme est véritablement libre, lors qu'il n'est assujetti à un autre, qu'autant que l'ordre & l'administration du Gouvernement le permettent. La Liberté doit s'étendre à tous les Particuliers, puis qu'ils jouïssent tous de la même nature. Si elle se borne à certaines personnes, il vaudroit mieux, qu'il n'y en eut point du tout; puis qu'elle fournit une triste comparaison, qui aggrave le malheur de ceux qui en sont privez.

La Liberté ne sauroit jamais être plus assurée, que là où le pouvoir législatif est confié à diverses personnes, si heureusement distinguées, qu'en travaillant à leur propre interêt, elles avancent celui de tout le Peuple.

S'il n'y a qu'un seul Corps de Législa-

gliers, qui ne vaut guéres mieux qu'une Tyrannie. Une Histoire, comme celle de *Suetone*, qui nous donne une succession de Princes absolus, fournit un argument invincible contre le pouvoir Despotique. Il est vrai qu'un Prince sage & vertueux ne pourroit avoir un pouvoir trop étendu pour le bonheur de son Peuple; Mais si d'ailleurs nous examinons la conduite ordinaire des Hommes, pour un qu'il y en a de bon, il s'en trouve dix d'un caractére tout opposé. Une Nation n'est que trop, quand elle est capable de rendre son bonheur ou son malheur des vertus ou des vices d'une seule personne. Qu'on jette les yeux sur l'Histoire de *Suetone*, ou sur tout autre Catalogue de Princes absolus; on y verra une longue suite de Tyrans, avant que d'y rencontrer un Monarque un peu supportable. D'ailleurs un particulier honnête Homme dégénére souvent en un Prince cruel & barbare, lors qu'il jouit d'un pouvoir absolu. Permettez à un Homme de faire impunément tout ce qui lui plaît, vous éteignez en lui tout principe de crainte, c'est-à-dire, un des plus grands apuis de la Mo-

Morale. C'eſt ce que prouve l'expérience de tous les ſiécles.

Quelques-uns diſent, que les Gouvernemens temporels devroient être abſolus & monarchiques, à l'exemple de celui du Ciel. Cela ſeroit bon, ſi l'Homme reſſembloit à ſon Créateur en bonté & en juſtice. Mais lors qu'un Gouverneur ne poſſéde pas eſſentiellement ces deux vertus, il n'eſt pas ſûr de ſe remettre à ſa diſcrétion.

Il eſt étonnant combien il y a de liaiſon entre le Gouvernement Deſpotique & la Barbarie; & comment l'élévation d'un Homme au deſſus de la Nature Humaine abaiſſe les autres fort au deſſous. A partager tous les Peuples de la Terre en dix parties, il y en a plus de neuf, qui vivent dans l'eſclavage le plus indigne. Auſſi ſont-ils plongez dans l'ignorance la plus craſſe & la plus groſſiére. L'Eſclavage reçu en Europe eſt un état de Liberté comparé avec celui qui domine dans les trois autres parties du Monde. Auſſi les Européens ont-ils divers rayons de lumiére, dont les autres Peuples ſont abſolument privez.

Les Richeſſes & l'Abondance ſont

les

les fruits naturels de la Liberté; & partout où ſe trouvent ces fruits, toutes les Sciences & les Arts Libéraux ne manquent pas d'y fleurir d'abord.

Comparez les anciens Grecs ſous leur Gouvernement Républicain, avec ceux d'aujourdhui ſous l'Empire du Turc, vous les prendriez pour de tout autres Peuples, & qui ont vécu ſous des climats tout-à-fait différens; tant il y a de différence entre les Génies formez ſous la Liberté & ceux qui croupiſſent dans l'Eſclavage. *Du reſte*, c'eſt ainſi que notre Auteur finit ſes Réflexions, *quoi qu'on n'ait jamais inſiſté là-deſſus, l'Ignorance & la Barbarie, qui ſuivent toujours le Deſpotiſme, forment, ſelon moi, un argument invincible contre le pouvoir abſolu des Souverains: puis qu'il répugne à l'avantage & à la perfection de la Nature Humaine, qui doivent être l'unique but de tout Gouvernement civil.*

Dans le 47. Diſcours notre Spectateur tire un argument invincible pour la Providence de ce nombre d'Hommes qui naiſſent tous les jours, pour remplir à peu près le nombre de ceux qui meurent; & de

ce

re qu'il naît un nombre à peu près égal de garçons & de filles, ce que le Journal ne pourroit jamais faire avec tant d'exactitude.

Le Discours LI. sur les Epingles, que les Dames Anglaises exigent de leurs Epoux, instruira agréablement le Lecteur. Il y a dans le LII. une Lettre d'un Marchand de basse extraction sur des grands airs de sa Epouse de qualité, où l'on trouve beaucoup d'esprit & de bon sens. On y dépeint très-bien tout le ridicule de ces Femmes, qui se piquent de leur qualité, & que, par malheur, l'on rencontre partout. J'ai connu la fille d'un Procureur, qui, pour sa beauté, avoit eu le bonheur d'épouser un vieux Conseiller au Parlement. Elle répetoit cent fois le jour ces paroles, *une Dame de ma qualité.*

On parle dans le Discours LIX. des défauts que l'on commet dans l'Education des Enfans, & l'on donne de bons avis sur un sujet si important. Il n'y a pas de fautes les plus grossières & en même tems la plus commune, c'est de destiner un enfant à une telle, ou à une telle profession, sans savoir s'il en est capa-

ble. Un Valet a ſû gagner l'affection de ſon Maître. Le Maître a une place dont il peut diſpoſer dans un Colége, où l'on enſeigne les jeunes gens, juſques à ce qu'ils ayent fait leurs études. Le Valet demande cette place pour ſon Fils: il l'obtient. Mais ce Fils a-t-il des talens? Ce n'eſt pas là la queſtion. S'il n'en a point, il en aquerra. Ainſi des établiſſemens, qui, au commencement étoient très-utiles, ſont devenus très-préjudiciables dans la ſuite, par les abus qui s'y ſont introduits.]

Le LXII. Diſcours roule encore ſur l'Education des Enfans. On voit dans le LXIV. des Réflexions excellentes ſur le mauvais uſage, que la plûpart des Hommes font de leur tems. On y lit entr'autres un Journal de la Vie d'une de ces perſonnes, qui paſſent tout leur tems à ne rien faire, où l'on dépeint bien naïvement la vanité de la Vie de ces ſortes de gens. Il y a un ſemblable Journal dans le LXVI. mais le premier repreſente la Vie d'un Homme, qui ne s'occupe de rien de ſerieux, & le ſecond celui d'une Femme.

A R-

ARTICLE VI.

ANECDOTES *du* MINISTE'RE *du Cardinal de* RICHELIEU *&* *du* REGNE *de* LOÜIS XIII. *avec quelques particularitez du commencement de la Régence d'*ANNE D'AUTRICHE. *Tirées & traduites de l'Italien du* Mercurio de Siri. *Par Mr. de V***.* A Paris, chez Jean Muzier. in 12. 1717. Tom. I. pagg. 472. Tom. II. pagg. 417. Et ſe trouve à Amſterdam, chez David Mortier.

ON a fait tant de Livres ſur le Cardinal de *Richelieu*, qu'on en pourroit compoſer une petite Bibliothéque. Mais tous les Auteurs n'ont pas parlé de ce Grand Miniſtre dans le même eſprit. Quelques-uns s'en ſont déclarez les Apologiſtes, d'autres en ont fait des Satyres; quelques autres ont tâché d'en parler d'une maniére desintéreſſée. Les uns ſe ſont principalement attachez à raporter les événemens publics arrivez ſous ſon Miniſtére, & auſquels il a eu part, d'autres ont travaillé

vaillé à pénétrer dans les intentions du Cabinet. Tous ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de *Louis XIII.* n'ont pû le faire ſans écrire celle du Cardinal *de Richelieu* ſon premier Miniſtre; puis que c'étoit lui qui faiſoit proprement tout, & que le Prince ſe contentoit de prêter ſon nom; quoi qu'il voulût paroître d'ailleurs fort jaloux de ſon autorité. En un mot, jamais, peut-être, n'a-t on tourné en tant de maniéres, & n'a-t-on donné ſous tant de formes différentes l'Hiſtoire d'un même homme.

Cependant voici encore un nouvel Auteur qui nous donne deux aſſez gros Volumes de la Vie du Cardinal *de Richelieu*, ſous le tître d'*Anecdotes*. Mais, afin qu'on ne s'y trompe point, & de peur que ce tître d'Anecdotes ne faſſe eſpérer des choſes nouvelles, & qui n'ont jamais été dites, il nous aprend qu'il a tiré ce qu'il nous dit, du *Mercure* de l'Abbé *Vittorio Siri*. Il avoüe que pluſieurs de ceux qui l'ont précédé ont déja puiſé dans cette ſource. *Mais*, dit-il, *ils ne ſe ſont pas attachez à un détail circonſtancié de toutes les intrigues ſecretes, de toutes les Cabales, ni des différentes paſſions qui*

ont produit les ſubites révolutions arrivées à la Cour de France, pendant le Miniſtére du Cardinal de Richelieu.

Naturellement, pour faire eſtimer ſon Ouvrage, notre Auteur a dû relever le mérite de celui, qui lui a fourni ſes matériaux. C'eſt auſſi ce qu'il ne manque pas de faire. *L'Abbé* Siri, nous dit-il, *a ſi bien dépeint le caractére de tous ceux qui ont eu part à l'adminiſtration des affaires durant la Vie du Roi; il a ſi bien connu les vrais motifs de leur conduite, qu'il ſemble que ces perſonnes lui ayent fait une entiére confidence de leurs plus ſecrétes penſées. En effet, tout ce qu'il dit d'eux eſt ſi apparent & ſi fort dans la vraiſemblance, qu'il ne laiſſe pas le moindre doute dans l'eſprit des Lecteurs, que tout ce qu'il raconte ne ſoit préciſément arrivé, comme il le dit. C'eſt à dévoiler les miſtéres, qui ſe paſſent dans les Cabinets des Princes, que les Hiſtoriens devroient s'attacher.* [Cela eſt vrai, ſi ces Myſtéres pouvoient être dévoilez: mais comment peuvent-ils l'être, à moins qu'on y ait eu part ſoi-même? Ce n'eſt pas nous donner une Hiſtoire, c'eſt nous donner des fables, ou, tout

tout au plus, des conjectures, que de vouloir écrire l'Hiſtoire des Cabinets des Princes; à moins qu'on y aît été introduit; & quand cela ſeroit, encore ne pourroit-on pas compter ſur une telle Hiſtoire, parce que ceux qui ſont admis au ſecret du Cabinet, ſavent bien qu'on ne doit pas les publier. A l'égard de *Vittorio Siri* en particulier, tout le Monde n'en a pas une auſſi bonne opinion que notre Auteur. On peut lire le Portrait que de *Vigneul Marville* en a fait dans ſes *Mélanges d'Hiſtoire & de Litterature*, ou dans les *Nouvelles de la République des Lettres* du mois de Janvier 1700. pag. 96. 97.

Notre Auteur affecte quelquefois des ſentimens contraires à ceux du Public; je ne ſai, s'il les a puiſez dans *Vittorio Siri*, car je n'ai pas les Ouvrages de cet Abbé, pour les conſulter. Par exemple, il fait en quelque ſorte l'Eloge du Maréchal d'*Ancre* & de la *Galigai* ſa femme, qui furent de leur tems l'horreur du Public. Au milieu de tous ſes défauts, dit-il du premier, on ne laiſſoit pas de remarquer en lui d'excellentes parties. Il étoit homme d'honneur, & contre la coutume des gens de ſon

Pays, il gardoit inviolablement ſa parole. Il étoit ferme & intrépide dans le peril; doüé d'un rare génie, & propre au maniment des affaires d'Etat; point malfaiſant, libéral, & magnifique, enfin, c'eſt à ſon étoile malheureuſe plutot qu'à ſes vices, qu'on doit atribuer l'acharnement, *que les Pariſiens témoignérent ſur ſon cadavre après ſa mort*. Ceux qui ſavent ce que c'eſt, que la malheureuſe * Etoile d'une perſonne pourront ſe contenter de cette raiſon. *Luynes*, qui étoit alors le Favori de *Louis XIII.* fit faire le Procès à la Maréchale d'*Ancre*, pour profiter des grands biens, que le Maréchal ſon Epoux avoit amaſſez durant ſa faveur. L'exécution de cette Dame, dit notre Hiſtorien, excita dans l'Ame de ceux même qui la haïſſoient une fort grande compaſſion. Tout le Monde plaignit ſon infortune & donna des larmes à ſa fin malheureuſe; non ſans faire bien des imprécations contre les Juges, qui, pour complaire au Favori, diſoit-on, avoient

* C'eſt encore à l'Etoile, que notre Hiſtorien attribuë le bonheur du Cardinal de *Richelieu*.

avoient rendu un Arrêt ſi injuſte, qu'il devoit flêtrir à jamais la gloire & l'honneur du Parlement de Paris. Nous raportons ces particularitez, parce qu'elles ſont directement contraires à ce que d'autres Hiſtoriens ont écrit ſur le même ſujet.

Quoi que notre Auteur ſe ſoit fait une Loi de ſuivre *Vittorio Siri*, il s'en écarte pourtant quelquefois. En voici un exemple qui prouve, qu'on ne doit pas ajouter foi légérement à tout ce qu'a écrit cèt Italien. Il a dit dans quelque endroit de ſon *Mercure*, que le Vicomte de *Turenne* avoit été gagné par le Cardinal de *Richelieu*, & qu'il avoit épouſé ſa querelle au préjudice des intérêts de ſa Maiſon. Cela lui avoit été dit par le Comte *de Rouſſi* Beaufrére du Duc de *Bouillon*. Ce Comte en liſant les Mémoires de *Siri*, ſoit qu'il eut quelque vieille rancune contre le Vicomte de *Turenne*, ou qu'il fut mal inſtruit des choſes qui ſe paſſoient à la Cour de France, lui fit inſérer cèt Article. La vérité eſt que ce Vicomte, frére du Duc de *Bouillon*, demeura fidellement attaché au Roi, & n'eut aucune part à toutes ces intrigues, qui perdirent, enfin, ſon fré-

frère, en lui faisant perdre ses Etats & sa qualité de Souverain ; heureux de ce qu'il ne perdit pas la tête honteusement sur un échafaut.

On a accusé le Cardinal *de Richelieu* d'avoir voulu marier *la Combalet* sa Niéce, veuve d'un simple Gentilhomme, avec les plus Grands Seigneurs du Royaume, & d'avoir, enfin, porté sa vuë jusques sur le Thrône. Pour réussir, il vouloit, dit-on, obliger *Louis XIII.* à répudier *Anne* d'Autriche sa femme sous prétexte de sa stérilité. On dit qu'entre plusieurs stratagemes, dont il se servit, pour réussir ; quelque tems avant la grossesse de la Reine, il s'avisa d'envoyer inopinément le Chancelier au Val de Grace, où étoit cette Princesse, pour se saisir de sa Cassette & de ses Papiers, persuadé qu'on y trouveroit de quoi la convaincre d'entretenir quelque intelligence au préjudice de l'Etat avec ceux de sa Maison, & que par ce moyen, il inspireroit au Roi son Epoux de l'aversion pour elle. Mais il ne se trouva rien, qui pût donner le moindre soupçon de la conduite de la Reine.

Notre Auteur ne doute point de

la vérité de ce fait ; mais j'avoüe, que je n'en ſuis point perſuadé. Je crois que *Richelieu* fut dans cette occaſion pour le moins auſſi prudent que *Mazarin*. Si celui-ci employa tout ſon eſprit & tout ſon crédit pour empêcher que *Louis XIV.* qui étoit libre, n'épouſât la Niéce de ce Cardinal, pour qui il avoit de l'amour, parce qu'il en vît les funeſtes ſuites ; le Cardinal de *Richelieu* ſi habile pouvoit-il être aſſez aveuglé pour ne pas voir les triſtes conſéquences qu'auroient euës & pour lui & pour tout le Royaume, la répudiation d'une Fille d'Eſpagne, ſuivie du mariage de ſa Niéce ? Pouvoit-il ſe perſuader que la Cour de Rome donnât jamais de diſpenſe pour un tel mariage ? Ignoroit-il l'Hiſtoire d'*Henri VIII.* Roi d'Angleterre ? Un Hiſtorien, qui eſt porté à écrire & à croire de telles fables, fait tort à ſon jugement & à ſa réputation.

Je n'ai point deſſein de donner ici l'Abrégé de cette Hiſtoire Anecdote. J'ajouterai ſeulement à ce que je viens de dire, pour faire mieux connoître le caractére de notre Hiſtorien, qu'il employe ſouvent des comparaiſons, pour embellir ſon

Hiſtoire. Je ne ſai, ſi elles ſont auſſi de l'Abbé *Siri*; mais il me ſemble qu'il y en a quelques-unes, qui ne paroiſſent pas fort élégantes. En voici une de ce caractére. *De même*, dit-il, *que le vent, qui par ſa violence froiſſe & meurtrit le ſafran, bien éloigné de nuire à cette plante, la rend, au contraire, plus fertile & la fait plutot meurir; auſſi cette* * *Bataille perduë, & le mal, qui en étoit arrivé, rendu bien plus conſidérable, qu'il n'étoit, par les fauſſes rélations, qu'on en avoit faites, au lieu de nuire au Cardinal, lui furent, au contraire, très-favorables & d'un grand ſecours, pour le maintien de ſon autorité.* Il y a auſſi dans cette Hiſtoire, quelques repétitions, qui ne déplairront pas à ceux qui n'ont pas la mémoire bien bonne.

* La Bataille de Honnecour perduë par le Maréchal de *Guiche*.

A R-

ARTICLE VII.

JOANNIS BARBEYRACI *Jurisconsulti & Antecessoris, Regiæque Scientiarum Societatis Berolinensis Socii,* ORATIO INAUGURALIS, *de* STUDIO JURIS RECTÈ INSTITUENDO. *Habita a. d. IX. Kalend. Octob. M. DCC. XVII. Quum Ordinariam Juris Publici & Privati Professionem, in Academia Groningo-Omlandica auspicaretur.* C'est-à-dire, *Harangue Inaugurale de Mr.* Barbeyrac *Jurisconsulte & Professeur en Droit, & Membre de la Societé Royale de Berlin, sur la maniére de bien étudier le Droit, recitée le 23. Septembre* 1717. *en commençant ses fonctions de Professeur en Droit public & privé dans l'Université de la Province de Groningue.* A Groningue 1717. in 4. pagg. 47.

ON peut bien assurer, que c'est le seul mérite & la réputation de Mr. *Barbeyrac*, qui lui ont procuré la vocation de Professeur en Droit dans l'Université de Groningue,

gue, ſans que ni la brigue, ni la faveur, ni la recommandation, y ayent eu la moindre part. Ce nouveau Profeſſeur a beaucoup de ſavoir & de belle & bonne lecture, mais il excelle ſurtout par un gout exquis, & par un jugement très-ſolide, qui lui fait toujours diſtinguer à coup ſûr le vrai du faux, les bons raiſonnemens, de ceux qui n'ont que l'apparence de la vérité. C'eſt là, ſans contredit, le principal talent d'un Homme, qui eſt apellé à enſeigner la jeuneſſe. Sa tâche n'eſt pas d'entaſſer confuſément dans la tête de ſes Diſciples une infinité de choſes ſans choix & ſans diſcernement. Il eſt ſurtout apellé à leur former le gout & le jugement; & c'eſt en quoi excelle Mr. *Barbeyrac*. Quand les Livres, les Traductions, & les Notes qu'il nous a données n'en ſeroient pas une bonne preuve, ſa ſeule Harangue Inaugurale ſuffiroit pour nous en convaincre. La lumiére de la Raiſon l'éclaire par tout, & il ne fait pas un pas qu'à la faveur de cette lumiére.

Tout Homme, qui veut étudier la Juriſprudence avec ſuccès, doit, avant toutes choſes, être inſtruit de

l'Art

l'Art de raiſonner & de celui d'interpréter ; c'eſt-à-dire, qu'il doit être bon Logicien & bon Critique. On ne ſauroit aſſez blâmer les Scholaſtiques, qui ont trouvé l'Art de changer une Science auſſi utile que la Logique, en une vaine ergoterie, qui ne contient plus chez eux, que des queſtions vaines ou même ridicules, qu'il faut ſe hâter d'oublier, dès qu'on les a apriſes, de peur qu'elles n'éteignent entiérement les lumiéres de la Raiſon naturelle, qu'elles offuſquent toujours beaucoup. Graces aux Savans du Siécle paſſé, on a commencé de ſecoüer ce joug importun. On a fait ſucceder à cette Logique épineuſe une Logique raiſonnable, qu'on peut étudier utilement. Il eſt à ſouhaiter que les jeunes gens, ſurtout de ces Provinces, perdent la coutume qu'ils ont priſe depuis quelque tems de paſſer d'un plein ſaut du Colége à l'Etude des Sciences ſupérieures, ſans ſavoir ſeulement s'il y a une Logique. Mr. *Barbeyrac* fait voir combien cette Logique eſt néceſſaire, pour réuſſir, tant dans l'étude du Droit naturel, que dans celle du Droit Civil.

La Critique n'eſt pas moins néceſ-

faire. Il eſt vrai qu'elle ſemble n'être d'aucun uſage, par raport au Droit de la Nature & des Gens, qui eſt uniquement fondé ſur les principes de la droite Raiſon. Mais les Chrétiens ont un Livre divin, qui contient les principaux Chefs du Droit naturel, & même quelques Articles particuliers. Un Juriſconſulte Chrétien ne peut ignorer ce qui eſt contenu dans ce Livre à cèt égard. Mais, pour cèt effet, il faut qu'il obſerve les régles de la Critique; qu'il ſache diſtinguer ce qui eſt de Droit poſitif, de ce qui eſt de Droit naturel. C'eſt pour n'avoir pas ſû faire cette diſtinction, que des Théologiens & des Juriſconſultes ont cru que toute ſorte d'Uſure étoit défendue.

A l'égard des Loix Civiles & Humaines, comme il les faut puiſer dans les Ecrits d'Anciens Auteurs, qui n'ont pas toujours ſû s'expliquer clairement, ou qui ont négligé de le faire, on ne peut découvrir leur penſée ſans le ſecours de la Critique. Pour le Droit Romain en particulier, il faut entendre à fonds la Langue Latine & connoître l'Hiſtoire & les Coutumes du Peuple Romain. L'étude de la Langue Greeque eſt

auſſi néceſſaire, parce que c'eſt des Grecs, que les Latins ont tiré la plûpart de leurs Loix. Après ces conditions requiſes à tout Homme qui veut étudier le Droit avec ſuccès, Mr. *Barbeyrac* preſcrit l'ordre & la méthode qu'on doit ſuivre dans cette étude, & montre le deſſein que l'on s'y doit propoſer. Voici en peu de mots ſes principaux préceptes.

1. Il faut commencer par le Droit de la Nature & des Gens, non ſeulement, parce qu'il eſt le plus ancien, mais auſſi parce qu'il eſt la ſource & le fondement du Droit civil. Comme c'eſt là une leçon, que peu de perſonnes ſuivent, ſur tout dans nos Académies, Mr. *Barbeyrac* employe quelque tems à en faire voir la néceſſité. Il remarque que les anciens Juriſconſultes auroient mieux réuſſi ou dans l'établiſſement des Loix ou dans leur explication, s'ils euſſent mieux connu le Droit naturel. Mais il ſemble qu'ils n'y ont jamais fait de ſérieuſe attention. [Peut-être étoient-ils trop prévenus de cette Maxime, que la Volonté du Prince eſt la Loi ſuprême.]

Il eſt étonnant, que, juſques au grand *Grotius*, on n'ait pas penſé de re-

reduire en Art une matiére auſſi utile, que celle du Droit naturel. [Mais cela n'eſt guéres plus ſurprenant que de voir, que tous les Ecrivains juſques au ſiécle paſſé, ayent preſque entiérement ignoré les régles d'une bonne Méthode.] C'eſt ce qui paroit en particulier dans ceux qui ont entrepris de rediger par écrit les Loix civiles.

2. Dans l'Etude du Droit Civil, on doit éviter deux extrémitez. On ne doit ni trop eſtimer, ni trop mépriſer ce Droit. Pluſieurs perſonnes ſont tombées dans l'un ou dans l'autre de ces défauts. Mr. *Barbeyrac* fait voir, en peu de mots, ce qu'il y a de loüable & ce qu'il y a de blâmable dans les anciens Juriſconſultes.

3. Il faut diſtinguer avec ſoin les choſes claires & faciles, des choſes obſcures & difficiles; & il faut s'attacher long tems aux premiéres, avant que de paſſer aux ſecondes.

4. On doit expliquer les choſes obſcures, par celles qui ſont claires.

5. On doit auſſi ſeparer les choſes qui ſont plus utiles de celles qui le ſont moins. Il y a une infinité de Loix Romaines, qui ne ſont d'aucun uſage aujourdhui. On peut s'en inſtrui-

truire hiſtoriquement; mais il eſt abſurde de s'y arrêter autant qu'à celles, qui ſont encore obſervées à préſent.

6. On doit éviter la confuſion, & ne pas aprendre en même tems divers Droits qui n'ont aucune liaiſon entr'eux. Il ne faut pas confondre, par exemple, le Droit de ſon Païs avec le Droit Romain. Mais en aprenant celui-ci, il faut comme ſe tranſporter dans la République Romaine, & ſe conſidérer, comme ſi on en étoit le Citoyen.

7. Ici, comme dans toutes les autres occaſions, il faut puiſer dans les ſources mêmes, & ne pas ſe fier entiérement aux Interprêtes.

8. Il faut éviter tout préjugé & tout amour de parti & de ſecte. [C'eſt là un défaut des plus communs, ſurtout dans certains Pays. On n'y aime point les gens, qui ne ſuivent d'autre parti que celui de la Vérité. Il faut néceſſairement opter. Etre de *Paul* ou d'*Apollos*.]

9. On doit fuir toute précipitation dans ſes jugemens. Il n'y a rien de ſi téméraire & de ſi dangereux, qu'une ſentence prononcée ſur le champ.

10. Enfin il faut aimer uniquement & de tout ſon cœur la Vérité & l'Equité.

A. R.

ARTICLE VIII.

PREMIER JOURNAL *de* PIECES *concernant l'*ACADEMIE FRANÇOISE. A Amsterdam, chez Jean Frederic Bernard. 1717. in 12. pagg. 258.

ON n'a point mis d'Avertissement au devant de ce Livre, pour nous aprendre quel but on se propose. Le mot de *Journal* signifie proprement le recit de ce qui se passe chaque jour, comme le mot d'*Annale* signifie le recit de ce qui se passe chaque année. Le premier qui travailla au *Journal des Savans de Paris*, lui donna ce nom, parce qu'il le publioit tous les huit jours, & c'est ce qu'on a toujours continué de faire depuis. Dans la suite on a abusé de ce mot, & on a apellé Journaux tous les Ouvrages où l'on rendoit compte au Public, de ce qui se passoit dans la République des Lettres. Enfin, on a mis, s'il faut ainsi dire, le mot de Journal à toute sauce, & on lui a fait signifier une infinité de choses toutes differentes. Il y a apa-

rence que le Libraire veut nous donner un Recueil de Piéces qui concernent l'Académie Françoiſe, ſans s'engager ſcrupuleuſement à en publier les Volumes dans des tems réglez.

Quoi qu'il en ſoit, les Piéces, qui compoſent ce premier Tome ſont très-curieuſes. La premiere contient des *Réflexions ſur la Rhétorique & ſur la Poëtique par Mr.* de Fenelon, *Archevêque & Duc de Cambrai.* Elles ſont très-dignes de leur ſavant & judicieux Auteur.

Il parle d'abord du Projet d'achever le Dictionaire de l'Académie, ce qui marque qu'il y a long tems, que ces Réflexions ont été compoſées. Notre Langue, ſelon lui, manque d'un grand nombre de mots & de phraſes. On l'a gênée & apauvrie depuis environ cent ans, en voulant la purifier. Le vieux langage ſe fait regretter, quand nous le trouvons dans *Marot*, dans *Amiot*, dans le Cardinal d'*Oſſat*. Il avoit je ne ſai quoi de court, de naïf, de hardi, de vif, & de paſſionné. On a retranché plus de mots, qu'on n'en a introduit. Il faudroit n'en perdre aucun, & en aquérir de nouveaux. Autoriſer tout terme, qui

qui nous manque, & qui a un ſon doux, ſans danger d'équivoque.

Notre ſavant Auteur avance à ce ſujet une Propoſition, que j'ai oſé ſoûtenir il y a longtems, c'eſt que, quand on examine de près la ſignification des termes, on remarque qu'il n'y en a preſque point, qui ſoient entiérement ſynonymes entr'eux. On en trouve un grand nombre, qui ne peuvent déſigner ſuffiſamment un objet, à moins qu'on n'y ajoute un ſecond mot; de là vient le fréquent uſage des circonlocutions. Il faudroit abréger, en donnant un terme ſimple & propre pour exprimer chaque objet, chaque ſentiment, chaque action. Il ſeroit même bon d'avoir pluſieurs ſynonymes pour un ſeul objet. C'eſt le moyen d'éviter toute équivoque, de varier les phraſes, & de faciliter l'harmonie, en choiſiſſant celui de pluſieurs ſynonymes, qui ſonneroit le mieux avec le reſte du diſcours. On trouvera d'autres avis dans ces Réflexions, pour rendre la Langue Françoiſe abondante.

Voici la différence que met notre judicieux Auteur entre un Déclamateur, & un véritable Orateur. D'ordinaire un Déclamateur fleurine connoît

noît point les principes d'une ſaine Philoſophie, ni ceux de la Doctrine Evangélique pour perfectionner les mœurs. Il ne veut que des phraſes brillantes & des tours ingénieux. Ce qui lui manque le plus eſt le fonds des choſes. Il ſait parler avec grace ſans ſavoir ce qu'il faut dire. Il énerve les plus grandes véritez par un tour vain & trop orné.

Au contraire, le véritable Orateur n'orne ſon Diſcours que de véritez lumineuſes, que de ſentimens nobles, que d'expreſſions fortes & proportionnées à ce qu'il tâche d'inſpirer. Il penſe, il ſent, & la parole ſuit. Un Homme qui a l'ame forte & grande avec quelque facilité naturelle de parler, & un grand exercice, ne doit jamais craindre que les termes lui manquent. Ses moindres Diſcours auront des traits originaux, que les Déclamateurs fleuris ne pourront jamais imiter. Il n'eſt point eſclave des mots. Il va droit à la vérité. Il ſait que la paſſion eſt comme l'ame de la parole. Il remonte d'abord au premier principe ſur la matiére, qu'il veut débrouiller. Il met ce Principe dans ſon vrai point de vûe. Il le tourne & le retourne, pour y accoutumer ſes

Au-

Auditeurs les moins pénétrans. Il descend juſqu'aux derniéres conſéquences par un enchainement court & ſenſible. Châque vérité eſt miſe en ſa place par raport au tout. Elle prépare, elle améne, elle apuye une autre vérité, qui a beſoin de ſon ſecours. Cèt arrangement ſert à éviter les repetitions, qu'on peut épargner au Lecteur. Mais il ne retranche aucune des repetitions, par leſquelles il eſt eſſentiel de ramener ſouvent l'Auditeur au point, qui décide lui ſeul de tout..... Tout le Diſcours eſt un. Il ſe reduit à une ſeule Propoſition miſe au plus grand jour par des tours variez. Cette unité de deſſein fait qu'on voit d'un ſeul coup d'œil l'ouvrage entier, comme on voit de la place publique d'une Ville toutes les ruës & toutes les portes, quand toutes les ruës ſont droites, égales & en ſymmétrie. Le Diſcours eſt la Propoſition developpée. La Propoſition eſt le Diſcours en abrégé. Quiconque ne ſent pas la beauté & la force de cette unité & de cèt ordre, n'a encore rien vû au grand jour.... Un Diſcours n'a un véritable ordre, que, quand on ne peut en déplacer une partie, ſans affoiblir, ſans obſcurcir, ſans deranger le

tout

tout.... L'ordre eſt ce qu'il y a de plus rare dans les opérations de l'eſprit. Quand l'ordre, la juſteſſe, la force & la véhémence ſe trouvent réunis, le Diſcours eſt parfait.

Mr. *de Cambrai* eſtime uniquement dans le Diſcours la noble ſimplicité. L'Art ſe décredite lui-même, il ſe trahit en ſe montrant. A l'égard de l'Eloquence des Péres, notre Savant Auteur n'en entreprend pas la défenſe, mais il l'excuſe, ſur le gout & la coutume des ſiécles auſquels ils vivoient. *Certaines perſonnes éclairées*, dit-il, *ne leur font pas une exacte juſtice. On en juge par quelque métaphore dure de* Tertullien, *par quelque période enflée de S.* Cyprien, *par quelque antithéſe ſubtile & rimée de S.* Auguſtin, *par quelque jeu de mot de S.* Pierre Chryſologue. *Mais il faut avoir égard au gout dépravé des tems où les Péres ont vécu.* [Voila qui va bien. Je ſuis plus porté que perſonne à leur pardonner. Mais ce que je ne pardonne pas, c'eſt quand j'entens des Orateurs de notre ſiécle, raporter gravement ces paſſages des Péres, comme quelque choſe de bien beau; parce que les Péres en ſont les Auteurs. Paſſons ce mauvais

gout

gout aux Péres de l'Egliſe, rejettons-le ſur le defaut des ſiécles où ils vivoient ; mais, comme le bon ſens eſt de tous les tems, ce qui eſt contraire au bon ſens aujourdhui, ne lui a jamais été conforme.]

A l'égard de la Poëtique, notre Savant Prélat n'eſt pas de l'opinion de quelques perſonnes, qui traitent la Poëſie de vain amuſement. *La Poëſie*, dit-il, *eſt plus ſérieuſe & plus utile, que le Vulgaire ne le croit. La Religion a conſacré la Poëſie à ſon uſage dès l'origine du Genre Humain. Avant que les Hommes euſſent un Texte d'Ecriture divine, les ſacrez Cantiques, qu'ils ſavoient par cœur, conſervoient la mémoire de l'origine du Monde, & la tradition des merveilles de Dieu.*

La perfection de la Poëſie Françoiſe paroit preſque impoſſible à notre Auteur. C'eſt ce qui ſe prouve de ce que nos plus grands Poëtes ont fait beaucoup de vers foibles. Perſonne n'en a fait de plus beaux que *Malherbe*. Combien en a-t-il fait, qui ne ſont guéres dignes de lui? Ceux mêmes d'entre nos Poëtes les plus eſtimables, qui ont eu le moins d'inégalité, en ont fait aſſez ſouvent de

de raboteux, d'obſcurs, & de languiſſans. Ils ont voulu donner à leur penſée un tour délicat, & il la faut chercher. Ils ſont pleins d'épithétes forcées, pour atraper la rime. En retranchant certains vers, on ne retrancheroit aucune beauté. [J'admire les belles Odes de Mr. *de la Motte*, mais elles me font ſentir mon peu d'intelligence, en ce qu'il y a pluſieurs vers, qu'il me faut lire deux fois pour les entendre. A l'égard du grand *Corneille*, je ſoutiens qu'il y a beaucoup de ſes vers, qui ne ſont qu'un pompeux Galimatias.]

Notre verſification perd plus qu'elle ne gagne par les rimes. Elle perd beaucoup de varieté, de facilité, & d'harmonie. [Il eſt bien difficile de lire tout de ſuite deux ou trois cens vers Alexandrins, fuſſent-ils les plus beaux du monde, ſans baailler quelquefois, à cauſe de cette cadence toujours uniforme.] Souvent la rime qu'un Poëte va chercher bien loin, le reduit à allonger, & à faire languir ſon Diſcours. Il lui faut deux ou trois vers poſtiches, pour en amener un, dont il a beſoin. [Il n'y a rien, qui faſſe mieux ſentir la gêne où la rime met un Poëte, que ce que

Boi-

Boileau avoüe qu'il faiſoit. De deux vers, qui devoient rimer enſemble, il faiſoit le ſecond avant le premier. C'eſt ce que je n'aurois jamais cru. Je m'imaginois, qu'à l'égard d'un ſi grand Poëte, tout occupé des choſes qu'il vouloit dire, la rime s'alloit placer au bout du vers, preſque ſans qu'il y penſât.]

Mr. *de Cambrai* n'a garde de vouloir abolir les rimes. Sans elles notre verſification tomberoit. Nous n'avons point dans notre Langue cette diverſité de longues & de bréves, qui faiſoit dans le Grec & dans le Latin la régle des pieds, & la meſure des vers. Mais il croit, qu'il ſeroit à propos de mettre nos Poëtes un peu plus au large ſur les rimes, pour leur donner le moyen d'être plus exacts ſur le ſens & ſur l'harmonie.

On a apauvri, deſſeché, & gêné notre Langue, en ne lui permettant jamais de proceder, que ſuivant la méthode la plus ſcrupuleuſe & la plus uniforme de la Grammaire. On voit toujours venir d'abord un Nominatif ſubſtantif, qui méne ſon adjectif, comme par la main. Son Verbe ne manque pas de marcher derriére ſuivi d'un Adverbe, qui ne ſoufre rien en-

entre deux, & le régime apelle aussitot un Accusatif, qui ne peut jamais se déplacer. C'est ce qui exclut toute suspension de l'Esprit, toute attente, toute surprise, toute varieté, & souvent toute magnifique cadence. Dans le *Projet d'un Traité sur la Tragédie*, Mr. *de Cambrai*, en qualité de bon Ecclésiastique, dit, que loin de vouloir, qu'on perfectionne de tels Spectacles, il ressent une veritable joye, de ce qu'ils sont chez les François imparfaits en leur genre. Les Poëtes les ont rendu languissans, fades, & doucereux, comme les Romans. On n'y parle que de feux, de chaines, de tourmens. On y veut mourir, en se portant bien, &c. Une personne très-imparfaite est nommée un Soleil, ou, tout au moins, une Aurore. Ses yeux sont deux Astres. Tous les termes sont outrez, & rien ne montre une vraye passion. Tant mieux: la foiblesse du poison diminuë le mal.

Mais on pourroit donner aux Tragédies une merveilleuse force, suivant les idées très-philosophiques de l'Antiquité, sans y mêler cet amour volage & déréglé, qui fait tant de ravages. Chez les Grecs, la Tragédie

étoit entièrement indépendante de l'Amour profane. Par exemple, l'*Oedipe* de *Sophocle* n'a aucun mélange de cette passion étrangère au sujet. Les autres Tragédies de ce grand Poëte sont de même. *Corneille* n'a fait qu'affoiblir l'action, que la rendre double, & que distraire le Spectateur dans son *Oedipe*, par l'Episode d'un froid amour de *Thesée* pour *Dircé*. *Racine* est tombé dans le même inconvénient, en composant sa *Phédre*. Il fait un double Spectacle, en joignant à *Phédre* furieuse, *Hippolyte* soûpirant, contre son vrai caractère. Il falloit laisser *Phédre* toute seule dans sa fureur. L'action auroit été unique, vive, & rapide. Mais ces deux Poëtes Tragiques ont été entraînez par le torrent. Ils ont cedé au goût des Pièces Romanesques, qui avoient prévalu. La mode du bel Esprit faisoit mettre de l'amour par tout. On s'imaginoit, qu'il étoit impossible d'éviter l'ennui pendant deux heures, sans le secours de quelque intrigue galante. On ne croyoit être obligé à s'impatienter dans le Spectacle le plus grand & le plus passionné, à moins qu'un Héros langoureux ne vînt l'interrompre.

pre. Encore faloit-il que tous ſes ſoupirs fuſſent ornez de pointes, & que ſon deſeſpoir fût exprimé par des eſpéces d'Epigramme.

Dans *le Projet d'un Traité ſur la Comédie*, Mr. *de Cambray*, qui avoüe, que *Moliere* eſt un grand Poëte Comique, ne laiſſe pas de remarquer ſes défauts. En penſant bien, il parle ſouvent mal. Il fe fert des phraſes les plus forcées & les moins naturelles. *Terence* dit en quatre mots avec la plus élegante ſimplicité, ce que celui-ci ne dit qu'avec une multitude de Métaphores, qui aprochent du Galimatias. Sa proſe eſt meilleure que ſes vers. Il a ſouvent outré ſes caracteres. Il a donné un tour gracieux au vice, avec une auſterité ridicule & odieuſe à la vertu. Enfin, *Moliere*, qui peint avec tant de force & de beauté les mœurs de ſon Pays, tombe trop bas, quand il imite le badinage de la Comédie Italienne, ainſi que le lui a reproché *Boileau*.

Suit le *Projet d'un Traité ſur l'Hiſtoire*. Voici quelques-unes des Réflexions de notre ſavant Auteur ſur ce ſujet. La principale perfection d'une Hiſtoire conſiſte dans l'ordre

& dans l'arrangement. Pour parvenir à ce bel ordre, l'Hiſtorien doit embraſſer & poſſeder toute ſon Hiſtoire. Il doit la voir toute entiére, comme d'une ſeule vuë. Il faut qu'il la tourne & qu'il la retourne de tous les côtez, juſqu'à ce qu'il aît trouvé ſon vrai point de vuë. Il faut en montrer l'unité, & tirer, pour ainſi dire, d'une ſeule ſource, tous les principaux événemens, qui en dépendent. Un Hiſtorien doit inſpirer par une pure narration la plus ſolide Morale, ſans moraliſer. Il doit éviter les ſentences, comme de vrais écueils. Son Hiſtoire ſera aſſez ornée, pourvu qu'il y mette, avec le véritable ordre, une diction claire, pure, courte, & noble.

Tacite montre beaucoup de génie, avec une profonde connoiſſance des cœurs les plus corrompus: mais il affecte trop une briéveté myſtérieuſe. Il eſt trop plein de tours Poëtiques dans ſes Deſcriptions. Il a trop d'eſprit: il rafine trop: il attribuë aux plus ſubtils reſſorts de la Politique, ce qui ne vient ſouvent que d'un mécompte, que d'une humeur bizarre, que d'un caprice. Les plus grands événemens ſont ſouvent cauſez par

les

les causes les plus mépriſables. C'eſt la foibleſſe, c'eſt l'habitude, c'eſt la mauvaiſe honte, c'eſt le dépit, c'eſt le conſeil d'un Affranchi, qui décide; pendant que *Tacite* creuſe, pour découvrir les plus grands rafinemens dans les Conſeils de l'Empereur.

Davila ſe fait lire avec plaiſir; mais il parle, comme s'il étoit entré dans les Conſeils les plus ſecrets. Un ſeul Homme ne peut jamais avoir eu la confiance de tous les Partis oppoſez. De plus, châque Homme avoit quelque ſecret, qu'il n'avoit garde de confier à celui qui a écrit l'Hiſtoire. On ne ſait la vérité, que par morceaux. L'Hiſtorien, qui veut m'apprendre ce que je vois qu'il ne peut pas ſavoir, me fait douter ſur les faits mêmes qu'il ſait. Ce que dit notre Auteur ſur les Anciens & ſur les Modernes, paroit très-judicieux, & procéde d'un Eſprit droit & parfaitement deſintéreſſé.

La ſeconde Piéce, qui compoſe ce Volume, eſt de Mr. l'Abbé *Geneſt*. Ce ſont des Diſcours ſur la Poëſie Paſtorale adreſſez à Meſſieurs de l'Académie Françoiſe. Dans le premier de ces Diſcours, il découvre chez les Hébreux l'origine de la Vie Paſtora-

le & de la Poëſie Paſtorale, ſeulement pour en montrer l'excellence & la dignité. Ce n'eſt, comme le dit l'Auteur lui-même, qu'une eſpéce d'Avant-propos, ou qu'un petit Traité à part, qui peut, ſans aucun mélange, demeurer borné à l'Hiſtoire Sacrée.

Dans le ſecond Diſcours notre Abbé cherche une autre origine de la Poëſie Paſtorale que les Grecs ont nommée *Bucolique*. Il trouve qu'elle eſt née dans l'Arcadie, ou dans la Sicile, & qu'elle a paſſé enſuite chez les Latins. Il examine ce qu'on nomme proprement *Idylle* & *Eglogue*, leurs progrès juſques à nous, l'uſage que nous en faiſons, & les differences, que l'on peut remarquer entr'elles.

Dans le troiſiéme Diſcours, il pourſuit ce qu'il avoit commencé dans les deux autres. Il tâche de prouver que la Poëſie Bucolique, qui étoit ſimple & littérale dans la premiére Antiquité, eſt devenue de plus en plus allégorique & figurée; & que ſon caractére eſt noble, quelquefois même ſublime, ſous les voiles champêtres, qui l'enveloppent.

Dans le quatriéme Diſcours, il achéve d'établir la nobleſſe de ce caractére par la beauté du ſtyle des Idyl-

les & des Eglogues. Il dit que ce ſtyle ſi élégant & ſi fleuri eſt propre à ce genre de Poëſie, & aux Perſonnages, qu'on introduit ſous le nom de Bergers; en ſorte qu'il ne conviendroit point du tout de les faire parler ou chanter autrement.

En examinant ce qu'ont pratiqué les Poëtes Anciens & Modernes, il s'attache, autant qu'il lui eſt poſſible, à pénétrer leur intention. Après avoir pris des exemples dans *Virgile*, il s'arrête ſurtout aux Ouvrages des célébres Académiciens, les *Racans*, les *Gombaux*, & les *Segrais*, qui ſe ſont particuliérement diſtinguez par la noble ſimplicité des Eglogues & des Paſtorales. Tout ce plan eſt pris mot-à-mot de l'Epître de l'Abbé *Genêt* à Meſſieurs de l'Academie Françoiſe. Perſonne ne peut mieux nous apprendre ce que contiennent ſes Diſcours que lui-même. Je ſerai fort court ſur le détail. Notre ſavant Abbé ne doute point, que *Théocrite*, qui a été à Alexandrie, n'ait eu connoiſſance du *Cantique des Cantiques* de *Salomon*, & qu'il ne l'ait imité, principalement dans ſon Idylle XVIII. où il y a des endroits, qui ſemblent pris mot-à-mot de pluſieurs Verſets du

Cantique des Cantiques. *Callimaque* a fait des Hymnes dignes de la vraye Religion. Dans celles qui nous restent de lui, ôtez, par exemple, les noms de *Jupiter* ou de *Cérès*, il n'y a rien, qui ne convint au vrai Dieu, & qui ne semble expressément imité des divins Cantiques.

Mr. l'Abbé *Geneſt* employe assez de tems à examiner si l'Idylle est différente de l'Eglogue, après quoi il conclut de cette maniére. „ Il nous „ paroit que les Idylles de *Théocrite* „ & les Bucoliques de *Virgile*, sous „ le nom d'*Eglogue*, n'ont d'abord „ été que la même chose. Qu'ensuite, l'Observation des savans Gram„ mairiens a voulu mettre de la dif„ férence, non seulement entr'el„ les; mais entre Eglogue & Eglo„ gue, & entre Idylle & Idylle; & „ qu'en effet cette différence est bien „ fondée, par les diverses sortes „ d'Ouvrages, qui sont sortis de cet„ te premiére source, & que l'on a „ nommez *Poëmes Epiques*, *Poëmes* „ *Dramatiques*, & *Romans*.

Le savant *Ménage* a fait des Eglogues & des Idylles. Il se sert du nom d'Eglogue, lors qu'il introduit des Bergers, & du nom d'Idylle, lors qu'il

qu'il fait parler un Moiſſonneur, un Vendangeur, un Jardinier, un Pêcheur, un Oiſeleur. Mais il n'a point trouvé cette diſtinction dans *Théocrite*.

La troiſiéme partie de ce Volume contient diverſes Piéces touchant l'Académie Françoiſe, mais qui ne ſont pas à l'honneur de cèt illuſtre Corps. On voit d'abord le Poëme Chrétien de l'Abbé *du Jarry*, qui remporta le Prix de Poëſie au jugement de l'Académie Françoiſe, en 1714. avec une Critique fort vive de cette Piéce, où l'on montre, qu'elle ne méritoit pas l'honneur qu'on lui a fait. Il eſt vrai que, pour diſculper l'Académie, on nous dit, que Mr. l'Abbé *du Jarry* a 65. ans, & que ſes Rivaux étoient de jeunes Gens de 19. à 20. ans. Je ne raporterai qu'un ſeul article de la Critique qu'on a faite de la Piéce de cèt Abbé. Elle eſt ſur ces deux vers du Poëte,

Poles glacez, brûlants, où ſa gloire connuë
Juſqu'aux bornes du Monde eſt chez vous parvenuë,

Lors, dit le Critique, qu'on nous lut cèt endroit du Poëme, on trouva que, pour dire, *Poles glacez, brûlans*

lans au Pluriel, il faudroit, qu'il y eut plusieurs Poles de chaque espêce. Ainsi, selon Mr. l'Abbé *du Jarry*, il y a quatre Poles, pour le moins. Un Malin, envieux de la gloire de Mr. l'Abbé, se souvint alors, par malheur, que nous n'avons que deux Poles, encore sont-ils tous deux glacez, parce que le Soleil ne passe jamais les Tropiques. Grands éclats de rire aussi-tôt, de voir qu'un Poëte à soixante-cinq ans mette le Soleil directement sur les Poles. Il me semble, que je vois le *Médecin malgré lui*, qui place le cœur du côté droit. Certes si ces Poles brûlans sont bien reçus à l'Académie Françoise, où l'on juge des mots; ils ne passeront point à l'Académie des Sciences où l'on examine les choses. [Il ne seroit pas, peut-être, tout-à-fait impossible de sauver le Poëte. On dira qu'il a mis les Poles au pluriel, parce qu'il n'y a rien de si ordinaire, & dans les vers & même dans la prose, que de mettre le pluriel, pour le singulier, on dit tous les jours, *les Alexandres*, *les Césars*. A l'égard du Pole brûlant; le Poëte pourra dire qu'il a dit *le Pole*, au même sens, que l'on dit *le Midi*. Or il n'est rien de si ordinaire, que de

ſe repréſenter le Midi comme brûlant, parce qu'on le prend pour les Pays Méridionaux à notre égard; quoi qu'à parler proprement le Midi, & le Pole Méridional ſoient la même choſe. Après tout Mr. l'Abbé auroit mieux fait de ſuprimer ces *Poles glacez, brûlans*, qui reſſentent un peu le Galimatias.]

On a joint à cette Critique une Ode, qui a diſputé le prix à celle de Mr. *du Jarry* en 1714. & qu'on croit être beaucoup meilleure. L'une & l'autre ont des vers fort obſcurs, & quoi qu'écrites en François, je les entends moins bien, que les Odes Latines d'*Horace*.

On trouve après cela dans ce Volume, des Vers ſur ce que le nombre des Eccléſiaſtiques s'augmente de plus en plus dans l'Académie Françoiſe. Epigramme ſur le refus que fit Mr. de L... d'être de l'A... Vers ſur les Préfaces du Dictionaire de l'Académie Françoiſe. Le Songe de *Lyſis*, ſur le Prix de l'Academie donné en 169[illegible]

ARTICLE IX.

RECUEIL *de* VOYAGES *au* NORD, *contenant divers Mémoires très-utiles au Commerce & à la Navigation.* A Amſterdam, chez Jean Frederic Bernard. En quatre Tomes in 12. dont les trois premiers ont paru en 1715. & le quatriéme en 1718. Tome I. pagg. 310. Tome II. pagg. 298. Tom. III. pagg. 340. Tom. IV. pagg. 412. ſans y comprendre les Préfaces & les Tables.

LEs Piéces, que contient ce Recueil, ſont curieuſes. Je ne ferai pourtant preſque que les indiquer, tant parce qu'il y a déja trois ans, que les trois premiers Tomes paroiſſent, que parce que ces Piéces ne ſont pas nouvelles, quoi qu'il y en aît quelques-unes qui paroiſſent ici en François pour la premiére fois.

On trouve dans le premier Tome 1. Diſcours Préliminaire, où l'on nous aprend le deſſein, qu'on ſe propoſe dans ce Recueil, l'utilité des Voyages, & où l'on nous donne une Liſte des plus célébres Voyageurs par Mer,

de

de leurs découvertes, & des Relations qu'ils ont données au Public.

2. Instructions pour voyager utilement, tirées des Ecrits du Chevalier *Boyle*, des *Transactions Philosophiques* de la Societé Royale d'Angleterre, & de quelques autres bons Auteurs.

3. *Relation de l'Islande*, adressée à Mr. *de la Mothe le Vayer* par Mr. *la Peyrere*. Ces noms font voir, que la Piéce n'est pas nouvelle. Elle contient en tout 72. pages.

4. Quelques Mémoires pour ceux qui vont à la Pêche de la Baleine. Ces Mémoires viennent d'un Homme, qui a servi lui-même sur un Vaisseau allant à la Pêche en 1686.

5. Rélation du Groenland, contenant l'Histoire des Voyages des Danois, pour la découverte de cette Terre. Elle est adressée à Mr. *de la Mothe le Vayer*, par le même *la Peyrere*, & a été écrite en 1646. Il est étonnant, qu'on ne trouve plus aujourdhui l'ancien Groenland, Pays celebré, qui a été autrefois connu, habité, & fréquenté par les Danois & par d'autres Peuples. Les passages du trajet d'Islande au vieux Groenland ont été vraisemblablement bouchez par les glaces, que les Vents impé-

tueux du Nord-Est ont chassées & accumulées dans cette Manche. Les Matelots, qui n'ont pû tenir cette ancienne route, ont été contraints de suivre celle, qui les a menez au Cap Farvel & au Golfe de Davis, dont le rivage, qui répond au Levant, est ce que l'on apelle *Nouveau Groenland*.

6. Addition aux Mémoires, pour ceux qui vont à la Pêche de la Baleine.

Voici ce qui est contenu dans le Tome Second. 1. Journal d'un Voyage en Spitzbergen & au Groenlandt, contenant une Relation exacte de tout ce qu'on a remarqué dans ce Voyage, depuis le 17. Avril jusqu'au 21. Août 1671. par *Frédéric Martens* de Hambourg, traduit de l'Allemand. 2. Description du Spitzbergen, où il est parlé, 1. De la situation extérieure du Spitzbergen. 2. De la Mer. 3. De la Glace. 4. De l'Air. 5. Des Plantes. 6. Des Animaux. 7. Des Oiseaux, qui ont le pié divisé. 8. Des Oiseaux, qui ont le pié large. 9. De quelques autres Oiseaux. 10. Des Animaux à quatre piés. 11. Des Poissons écaillez. 12. De quelques autres Poissons. 13. De la Baleine. 14. De la maniére, dont on la prend. 15. Ce qu'on fait d'une Baleine mon-

te.

re. 16. De la maniére, dont on en tire l'huile. 17. Du Poisson à nageoires. 18. Des *Rotz Vischen*. C'est un Poisson transparent, & qui n'est proprement que glaire. Il y en a de diverses sortes.

3. Discours Préliminaire sur le Passage par le Nord-Est de l'Europe dans les Mers des Indes, dans lequel le Capitaine *Wood* tâchoit de prouver la possibilité de ce Passage, avant que d'en avoir entrepris la découverte.

4. Journal du Capitaine *Jean Wood*, commandant le Speedwell, allant à la découverte d'un Passage pour les Indes Orientales par le Nord-Est, en tenant route vers la Nouvelle Zemble & la Tartarie, en l'année 1676. Ce Voyage fut malheureux. Le Capitaine *Wood* y perdit son Vaisseau. Lui & tout son Monde passérent dans le Vaisseau du Capitaine *Hawes*, qui évita le danger, & retournérent heureusement en Angleterre, après avoir été exposez à mille perils.

5. Remarques du Capitaine *Wood* sur son Voyage, où il détruit ce qu'il avoit avancé dans son premier Discours. Il croit, que, s'il n'y a point de terre au Nord, à 80. d. de Latitude, la Mer y est toujours & entiérement

ment gelée; puis que n'ayant pû paſſer au delà de 76. Degrez, il la trouva gelée partout. D'ailleurs, quand les glaces pourroient ſe tranſporter à dix degrez plus au Sud, il faudroit des ſiécles entiers, pour les faire fondre; car les morceaux de glace, qui ſont près du Continent de glace, n'avoient pas plus d'un pié au deſſus de l'eau, & ce qui étoit au deſſous de l'eau avoit plus de dix-huit piés d'épaiſſeur. Il conclud de là, que ces grandes Montagnes, qui étoient ſur le grand Continent de glace, touchoient toutes à terre, comme il faut que cela ſoit, ſi elles gardent la même proportion. De plus, le peu d'eau qu'il trouva tout le long de la glace, à mon chemin entre les deux Terres, & qui ne montoit pas à plus de trois braſſes, eſt une preuve, qu'il y a de la terre au Nord, que le grand Continent de glace, qui eſt joint à la Côte, peut avancer vint lieuës ou plus en Mer, & qu'enfin la *Nouvelle Zemble* & le *Groenlandt* ne ſont qu'un même Continent.

61 Supplement aux Voyages du Capitaine *Wood* & de *Frederic Martens* vers le Nord-Eſt, contenant des Obſervations &c. touchant le Nord-

Oueſt

Oueſt du Groenland &c. Traduit de l'Anglois.

Voici les Piéces qui compoſent le Tome troiſiéme. 1. Rélation de Terre-Neuve, par *White*, traduite de l'Anglois en 1700. Il y eſt parlé en particulier du Grand Banc, de la Pêche de la Morüe, qui s'y fait, & des Iſles voiſines.

2. Mémoire touchant Terre-Neuve, & le Golfe de S. *Laurent*, extrait des meilleurs Journaux de Mer, par l'Auteur de la Rélation précédente. Ce ſont des Obſervations, dont la plûpart peuvent ſervir à perfectionner la Géographie.

3. Lettre de Mr. *de Liſle*, ſur la queſtion, ſi le Japon eſt une Iſle. Les Remarques de ce ſavant Geographe tendent à en faire douter.

4. Rélation de la découverte de la Terre de JESSO ou d'ESO, au Nord du Japon, par le Vaiſſeau *Caſtricom*, en 1643. Traduite du Hollandois. Les Habitans de Jeſſo vivent de lard & d'huile de Baleine, de poiſſon & de toutes ſortes d'herbages; mais principalement de boutons de Roſe rouge. Il y en a grande quantité à Acqueis. Ils ſont gros comme des Neſles. Après les avoir fait ſe-

cher,

cher, on les garde comme une bonne provision pour l'hiver.

5. Relation concernant l'Empire & le Gouvernement du Japon. Par *François Caron* Président de la Compagnie Hollandoise du Japon, dressée par ordre de Mr. *Lucas* Directeur Général des affaires de la même Compagnie des Indes Orientales. On nous avertit, que cette Relation a été revuë par l'Auteur; qu'on y a retranché les fausses Remarques & les Additions, que *Henri Hagenaer* y avoit insérées, & qu'elle est maintenant conforme à l'Original Hollandois, sur lequel on l'a encore revûë de nouveau. Si Mr. *Caron* a voulu nous dire la verité sur le Japon, s'il n'y a personne, qui ait été mieux en état de le faire que lui, mais je ne sai, si l'on peut entiérement compter sur tout ce qu'il nous dit. Peut-il, par exemple, avoir sû si exactement le revenu de tous les Princes, qui régnent dans le Japon, comme Vassaux de l'Empereur? Y a-t-il bien quelcun, qui pût nous donner un détail si précis des revenus des Princes d'Allemagne ou d'Italie?

6. Relation de la Tartarie Orientale par le Pére *Martini*. Elle a été ti-

irée de l'Atlas de ce Pére. C'eſt, je penſe, ce que nous avons de meilleur juſques ici ſur un Pays, qui eſt encore très-inconnu.

7. Additions & Mémoires touchant le Japon. Elles contiennent des choſes utiles pour le commerce de ce Pays-là. On y décrit le génie & la Politique des Japonnois, & le caractére de leur Cour. Il y a entre ces Mémoires celui qui fut dreſſé par Mr. *Caron* ſuivant l'ordre de Mr. *Colbert*, pour l'établiſſement du Commerce des François au Japon. Dans les Inſtructions, qui furent données au même *Caron*, que la France envoyoit au Japon, il y a deux Articles remarquables. Le premier eſt qu'on ordonne à cèt Envoyé de dire que le Roi Souverain de la France a pouvoir ſur la vie & ſur les biens de ſes Sujets, de quelle qualité qu'ils ſoient. Le ſecond eſt ſur la Religion. On veut qu'il dife, que la Religion des François eſt de deux ſortes: l'une la même que celle des Eſpagnols, l'autre la même que celle des Hollandois. Que le Roi ayant apris, que la Religion des Eſpagnols eſt deſagréable au Japon, il a ordonné qu'on y envoye de ſes Sujets, qui pro-

professent la Religion des Hollandois. Si on demande à l'Ambassadeur, si le Roi de France dépend du *Pape*, comme le Roi d'Espagne & d'autres, il répondra, qu'il n'en dépend point, le Roi de France ne reconnoissant personne au dessus de lui. Il avoit ordre d'alleguer pour preuve de cela l'affaire des Corses, & l'Armée que *Louis XIV.* envoya en Italie, pour le faire faire raison de l'affront, qu'il avoit reçu.

8. Lettre de Mr. *Deliſle* à Mr. *Caſſini*, ſur l'embouchure de la Riviére de Miſſiſipi. 9. Lettre du même touchant la Californie. Il n'oſe décider, ſi ce Pays eſt une Iſle ou une partie du Continent. 10. Mémoire touchant la Californie. Il eſt du Jéſuite *Picolo*, & il a été écrit le 10. Février, 1703. 11. Rélation d'une Deſcente des Eſpagnols dans la Californie, en 1683. traduite du Caſtillan. 12. Voyage de l'Empereur de la Chine dans la Tartarie Orientale, en l'année 1682. écrit par le P. *Verbieſt*. Cette Piéce eſt aſſez connuë. 13. Voyage du même Empereur dans la Tartarie Occidentale en 1683.

Voici, enfin, les Piéces, qui compoſent le quatriéme Tome. 1. Une

Pré-

Préface du Traducteur, qui contient 62. pages, & où l'on trouve de bonnes remarques sur les Voyages & sur les Voyageurs.

2. Rélation du Naufrage d'un Vaisseau Hollandois sur la Côte de l'Isle de Quelpaerts, avec la Description du Royaume de Corée. C'est une Traduction du Flamand.

3. Lettre du Pére *Jartoux* Jesuite, au P. Procureur Général des Missions des Indes & de la Chine; touchant la Plante *de Ginseng*. A Pekin, le 12. d'Avril 1711. C'est la plus excellente Plante, qu'il y aît au Monde, si tout ce qu'on en raporte est véritable. Aussi les Chinois & les Tartares en font-ils un très-grand cas.

4. Voyage d'*Antoine Jenkinson*, pour découvrir le chemin du Cathay par la Tartarie, écrit par lui-même aux Marchands Anglois de Moscou. L'Auteur remarque que le Prince de Boghar, Ville de la Tartarie, qui est dans l'ancienne Bactriane, a toujours la guerre avec les Persans, parce que ceux-ci ne veulent pas couper les moustaches de leur Barbe, comme font les Tartares, qui croyent, que c'est un grand

cri-

crime d'en user autrement, & qui appellent, pour cette raison les Persans Infidelles; quoi qu'ils s'accordent avec eux dans tous les autres points de la Religion Mahometane. On trouve dans ce Voyage une Description très-exacte de la Mer Caspienne, Mer, qui nous est encore fort inconnuë, principalement du côté du Nord.

5. Relation du Sieur *Ferrand* Médecin du Kan des Tartares, touchant la Krimée, les Tartares Nogais, & ce qui se passe au Serrail dudit Kan. L'Auteur se vante d'avoir baptizé une Fille fort belle, qui vouloit le suivre, de lui avoir donné une Croix & une Image, & de lui avoir recommandé de baiser la Croix tous les jours. Après cela peut-on douter que cette belle Fille n'ait été bonne Chrétienne, & qu'elle n'ait obtenu le Salut à la faveur de sa Croix & de son Image? Tels sont la plupart des Chrétiens, que l'on fait dans ces Pays éloignez.

6. Voyage d'un Ambassadeur, que le Czar de Moscovie envoya par terre à la Chine l'année 1653.

7. Premier Voyage de *Jean Huyghen de Linschoten*, au Nord par le

Détroit de Naſſaw, & juſqu'à l'embouchure du fleuve Oby, en 1594. Ce Voyage eſt fort curieux, & ſi tout ce qu'on y raporte eſt vrai, on ne peut douter, qu'il n'y aît un paſſage vers le Nord pour aller juſques à la Chine.

8. Second Voyage de *Jean Huygen de Linſchoten* au Détroit de Naſſaw, ou Paſſage de Waigatz. Ce ſecond Voyage ne fut pas ſi heureux que le premier. L'Auteur fut retenu par les glaces & ne put pas pouſſer ſi avant. Il conclut pourtant qu'il y a du côté de Waigatz un canal ſemblable à celui qui eſt entre la France & l'Angleterre; ce qui ne s'eſt pas confirmé depuis; à moins que ceux qui paſſent par là tiennent leur route cachée, ce qui eſt bien difficile. On nous promet que ce Recueil aura des ſuites.

TA-

TABLE DES ARTICLES.

JANV. ET FEVR. 1718.

FR. PAGI, Breviarium Hist. Chronologicum Pontificum Rom. 3

B. PICTET, *Dissertation sur les Temples.* 41

A Collection of Papers which passed between the Mr. LEIBNITZ and Dr. CLARKE, &c. 43

DURAND, *La Vie & les Sentimens de* VANINI. 73

Le Spectateur, Tome III. 82

Anecdotes du Ministere du Card. de Richelieu. 96

JO. BARBEYRACI Oratio inauguralis. 105

Premier Journal de Pieces concernant l'Academie Françoise. 112

Recueil de Voyages au Nord. 134

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de

MARS & AVRIL

M DCCXVIII.

Par J.B.P.E.P.E.P.E.E.M.A.L.

A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Libraire.

M DCCXVIII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westfr.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

MARS & AVRIL

M. DCC. XVIII.

ARTICLE I.

TRAITÉ PHILOSOPHIQUE & THEOLOGIQUE *sur l'*AMOUR *de* DIEU. *Dans lequel on établit & l'on explique les Veritez Catholiques contre les Erreurs de quelques nouveaux Théologiens.* Par *Messire* LOÜIS-ELLIES DU PIN, *Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.* A Paris, chez Jaques Vincent. 1717. in 8. pagg. 722. sans y compren-

de la Préface & la Table des Chapitres. Et se trouve à Amsterdam, chez David Mortier.

Mr. Du-Pin a été vivement touché de voir renouveller depuis peu & enseigner des Maximes, qu'il apelle détestables, contre la nécessité de l'Amour de Dieu & de celui du Prochain; *Maximes*, dit-il, *qui ont fait horreur, quand elles ont commencé à paroître, & qui ont été depuis tant de fois condamnées.* C'est ce qui lui a mis la plume à la main, pour contribuer de sa part tout ce qu'il peut, pour la défense de la saine Doctrine, & pour la réfutation de l'erreur. Son *Traité*, dit-il, *a trois fins. L'une de confirmer les bons Chrétiens dans la disposition où ils sont; la seconde d'empêcher qu'ils ne soient séduits par de faux Docteurs, de détromper ceux qui ont été séduits, & s'il se peut faire, les Docteurs mêmes; la troisième d'instruire, non seulement les Fidelles, des véritez qu'il est nécessaire qu'ils sachent, mais encore de celles qu'ils doivent soutenir, & des erreurs, qu'ils doivent condamner.* Tout l'Ouvrage est divisé en quatre Parties, & chaque Partie en Chapitres.

I. La

I. La premiére traite de la nature de l'Amour en général. Cèt Amour eſt un *Penchant de la Volonté, qui la porte vers un objet.* Ce penchant ou cette inclination eſt néceſſaire & naturelle à toute volonté, pour le bien en général. Elle n'eſt pas libre de ne point aimer le bien, & elle ne peut pas aimer autre choſe que le bien. *Ce ſont des ſentimens que la Nature nous a inſpirez. Ce n'eſt point l'inſtruction, l'étude, la méditation, l'exercice, les reflexions, qui les a formez.* Ils ſont en nous, ſans que nous y ayons contribué; nous ne pouvons pas nous en dépouiller: il eſt auſſi eſſentiel à la Volonté d'aimer le bien, qu'à l'Entendement de connoître le vrai. Si la Volonté préfére quelquefois un Bien moindre à un plus grand, un Bien aparent à un Bien véritable, le Plaiſir à la Vertu, il y en a deux cauſes. La premiére eſt l'illuſion, que l'Entendement fait à la Volonté, en lui préſentant un Objet, comme aimable: trompée par cette fauſſe image, elle aime cèt Objet. La ſeconde, ce ſont les Paſſions excitées par les ſenſations & par les mouvemens du Corps, qui font des impreſſions ſur

l'Ame. Ce ſont certains déſirs prévénans de la Volonté même, qui la portent vers ces Objets. Il ſuffit que l'eſprit les repréſente comme aimables en quelque choſe ; la Volonté pouſſée par les paſſions & par les déſirs prévenans, s'y porte de tout ſon cœur, elle s'arrête à cette ſuperficie, elle s'y repoſe, & n'a plus d'inclination pour les biens réels & véritables.

La Haine n'eſt autre choſe, que l'*Averſion, que la Volonté a pour un Objet*. Cette Averſion n'eſt point en ſoi quelque acte poſitif indépendant de l'Amour. On ne hait un Objet, que parce qu'on aime le plaiſir & le repos, dont il nous prive. On hait l'abaiſſement parce qu'on aime la gloire ; on hait la pauvreté, parce qu'on aime les richeſſes ; ôtez l'Amour de ces choſes vous ôterez la haine des contraires. [Je ne ſai ſi tout cela eſt bien exact. Je veux convenir, que s'il n'y avoit point d'Amour, il n'y auroit point de Haine ; cela n'empêchera pas qu'un mouvement de Haine ne ſoit tout different d'un acte d'Amour. Suppoſons un Homme, qui poſſéde un bien, qu'il n'appréhende point de

per-

perdre, il sent des mouvemens d'Amour pour ce bien, mais il ne sent point de mouvemens de Haine, pour la perte, qu'il n'apréhende point. De ce que certains mouvemens s'accompagnent ou se suivent ordinairement, il ne s'ensuit pas qu'ils soient les mêmes & qu'on doive les confondre.

L'Amour n'est point un Acte de l'Entendement. Il ne consiste pas dans une pensée par laquelle telle ou telle chose nous est représentée sous cette idée : ce n'est pas même une simple velléité d'embrasser ce bien. C'est un penchant véritable, une inclination réelle de la Volonté vers un objet ; c'est un poids, qui nous emporte vers la chose que nous aimons. Faute d'avoir cette idée de l'Amour, on a substitué à la place du véritable Amour de chimériques pensées, des protestations frivoles, des services extérieurs, qui ne partent point du cœur, mais que la gloire, l'intérêt, la crainte, & d'autres motifs bien différens de l'Amour, nous font rendre à ceux, que nous devrions aimer. Les Vertus & les Vices ne sont que des mouvemens de cet Amour variez & diversifiez

sifiez par raport aux objets. *Vertus*, quand ils se portent aux biens véritables; *Vices*, quand ils se portent vers les biens faux ou aparens. On verra dans le Livre de notre Auteur ce qu'il dit des differens degrez d'Amour.

Descartes a rejetté la distinction de l'Amour en Amour de bienveillance & en Amour de Concupiscence; parce que cette distinction regarde plutôt les effets de l'Amour, que l'Amour même. Mr. *Du Pin* ne l'aprouve pas non plus. Voici comment raisonnent ceux qui soutiennent cette distinction. Le Bien considéré en lui-même est ce qui contient une bonté réelle, des perfections & des qualitez estimables & aimables. Une personne d'esprit, de vertu, & de probité est estimable & aimable, à cause de ces qualitez. Non seulement cet Amour convient aux personnes, qui ont ces qualitez, on ne peut pas même les refuser à ces qualitez considérées abstractivement, & sans les apliquer à aucun sujet. La Science, la Sagesse, la Vertu considérées en elles-mêmes attirent notre estime, nos désirs, notre amour. On peut aimer

les perſonnes à cauſe de ces qualitez, & ces qualitez en elles-mêmes, ſans qu'il nous en revienne aucun bien, ſans même le vouloir & le déſirer. Il y a donc un Amour pur & deſintéreſſé, qui ſe porte au bien comme bien, ſans raport à nous. C'eſt celui-là qu'on apelle Amour de bienveillance. Il n'eſt pas toujours joint à l'Amour de ce bien entant que notre bien, puis que l'on ſupoſe, que ni les perſonnes doüées de ces perfections, ni ces perfections même ne nous regardent point. Mr. *Du Pin* prouve très-bien que ce raiſonnement n'eſt point ſolide. Autre choſe eſt admirer, eſtimer, aprouver, autre choſe eſt aimer. Quant aux perfections conſidérées abſtractivement, nous ne pouvons avoir pour elles d'autre Amour, que l'Amour du bien général; cette admiration, cette eſtime, cette aprobation en ſont des modifications. Ainſi, tant qu'elles demeurent dans cette abſtraction, notre volonté n'a point d'inclination particuliere pour elles.

Si nous les apliquons aux perſonnes, ou c'eſt à nous-mêmes ou à d'autres. Si c'eſt à nous, cèt A-

mour n'eſt pas deſintéreſſé : nous aimons la Vertu, entant qu'elle eſt en nous ; nous deſirons d'être vertueux, parce que nous nous aimons nous-mêmes, que nous aimons notre bien, & que c'eſt un bien pour nous d'être vertueux. Si nous apliquons ces perfections à d'autres perſonnes ; ou nous les aimons en elles-mêmes, & ſans raport à leur perſonne, ne nous ſouciant pas qu'elles ſoient dans cette perſonne ou dans une autre ; & alors ce n'eſt que l'Amour général du bien : ou nous les aimons comme le bien de la perſonne, que nous aimons, & alors leur Amour eſt l'Amour particulier du bien de la perſonne, dont le contrecoup retombe ſur nous & fait notre bien, comme on le montre dans la ſuite. Ainſi ou l'Amour n'eſt qu'un Amour du bien général ; ou, ſi c'eſt un Amour particulier fait avec diſcernement, volontairement, & avec liberté, notre intérêt s'y trouve toujours mêlé.

La choſe paroît plus difficile à l'égard de l'Amour du Prochain & de l'Amitié. Ce Prochain eſt tout Homme, qu'il puiſſe nous faire du bien, ou, qu'il ne puiſſe pas nous

en

en faire. Nous sommes donc obligez d'aimer notre Prochain, quoi qu'il ne soit pas notre bien. Il faut employer ici la même distinction. L'Amour général du Prochain est un Amour naturel, comme l'Amour général du bien. Il ne regarde aucun Prochain en particulier. L'aplication ne s'en fait à la personne, que quand l'occasion s'en présente. L'action du Samaritain de l'Evangile n'est que l'aplication de cét Amour général à un sujet particulier digne de compassion. Dès qu'il est touché, il regarde l'assistance de ce Malheureux qu'il rencontre, comme son propre bien; il conçoit, que c'est une action de vertu, qu'il est obligé d'exercer; il la fait avec plaisir & avec joye; enfin, il considére le soulagement, qu'il donne à ce malheureux, comme son propre bien. Il en est de même des aumônes, des libéralitez, des graces qu'on accorde, & en général de tout ce qu'on fait en faveur de son Prochain.

A l'égard de l'Amitié, les Philosophes ont dit de belles choses, pour montrer qu'elle devoit être desintéressée. Il est vrai, que ceux qui

n'aiment leurs Amis, qu'à cause des biens, qu'ils peuvent retirer de cette Amitié, soit corporels, soit même spirituels, & en un mot seulement de la récompense, ne sont point de parfaits Amis. Les plus sages Philosophes ont donné la Vertu pour fondement & pour motif à la vraye Amitié. C'est la Vertu, qui rend les Amis véritablement égaux, qui fait qu'ils s'estiment & qu'ils s'aiment. Or cèt Amour de la Vertu dans un autre n'est pas un Amour intéressé. C'est l'Amour de la personne autant qu'elle est vertueuse, sans que l'Ami se regarde en cela lui-même. Voici ce que l'on répond à ce raisonnement.

I. Il est comme impossible de trouver une Amitié si épurée. Supposez un Homme, qui n'attend rien de son Ami, qui n'en a aucun besoin, qui n'aime son Ami, qu'à cause de sa Vertu. Est-il possible, qu'il n'entre pas dans cette Amitié quelque intérêt de sa part? Le plaisir qu'il a d'être avec cèt Ami, de pouvoir lui découvrir son cœur, &c. la joye, qu'il ressent de cette Amitié, l'agrément de converser avec lui, une certaine complaisance d'avoir

voit un tel Ami, la ſatisfaction qu'il reſſent d'en avoir fait choix, n'ont-elles pas quelque part en cette Amitié, n'en augmentent-elles point les degrez, & n'en rendent-elles pas l'attachement plus grand? Si c'eſt la perſonne ſeule de ſon Ami, qu'il aime, à cauſe de ſa Vertu, pourquoi s'attriſte-t-il de ſon abſence? pourquoi deſire-t-il de le voir? pourquoi le regréte-t-il, quand il faut ſe ſéparer de lui? Son Ami n'en ſera ni plus, ni moins vertueux, ſoit qu'il ſoit près de lui, ou qu'il en ſoit à cinquante lieües. S'il n'aime en lui que la Vertu, pourquoi cette triſteſſe, pourquoi ces déſirs?

2. Le plaiſir qu'il a d'aimer ſon Ami, quand ce ne ſeroit que pour la Vertu, lui tient lieu de fruit & de récompenſe.

3. L'Amitié, que l'on porte à une perſonne vertueuſe avec laquelle la Providence nous a liez, eſt un devoir indiſpenſable. On ne peut pas lui réfuſer ſon eſtime & ſon amitié lors qu'on la connoit. Ainſi, quand on n'auroit aucun plaiſir ſenſible à l'aimer, ni en l'aimant, on a toujours la conſolation de faire ſon devoir, & d'exercer un acte de ver-

tu & de justice, en quoi consiste le principal bonheur de la Vie.

L'Amour se distingue, en celui de la fin & en celui des moyens. Ce qui cause tout le renversement dans la Morale, quand on aime ce qui ne doit être que moyen d'un Amour qui s'y arrête, & qui en fait la fin. *Tout le déréglement*, dit S. *Augustin*, *consiste à jouir des choses, dont il ne faut qu'user, & à user des choses, dont il faut jouir.* Mr. *Du Pin* fait voir dans le Chapitre VI. ce que l'Amour opére dans l'espérance & dans la crainte. Il y a des gens, qui disent qu'il y a un Amour d'Espérance, ou que l'Espérance renferme l'Amour. L'Espérance suppose bien l'Amour ou le désir de posseder un bien; mais ce n'est pas l'Amour précisément, qui fait espérer cette possession, on l'espére, parce qu'il a été promis, ou parce qu'on croit avoir en main les moyens nécessaires pour l'obtenir.

A l'égard de la Crainte, elle peut avoir deux motifs; le premier est la Crainte des peines, & c'est ce qu'on apelle la *Crainte servile*, & le second est la Crainte d'offenser la personne, que l'on aime, & cette

Crainte

Crainte s'apelle *filiale*. La premiére, loin d'avoir pour motif l'Amour, ſemble en avoir un tout-à-fait incompatible. Celui qui ne s'abſtient de faire le mal, & qui ne fait le bien, que parce qu'il craint d'être châtié, n'aime point le bien, & ne hait point véritablement le mal. Il ne fait pas le bien par amour, puis que le ſeul motif qui l'engage à le faire, eſt la peine, & que, s'il n'y avoit point de châtiment, de ſuplice, de perte de biens, de maladie, ou d'autres accidens fâcheux à craindre, il ne le feroit pas, & feroit le mal contraire. La crainte des peines arrête l'action extérieure, mais elle ne change point la diſpoſition du cœur.

La crainte filiale, au contraire, n'eſt jamais ſans Amour. Ou, plutot, c'eſt un effet néceſſaire de l'Amour. Quand on aime véritablement une perſonne, on craint de l'offenſer, cette crainte part de l'Amour qu'on a pour elle. Cette Crainte n'eſt donc pas ſeulement compatible avec le plus parfait Amour, elle en eſt un effet & même un des principaux.

Les Philoſophes ont diſtingué trois

trois ſortes de biens, qu'on peut aimer, l'honnête, l'utile, & l'agréable; mais notre Auteur fait voir que l'utile ſe raporte aux deux autres. Le bien utile ne peut être regardé, que comme un Amour de moyen, & non pas comme un Amour de la fin; l'utilité ſe raporte toujours à quelque autre choſe. On ſait quel étoit le ſentiment des Stoïciens & des Epicuriens ſur le ſouverain bien. Mr. *Du-Pin* croit, qu'en s'en tenant au Syſtême épuré des derniers il revenoit à celui des Stoïciens. Les uns & les autres convenoient, que l'Amour du bien honnête ou de la Vertu, auſſi bien que le plaiſir ſpirituel, que l'on a de la pratiquer, faiſoient le bonheur de l'Homme. Ils ne differoient, qu'en ce que les Stoïciens regardoient comme la derniere fin la Vertu, quoi que jointe néceſſairement à un plaiſir ſouverain; au lieu que les Epicuriens la mettoient dans le plaiſir cauſé par la pratique de la Vertu. Mais, ſi les uns & les autres avoient ſuivi leurs lumieres, ils auroient pû, au moins, entrevoir, qu'il y avoit un Etre ſupérieur, qui devoit être la fin de l'Homme & l'objet principal de ſon affection. On

On connoit par les lumieres naturelles non ſeulement l'exiſtence de Dieu, mais encore ſes perfections infinies, & par conſéquent, que c'eſt l'Etre en ſoi le plus aimable. On connoit auſſi ſa Providence; on ne le peut concevoir que comme juſte & miſéricordieux. On ne peut nier que ce ne ſoit cèt Etre Souverain, qui, comme premier Moteur, gouverne le Monde. Quoi qu'on n'aît point d'idée diſtincte de la Création, on doit la ſuppoſer. Par raport à ces égards, il eſt ſouverainement aimable à tître de reconnoiſſance, de juſtice, & pour notre propre intérêt. Nous lui devons notre être & notre conſervation. C'eſt de lui, que nous tenons les lumières, les dons, & les vertus, que nous pouvons avoir. nous lui ſommes redevables de tous les biens temporels dont nous jouiſſons. C'eſt de lui, que nous devons attendre des récompenſes, ſi nous faiſons bien; & avoir recours à ſa miſéricorde, ſi nous avons fait mal. Il eſt donc, non ſeulement, le bien Souverain, mais encore notre bien, & en ces deux qualitez ſouverainement aimable. La raiſon épurée peut aller juſques-là.

II. On

II. On explique dans la seconde Partie la nature de l'Amour de Dieu. On définit l'Amour surnaturel de Dieu, *une forte inclination de la Volonté de l'Homme fondée sur la Foi, & excitée par la Grace, qui porte cette Volonté vers Dieu.* Ainsi cet Amour différe de l'Amour en général, & de l'Amour naturel, en ce que ces Amours dépendent de la connoissance naturelle du Bien, & du penchant, que la Volonté a naturellement, soit au bien en général, soit à un bien particulier. L'Amour de Dieu surnaturel est fondé sur la Foi en Dieu & en *Jesus-Christ*, & est l'effet de la Grace de Dieu. C'est cet Amour, qu'on apelle spécialement *Charité*. Un des principaux effets, qu'il produit dans l'Homme, c'est d'observer les Loix, de vouloir & de faire ce qu'il commande. Les premiers mouvemens, qui l'emportent sur ceux de l'Amour des Créatures sont une Charité commencée: la fréquence & la ferveur de ces mouvemens, qui l'emportent sur ceux de l'Amour des Créatures, sont une Charité parfaite, & ce poids, qui porte à Dieu, se trouvant plus fort, que celui qui porte à la Créature, c'est la Charité habituel-

le.

le. L'Amour de Dieu surnaturel, ne diffère pas dans sa nature de l'Amour naturel : mais il vient d'un autre principe. Nous ne pouvons l'avoir, que Dieu ne nous l'inspire d'une maniere spéciale, en éclairant notre entendement, & en donnant du mouvement à notre Volonté.

Il ne consiste point 1. dans une simple idée de l'Esprit, qui nous fait connoître, que Dieu est le Souverain bien, qu'il est & sera notre bonheur Souverain. 2. Ni dans la pensée que Dieu est aimable, même qu'on croit l'aimer, non plus que dans les protestations d'Amour, qui ne sont que dans la *cime* de l'Esprit & que l'on fait de bouche. 3. Encore moins consiste-t-il dans une simple observation extérieure des autres commandemens, soit qu'on les observe par la crainte des peines temporelles & éternelles, soit par quelque autre motif que ce soit. 4. Il ne suffit pas, pour aimer Dieu, comme il faut, de l'aimer à cause des récompenses temporelles, que nous en pouvons attendre, comme l'aimoient les Juifs charnels. C'est cèt Amour, qui est veritablement un Amour mercenaire, intéressé, & indigne, non seulement d'un

d'un Chrétien, mais même d'un Payen, qui a quelque *attrait* pour la Vertu. §. Il ne suffit pas non plus, pour être juste, de l'aimer d'un Amour naturel, tel qu'eussent pu avoir les Philosophes, parce que Dieu est parfait en soi, & parce que sa connoissance & son Amour sont le plus solide bonheur, qu'on puisse avoir en ce Monde. C'est un point de foi défini par les Conciles d'Orange & de Trente, que l'Homme ne peut croire, espérer, aimer Dieu, comme il faut, sans le secours de la Grace, & sans l'Inspiration du S. Esprit.

En quoi donc consiste le véritable Amour de Dieu, dont nous parlons? Dans une inclination de la Volonté excitée en elle par l'Esprit, qui nous fait aimer Dieu véritablement, sincérement, & utilement pour notre salut. [Ces termes d'*inclination*, de *poids* &c. sont des termes métaphoriques, qu'il faudroit éviter dans des Définitions exactes.] Cèt Amour agissant dans nos actions les perfectionne, & les rend bonnes & agréables à Dieu. Il n'y a point de bonne œuvre, dont la Charité ne soit la racine & qu'elle ne produise. Les Vertus mo-

morales, qui étoient, au moins, inutiles & ſtériles dans les Payens [cela ne paroit-il point outré ? Dieu n'a-t-il point recompenſé ces Vertus aparentes par des biens aparens ?] ces Vertus, dis-je, animées par cet Amour de Dieu, deviennent profitables aux Chrétiens, & produiſent en eux de bons fruits.

De ce Principe, il s'enſuit, qu'on ne peut acomplir les Commandemens ſans Amour, ou plutot, que l'obſervation de tous les commandemens eſt renfermée dans l'Amour; & que, quand même, il n'y auroit point d'action extérieure à faire, la Charité demeure toujours dans le cœur. Il faut remarquer une fois pour toutes, que Mr. *Du-Pin*, qui eſt grand *Auguſtinien*, confirme preſque tout ce qu'il dit par des paſſages de S. *Auguſtin*.

L'Amour du Prochain & l'Amitié Chrétienne ſont encore un effet de l'Amour de Dieu, nous ne devons aimer notre Prochain & nos Amis que pour Dieu; on fait voir la même choſe de toutes les bonnes œuvres, qui doivent toutes être animées de l'Amour de Dieu pour être bonnes.

L'A-

L'Amour de Dieu doit toujours produire dans l'intérieur de l'Ame une joye ſpirituelle ; quoi qu'elle ne ſoit pas toujours ſenſible [ce qu'il eſt aſſez difficile de concevoir. La joye eſt un ſentiment, & je ne ſai ce que c'eſt qu'un ſentiment, qui n'eſt pas ſenſible.] A l'égard des plaiſirs ſenſibles, que l'Ame trouve dans l'Amour de Dieu, qu'elle excite en elle-même, & qui paroiſſent au dehors, ces ſignes ne ſont pas toujours infaillibles. Il y a des perſonnes, qui paroiſſent vivement touchées & pénétrées de l'Amour, qui toutefois ne le ſont pas. Leur imagination agit ſouvent en cela, plutôt que leur cœur. Au contraire, il y a des perſonnes, qui ſentent des dégoûts, des peines, des répugnances qui cependant aiment véritablement Dieu, & ont la Charité dans le cœur. Elle paroît dans leurs actions, &, ſi Dieu retire les conſolations, qu'elles pourroient eſpérer, c'eſt, peut-être, pour les éprouver, & pour empêcher, qu'en ſe repoſant ſur ces plaiſirs ſenſibles, elles n'en faſſent la fin derniére de leur Amour.

Pour faire voir comment la crainte peut ſubſiſter ou ne pas ſubſiſter avec

avec l'Amour, Mr. *Du-Pin* aporte la distinction commune de crainte servile & de crainte filiale. La premiére est celle des peines temporelles ou éternelles; la seconde est la crainte d'offenser Dieu & de lui déplaire. La premiére est incompatible avec l'Amour de Dieu; la seconde en est inséparable.

Il faut pourtant distinguer entre la crainte des peines temporelles & celle des peines éternelles. La derniére est fondée sur la Foi, & a un objet plus digne de crainte. *Jesus-Christ* nous aprend, qu'il faut craindre celui qui peut précipiter l'Ame dans la Gehenne. Néanmoins ce motif, tout louable qu'il est, étant seul, n'a point été regardé par les Péres de l'Eglise comme suffisant, pour rendre l'Homme juste devant Dieu, ni pour obtenir la remission des péchez. Les mêmes raisons, qu'ils ont aportées pour prouver l'inutilité de la crainte des peines temporelles, servent aussi pour montrer l'insuffisance de la crainte des peines éternelles, quand elle est seule & séparée du motif de l'Amour de la Justice de Dieu.

On confirme ce sentiment par un long passage de S. *Augustin* raporté en

Fran-

François & en Latin, & dont on nous donne ensuite ce précis. 1. S'il faut craindre, il n'y a point de crainte plus raisonnable, que celle de l'Enfer. 2. Cette crainte est utile en ce qu'en empêchant l'action, elle rend le cœur plus propre à recevoir l'Amour. Elle empêche d'ailleurs, selon Mr. *Du-Pin*, qu'il ne se forme en nous une habitude du vice. 3. Si l'on ne peut pas encore s'abstenir du vice par amour, il faut s'en abstenir par la crainte. 4. On ne doit pas néanmoins se contenter de cette crainte, il faut tendre à la Charité. 5. Cette crainte des peines est la crainte d'un Esclave, qui n'exclut point la volonté de pécher, puis qu'on pécheroit, si on le pouvoit faire impunément. 6. Elle commence à diminuer, quand la Charité commence à entrer dans une Ame. 7. Plus il y a de Charité, moins il y a de crainte. 8. La Charité chasse entiérement la crainte servile. 9. Elle introduit la crainte filiale, qui consiste à ne vouloir pas faire de mal, de peur de déplaire à Dieu, quand même on seroit assuré par sa propre bouche, qu'on ne sera ni damné, ni puni pour l'avoir fait. 10. Cette Charité, même

me parfaite, n'exclut pas le motif d'intérêt que l'on a de voir Dieu. Au contraire, la crainte de ne point voir Dieu, fait partie de cette Charité. Mr. *Du-Pin* explique toutes ces propoſitions en détail, & montre ce que la crainte des peines éternelles peut ou ne peut pas faire en nous, & il établit tout ce qu'il dit par pluſieurs autoritez des Péres.

Il parle après cela de la Concupiſcence, & il dit, qu'il eſt bien plus facile de la ſentir, que de la définir. Depuis le péché, l'eſprit de l'Homme étant tombé dans l'ignorance, lui repréſente ſouvent de faux biens pour de véritables; la Volonté s'y porte & les aime. Voilà la premiére ſource de la Concupiſcence. Mais ce n'eſt ni l'unique cauſe de ſes mouvemens, ni celle qui nous entraine plus violemment. Les Sens nous repréſentent des objets agréables. Ils nous les font gouter & nous y font trouver du plaiſir. L'impreſſion, qu'ils font ſur l'Ame par le moyen des mouvemens, qui ſont excitez dans le corps, augmente & fortifie notre inclination vers ces objets, & nous ne ſommes pas maîtres de retenir ces émotions du corps. Le fâcheux eſt, qu'ils font

des impreſſions violentes ſur l'Ame, impreſſions qui lui font déſirer les objets, qui lui ſont repréſentez. La ſuite de ces déſirs, & cèt Amour cauſent d'autres mouvemens volontaires, que l'ame excite, & qui lui font, enfin, conſommer le péché. Le premier péché augmente tant l'inclination de l'Ame, que la diſpoſition du corps vers l'objet, qui a fait la matiere du péché; ainſi il ſe forme dans l'Homme une habitude à pécher. Le poids de ſon cœur, qui le porte vers le mal, augmente tous les jours, & il devient eſclave du péché.

La Concupiſcence conſidérée dans ſon être phyſique n'eſt point un mal. Les Senſations, loin d'être mauvaiſes, ſont néceſſaires & utiles à l'Homme. Elles l'avertiſſent de ce qu'il faut éviter ou rechercher. Elles le font ſouvenir de ſes beſoins. Elles font qu'il y recourt & qu'il en uſe avec plaiſir. Les objets ſenſibles, les mouvemens qu'ils produiſent dans le corps, les impreſſions, qu'ils font ſur l'Ame, les déſirs, & le plaiſir qu'ils cauſent, ne ſont point en eux-mêmes quelque choſe de mauvais; mais ſeulement par raport à l'abus, que les Hommes en font volontairement

&

& librement, en ne renfermant pas l'uſage de ces ſenſations & du plaiſir dans les bornes de la néceſſité & de l'utilité, en ne les retenant pas dans la médiocrité, en ſuivant leur torrent & s'en ſervant pour conſommer le mal. D'où vient que l'Homme n'a pas toujours ce pouvoir ? C'eſt qu'étant déchu de ſa premiére perfection, il n'a pas tous les ſecours néceſſaires pour réſiſter aux tentations ; c'eſt que l'ignorance, où il eſt, lui fait prendre de faux biens pour des biens véritables. On verra dans le Livre même quels ſont les différens degrez de l'Amour de Dieu & de la Créature.

On y verra quelles idées l'Auteur ſe forme du Péché originel, & comment il en explique les ſuites. Suivant S. *Auguſtin* pié-à-pié, il aſſure qu'il eſt conſtant qu'à préſent, les Enfans morts avant l'uſage de la Raiſon, ſans avoir reçu le Baptême, ne ſeront point heureux, mais malheureux pendant toute l'Eternité. Un peu plus bas il dit, qu'il n'eſt pas permis de douter, que le Baptême *ne ſoit néceſſaire aux Enfans, pour obtenir le ſalut, & que tous ceux qui meurent ſans Baptême ne ſoient damnez.* [Cette

Propoſition fait horreur, & Dieu nous garde d'avoir affaire à des Juges ſi ſévéres ; par bonheur Mr. *Du-Pin* ne l'apuye preſque que de l'autorité de S. *Auguſtin* ; mais il nous ſera bien permis d'en apeller pour nos Enfans du Jugement de ce Docteur * Africain échaufé & cruel, à la miſéricorde de Dieu, & au ſang de *Jeſus-Chriſt*, qui a expié leurs péchez. On peut fort bien ſoutenir le péché originel ſans tomber dans des opinions ſi Cannibales & qui font horreur à la Nature Humaine. Les Théologiens moderez de l'Egliſe Romaine ne damnent pas les Enfans morts ſans Baptême. Ils ſe contentent de les priver de la vuë de Dieu.] Mr. *Du-Pin* eſt plus raiſonnable dans ce qu'il dit contre l'Amour de Dieu desintéreſſé, tel que le conçoivent les Myſtiques. Il me paroit qu'il le refute très-bien. [Quant à ſes réponſes aux paſſages des Péres, qui ſemblent enſeigner cèt Amour, nous nous y intéreſſons peu. Tout le Monde, ſans en

* On parle ainſi de S. Auguſtin par raport à cette doctrine particuliére ; car on ſait d'ailleurs le reſpect que l'on doit à cèt ancien Docteur de l'Egliſe.

en excepter pluſieurs Catholiques Romains, ne prend pas les ſentimens des Péres en tout pour la régle de ſa foi. Je doute que notre Auteur lui-même voulut ſouſcrire à tout ce qu'ils ont enſeigné, & en particulier à tous les dogmes de S. *Chryſoſtome*. Ils ſont trop oppoſez aux ſentimens de ceux de ſa Communion, qui s'appellent *Auguſtiniens*.]

Mr. *Du-Pin* prouve fort au long, que *la Nature, la Loi éternelle, la Loi de Moyſe, l'Evangile, la Religion Chrétienne, l'Egliſe Catholique dans tous les tems, en tous lieux & dans tous ſes Membres, nous crient hautement & intelligiblement, que toutes les Créatures raiſonnables ſont obligées d'aimer Dieu. Elles lui commandent cèt Amour, comme le premier & le plus grand précepte, qui renferme tous les autres.* Peut-être trouvera-t-on que tous les paſſages qu'il allegue ne ſont pas convainquans, du moins y en a-t-il pluſieurs, dont il auroit bien fait de montrer la force, qui ne paroit pas d'abord. On examine aprés cela juſques à quel point il faut aimer Dieu, quel eſt cèt Amour, qui nous eſt commandé, &

en quel tems on eſt obligé de l'aimer. Selon S. *Bernard* la meſure d'aimer Dieu eſt de l'aimer ſans meſure. Cependant à cauſe des foibleſſes de l'Homme dans cette Vie, on conclut 1. que la perfection de l'Amour des Bienheureux n'eſt point compriſe dans le commandement de l'Amour de Dieu donné aux Hommes mortels. 2. Que ce commandement conſidéré généralement ne comprend point toutes les actions d'Amour de la vie priſes collectivement, mais chaque action ſéparément, en ſorte que l'Homme n'eſt pas coupable, pour n'avoir pas toûjours aimé Dieu parfaitement dans toute ſa vie, mais pour ne l'avoir pas aimé en telle occaſion particuliére.

A l'égard du tems, où le précepte d'aimer Dieu oblige, après avoir raporté les ſentimens afreux de quelques Jeſuites en particulier, notre Auteur les refute ſolidement. Afin qu'on ne croye pas qu'on leur imputе, je raporterai ici une partie d'un paſſage d'*Antoine Sirmond* Jeſuite, qu'il ne faut pas confondre avec le célébre *Jaques Sirmond*. Voici ſes paroles traduites en François. S. *Thomas* dit qu'il

„ qu'il faut aimer Dieu auſſi-tôt après „ l'uſage de la Raiſon. C'eſt un peu „ bientôt. *Scotus* chaque Dimanche: „ ſur quoi fondé ? D'autres quand „ on eſt griévement tenté : oui, en „ cas qu'il n'y eut que cette voye de „ fuir la tentation. *Soto*, quand on „ reçoit un bienfait de Dieu : bon „ pour l'en remercier. D'autres à la „ mort : c'eſt bien tard. Je ne crois „ pas non plus, que ce ſoit à chaque „ réception de quelque Sacrement ; „ l'Attrition y ſuffit avec la Confeſ- „ ſion, ſi on en a la commodité. „ *Suarez*, qu'on y eſt obligé en un „ tems ; mais en quel tems ? Il vous „ en fait juge & il n'en ſait rien. *Antoine Sirmond* conclut, enfin, qu'on n'eſt obligé à autre choſe, à la rigueur, qu'à obſerver les autres commandemens ſans aucune affection pour Dieu, & ſans que notre cœur ſoit à lui ; pourvu qu'on ne le haïſſe pas. *De façon que*, conclut-il, (*voyez la bonté de Dieu*) *il ne nous eſt pas tant commandé de l'aimer, que de ne le point haïr.* Il n'eſt pas difficile à Mr. *Du-Pin* de refuter cette erreur, & de faire voir qu'on doit aimer Dieu en tout tems. [Si les Jeſuites s'étoient contentez de dire, que, quoi qu'on

ſoit obligé d'aimer toujours Dieu, & qu'on doive produire des actes de cèt Amour le plus ſouvent qu'il eſt poſſible, on n'eſt pas pourtant obligé d'en faire à tout moment, ils n'auroient rien dit que de vrai; mais il paroit aſſez, qu'ils ſont allez beaucoup plus loin.]

Mr. *Du-Pin* parle enſuite de la Charité habituelle, & ſe ſervant toujours de termes métaphoriques, il dit, que ce qui juſtifie l'Homme eſt, quand le poids, qui le porte vers Dieu, eſt plus fort que celui qui le porte vers les Créatures. Il demande d'où vient ce poids? Qu'eſt-ce qui le produit? En quoi conſiſte-t-il? Quel effet a-t-il en nous? Pourquoi nous juſtifie-t-il? Comment eſt-ce qu'on le continuë & qu'on le perd? & il répond par ordre à toutes ces Queſtions. Qu'eſt-ce, par exemple, que ce poids? C'eſt une motion continuelle & permanente du cœur, par laquelle Dieu le tient plus fortement incliné vers le bien que vers le mal. Si l'on veut qu'il s'explique plus clairement, il dira, que ce Penchant en général eſt une modification de l'Ame, par laquelle l'Amour que tous les Hommes ont pour le bien

en

en général, eſt déterminé vers un tel bien. Il n'eſt pas néceſſaire, pour déterminer ce Penchant, de mettre un Etre différent de la connoiſſance & de l'Amour.

Il y a des marques auſquelles on peut connoître ſi l'Amour de Dieu domine dans notre cœur, & notre Auteur ne les oublie pas. La plus eſſentielle & qui trompe le moins eſt l'obſervation des Commandemens.

III. La troiſiéme Partie traite de l'Amour du Prochain. On montre que cèt Amour eſt commandé, par la Loi naturelle, par celle de Moyſe, & par celle de l'Evangile; après quoi on en recherche la nature & on en marque l'étenduë. Il ne ſuffit pas de ne point haïr ſon Prochain, & même ſon Ennemi: il faut encore l'aimer d'une maniére effective, l'aſſiſter dans ſes beſoins, & le faire par une véritable affection pour lui & par raport à Dieu. Le précepte, qui ordonne d'aimer ſon Prochain comme ſoi-même, ſuppoſe un Amour de nous-mêmes réglé ſuivant les Loix de la pieté & de la juſtice. Un Homme, qui aimeroit le crime & l'injuſtice, & qui ſouhaiteroit à ſon Prochain des plaiſirs criminels ou des

profits injuſtes; n'aimeroit point ſon Prochain d'un Amour réglé, comme il le doit aimer. Aimer ſon Prochain comme ſoi-même c'eſt l'aimer, comme nous devrions nous aimer nous-mêmes, ſi nous étions juſtes & raiſonnables. Un Juge qui condamne un Homme à mort pour ſes crimes, ne laiſſe pas de l'aimer, comme il devroit s'aimer ſoi-même, en cas qu'il eût mérité la mort; *car l'Amour de la juſtice devroit lui faire préférer ſon propre intérêt & ſa vie même, à l'injuſtice qu'il y auroit de n'être pas condamné en pareil cas.* Je ne comprens pas bien ces paroles, & je ne ſai ſi Mr. *Du-Pin* a dit ce qu'il vouloit dire. Je ne trouve point d'éclairciſſement ſur cela dans l'Errata.

Il ne faut pas reſtraindre cèt Amour du *Prochain* égal à celui de ſoi-même à des bornes trop étroites dans cette égalité. Il faut qu'entre l'Amour de nous-mêmes & celui du Prochain, il y aît une balance égale ſuivant l'équité & la juſtice; balance neanmoins, qui ne ſoit pas meſurée par les choſes extérieures, mais par l'affection du cœur. Un Homme riche eſt-il obligé de partager ſon bien

avec

avec un autre, qui ne ſe trouve pas dans la même opulence, & qui cependant n'eſt pas dans la néceſſité? Non ſans doute, & il ne laiſſe pas de l'aimer comme ſoi-même, quoi qu'il ne le faſſe pas; parce que lui-même, s'il étoit en état de n'avoir que ſon néceſſaire, ne devroit pas exiger d'un Homme riche, qu'il le fît auſſi puiſſant que lui. [*Jeſus-Chriſt* explique lui-même ce devoir en diſant, qu'il ne faut point faire à autrui ce que nous ne voulons pas qu'on nous faſſe, & que nous devons lui faire, tout ce que nous voulons qui nous ſoit fait.]

Cèt Amour du Prochain doit être raporté à Dieu, comme celui de ſoi-même, & ne peut être véritable & ſalutaire s'il n'eſt accompagné de l'Amour de Dieu. A l'égard de ſon étenduë, il faut aimer juſques à ſes propres Ennemis: ce que l'on prouve & par l'Ancien & par le Nouveau Teſtament. La Charité envers le Prochain oblige à pluſieurs devoirs, que notre ſavant Auteur raporte, explique, & établit. Il s'étend ſurtout beaucoup ſur l'Aumône, raportant fort au long des paſſages de l'Ecriture & des Péres, qui en établiſſent la

néceſſité. Cela peut paſſer pour une digreſſion. Mr. *Du-Pin* la juſtifie dans ſa Préface, par la néceſſité où l'on eſt dans le tems préſent de recommander l'Aumône aux riches & aux Eccléſiaſtiques. Peut-être, auſſi étoit-ce un morceau tout fait, qu'il n'a pas voulu perdre, & qu'il a crû pouvoir placer à l'endroit où on le trouve. Mon Lecteur ne me pardonneroit pas ſi je ſuivois Mr. *Du-Pin* dans cette eſpéce d'écart. Et, peut-être, tout le Monde ne trouvera pas bon, qu'après avoir raporté de fort longs paſſages de l'Ecriture ſur l'Aumône, il repete ces mêmes paſſages tout au long, quand les Péres les ont employez dans les endroits qu'il en cite ſur le même ſujet. Un petit mot de renvoi eût épargné bien du papier. Il eût encore épargné de l'argent à ceux qui achéteront ſon Livre, ſi après avoir cité de longs paſſages des Péres en François, il n'y avoit pas ajouté le Latin. On y voit, par exemple en ces deux Langues tout le Traité de S. *Cyprien* intitulé *des Bonnes Oeuvres & de l'Aumône*. Cette ſeule citation contient 39. grandes pages. Il eſt encore plus ſurprenant de trouver après une Tra-

duction Françoiſe des paſſages des Péres Grecs, les mêmes paſſages en Latin. Il eſt vrai que c'eſt la coutume des Prédicateurs de ſon Egliſe; mais outre qu'elle n'eſt pas fort raiſonnable, une Verſion Latine n'ayant pas plus d'autorité, qu'une Verſion Françoiſe, je ne ſai ſi un Ecrivain doit imiter les Prédicateurs en cela. Il eſt vrai que Mr. *Du Pin* en fait une eſpéce d'excuſe dans ſa Préface; mais je doute que tous ſes Lecteurs s'en contentent. Ils diront, peut-être, que le véritable but de l'Auteur a été de faire un gros Livre. Cette digreſſion ſur l'Aumône ne contient pas moins de 150. pages; encore n'eſt-ce pas tout, car dans le Chapitre ſuivant l'Auteur traite de l'obligation où ſont les Eccléſiaſtiques de donner aux pauvres une partie des biens de l'Egliſe. C'eſt ce qu'on prouve par les Canons des Conciles, par l'uſage de l'Egliſe, & par les témoignages des Péres. Ce Chapitre contient lui ſeul 39. pages.

IV. Le ſujet de la quatriéme Partie eſt la néceſſité de l'Amour de Dieu, pour la remiſſion des péchez dans les Sacremens du Baptême & de la Pénitence. L'Auteur fait voir,

que les mêmes raiſons, qui prouvent la néceſſité de l'Amour de Dieu en général, établiſſent encore plus fortement cette néceſſité par rapport aux Sacremens: *car ſi l'Homme eſt obligé d'aimer Dieu en tout tems, comment peut-il faire des actes de Religion auſſi ſaints que ſont ceux des Sacremens du Baptême & de la Pénitence, ſans aimer Dieu véritablement? Si la Loi de l'Evangile, comme on n'en peut douter, eſt une Loi d'Amour, comment exécuter les préceptes de cette Loi ſans aimer?* On confirme tout cela, à l'ordinaire, par les ſentimens des Péres, toujours citez fidellement en François & en Latin.

On ſait qu'on diſpute depuis long-tems dans l'Egliſe Romaine, ſur la queſtion ſi la Contrition eſt néceſſaire dans le Sacrement de Pénitence ou ſi l'Attrition ſuffit. Mr. *Du-Pin* traite cette même Queſtion aſſez au long. Il raporte diverſes opinions des Théologiens Scholaſtiques avant le Concile de Trente & même depuis, qui, à ce qu'il dit, ſe réuniſſent tous au ſentiment de la néceſſité de l'Amour de Dieu pour être juſtifié dans les Sacremens du Bap-

tême & de la Pénitence. Anciennement on n'avoit fait aucune distinction entre la Contrition & l'Attrition. Le Maître des Sentences, les Péres & les Théologiens, qui l'ont précédé, ne se sont jamais servis du terme d'Attrition. On n'a commencé à l'employer qu'à la fin du douziême siécle & au commencement du treisiême. *Alexandre d'Halez*, *Guillaume de Paris*, & *Albert le Grand* sont les premiers qui s'en sont servis. Mais ils n'entendoient pas par ce terme un mouvement de crainte servile, mais un Amour commencé, en sorte qu'il n'y avoit que du plus ou du moins d'Amour entre la Contrition & l'Attrition. La premiere étoit préparatoire, & la seconde consommoit dans le Sacrement ce qui avoit été commencé par l'Attrition hors du Sacrement. Ce n'est que dans le seiziéme siécle, que l'opinion de la suffisance de l'Attrition conçuë par la seule crainte servile des peines, jointe au Sacrement, a commencé à avoir cours. *François Victoria* Espagnol Dominicain est le premier, qui l'a insinuée, ensuite *Melchior Canus* l'a apuyée, & depuis quelques Théologiens trom-

trompez par la mauvaise explication, que l'on donnoit aux termes du Concile de Trente, l'ont embrassée; pendant que plusieurs autres Théologiens plus éclairez ont soutenu la nécessité de l'Amour de Dieu, pour obtenir la rémission des péchez dans les Sacremens du Baptême & de la Pénitence. Mr. *Du-Pin* prétend que non seulement le Concile de Trente n'a pas condamné cette dernière Opinion, mais que c'est l'Esprit & la Doctrine de ce Concile. [On peut croire qu'il a affecté de l'obscurité pour ne pas choquer les Partis différens; qui étoient tous également Membres de l'Eglise Romaine.]

Notre Auteur explique assez au long les sentimens de la Faculté de Théologie de Paris sur cette Question; parce qu'il semble qu'ils n'ont pas toujours été les mêmes. On attribuë à l'autorité d'un puissant Ministre la Censure qui fut faite en 1638. de deux Propositions tirées des Notes du P. *Seguenot*, sur la Traduction du Livre de S. *Augustin* touchant la *Virginité*, où il enseigne que, pour être justifié dans le Sacrement, il faut avoir une Contrition, qui

qui procéde d'une charité parfaite. Mr. *Du-Pin* avouë que ces termes ſont trop forts; ils donnérent lieu à la Cenſure, qui, ſelon lui, ne condamna pas le Dogme de la néceſſité de la Contrition. Il raporte en Latin & en François la Déclaration de la Faculté ſur l'Amour de Dieu, donnée le 16. Juillet, 1716. & celle du Clergé de France ſur le même ſujet.

Il a joint à ſon Traité une Analyſe Géométrique contenant les Principes & les Concluſions de ce Traité ſur l'Amour de Dieu. Il la fait ſuivre d'un Paralléle des ſentimens de quelques Théologiens Modernes ſur l'Amour de Dieu & la Contrition, avec ceux des Auteurs divinement inſpirez, des Conciles, des Péres, & des anciens Théologiens. Il en fait mieux ſentir l'oppoſition par cette méthode. Après quoi vient la Cenſure de la Faculté de Théologie de Paris contre les Propoſitions extraites des Cahiers de Mr. *le Roux*, Cenſure qui a été adoptée par les Facultez de Reims & de Nantes & par l'Univerſité de Caën. Les Piéces en ſont auſſi ici rapportées. Ce gros Volume finit par une Table fort ample des Matiéres.

AR-

ARTICLE II.

SYSTEME *de la* RELIGION PROTESTANTE, *où l'on donne une Idée fort claire de toute la Théologie Chrétienne. Par* CE'SAR PEGORIER, *Miniſtre du S. Evangile à Londres.* Pour l'Auteur. A Rotterdam, chez Abraham Acher. 1718. in 4. pagg. 703.

ON ne ſauroit mieux recommander cèt Ouvrage, qu'en diſant que treize Paſteurs François, qui exercent leur Miniſtére à Londres en font l'éloge dans l'Aprobation, qu'ils lui ont donnée. Non ſeulement ils déclarent qu'il *eſt très-orthodoxe & conforme à la Confeſſion des Egliſes de France.* Ils ajoutent, qu'il leur *a paru très-digne de voir le jour, & très-propre à l'édification publique.* Ils en recommandent *inſtamment la lecture à tous ceux qui cherchent à connoitre la vérité*, & que, comme il eſt écrit avec beaucoup de clarté, ils ſouhaitent de *tout* leur *cœur*, qu'on en aît un Exemplaire dans chaque Famille. Le célébre Mr. *Abbadie* maintenant Doyen de Killalou n'en rend pas un témoignage moins avan-

ta-

tageux. Ce qu'il en a vu, dit-il, lui a *paru ſi orthodoxe, ſi ſolide, ſi exact, & écrit avec tant de préciſion & de clarté*, qu'il *le* croit *d'une très-grande édification pour l'Egliſe de Dieu.* Que ſerviroit mon ſufrage après celui de tant de perſonnes ſi habiles? Du reſte, un tel Ouvrage n'exige point d'Extrait; on ſait aſſez quel eſt le Syſtême de la Religion Proteſtante. Je me contenterai de dire, qu'à l'égard des Controverſes, Mr. *Pégorier* s'eſt principalement apliqué à celles qui regardent le Socinianiſme, & celles qu'ont les Réformez avec l'Egliſe Romaine. Il n'oublie pas Mr. *Bayle*, qu'il accuſe de n'avoir pas eu beaucoup de reſpect pour la Religion. Il s'eſt auſſi beaucoup attaché à éclaircir la matiére de l'Egliſe, où, dit-il, on ſe retranche, & il diſſipe tous les faux Préjugez, dont on ſe ſert pour obſcurcir la Réformation. Il raporte tout ce qu'il y a de plus clair & de plus fort dans les Ecrits des Péres, ſur les Controverſes de l'Egliſe Romaine avec la Reformée. Il a ajouté à la fin 47. Maximes, pour reſoudre toutes les difficultez, qu'on peut trouver dans la Religion, & pour répondre en par-

particulier à celles qu'a fait Mr. *Bayle*.

Voici le plan de tout l'Ouvrage. Il eſt diviſé en 14. Sections, dont voici les ſujets. 1. De l'Exiſtence de Dieu & de la Néceſſité d'une Religion. 2. De l'Ecriture ſainte. 3. De la nature & des attributs de Dieu. 4. Du Monde en général, & des Créatures intelligentes en particulier. 5. Du Sauveur du Monde. 6. Des Conditions du Salut. 7. Du Décalogue. Mr. *Pégorier* n'a pas jugé à propos d'entrer dans les Diſputes des Théologiens ſur le quatriême Commandement, quoi qu'elles ayent fait beaucoup de bruit, & peut-être a-t-il eu raiſon. 8. Des préceptes de l'Evangile. 9. De la Priére. 10. Des Sacremens. 11. Du Saint Eſprit & de ſon œconomie. 12. De la Prédeſtination & de la Grace. L'Auteur refute ici les ſentimens des Supralapſaires, des Sociniens, des Diſciples d'*Arminius* & de *Molina*. Il définit l'Election un *choix, que Dieu a fait de certaines perſonnes dans ſon conſeil éternel, pour leur donner la Foi & la ſainteté, & pour les conduire par ce moyen à la poſſeſſion du Salut.* On voit par là qu'il n'eſt pas éloigné des ſen-

ſentimens des Théologiens Réformez de Saumur, qu'on a apellé *Univerſaliſtes.* Mais c'eſt ce qui paroit encore mieux dans la page 214. où il eſt parlé de l'étenduë de la mort de *Jeſus-Chriſt.* 13. Des Récompenſes & des peines de l'autre vie. 14. De l'Egliſe.

ARTICLE III.

Letters between Doctor WOOD *a Roman Catholick, the Pretenders Phyſician, and* WITELOCKE BULSTRODE, *Eſq. a Member of the Church of England, touching the True Church, and wheter there is Salvation out of the Roman Communion. Of the Reformation from the Errors of the Church of Rome. Of the Diſſenters from the Church of England, and the way to Eternal Life.* C'eſt-à-dire, *Lettres entre le Docteur* Wood *Catholique Romain, Médecin du Prétendant &* Whitelocke Bulſtrode *Ecuyer, Membre de l'Egliſe Anglicane, ſur la véritable Egliſe, & ſur la Queſtion, ſi l'on peut être ſauvé hors de la Communion de l'Egliſe*

l'Egliſe Romaine. De la Réformation des erreurs de l'Egliſe Romaine. Des Non-Conformiſtes & du Chemin pour parvenir à la vie éternelle. A Londres, chez Jonas Browne. 1717. in 8. pagg. 171. ſans y comprendre la Préface & la Table. Et ſe trouve à Amſterdam, chez David Mortier.

CEs Lettres ont été écrites en 1709. & 1710. Elles ſont au nombre de huit. Les deux perſonnes qui s'écrivent ne ſe ſont jamais vuës, quoi que Mr. *Wood* ait épouſé la ſœur de Mr. *Bulſtrode*. Celui-ci publia en 1693. un Livre de la Philoſophie Naturelle, où il explique la véritable Doctrine de *Pythagor*, mal repréſentée auparavant, & où il traite de la Génération des Metaux & des Plantes &c. des Myſtéres des Anciens, de la maniére dont le Monde a été créé, & de diverſes autres matieres Philoſophiques. Il a été depuis traduit & inſéré dans les * *Oeuvres des Savans*. Cet Ouvrage plut tellement à Mr. *Wood*, qu'il forma

* Je ne ſai ce que l'Auteur veut dire par ce titre.

forma le dessein de faire de l'Auteur un bon Proselyte de l'Eglise Romaine; ce fut le but des quatre Lettres, qu'il lui écrivit. Mr. *Bulstrode* ne méprise point son Adversaire. Il avoüe, au contraire, qu'il a traité la Controverse avec plus d'habileté, que n'auroit pu faire aucun Cardinal du Sacré Collége; en sorte que ce n'eût pas été une honte pour lui, quand il en auroit été vaincu.

I. Le Docteur *Wood* tâche de faire voir dans sa premiére Lettre, que la Réformation n'est fondée sur aucun principe solide; qu'il n'y a point de particulier, qui n'eût autant de droit de réformer l'Eglise, qu'en eurent *Luther*, *Calvin*, *Henri VIII.* la Reine *Elizabeth*; que cela étant, il n'y a point de Gouvernement dans l'Eglise; parce que l'Eglise doit être une Hierarchie. D'où il suit, que l'entrepriſe des Réformateurs est injuste, & que la Réformation n'est fondée que sur le sable.

Mr. *Bulstrode* reduit tout le raisonnement de Mr. *Wood* à ces Propositions. 1. *L'Eglise Catholique* c'est l'Eglise Romaine, unie sous son unique Chef, qui est l'Evêque de Rome. 2. Il n'y a que les Evêques

&

& les Paſteurs de l'Egliſe Romaine ainſi unis, qui ayent le droit de réformer ou de corriger les matiéres de la Religion. Mais l'Egliſe d'Angleterre n'eſt pas cette Egliſe, donc elle n'a pas ce droit. On nie la Majeure & la Mineure de cèt argument, & on eſt ſurpris que Mr. *Wood* poſe pour principe, ce qui eſt principalement en queſtion. On diſtingue enſuite le mot d'Egliſe, qui ſe prend en deux ſens dans l'Ecriture. Il ſe prend quelquefois, pour un certain nombre de Chrétiens aſſemblez pour ſervir Dieu; comme quand S. *Paul** dit, *ſaluez l'Egliſe qui eſt dans la Maiſon* de *Priſcille* & d'*Aquile*; & quelquefois pour les Fideles répandus par tout le Monde, unis par la même foi, ſous un ſeul Chef, qui eſt *Jeſus-Chriſt*. Il ſuit de là que l'Egliſe Romaine ne ſe peut apeller Catholique ſans préſomtion, & ſans abſurdité, puis qu'elle n'eſt qu'une Egliſe particuliére.

La fauſſeté de la premiére propoſition fait voir la fauſſeté de la ſeconde. Si l'Egliſe Romaine n'eſt pas l'Egliſe Univerſelle, le Pape, les Paſteurs

* Rom. XVI. 5.

Pasteurs de cette Eglise ne peuvent prétendre de réformer & de gouverner que cette Eglise. L'usurpation ne produit point de droit. Ils ont été dépouillez du droit qu'ils prétendoient avoir en Angleterre, avant la Réformation.

Luther, *Calvin* &c. n'avoient pas plus de droit de réformer l'Eglise, que tout autre Particulier; aussi n'est-ce pas sur leur autorité, que les Réformez apuyent leur Foi. Mais tout Homme, qui aime la Vérité, a droit de s'opposer à l'Erreur, & il n'y a point d'honnête Homme, qui ne doive suivre la Vérité partout où il la trouve. On ajoute à ces principes, que l'Ecriture est la seule régle de la Foi, & qu'elle suffit pour le salut.

II. Mr. Wood prouve dans sa seconde Lettre, que l'Eglise Romaine est l'Eglise Catholique, par son Antiquité & par son Universalité, & qu'il n'y a aucun Membre en particulier qui ait droit de réformer l'Eglise sous le prétexte de l'Ecriture sainte. Il prétend prouver que l'Ecriture ne peut pas être la seule régle de la Foi; 1. parce que c'est un Article de Foi que l'Ecriture est divine

vérité, que l'on ne peut pas connoître par l'Ecriture; parce qu'elle ne peut pas se rendre témoignage à elle-même. 2. Si l'Ecriture est la Régle de la Foi, c'est ou toute l'Ecriture, ce qui ne peut être, puis que nous ne l'avons pas toute, plusieurs Livres s'en étant perdus, ou quelque partie. Mais quelle sera cette partie, puis que ni *Jesus-Christ* ni les Apôtres ne nous la marquent pas?

3. La Régle de la Foi doit être de tous les tems, & avant le premier Concile de Nicée on ne savoit pas quels étoient les Livres canoniques, & quels ne l'étoient pas. 4. La Régle de la Foi doit être à l'usage des Idiots, de même que des Savans. Mais dans la primitive Eglise, il y avoit plus des trois quarts des Chrétiens qui ne pouvoient pas lire, & qui, par conséquent, ne pouvoient pas faire usage de cette Régle. 5. Et quand tous les Chrétiens sauroient lire, ils n'entendent ni le Grec, ni l'Hébreu, il faut qu'ils se tiennent à des Traductions, qui peuvent être fautives. 6. D'où peuvent-ils savoir d'ailleurs, que les Exemplaires, dont ils se servent, n'ont pas été corrompus? 7. Enfin comment peu-

peuvent-ils s'assurer qu'ils entendent bien l'Ecriture?

A l'égard de ce qui a été dit que l'Eglise Romaine n'est pas l'Eglise Universelle, cela est vrai, si l'on entend par là l'Eglise de Rome en particulier; mais il faut entendre l'Eglise répandue par tout l'Univers, dont l'Eglise particulière de Rome fait partie. Toutes ces raisons ne sont pas nouvelles & on y a répondu cent & cent fois.

Mr. *Bulstrode* paroit surpris qu'on prétende que l'Eglise Romaine est l'Eglise Catholique; & qu'on veuille apliquer à cette première Eglise tout ce qui est dit de la seconde. Nous avons, dit-il, beaucoup de respect pour le jugement de l'Eglise Catholique des trois premiers siécles; nous recevons son Symbole. Mais nous ne pouvons recevoir le Symbole du Pape *Pie IV*; qui a ajouté plusieurs Dogmes tout-à-fait faux, tels que sont le Sacrifice de la Messe, la Transsubstantiation, le Purgatoire &c.

Quand l'Eglise auroit déterminé quels sont les Livres Canoniques, il ne s'ensuivroit pas qu'une Eglise composée d'autres Hommes, qui ont vécu douze cens ans après, ayent

eu le droit d'expliquer ces Livres, comme ils ont jugé à propos; en ſorte qu'on ne leur puiſſe donner d'autre ſens que celui qu'ils ont déterminé. Mais, quand ils ſeroient les mêmes, ſi un Homme me dit qu'il y a dans un certain endroit une Mine d'or, qu'il m'en aprenne le chemin, & me deſigne la place, où elle eſt. Si y étant arrivé, je trouve que ce n'eſt que de l'argent au lieu d'or; ne puis-je pas lui dire qu'il s'eſt trompé, que j'ai mes ſens & ma raiſon de même que lui, & qu'ils doivent être la régle de mon jugement? Vous vous trompez, dira le Catholique, vous n'auriez pas ſû qu'il y avoit là une Mine, ſi je ne vous l'avois montrée. C'eſt à moi qui vous l'ai indiquée à juger ſi c'eſt une Mine d'or ou d'argent; vous n'en devez pas croire vos ſens, qui peuvent vous tromper; c'eſt moi qui ai trouvé la Mine, qui ne puis me tromper dans le jugement que j'en porte. Il eſt facile d'apliquer cette comparaiſon au ſujet, dont il s'agit.

Il y a eu des gens, qui ont profeſſé la veritable Religion avant *Luther*. Tels furent les *Lollardi* d'Angleterre, comme cela paroit par le ſer-

ment

ment d'Abjuration, qu'on leur faiſoit faire. Le voici dans la vieille Langue Angloiſe, *That from this Day forward, I will worſhip Images with praying unto them in the Worſhip of Saints, that they bemade offer, and alſo I ſhall never deſpiſe Pilgrimages.* Dont le ſens eſt, qu'ils adoreroient les Images avec les Saints, & qu'ils ne mépriſeroient jamais les pelerinages. Ce ſerment eſt environ de l'année 1375.

Mr. *Bulſtrode* demande à Mr. *Wood*, qui ne veut pas que nous nous ſervions de nos yeux pour découvrir la Vérité, s'il ne faut pas s'en ſervir pour découvrir la véritable Egliſe? Et s'il s'en faut ſervir dans cette occaſion, pourquoi ne s'en ſerviroit-on pas dans l'autre? Il raporte l'exemple de ceux de Berée, & il demande ſi nous ne pouvons pas faire ce qu'ils firent. Il fait voir l'incertitude de la Tradition, & combien il eſt dangereux de s'y apuyer, & il s'attache à refuter divers dogmes & diverſes pratiques de l'Egliſe Romaine, comme les Pelerinages, les Proceſſions, la Tranſſubſtantiation &c.

III. Mr. Wood dans ſa troiſiéme Lettre laiſſe tous les Articles

particuliers ſur leſquels Mr. *Bulſtrode* avoit inſiſté, pour montrer que l'Egliſe Romaine eſt tombée dans l'erreur; & en revient à ſa principale difficulté, qui eſt, qu'on ne peut s'aſſurer qu'on aît l'Ecriture dans ſa premiére pureté, & que les Traductions en ſoient fidelles; que, par conſéquent, il faut ſe retirer ſous l'autorité de l'Egliſe, comme dans un port aſſuré. Il ne nie pas, qu'on ne doive ſe ſervir de ſa raiſon dans la recherche de la Vérité; mais il ſoutient qu'il ne faut pas préférer ſa raiſon particuliére au jugement de l'Egliſe Catholique, à laquelle Dieu a promis de la conduire dans toute vérité, & d'empêcher que les portes de l'Enfer ne prévalent contr'elle. Il ne veut pas, non plus, qu'on préfére la Tradition à l'Ecriture; mais qu'on ſe ſerve de l'une pour l'explication de l'autre. L'Ecriture eſt véritablement la Régle de la Foi, mais l'Ecriture expliquée par l'Egliſe, & non pas par des particuliers, qui peuvent renverſer l'autorité de l'Egliſe & introduire toutes ſortes d'opinions. Puis, dit-il, que nous convenons que l'Egliſe univerſelle ne peut errer, n'eſt-il pas plus facile de con-

noi-

noitre cette Egliſe & de découvrir ſes déciſions ſur les points conteſtez, que de nous rompre la tête à chercher le ſens de l'Ecriture, en quoi nous pouvons facilement nous tromper?

Il fait voir qu'il eſt facile de trouver la véritable Egliſe. Ce ne peut être l'Egliſe Anglicane ſeule, puis qu'elle n'eſt univerſelle ni à l'égard des tems, ni à l'égard des lieux. Il prétend qu'il n'y a que ceux à qui *Jeſus-Chriſt* a communiqué le pouvoir de gouverner l'Egliſe, qui ayent droit de la réformer, c'eſt-à-dire, les Succeſſeurs des Apôtres; & on ſait aſſez, qui ſont ceux que l'Egliſe Romaine regarde comme ces Succeſſeurs. On ne peut pas dire que chaque Particulier a droit de défendre la Vérité. Cela ne ſeroit vrai qu'en cas que Dieu n'eût pas établi les Gouverneurs de l'Egliſe pour la défendre; mais après cet établiſſement, il ne reſte aux Particuliers qu'à ſe ſoumettre à leurs déciſions. Mr. *Wood* ſoutient que la grande erreur de Mr. *Bulſtrode* eſt en ce qu'il croit qu'on doit juger de la pureté d'une Egliſe par la pureté de la Doctrine, & de la pureté de la Doctrine par l'Ecriture; c'eſt-à-dire,

qu'il veut prouver l'inconnu par l'inconnu; parce que la pureté de la Doctrine eſt quelque choſe d'inconnu, & le ſens de l'Ecriture eſt encore plus inconnu. Je paſſe ſous ſilence les réponſes de Mr. *Wood* à ſon Adverſaire & quelques objections aſſez communes.

Mr. *Bulſtrode* dans ſa troiſiéme Réponſe étale les principales erreurs de l'Egliſe Romaine, pour prouver qu'elle ne peut pas être la véritable Egliſe à l'exclusion des autres; mais qu'elle n'eſt qu'une partie corrompuë de la véritable Egliſe. Mr. *Wood* ſuppoſe, que *Jeſus-Chriſt* a établi ſur la Terre un Chef viſible de l'Egliſe, que ce Chef eſt le Pape; que préſidant ſur un certain nombre d'Evêques, ils ont le pouvoir de déterminer à leur gré les articles de foi, & d'ordonner à tous les Chrétiens ſous peine de damnation de les croire. Il apelle ces perſonnes l'Egliſe Romaine, Catholique, Apoſtolique; & il lui attribue tous les Eloges, que l'Ecriture donne à l'Egliſe. Mr. *Bulſtrode* ſoutient que toutes ces prétenſions ſont vaines & ſans fondement. Il demande où l'Ecriture a marqué quelle étoit cette Egliſe repré-

représentative, qui avoit le droit de déterminer les articles de Foi. Si c'est une partie du Clergé, quelle est cette partie? Si c'est tout le Clergé, il est impossible de le convoquer. Le plus grand nombre n'est pas toûjours le plus sage. L'Eglise Juive étoit l'Eglise de Dieu. Elle avoit plus de droit de prétendre à l'infaillibilité, que l'Eglise Romaine. Elle tomba néanmoins dans l'Idolatrie du tems d'*Elie*; & le grand Conseil des Juifs, auquel présidoit le grand Prêtre, condamna *Jesus-Christ* à la mort.

L'Antiquité & l'Universalité ne sont point les marques de l'Eglise. L'erreur & le péché sont aussi anciens qu'*Adam*? N'y a-t-il point eu d'erreur ou de peché, qui aît régné par tout le Monde? La demande de Mr. *Wood*, comment les Réformez se peuvent assurer, qu'ils ont la véritable Parole de Dieu, seroit bonne dans la bouche d'un Payen; mais elle ne vaut rien dans la bouche d'un Catholique Romain; puis qu'il a la même Ecriture que les Réformez & le même intérêt à la défendre, à moins qu'il ne veuille affoiblir l'autorité de l'Ecriture, pour relever celle de la Tradition.

Selon Mr. *Bossuet*, celui qui pratiquera les vertus Chrétiennes, parce que Dieu les commande, qui s'apuyera sur le mérite de *Jesus-Christ*, & non sur son propre mérite ou sur les mérites de l'Eglise, & qui croira le Symbole des Apôtres, de quelque Communion qu'il soit, obtiendra la vie éternelle, parce que *Jesus-Christ* l'a déclaré. Il a dit, *Venez les bénis de mon Pere, car j'ai eu faim &c.* Mais on ne voit nulle part qu'il ait dit, *venez à moi, car vous êtes Membres de l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine, qui donne tous deux qui ne sont pas de sa Communion, & qui avez suplé aux défauts de ma Parole & l'avez perfectionnée par des saintes Traditions.* Quand les Apôtres dirent à *Jesus-Christ*, qu'ils avoient empêché un Homme de faire des miracles, parce qu'il ne les suivoit pas; le Seigneur leur répondit, *ne l'empêchez point, car il n'y a personne qui puisse faire des miracles en mon nom, & qui puisse en même tems mal parler de moi.* Recevoir le Seigneur pour le Messie & faire du bien, suffisoient pour être sauvé, sans une actuelle, locale, & personnelle Communion

avec *Jesus-Christ* ou avec ses Apôtres. Ce qui suffisoit, lors que *Jesus-Christ* étoit sur la Terre pour être sauvé, suffit, sans doute, encore, à présent: à moins que l'Eglise Romaine ne demande une plus étroite union avec elle, que notre Sauveur ne l'exigeoit avec lui-même.

IV. Mr. WOOD soutient dans sa quatriéme & derniére Lettre, que l'Ecriture ne peut pas être l'unique régle de la Foi, puis que tous les Hérétiques ont dit qu'ils suivoient l'Ecriture, & que depuis que les Protestans ont établi ce Principe, il est né un très-grand nombre de Religions, qui ont toutes prétendu se fonder sur l'Ecriture. Il objecte à ce que Mr. *Basnage* a dit, que pour être sauvé il faillit croire le Symbole des Apôtres, que ce Symbole ne se trouve point dans l'Ecriture. Et si on répond que les vérités qu'il renferme y sont enseignées, il replique, que, selon le principe de la Réformation, s'il ne les y trouve pas, il n'est pas obligé de les croire. [Mais on peut lui répondre, que s'il ne les y trouve pas, c'est sa faute. Que ce Principe ne sert point à justifier toutes les Hérésies; parce que si les

Hérétiques ne voyent pas dans l'Ecriture ce qui y eſt, ou y voyent ce qui n'y eſt pas, c'eſt la faute des Hérétiques & non pas de l'Ecriture.]

Il dit encore, que s'il eſt permis à tous les Hommes de choiſir en matiére de Religion ce qui lui plaît, il s'enſuit ces cinq abſurditez. 1. Qu'il ne peut point y avoir d'Héréſie. 2. Qu'il peut y avoir autant de Religions, qu'il y a d'Hommes. 3. Qu'il n'y a point de Gouvernement Eccleſiaſtique. 4. Que quelque abſurde que ſoit la Religion d'un Homme, pourvu qu'il croye qu'elle eſt conforme à l'Ecriture, il en peut faire profeſſion. 5. Que, ſelon cette régle, on ne peut condamner ni la doctrine des Catholiques Romains, ni celle des Non-conformiſtes d'Angleterre, & qu'on a tort de les perſécuter. Enfin, Mr. *Wood* en revient à ſon premier principe, que Dieu a promis l'infaillibilité à l'Egliſe, & que cette Egliſe ne peut être autre que l'Egliſe Romaine. Il nie que l'Egliſe Judaïque aît erré; mais, quand elle auroit erré, cela ne fait rien contre l'Egliſe Chrétienne, qui eſt

eſt apuyée ſur de meilleurs fondemens.

Mr. *Bulſtrode* commence ſa Réponſe à cette quatriéme Lettre, par faire remarquer à Mr. *Wood* qu'il eſt tombé lui-même dans le principe des Réformez, qui eſt la néceſſité de l'examen, quand il dit qu'il faut chercher la véritable Egliſe, qui nous enſeignera la Vérité. Mais comment la chercher ſans examen, & ſans un examen, qui n'eſt pas facile? [Que l'on faſſe ce que l'on voudra, il en faut toujours venir à un examen] & ſelon Mr. *Bulſtrode*, quand un Homme a fait en conſcience tout ce qu'il pouvoit, pour découvrir la Vérité, Dieu eſt trop bon pour lui imputer ſes erreurs ou ſon ignorance.

Il répond aux abſurditez prétenduës raportées par Mr. *Wood*. II. Qu'il n'eſt pas permis à un Homme de croire tout ce qu'il lui plaît: mais qu'il doit croire ou ne pas croire à proportion de ce que l'objet propoſé à ſa foi a d'évidence & de conviction. Mais comment un Catholique Romain peut-il croire toutes les déciſions des Conciles, dont il n'a aucune connoiſſance? Il s'étonne comment on peut s'imaginer, qu'il n'y a

point d'erreur, quelque innocente qu'elle ſoit, qui n'empêche un homme d'être membre de l'Egliſe. Rome, dit-il, peut ſe plaire à donner des noms odieux aux Hommes & à leurs ſentimens; quant à lui, il croit que l'Hérésie eſt plûtôt un Acte de la Volonté, que de l'Entendement.

2. Il nie qu'il ſuive du principe des Réformez, qu'il y aura autant de Religions, que d'Hommes. Pourvu que dix ou cent perſonnes croyent au Pere, au Fils, & au S. Eſprit, que l'Ecriture eſt la Parole de Dieu ſuffiſante pour le ſalut, &c. elles peuvent être bons Chrétiens, quoi qu'elles different ſur le Libre arbitre, ſur la Prédeſtination, ſur la Preſcience de Dieu, & autres points controverſez dans les Ecoles de Théologie.

3. Il nie que ſelon les Principes des Réformez il n'y auroit point de Gouvernement dans l'Egliſe. Un Gouvernement Eccleſiaſtique eſt néceſſaire pour l'unité de la Doctrine dans une Egliſe nationale, quoi qu'il ne ſoit pas néceſſaire que tous les Particuliers ſignent les Articles de la Confeſſion de Foi ou de la Diſcipline. Il ſuffit que les Paſteurs, qui doi-

doivent enſeigner la même Doctrine, pour éviter la confuſion, y ſouſcriveut.

4. Il nie qu'il ait jamais rien dit, qui puiſſe apuyer la quatriéme abſurdité qu'on lui impute. Il n'eſt pas toujours néceſſaire, de publier la Religion qu'on croit la véritable, & on a droit de demander à celui qui le fait pourquoi il la publie.

Enfin, il répond qu'il y a une grande différence entre condamner une Doctrine, & perſécuter ceux qui la profeſſent. Il montre enſuite les ſources des erreurs de l'Egliſe Romaine, & il travaille à les détruire. Mr. *Wood* avoit accuſé Mr. *Bayrou* d'être un Latitudinaire. Celui-ci répond qu'en cela il reſſemble plus à la Divinité, qui aime tous les Hommes, & qui leur fait du bien à tous, que Mr. *Wood*, qui n'en aime qu'une petite, & qui ferme les entrailles de ſes compaſſions à tout le reſte du Genre Humain.

ARTICLE IV.

EXTRAIT *du second Tome de* l'HISTOIRE DES PAPES *par le* P. PAGI. Il contient 720. pages.

CE second Volume, qui eſt le dernier qui ait paru, contient l'Hiſtoire de LXVII. Papes, depuis *Leon III.* juſqu'à la mort d'*Innocent II.* c'eſt-à-dire, depuis l'année DCCXCV. juſques à l'année MCXLIII. On y voit l'autorité des Papes s'élever juſques au ſuprême degré, uſurper le droit de couronner les Rois & les Empereurs & de les dépoſer. On ne peut y lire ſans frémir tous ces Anathêmes lancez ſur les Têtes couronnées, & ſur les Particuliers, pour les moindres miſons; & des Royaumes entiers livrez à l'Interdit pour de légéres fautes du Souverain, dont la plupart conſiſtent à n'avoir pas voulu obéir aveu-

* On peut voir l'Extrait du premier Tome dans les Nouvelles de Janvier & de Février 1718. pag. 2. & ſuiv.

aveuglément en tout à la Cour de Rome. Comme il faut rendre juſtice à tout le Monde, on doit avouër, que la crainte des Anathêmes a quelquefois produit de grands biens, parce qu'elle a obligé les Princes à rompre leurs mariages inceſtueux, & à reprendre leurs femmes légitimes, qu'ils avoient renvoyées. Mais on ne ſauroit aprouver que le Pape aît ſi fort multiplié les degrez de conſanguinité entre leſquels les mariages ſont défendus, pour rendre les Hommes & ſurtout les Princes plus dépendans du Siége de Rome, pour avoir plus d'occaſion d'accorder des diſpenſes & pour en tirer de l'argent. D'ailleurs il n'eſt pas néceſſaire du Pape, pour obliger les Princes à obſerver les Loix de la Nature ou de l'Evangile; leurs Paſteurs ordinaires, ou les Conciles peuvent leur repréſenter leurs devoirs. Le P. *Pagi* ici, comme dans le premier Tome, juſtifie ou excuſe les Papes preſqu'en tout, & il ſuprime ſouvent celles de leurs actions, qui ne peuvent être ni juſtifiées ni excuſées. Nous raporterons quelques particularitez dans cèt Extrait, comme nous avons

vons fait dans celui du Tome précédent.

1. Je commencerai par un miracle signalé fait en faveur du Pape *Leon III.* élevé au Pontificat en DCCXV. Des scélérats le prirent, lui arrachérent les yeux, lui coupérent la langue, & l'enfermérent en cèt état dans une étroite prison; mais par l'interceſſion des SS. Apôtres, il recouvra la vûë & l'uſage de la Parole. Le P. *Pagi* allégue pluſieurs témoins de ce fait, de la vérité duquel il paroit très-perſuadé.

Ce Pape fut accuſé de pluſieurs crimes. *Charles*, Roi de France & depuis Empereur, s'étant rendu à Rome, y convoqua pluſieurs Evêques, Abbez, & toute la Nobleſſe Françoiſe & Romaine, pour examiner toutes les accuſations intentées contre *Leon.* Mais tous les Archevêques, Evêques & Abbez, dirent, *nous n'oſons pas juger le Siége Apoſtolique, qui eſt le Chef de toutes les Egliſes de Dieu: car nous ſommes tous jugez par ce Siége & par ſon Vicaire. Mais lui n'eſt jugé de perſonne, ſelon l'ancienne coutume: mais que le Pape commande, comme il a accoutumé, &*

nous

nous obeirons canoniquement. Après cela *Leon* se justifia par serment. Prenant l'Evangile, il le mit sur sa tête, en présence du Roi *Charles*, de ses Soldats, & même de ses Persécuteurs, & prononça ce serment ; *qu'au dernier jour je soit participant de cet Evangile, comme je suis innocent du Crime, qui m'est injustement imputé.* Cela fait, le Roi & tout le Peuple louërent Dieu de ce que le Pape *Leon* étoit sain de corps & d'esprit. Le jour de Noël suivant, *Charles*, sans qu'il le fut auparavant, à ce qu'on dit, fut couronné par le Pape, & proclamé Empereur par lui & par tout le Peuple par trois fois consécutives. La Souveraineté de la Ville de Rome resta aux Papes jusques à l'année 823. que le Pape *Paschal II* la ceda à l'Empereur *Lothaire*.

[La superstition étant parvenuë à son comble, on trouva une infinité de Reliques, auxquelles les Chrétiens des Siécles précédens n'avoient pas pensé, & qui ne pouvoient s'être conservées que par miracle.] On déterra, par exemple, à Mantoue une Eponge imbibée du sang de *Jesus-Christ*, que *Longin* avoit autrefois enterrée, & qui fit tant de miracles, que

que la dévotion des Chrétiens s'augmenta d'une maniére extraordinaire. *Charlemagne* écrivit à *Leon* de s'informer de la verité du fait. Ce Pape ſe tranſporta ſur les lieux, & l'on juge bien qu'il fut perſuadé de la vérité de tout ce qu'on en avoit dit.

On doit le louër de ce qu'il fut fâché que les Francs euſſent ajouté le mot *Filióque*, *& du Fils*, au Symbole. Il fit tout ce qu'il put pour les obliger à omettre ce mot. Il ne défendit pas pourtant de s'en ſervir; mais il pria qu'on ne recitât point ce mot dans la Chapelle Royale, perſuadé que la France imiteroit bientôt ce qui ſe faiſoit dans le Palais du Roi. Quant à lui, pour marquer combien il étoit attaché à l'Antiquité & pour ne pas irriter les Grecs, il fit afficher deux Tables d'argent dans l'Egliſe de S. *Pierre*, dans l'une deſquelles le Symbole étoit écrit en Grec, & dans l'autre en Latin, & où l'on ne liſoit point le mot *filióque*. Enſuite les Papes changérent d'avis & reçurent cette addition, [qui fut une des principales cauſes, qui firent que l'Egliſe Grecque ſe ſépara de l'Egliſe Latine,

par

ur un Schiſme, qui dure juſques à réſent.]

2. Il arrive rarement que le P. *Pagi* ſoit d'un autre avis qu'*Antoine Pagi* ſon Oncle, qui a critiqué *Baronius*. En voici pourtant un exemple. * Ce Savant, trompé par Mr. *le Blanc*, qui a écrit ſur les Monnoyes, a cru que certaines piéces qu'il a raportées étoient une preuve de la Souveraineté des Empereurs *Louis* le Débonnaire & *Lothaire* ſur la Ville de Rome. Mais notre Auteur prétend que ces Monnoyes ont été frapées par les Papes, & qu'on n'en peut rien conclurre en faveur de cette Autorité. Il la ſoutient pourtant véritable, mais il croit que les Papes en ſe dépouillant de la Souveraineté ſe réſerverent le droit de faire battre monnoye.

3. Sous le Pontificat d'*Eugène II.* il fut réſolu, que les Papes ſeroient élus en préſence de l'Empereur ou de ſes Ambaſſadeurs, à qui le Clergé qui devoit élire le Pape & le nouveau Pape élu prêteroient ſerment de fidélité & d'obéiſſance. Le Pape *Eugène* lui-même en fit le Décret, que le

* Dans la Vie de *Paſchal I.*

le Pape *Etienne VI.* qui *VII.* confirma en DCCCXCVII. & qui fut observé depuis. L'Empereur *Justinien* avoit le premier introduit cette coutume, qui finit en *Gregoire III.* mais qui fut rétablie par *Eugene II.* Les raisons qu'il en eut, dit-on, furent d'éviter les divisions qui arrivoient souvent à l'élection des Papes, lors que ceux qui avoient droit de les élire n'étoient pas reprimez par une autorité supérieure. Ajouter à cela, que ce Pape voyant que l'Empereur *Lothaire* souhaitoit de posseder tous les honneurs, dont avoient joui les Empereurs Grecs, il jugea sagement, qu'il étoit dangereux de lui déplaire.

Ce Prince exerça les Droits de la Souveraineté dans Rome, il voulut même abolir les Loix Romaines, & en faire de nouvelles, mais les priéres du Pape le détournérent de ce dessein.

Sous le même Pontificat les Empereurs d'Orient *Michel le Bégue* & *Théophile* son Fils envoyérent des Ambassadeurs à Rome, & à l'Empereur *Louis le Débonnaire*, pour dissuader le culte des Images, qui deshonoroit l'Eglise. Le Pape, à son or-

ordinaire, parle fort mal du deſſein de ces Empereurs, & accuſe leurs Lettres d'être pleines de calomnies. Cela n'empêcha pas que *Louis* n'envoyât à Rome pour demander la permiſſion de convoquer des perſonnes ſavantes, qui examinaſſent l'affaire des Images. L'Aſſemblée ſe tint à Paris le 1. Novembre DCCCXXV. & l'on y fit un Ecrit, pour prouver, qu'il falloit retenir les Images, mais qu'on ne devoit ni les adorer, ni les honorer d'aucun culte ſuperſtitieux. *Louis* craignant que la lecture de cet Ecrit n'irritât le Pape, en fit ſeulement extraire quelques Articles, qu'il lui envoya par des Députez, afin qu'on en uſât avec prudence & avec modération. On ne ſait point ce qui ſe paſſa dans cette occaſion. Mais il eſt certain que l'Egliſe Gallicane perſévéra toujours dans la même opinion, juſques à la fin du neuviéme Siécle, que cette Egliſe & les Grecs commencérent à convenir ſur la maniére, dont on devoit ſervir les Images.

Ce fut le même Pape *Eugéne II.* qui établit la Purgation ſuperſtitieuſe par l'eau froide. Le Pére *Noël Alexandre* a voulu le nier; mais toutes ſes raiſons

ſons ne ſont de nulle force contre un fait avéré. Ce n'eſt pas qu'elle ne fût en uſage auparavant ; mais ce Pape la confirma & preſcrivit la maniére, dont elle devoit ſe faire.

Il y avoit alors une autre maniére ſuperſtitieuſe de découvrir la vérité, & qui faiſoit bien voir la ſtupide ignorance & la groſſiére ſuperſtition de ces tems-là *. Dans le tems qu'on célébroit la Meſſe, & qu'on recitoit les Pſeaumes & l'Oraiſon Dominicale, deux Hommes gagez ſe tenoient près de la Croix les bras étendus. La Partie de celui qui étant le premier laſſé abaiſſoit les bras, étoit vaincue.

4. La Majeſté des Rois fut cauſe qu'on déféra au Pape le jugement de leurs Perſonnes dans les affaires importantes. Mais autrefois on n'attendoit pas l'autorité de Rome pour terminer les cauſes Eccléſiaſtiques, où les Princes étoient intéreſſez. Cela paroit par la Pénitence publique que quelques Evêques impoſérent par force à *Louis* le Débonnaire, & de laquelle d'autres Evêques l'exemtérent ſans conſulter le Pape, ce qui fut enſuite confirmé dans un Concile.

5. *Ba-*

* Dans le IX. Siécle.

5. *Baronius* prétend, que le Pape *Serge II.* élu en DCCCXLIV. accorda des Indulgences de trois ans & trois quarantaines à tous ceux qui visiteroient l'Eglise des Saints *Sylvestre* & *Martin*, & il le prouve par une ancienne Table de Marbre. Mais le Pere *Mabillon* & le Pere *Papebroc*, ont prouvé que l'usage des Indulgences sous la forme qu'on les accorde aujourd'hui ne se trouve dans les anciens Monumens à peine avant le XII. Siécle, & qu'il y a peu de Siécles que cette Table de Marbre a été gravée. Le P. *Pagi* examine ici cette question des Indulgences, marque les changemens qui y sont arrivez au dixiéme & au onziéme Siécle. Les Indulgences pleniaires furent établies dans le XII. Siécle par le Pape *Eugéne III.* en faveur de ceux qui se croiseroient pour la Terre Sainte. Ce n'étoient pas les Papes seuls, qui accordoient des Indulgences; les Evêques s'attribuoient aussi cette autorité.

6. La Sainteté du Pape *Leon IV.* élu en DCCCXLVII. fut confirmée par un miracle signalé. Le jour de l'Assomption de la Vierge, il chassa par ses priéres, un Basilic terrible, qui tuoit de son souffle tous ceux qui

s'aprochoient de sa Caverne. Pour en témoigner sa reconnoissance à la Vierge, il institua l'Octave de sa fête. [Apparemment que cette espéce de Monstre est présentement détruite, & bien nous en prend, car je doute que nous eussions des Saints *Leon*, qui pussent nous en délivrer par leurs priéres.] Le même Pape réprima la violence du feu dans une autre occasion, en faisant plusieurs signes de Croix.

C'est dans l'Histoire de *Leon IV.* que le P. *Pagi* examine l'Histoire de la Papesse *Jeanne*, & il prétend qu'elle a été tout-à-fait inconnuë avant la fin du XIII. Siécle, ou le commencement du XIV. [Mais comme il ne dit rien de nouveau, nous ne nous y arrêterons pas. Tout ce qu'on doit remarquer, c'est que ce ne sont pas les Réformez, qui sont les Auteurs de cette Histoire ou de cette Fable, comme on voudra l'appeller, qu'ils la tiennent d'Auteurs Catholiques Romains, & que, quand ils l'ont reprochée à l'Eglise Romaine, ils ont agi de bonne foi.]

7. Selon le P. *Pagi Nicolas I.* élu en DCCCLVIII. est le premier Pape,

ſe, qui ait été couronné, lors qu'il fut conſacré. Auſſi la gloire des Papes & leur autorité étoit-elle alors montée au ſuprême degré. Une preuve de cela, c'eſt que l'Empereur *Louis* alla au devant de ce Pape dans un Voyage qu'il fit, prit le cheval ſur lequel il étoit monté par la bride, & le conduiſit ainſi pendant quelque tems, faiſant en quelque ſorte la fonction de ſon fourier *. Il s'aquitta de ce même devoir lors que ce Pape retourna à Rome.

On verra dans la vie de ce Pontife l'Hiſtoire de *Photius* Patriarche de Conſtantinople, ſes Diſputes avec le Siége de Rome, & le Schiſme qui ſurvint entre l'Egliſe Grecque & la Latine. On juge bien que le P. *Pagi* donne en tout & par tout le tort à *Photius*, & que, ſelon la bonne coutume, il ne lui épargne pas les titres les plus odieux. Il prétend que les Grecs, avant le Schiſme, avoient reconnu la Primauté du Pape ſur toute l'Egliſe, & même ſur les Patriarches d'Orient. [Il eſt vrai que les Orientaux n'épargnoient pas les loüanges & les titres les plus magnifiques;

* *Stratoris.*

lors qu'ils avoient besoin du Pape.]

Ce fut *Nicolas I.* qui ordonna que les Dépositions des Evêques fussent mises au rang des Causes Majeures, dont le seul Pape peut juger. Il s'appuyoit sur l'autorité des Décretales des anciens Evêques de Rome, que tout le Monde avoüe être supposées, & dont les Evêques de France, que cette décision concernoit particuliérement, nioient l'autorité. . . . . .

L'Eloge que *Regnon* a fait de *Nicolas I.* montre bien à quel degré étoit montée alors la puissance des Papes. *Après S. Grégoire*, dit-il, *jusques à présent, il n'a point été élu de Pape, qui puisse être comparé à* Nicolas, *Il a commandé aux Rois & aux Tyrans, & a présidé sur eux, comme s'il eût été le Maître de la Terre. Il a été bon, affable, doux aux Evêques, aux Prêtres, & aux Religieux, qui observoient les préceptes du Seigneur. Il a été terrible & plein de sévérité aux Impies & à ceux qui s'éloignoient du bon chemin, en sorte qu'on croit avec raison, que par la bonté de Dieu, c'est un autre* Elie, *qui a été suscité de notre tems, si ce n'est dans le même corps, c'est pourtant*

tant dans le même Eſprit & avec la même vertu.

8. Le Pape *Adrien II.* élu en DCCCLXVII. permit aux Moraves de reciter la Meſſe & les Offices en Langue Eſclavonne, privilége que confirma *Jean VIII.* treize ans après. Le P. *Papebroc* s'eſt ſervi de ces exemples, pour obtenir que les Chinois, les Japonnois & autres puſſent faire le ſervice en leur Langue; parce qu'ils ignorent entiérement le Latin. Le P. *Pagi* allégue un exemple beaucoup plus ancien ignoré par le P. *Papebroc.*

Ce fut ſous le Pontificat d'*Adrien II.* que ſe tint le Concile IV. de Conſtantinople, que notre Auteur compte pour le huitiéme Général. Il fut convoqué contre *Photius.* On trouvera ici un abrégé de ce qui s'y paſſa. *Photius* fut introduit dans le Concile dans la huitiéme Action. Il y parut apuyé ſur un bâton; ce que *Marin* un des Legats du Pape ayant vû, il s'écria, *ôtez-lui ce bâton de la main. C'eſt un ſigne de la dignité paſtorale, qu'il ne doit point avoir; puis que c'eſt un Loup & non pas un Paſteur.* On peut facilement voir quelle juſtice *Photius* devoit attendre d'un

homme si passionné. Les Evêques, pour faire voir l'horreur qu'ils avoient pour cet Homme, signèrent sa condamnation, avec le propre sang de *Jesus-Christ*, c'est-à-dire, le vin de l'Eucharistie [profanation énorme, si ces Evêques avoient les mêmes sentimens sur l'Eucharistie, qu'ont aujourd'hui les Catholiques Romains.]

9. Si l'on veut connoître les prétentions du Pape *Jean VIII.* élu en DCCCLXXII. on en jugera par la Lettre qu'il écrivit aux Evêques, qu'il avoit convoquez à Rome. *Vous ne devez*, leur dit-il, *recevoir aucun Roi sans notre consentement, car celui à qui nous devons conférer la suprême autorité, doit être auparavant appellé & élu par nous.*

Ce Pape, qui craignoit *Basile* Empereur d'Orient, rétablit *Photius* qui avoit été déposé, & qu'un Legat avoit apellé dans le Concile *un Loup* & non pas *un Pasteur*. Notre Auteur prétend que *Jean VIII.* fut trompé par les mensonges de l'Empereur. On croit que ce fut celui à qui, à cause de sa lâcheté, on donna le nom de *Papesse Jeanne*.

10. *Formose* fut élu Pape en DCCCXCI. Ce fut alors, selon l'aveu

veu même des Catholiques Romains, que le Siége de Rome commença à être occupé par des Monstres, indignes de vivre parmi les Hommes, bien loin d'être dignes de commander à tout l'Univers. Des Impies, des Athées, des Monstres en cruauté, des Tyrans altérez du sang humain devinrent les prétendus Successeurs de *Jesus-Christ*. Ce n'est pas dans le Livre de notre Auteur, qu'il faut apprendre tous leurs crimes ; où il les passe sous silence, ou il les parle le plus qu'il lui est possible. Il faut consulter *Platine* & les autres Historiens plus désintéressez.

Le Pape *Etienne VI.* ou *VII.* fit déterrer le Pape *Formose*, lui fit couper trois doigts & le fit jetter dans le Tibre ; cependant *Luitprand* soutient que ce fut un Pape très-religieux, parce que lors qu'on portoit son Corps dans l'Eglise de S. *Pierre*, quelques Images des Saints le saluérent humblement lors qu'il passoit. Le P. *Pagi* est trop dévot pour révoquer en doute ce miracle. Il se tint un Concile à Rome sous le Pape *Jean IX.* * qui cassa ce qui avoit été

* Elu en DCCCCVIII.

fait contre le Pape *Formose* dans le Concile convoqué par le Pape *Etienne VI.* ou *VII.* & que le P. *Pagi* apelle un faux Concile. Cela ne guérit de rien : voila deux Conciles convoquez par deux Papes, opposez l'un à l'autre, ce qui prouve qu'on ne doit pas apuyer sa foi sur les décisions de ces Assemblées Ecclesiastiques.

Ce fut dans ce dernier Concile de Rome, qu'il fut ordonné que, pour éviter les divisions qui arrivoient dans l'élection des Papes, celui qui seroit désigné pour être Pape, ne seroit consacré qu'en présence des Ambassadeurs de l'Empereur. On cassa donc le Décret d'*Adrien III.* qui avoit ordonné le contraire, & on renouvella celui d'*Etienne VI.* dont on emprunta tous les mots. Il faut pourtant avouër, que l'Empereur *Lambert*, qui avoit procuré ce Décret, étant mort la même année, il n'eut point d'effet avant l'Empereur *Otton* le Grand, qui le renouvella.

11. En commençant l'Histoire des Papes, qui ont vécu dans le X. Siécle, le P. *Pagi* avouë après *Bellarmin*, quoi que, ce semble, avec peine,

ne,

ne, que ce Siécle fut un Siécle d'ignorance & très-malheureux. Il apelle en particulier *Jean VI.* ou *VII.* un très-méchant Pape. Mais il croit que c'eſt à tort que les Novateurs ſe ſervent de ces exemples contre l'Egliſe Romaine. Il prétend qu'il y eut dans ce Siécle en Italie & ailleurs des gens ſavans & des perſonnes douées d'un zéle vrayement Apoſtolique. [En effet, on a tort de nier que ces Papes qui ont été des Monſtres, ſoient les Succeſſeurs de *Jeſus-Chriſt* & de S. *Pierre.* Ils leur ont ſuccedé, comme la maladie ſuccéde à la ſanté, & la mort à la vie, ainſi que l'a remarqué Mr. *Du Moulin* dans ſon Livre *de la Vocation des Paſteurs.*]

12. *Serge III.* élu en DCCCCIV. deshonora le Siége de S. *Pierre* par ſon commerce avec une femme proſtituée nommée *Marozie*, dont il eut un Fils nommé *Jean*, qui fut auſſi Pape, ſous le nom de *Jean XI.* Le Pére *Pagi* avouë, que dans ce tems-là des femmes proſtituées diſpoſoient à leur gré du Pontificat; mais il louë Dieu, de ce que, malgré ce déſordre, il n'arriva alors au-

cun Schiſme dans l'Egliſe ; & il n'en faut pas être ſurpris, puis que ces Papes exerçoient une autorité tyrannique ſur toutes les conſciences, & que dès qu'on entreprenoit de s'oppoſer à eux, les foudres d'excommunication expoſoient infailliblement à toute l'exécration du Public.]

13. L'ambition fit que dans ce Siécle de ténébres il y eut ſouvent pluſieurs Papes à la fois, ce qui, malgré ce qu'en dit notre ſavant Auteur, cauſa néceſſairement des Schiſmes dans l'Egliſe. De là vint que ceux de Guienne * voulant joindre les années du Pontificat du Pape, avec celles du régne du Roi de France, au lieu de nommer quelcuns des Papes, qui ſiégeoient en même tems, mettoient le nom de *Salomon*, comme pour dire que c'étoit Dieu lui-même, qui gouvernoit l'Egliſe par ſa Sageſſe, ou pour quelque autre raiſon qu'on ne ſait pas. Le P. *Pagi* croit que cette Formule étoit dans le fonds la même, que la Formule, *Regnante Chriſto*, *ſous le régne de Chriſt*, qui a tant exercé les Savans.

14. On

* *Aquitani.*

14. On attribue d'ordinaire l'origine de la bénédiction des Cloches au Pape *Jean XIII.* * Le P. *Mabillon* a prouvé, que cet usage étoit plus ancien, puis que deux cens ans auparavant *Charlemagne* défend dans son Capitulaire de baptizer les Cloches. Mais on ne trouve aucun ancien Rituel, qui marque qu'on leur donnoit le nom de quelque Saint, quoique *Baronius*, [qui, peut-être, avoit vu d'autres Rituels] l'assure. Du reste le P. *Pagi* nous avertit gravement qu'on ne baptize pas proprement les Cloches de ce Baptême, qui est administré en remission des péchez [car les Cloches n'ont jamais péché] quoi qu'on apelle cette Cérémonie le Baptême, parce qu'on y observe les principales Cérémonies, qu'on observe dans le Baptême des Enfans. On les lave, on les oint, on leur impose un nom. [Voila un des fruits que produit la Réformation. Les Catholiques Romains ayant honte de plusieurs de leurs pratiques, les ont, s'il faut ainsi dire, adoucies, & rendues plus tolérables, en en ôtant ce qu'il y avoit de plus odieux.

* Elu en DCCCXCIII.

odieux. C'est ainsi qu'au lieu que le second Concile de Nicée, qu'ils tiennent pour œcumenique, dit, qu'il faut adorer les Images, ils n'osent pas dire aujourd'hui, qu'ils les adorent.

II. Le Pape *Jean XV.* canonisa solennellement *Ulric* Evêque d'Ausbourg, & c'est là la premiére Canonization solemnelle, dont il soit parlé dans l'Histoire. Notre Auteur rejette l'opinion de *Baronius*, qui a cru que les Canonizations solemnelles étoient déja en usage du tems de *Leon III.* Au reste, on prétend que ce Pape savoit très-bien le métier de la guerre, qualité, qui, selon le P. *Pagi*, est honorable au Chef de l'Eglise, parce qu'outre cette dignité, il est encore Prince temporel, qui possede des Etats en souveraineté.

16. Il y en a qui prétendent que ce fut *Grégoire V.** qui créa le Colége des sept Electeurs, mais notre Auteur refute cette opinion, & prétend qu'au commencement du treiziéme siécle, ce Colége n'étoit pas encore reduit au nombre de sept. Ce

* Elu en DCCCCXCVI.

Ce ne fut qu'au milieu de ce même siécle, que ce nombre fut fixé. Cependant & avant & après ce temps-là les Papes, qui avoient renouvellé l'Empire d'Occident, conservérent leur droit d'aprouver ou de rejetter les Elections des Empereurs. Il est aussi certain, dit-on, que le droit d'élire l'Empereur tire son origine des Papes. [Par malheur on ne les consulte guéres aujourdhui sur cèt Article.]

Grégoire V. déclara incestueux le mariage de *Robert* Roi de France avec *Bente* fille de *Courard* Roi de Bourgogne, parce qu'elle étoit sa Commére, & il l'obligea de la quitter. [On auroit bien de la peine de prouver par l'Ecriture, ou par l'ancienne Tradition, que de tels mariages soient incestueux. C'est là visiblement une Tyrannie du Pape, qui les a déclaré tels, pour avoir occasion d'accorder des dispenses, qui s'accordent rarement *gratis*.]

17. Notre Auteur rejette tout ce qu'on a dit du Pape *Sylvestre II.** qu'il avoit exercé la Magie & la Necromantie, qu'il avoit un démon fami-

* Elu en 999.

familier, que, depuis qu'il fut Pape, il consulta ce Démon, sur la durée de sa vie &c. & la raison qu'il a pour croire que cela est faux, c'est l'Epitaphe de ce Pape, & les éloges qu'on lui a donnez. [Comme si on ne dressoit jamais d'Epitaphe, qu'à des personnes qui le méritent, & si les Eloges faits des Souverains étoient toujours de bons garants de leur vertu.]

18. Notre Auteur n'a pas osé nier les crimes dont *Benoit IX.** deshonora tout le tems, que dura son Pontificat; mais il croit avec *Baronius*, que tout cela ne fournit point de juste occasion aux Novateurs de calomnier l'Eglise Romaine, il ne parle de ces crimes horribles qu'en général, & s'attache à reciter les autres actions de ce Scelérat.

19. Le Pape *Leon IX.*† fut un Prince guerrier, qui combattit à la tête d'une Armée & qui fit voir, qu'il savoit aussi bien commander des Troupes, que conduire l'Eglise. Il fit aussi divers miracles signalez, & il guérit entr'autres un lepreux, comme le témoignent plusieurs Ecri-

* Elu en MXXXIII. † Elu en MXLIX.

crivains. [On ne nous dit pas, s'ils ne se sont point copiez les uns les autres. Mais nous aurions trop à faire si nous raportions ici tous les miracles operez par les Papes & raportez par le P. *Pagi*. Par bonheur tous ceux de sa Communion ne sont pas aussi credules que lui.]

20. *Alexandre II.** tint un Concile à Rome, où il condamne l'Heresie des Incestueux. On apelloit de ce nom certains Jurisconsultes, qui apuyez de l'Autorité de *Justinien* [Prince Chrétien] vouloient, que l'on comptât dans l'Eglise les degrez de consanguinité, comme on les comptoit dans les Successions, & qui soutenoient que le mariage étoit permis entre les Cousins †; [Héresie, sans doute, abominable, & qui meritoit que le célebre *Pierre Damien* défenseur de la foi Orthodoxe la combatit de toutes ses forces, mais héresie pourtant, qui devient une vérité constante, dès que le Pape a donné sa Dispense. Dans un second Concile le même Pape excommunia les Hérétiques opiniâtres. Mais tout cela fut presque sans effet; *car*, dit notre

* Elu en MLXI. † *Cognatos.*

notre pieux Auteur, *ceux que le Diable avoit unis par ces mariages inceſtueux, ne purent nullement être portez à ſe ſéparer, par la crainte des peines de l'Enfer*, auſquelles on les condamnoit par l'Excommunication.]

21. Les Combats entre les particuliers étoient fort communs dans l'onziéme ſiécle. Les Evêques de France aſſemblérent inutilement divers Conciles, pour remedier à ces déſordres. Enfin, on inventa ce qu'on nomma *Treuga Dei*, ou *Treuga Domini*, la *Trêve de Dieu*, par laquelle il étoit ordonné, que le Dimanche & les trois derniers jours de la ſemaine on feroit ceſſer toutes voyes de fait & toutes ſortes d'hoſtilitez.

Alexandre II. défendit par ſon Legat à ceux de Dalmatie & de Croatie de célébrer les myſtéres en Langue Eſclavonne, & voulut qu'on ne les célebrât qu'en Grec ou en Latin. Cela leur avoit pourtant été permis par *Adrien II.* & *Jean VIII*

22. Le fameux *Hildebrand* Archidiacre de l'Egliſe Romaine ſucceda à *Alexandre II.* On ſait les troubles qu'il excita en Allemagne

&

& ſes diſputes avec les Empereurs, au ſujet principalement des Inveſtitures. Je n'en dirai rien ici, parce que Mr. *Le Clerc* en a parlé amplement dans le Tome VIII. de ſa *Bibliothéque ancienne & moderne*. [On ne ſauroit aſſez admirer la patience des Princes Chrétiens & de tous leurs Sujets, dans tout ce qu'ils ſoufrirent de l'ambition, de la cruauté, & de l'avarice de ce Pape. Les Excommunications ne lui coutoient rien, & il envoyoit à tous les Diables, & Princes & Royaumes entiers pour la moindre choſe. Les *Nerons*, les *Caligulas* ont été de très-bons Princes en comparaiſon de ce Monſtre.] Cependant la ſeule Mitre de ce Pape, qui le croiroit? envoyée à S. *Anſelme* opéra de grands miracles. Il en fit lui-même pluſieurs & avant & après ſa mort, comme le raporte le Pére *Pagi*, qui en a conçu une grande opinion. On ne commença pourtant de celébrer publiquement ſa fête, que dans le dix-ſeptiéme ſiécle, & cela par la permiſſion du Pape *Paul V*.

23. *Bertold* raporte, que ſous le Pontificat d'*Urbain II.* élu en MLXXXVIII. les Excommunications ſe multipliérent ſi fort, qu'à

qu'à peine les Catholiques pourvoient-ils s'en exemter. En toute l'Allemagne, il n'y eut que cinq Evêques, qui en fussent à couvert. Ce Pape étant de retour de France à Milan y prêcha en présence d'une multitude incroyable de Peuple, & soutint dans son Sermon, que le moindre Clerc de l'Eglise de Dieu étoit plus grand que quelque Roi mortel que ce fût.

24. Dans un Concile tenu à Rome en MCII. il fut déclaré, que la Doctrine qui enseignoit à mépriser les Excommunications, devoit être mise au rang des plus grandes Hérésies. On y dressa aussi une Confession de Foi, tendant à obliger tout le Monde à obéir au Pape. Voici la Formule du serment de fidélité, qu'on lui prêtoit. *J'anathématize toute Hérésie, & principalement celle, qui enseigne & qui établit, qu'il faut mépriser l'Anathème, & les Liens de l'Eglise. Je promets obéissance à* Paschal *Pape du Siége Apostolique & à ses Successeurs, sous le témoignage de Christ & de l'Eglise, soutenant ce que soutient & condamnant ce que condamne l'Eglise sainte & Universelle.* Il n'y avoit personne

que

que le Pape ne put obliger à prêter ce ſerment. [Le trop fréquent uſage des Excommunications commençoit à en produire le mépris. Les Papes ont été beaucoup plus ſages & plus réſervez dans la ſuite.

Quand les Supérieurs abuſent de leur autorité, il eſt tout naturel, que ceux qui agiſſent ſous eux en abuſent auſſi.] Les Légats du Pape, ſachant que ceux à qui ils étoient envoyez, avoient été obligez à promettre par ſerment, qu'on leur fourniroit toutes les choſes néceſſaires, abuſérent cruellement de ce droit, pour dépouiller presque ceux à qui ils étoient envoyez. Les Hongrois ſe plaignirent amérement de ces vexations. *Jean de Salisberi* ſe plaint, que les Legats du S. Siége s'abandonnoient à toutes ſortes d'excès, & qu'on diroit que c'étoit le Démon, qui étoit ſorti de devant la face du Seigneur, pour être le fleau de l'Egliſe. Ils dépouillent, diſoit-il, les Provinces, comme s'ils avoient deſſein d'amaſſer les Thréſors de *Creſus*. *Sed nec Legati Sedis Apoſtolicæ manus ſuas excutiunt ab omni munere, qui interdum in Provinciis ita debacchantur, ac ſi ad Eccleſiam flagellandam egreſſus*

ſus ſit Satan à facie Domini. Provinciarum diripiunt ſpolia, ac ſi Theſauros Crœſi ſtudeant reparare.

On ſait que le Pape *Paſchal II.* eut de grans démêlez avec l'Empereur *Henri V.* au ſujet des Inveſtitures. Ce Prince prit le Pape & les Cardinaux priſonniers, & l'obligea à les lui ceder par un Traité & avec ſerment. Mais *Paſchal* étant mis en liberté ne crut pas être obligé à tenir ſa parole. Il convoqua un Concile à Rome, dans lequel on crut trouver un milieu, qui dut accorder tout le Monde. On revoqua le droit des Inveſtitures accordé à l'Empereur; en ſorte pourtant, que, ſi ce Prince les donnoit, il ne ſeroit pas excommunié. Cette modération, qui ne devoit pas contenter l'Empereur, ne dura pourtant pas longtems. *Gui* Archevêque de Vienne* & Legat du Pape y convoqua un Concile la même année, où l'on déclara hérétique l'Inveſtiture des Evêchez & des Abayes faites par un Laïque, & on y excommunia l'Empereur *Henri*, pour avoir maltraité le Pape, & avoir extorqué de lui par for-

* en Dauphiné.

force un Ecrit *déteſtable*. Le Pape aprouva les Décrets de ce Concile, qui lui étoient ſi favorables. Il confirma la même choſe dans un Concile de Latran tenu en MCXVI. Enfin, dans une Aſſemblée tenuë à Wormes en MCXXII. l'Empereur ſe laiſſa perſuader de ceder entiérement le droit des Inveſtitures; & on leva l'excommunication lancée contre lui. Tout cela fut confirmé dans le premier Concile de Latran, qu'on tient pour le neuviéme Concile œcuménique, convoqué par *Calixte II.* en MCXXIII.

La Pomeranie embraſſa le Chriſtianiſme en MCXXIV. par le Miniſtére d'*Otton* Evêque de Bamberg, que *Boleſlas* Duc de Pologne invita à y aller prêcher l'Evangile.

25. Le Pape *Innocent II.* fut élu par les ſeuls Cardinaux, ſans qu'il ſoit fait aucune mention ni du Clergé, ni du Peuple Romain. Cependant cette Coutume ne paſſa en Loi qu'à l'Election de *Luce III.* ſelon *Onuphre Panvini*. Il eſt même vrai que le Clergé & le Peuple firent des efforts pour rentrer dans leurs anciens droits, & ce furent eux qui élurent *Adrien IV.* C'étoit auſſi les Cardinaux,

dinaux, qui gouvernoient l'Eglise, pendant l'interégne après la mort du Pape.

26. *Arnold* de Brescia, qui avoit été Disciple du fameux *Abelard*, fut condamné dans le second Concile général de Latran tenu en MCXXXIX. Le P. *Pagi* dit que le Maître & le Disciple s'attirèrent tellement la haine de tous les bons Catholiques, qu'ils firent tous leurs efforts, pour les faire condamner au dernier suplice. Le Pape ayant reçu les Lettres de S. *Bernard*, ordonna, qu'on les enfermât l'un & l'autre séparément, & qu'on brûlât leurs Livres. [*Arnold* fut, enfin, pendu, son corps brûlé, & ses cendres jettées dans le Tibre, & il le méritoit bien, s'il est vrai qu'il fut cause de tous les maux qu'on lui impute; mais on ne sauroit que blâmer le zéle cruel de S. *Bernard* contre *Abelard* pour de simples erreurs, dont la plûpart concernoient des questions purement Scholastiques.]

ART. I.

ARTICLE V.

INSTRUCTIONS *for the* GOOD EDUCATION *of* CHILDREN; *in* Several Diſcourſes. *By the Reverend* THOMAS STAYNOE, B. D. *late Miniſter of the united Pariſhes of Chriſt-Church, and S. Leonard Foſter-lane. To which is added,* His FUNERAL SERMON, *preach'd by the Reverend Dr.* ADAMS, *Provoſt of King's College in Cambridge.* C'eſt-à-dire, *Inſtructions pour la bonne Education des Enfans, contenuës en divers Diſcours. Par Mr.* Thomas Staynoe, *Bachelier en Théologie, & Miniſtre des Paroiſſes réunies de l'Egliſe de Chriſt & de S. Leonard Foſter-lane. On y a joint ſon Oraiſon funébre, prononcée par Mr. le Docteur* Adams, *Prévôt du Colége du Roi à Cambridge.* A Londres, chez Jonas Bouyer, 1717, in 8. pagg. 261. Et ſe trouve à Amſterdam, chez David Mortier.

CE Livre eſt compoſé de ſept Diſcours, dont le ſujet eſt tiré du Li-

Livre des Proverbes, Chapitre XXII. verſet 6: *Inſtruiſez le jeune Enfant à l'entrée de ſa Voye, il ne s'en retirera point, lors même qu'il ſera devenu vieux.* L'Auteur remarque d'abord, que, quoi que ce précepte concerne proprement les Péres & les Méres, il apartient auſſi à tous ceux, qui, par quelque raiſon que ce puiſſe être ſont chargez de l'Education des jeunes gens. Il diviſe ſon Ouvrage en deux parties générales. Dans la prémiére, il fait voir la néceſſité du précepte de *Salomon*, par la Parole de Dieu, par la voix de la Nature, par l'Amour que nous devons avoir pour le Genre humain en général, & pour notre Patrie en particulier, &, enfin, par notre propre intérêt. Dans la ſeconde il donne quelques régles pour s'aquitter de ce devoir.

En parlant de la voix de la Nature, l'Auteur remarque, que la Nature a inſpiré à tous les Hommes le déſir de rendre leurs Enfans heureux; or ils ne peuvent l'être, s'ils ne ſont vertueux; la Nature enſeigne donc à tous les Hommes à élever leurs Enfans dans la vertu. A l'égard de l'intérêt de la Patrie, il fait voir que tous les déſordres, qui régnent dans

un

un Etat, & tous les malheurs, qui les ſuivent, procédent originairement de la mauvaiſe éducation qu'on a donnée aux Enfans.

Les Parens ne ſouhaitent rien tant que d'avoir des Enfans qui jouïſſent d'une ſanté ferme, & qui ſoient avantageuſement pourvûs des biens de la fortune. Notre Auteur montre, qu'il n'y a point de moyen plus ſûr pour parvenir à ces deux fins, que d'élever ſes Enfans dans la pieté & dans la vertu. C'eſt auſſi le moyen de s'aquerir une bonne réputation dans le Monde. [Car, quoi que tous les Hommes ne pratiquent pas la vertu & la piété, ils ne peuvent refuſer leur eſtime aux perſonnes pieuſes & vertueuſes.] On inſiſte ſur ces avantages d'une bonne Education; parce qu'il y a bien plus de Parens, qui penſent à rendre leurs Enfans heureux dans cette vie, qu'il n'y en a qui penſent à leur procurer la ſuprême félicité dans la vie avenir. Cependant on n'a garde d'oublier ce ſecond motif, qui ne peut être que très-efficace ſur l'eſprit des Parens, qui ont de la pieté & de la vertu. Mais on inſiſte ſurtout ſur le propre intérêt des Péres & des Méres.

Un Enfant mal élevé deshonore nécessairement par la mauvaise conduite ceux à qui il apartient. Ils ne peuvent qu'en être très-sensiblement affligez, & vivre dans une aprehension continuelle des malheurs qu'il s'attirera infailliblement tôt ou tard par ses déreglemens. Il est impossible qu'un Enfant mal élevé s'aquitte envers eux des devoirs auxquels il est obligé; qu'il leur rende l'Amour, le Respect, & l'Obeïssance qu'il leur doit. Ce qu'il y a de pire, c'est qu'au dernier jour les Parens rendront compte de la mauvaise Education, qu'ils auront donnée à leurs Enfans, & de toutes ses mauvaises suites. Enfin, les Parens ne peuvent mieux employer leur tems qu'à l'éducation de ceux qui leur doivent la naissance.

A l'égard des Regles, que donne Mr. *Staynne*, pour une bonne Education, elles se raportent à ces quatre Chefs. 1. Ce qui concerne proprement & directement la Religion. 2. La Vertu. 3. Les Occupations de la vie. 4. La bienséance dans la conduite & dans la maniére de vivre.

A l'égard de la Religion il faut pren-

prendre soin d'aprendre aux Enfans l'Amour de Dieu, le respect pour ses divines perfections, & à avoir de justes idées de sa Justice & de sa Miséricorde. On a mille occasions dans la vie de leur inspirer ces sentimens. Par exemple, il est tout naturel à un Enfant de demander où il étoit, avant qu'il fut dans l'endroit où il se trouve. On doit lui répondre, que c'est Dieu qui l'a fait, & qui lui fournit tout ce qui lui est nécessaire. Et, comme les Enfans s'aiment naturellement, il concevra aussi naturellement de l'Amour pour celui qui l'a fait, & qui lui fournit tout ce dont il a besoin. On trouve divers semblables exemples dans le Livre de notre Auteur, par lesquels il paroit qu'on peut insensiblement inspirer à un Enfant tous les sentimens qu'il doit avoir pour Dieu & le porter à l'obéissance, qui lui est due.

Il conseille aussi aux Parens d'obliger leurs Enfans à leur demander leur bénédiction. Ils aprendront par là à sentir la dépendance dans laquelle ils sont de leurs Parens, & de Dieu même au nom duquel leurs Parens les benissent. C'est une coutume assez établie en Angleterre, & qui

ne ſe pratique pas, que je ſache, dans d'autres Pays. J'ai été inſtruit pendant quelque tems par un habile Medecin, qui ayant vécu quelques années à la Cour de *Charles II.* Roi d'Angleterre, avoit introduit cette coutume dans ſa Famille. Tous les matins, après avoir prié Dieu, ſes Enfans venoient lui demander à genoux ſa bénédiction. Mais comme on abuſe des meilleures choſes, cette coutume a dégénéré dans pluſieurs Familles en ſuperſtition.]

Quoi que l'Auteur aît diſtingué la Religion, de la Vertu, ou de la Morale [*Morality*] il ſoutient pourtant, & avec raiſon, que la Morale, ou la Pratique eſt la principale Partie de la Religion. C'eſt la chute de l'Homme, qui a rendu la Religion Revelée néceſſaire, & c'eſt cette néceſſité de la Miſéricorde & de la Religion Révélée, qui lui a fait donner le nom de Religion, par oppoſition à la Partie, qui concerne les Devoirs, & qu'on apelle la Morale.

Avant toutes choſes, par raport à cèt Article, il faut aprendre aux Enfans à bien diſtinguer le bien moral du mal moral, c'eſt-à-dire, la Vertu du Vice, car il eſt certain, qu'on les con-

confond très-ſouvent. On allégue diverſes autres raiſons, qui établiſſent la néceſſité de ce précepte. Dieu a mis dans le cœur de tous les Hommes une Conſcience, qui les éloigne naturellement du mal & les porte à faire le bien. En ſorte que le grand ſoin des Parens eſt de cultiver cette Conſcience, & de lui aider à ſuivre ce penchant naturel, dont Dieu nous a naturellement pourvus. L'Auteur croit que jamais un Pére n'eſt innocent, quand ſon Enfant eſt endurci dans le mal.

La Modeſtie ou la Pudeur eſt un autre Principe, que Dieu a mis dans le Cœur des Enfans pour ſeconder la bonne éducation, que leurs Parens leur donneront. Comme on ne peut s'empêcher de condamner les autres, lors qu'ils font mal, on ſait auſſi que les autres nous condamnent dans un pareil cas, & la honte qu'une telle condamnation produit en nous a beaucoup de force, pour nous retenir dans notre devoir. Les Parens doivent donc empêcher que leurs Enfans faſſent ou diſent rien contre la pudeur. Tout homme qui veut conſerver pur le cœur d'un Enfant,

doit empêcher que ſes paroles ne ſoient impures.

I. Un autre Principe propre à favoriſer une bonne Education, eſt l'Amour réciproque des Péres & des Méres pour leurs Enfans, & des Enfans pour leurs Péres & pour leurs Méres. Il eſt vrai que ces deux Amours ne ſont pas égaux. Les Péres aiment leurs Enfans pour l'intérêt de leurs Enfans même; & les Enfans aiment leurs Péres, pour leur propre intérêt. Quoiqu'il en ſoit, cét Amour réciproque, pourvû qu'on l'entretienne, eſt tout propre à produire une bonne & vertueuſe Education. L'Amour des Parens les engage à avoir un grand ſoin de leurs Enfans; & l'Amour des Enfans pour leurs Parens les porte à obéir avec joye à leurs ordres, & à répondre à leurs tendres ſoins.

A l'égard du troiſiéme Article; puis qu'il paroit, que l'Homme a été créé pour agir, le premier ſoin des Parens, à cét égard, doit être, de déterminer leurs Enfans à des entrepriſes bonnes & utiles; le ſecond doit être de les diriger en telle ſorte, qu'ils puiſſent heureuſement venir à bout de ces entrepriſes. Mais il faut

les

les engager au travail insensiblement; il faut d'abord leur donner un tems considérable pour se reposer; on peut leur proposer des récompenses, pour les animer au travail; mais si tout cela ne suffit pas, il faut employer la contrainte & les châtimens; mais on doit les dispenser par degrés. Il faut d'abord leur donner de certaines connoissances, qui soient utiles indifféremment à toutes professions auxquelles ils se destineront, afin qu'elles les soient en particulier à celle qu'ils embrasseront. A l'égard du choix de la Profession, il n'en faut choisir aucune, qui puisse les porter à des choses contraires à la justice, à l'honnêteté & aux bonnes mœurs.

Sur le dernier Article, qui concerne la Bienséance, Mr. *Stampe* avertit 1. qu'il exige cette Bienséance, tant dans les paroles, que dans les actions. 2. qu'il ne parle pas ici des paroles & des actions purement cérémonieuses, mais des paroles & des actions moralement bonnes. Il faut former les Enfans, pour cet effet, à l'Humilité, il faut leur apprendre à avoir des sentimens modestes d'eux-mêmes, & à estimer les autres. Pour cet effet, il faut leur

faire ſentir combien ils ſont incapables de pourvoir d'eux-mêmes à leurs beſoins, & combien le ſecours des autres leur eſt néceſſaire. On ne doit leur rien accorder ſans le demander humblement, & ſans en remercier de même, après l'avoir reçu. Notre Auteur diſtingue l'Humilité de la Modeſtie, & quoi qu'il avoue que ces deux Vertus aprochent fort l'une de l'autre, & il croit qu'il faut employer des moyens différens, pour porter les Enfans à l'une ou à l'autre. Il conſeille fort de les accoutumer à ne paroître jamais devant leurs Parens, ſans donner quelque témoignage extérieur de leur reſpect : & il défie qu'on lui montre un ſeul Homme, qui ait mépriſé l'autorité paternelle, qui n'ait fait voir enſuite qu'il étoit vicieux & même ſcélérat. Il faut encore accoutumer les Enfans à aimer la Vérité, & à fuir le Menſonge, comme le plus honteux de tous les Vices. On trouve à la fin une courte explication des Commandemens de la ſeconde Table de la Loi.

Le Sermon funèbre pour notre Auteur a pour texte ces Paroles de l'Apocalypſe, Chap. II. verſ. 10. *Soyez*

yez fidelle juſques à la mort & je vous donnerai la couronne de vie. Le Prédicateur diviſe ſon Sermon en trois parties. 1. En quoi conſiſte la Fidélité que Dieu exige du Chrétien, & quelle eſt ſon étenduë. 2. Par quels moyens on aquiert & on conſerve cette vertu. 3. La grandeur de la récompenſe, qui lui eſt promiſe, & par quels moyens on peut s'en aſſurer. A l'égard de Mr. *Seymot*, il fut affligé d'un grand nombre de maux à la fois, de la goute, de la colique, du rhumatiſme, de l'hydropiſie, & de la pierre. Au milieu de tant de maux, il fit paroître beaucoup de patience, & s'aquitta des devoirs de ſa Charge auſſi long-tems, qu'il lui fut poſſible. Il ſe diſtingua auſſi par ſa grande Charité.

ARTICLE VI.

ABREGE de l'HISTOIRE ROMAINE par EUTROPE, *depuis la fondation de Rome, juſqu'à la mort de l'Empereur* Jovien. *Traduction nouvelle. Avec des Notes Critiques, Hiſtoriques, & Chronologiques, précédées d'une Diſſerta-*

tion, qui donne une Idée générale du génie des Romains & de leur Empire, depuis ſa fondation par Romulus, juſqu'à ſa diviſion par le Grand Theodoſe. Par Mr. l'Abbé LEZEAU. A Paris, chez les Frères Barbou. in 12. 1727. pagg. 502. Et ſe trouve à Amſterdam, chez David Mortier.

MR. L'Abbé *Lezeau* commence ſa Préface par s'excuſer, de ce qu'il travaille ſur un ſujet, qui a été traité par tant d'habiles Auteurs, & il s'excuſe de même qu'ont fait tous ceux à qui on a pu reprocher la même choſe, c'eſt que la plupart des Ouvrages de la même nature que le ſien ſont ou trop étendus ou trop abrégez. Il a donc cru qu'on ne ſeroit pas fâché de voir raſſemblé dans un ſeul Volume tout ce que l'Empire Romain nous offre de plus remarquable dans ſa naiſſance, dans ſes progrès, dans ſon état fixe, & dans ſa décadence. Il a cru devoir ſe ſervir pour cela de l'Abrégé qu'en a fait *Eutrope*; celui *Mirabel*, ajoute-t-il, *au ſtile près, qui eſt trop ſimple & trop ſec, & qu'on doit lui pardonner, ſi on a égard au Siecle, où*

il vivoit, est un des plus concis, des plus methodiques, & des plus clairs, que nous ayons. Mais, comme il manque à cet Abrégé une infinité de particularitez importantes, & qu'*Eutrope* en contant les Auteurs plus anciens que lui, s'est souvent trompé avec eux soit dans les faits soit dans la Chronologie. Mr. l'Abbé *Lezeau* a joint au bas du Texte Latin, & de sa Version Françoise, qui sont placées vis-à-vis l'une de l'autre dans les pages, il a, dis-je, joint au bas du Texte, des Notes critiques & historiques, pour suppléer à la briveté de l'Auteur & pour en corriger les fautes. Celles où *Eutrope* en est corrigé sont pourtant en beaucoup plus petit nombre, que les autres. Pour remplir dans son dessein, notre savant Abbé dit qu'il a lû avec la derniere attention presque tous les Auteurs anciens, Grecs ou Latins & même les Modernes, qui ont écrit sur cette matiere. Il a tâché de les concilier dans leurs variations, & de démêler le vrai d'avec l'incertain. Il paroît surtout avoir beaucoup profité du Dictionaire de Mr. *Bayle*, qu'il cite, lors qu'il s'en sert.

Il croit, que la Dissertation, qu'il

a ajoutée à la tête de ce Livre, ne sera pas moins utile que le Livre même. Elle donne une idée générale de tout l'Empire Romain. On y voit quel fut le génie de ces Peuples sous le Gouvernement des Rois, sous celui des Consuls & des Empereurs; ce qu'étoit Rome dans sa naissance, & comment elle devint insensiblement la Capitale de l'Univers. On y voit l'établissement de la République & la cause de sa ruine; la fondation de l'Empire par *Jules César*, son affermissement sous *Auguste*, ses désordres affreux & ses différentes révolutions sous leurs Successeurs, &, enfin, sa division par le Grand *Théodose*, qui en faveur de ses deux Fils, partagea l'Orient & l'Occident.

Je crois qu'on lira cette Dissertation avec plaisir; quoi qu'il me semble qu'elle soit un peu étranglée sur la fin; & qu'ayant raporté assez au long l'Histoire jusques à la mort de *Néron*, l'Auteur expédie tout le reste en très-peu de mots. Comme c'est proprement cette Dissertation, qui apartient à l'Auteur, j'en tirerai quelques endroits, qui m'ont paru remarquables.

1. En parlant de *Rhéa Sylvie* mére

de *Romulus* & de *Remus*, notre Auteur dit que cette Veſtale ayant accouché de ces Jumeaux, eut l'adreſſe d'intéreſſer un Dieu dans ſon crime, & de mettre à profit la Théologie de ces Siécles aveuglez. On croyoit que les Dieux s'humaniſoient, juſqu'à la propagation de notre Eſpèce, qu'une Beauté mortelle pouvoit les attendrir & en faire ſes Eſclaves. On regardoit en eux comme une Vertu ce qui étoit un crime dans les Hommes; & lors qu'on les apelloit au ſecours de la réputation de quelque Princeſſe, qui ſe fut laiſſé vaincre par ſon Amant; lors qu'on les faiſoit métamorphoſer exprès, pour triompher de quelque belle, ces Amours dérobez, loin d'être criminels ou diffamans, faiſoient honneur; & la conquête d'un Dieu étoit pour une Dame, la choſe la plus glorieuſe. Il n'y avoit pas juſques aux Epoux trop faciles & trop crédules, qui ne favoriſaſſent ces ſortes de galanteries. Le Régne de *Tibére* nous en fournit un fameux exemple dans la perſonne de *Saturnin*. Souvent il arrivoit auſſi, que les Prêtres étant paſſionnez pour quelque Femme, lui annonçoient qu'elle étoit aimée du

Dieu qu'ils servoient. Sur cette nouvelle, elle se préparoit à aller dans le Temple, où elle se rendoit quelquefois seule, & où souvent elle étoit conduite en cérémonie par les Parens même.

2. En parlant de *Junius Lucius Brutus*, notre Auteur doute, & peut-être avec raison, si la haine que ce Romain portoit à *Tarquin* le Superbe, ne l'emporta point sur l'Amour de la Patrie, & si, sous prétexte de vouloir mettre le Peuple en Liberté, & le venger de la Tyrannie de *Tarquin*, il ne chercha point à se venger lui-même d'un Prince, qui lui étoit odieux par tant d'endroits. On sait que *Tarquin* avoit fait mourir le Pére & le Frére de *Brutus*; que celui-ci, pour ne pas éprouver le même sort, & afin de ne point passer, pour capable de venger leur mort, fut obligé de contrefaire le stupide, & que, pendant tout le régne de *Tarquin*, il eut d'une profonde dissimulation, attendant avec impatience le moment d'une révolution.

3. Mr. l'Abbé *Lezeau* représente vivement les dangers d'un Gouvernement Monarchique, au sujet de ce Prince *Superbe*. *Rome*, dit-il, *qui avoit*

avoit tant soufert de la Tyrannie de Tarquin, n'ignoroit pas, que la durée du commandement fait souvent dégénérer une autorité légitime en violence, qu'un Prince revêtu d'un pouvoir qu'il ne doit perdre qu'avec la vie, qui ne reconnoit point au dessus de lui de puissance, qui puisse le retenir, qui ne trouve personne, qui ose le reprendre, qui ne voit autour de soi qu'un tas de flateurs, qui se font comme un mérite de lui communiquer les passions, qui, non contens de le louër dans ses défauts, se font une gloire de l'imiter, qui sont toujours en garde contre la vérité, pour empêcher qu'elle n'arrive jusques à lui, qui lui font oublier ses devoirs, ou qui l'empêchent de les connoître, Rome, dis-je, n'ignoroit pas qu'un Prince dans ce degré d'élévation & d'indépendance oublie bientôt, qu'il doit être le Pére de son Peuple, qu'il digére bien des scrupules, qu'il blesse les ménagemens & les égards, que bientôt la bride à ses passions, ses Sujets ont tout à craindre de ses caprices & de ses déréglemens.

4. Voici comment notre savant Auteur décrit les Romains, avant que l'abondance & leurs grandes prospéritez eussent corrompu leurs mœurs.

mœurs. La joye qu'avoit le Peuple de ſa nouvelle liberté étoit ſi grande, qu'il avoit peine à ſe croire libre; c'étoit à qui marqueroit mieux ſon zéle & ſon ardeur pour la ſoutenir, & c'eſt ce qui produiſit dans la ſuite parmi les Romains toutes ces vertus ſi vantées, je veux dire ce grand Amour de la Patrie, qui déroboit ſouvent l'Homme à lui-même, & le rendoit inſenſible aux ſentimens *de la Nature; ce généreux deſintéreſſement, qui leur faiſoit toujours préférer l'intérêt public à l'intérêt propre; cette ſimplicité de mœurs, qui leur inſpiroit de l'éloignement pour le luxe, & de l'averſion, pour tout ce qui peut efféminer; cette juſtice, cette intégrité, cette innocence, qu'ils faiſoient paroître en tout; cette intrépidité dans les plus grands dangers, cette opiniâtreté dans les combats, cette apreté de naturel, qui ne ſe rendoit jamais aux dificultez, cette fermeté dans leurs entrepriſes, cette généroſité ſans exemple, qui les portoit à conſerver ceux même qui les vouloient perdre, à les garantir des embuches, qui leur étoient dreſſées, & à les ſauver d'une trahiſon domeſtique; enfin, ce mépris de la vie, qui les en-*

ga-

geoit à ſe dévoüer eux-mêmes pour le bien public.

5. Notre Auteur fait la deſcription ſuivante du Sénat de Rome, après que *Jules Céſar* ſe fut emparé de toute l'autorité. *La flaterie s'empare du Sénat. Ce Tribunal, auparavant ſi jaloux de la liberté, decerne à l'Opreſſeur des honneurs ſi exceſſifs, qu'on ne peut en être aſſez étonné, quand on enviſage l'eſprit de ſervitude, qui paroit d'abord dans cette conduite. Mais il faut ſavoir, qu'il y entra beaucoup de fineſſe Républicaine. En effet, dès que les Sénateurs eurent aperçu, qu'il ſe plaiſoit à accepter ces diſtinctions honorables, qu'ils lui conferoient, ils en inventérent de nouvelles ſans meſures & ſans bornes, afin de le rendre odieux & de préparer ſa perte plus promptement. Ce fut la vuë de la plupart des Sénateurs. Quelques autres furent véritablement animez d'un eſprit de flaterie, & il y en eut même, qui ne ſongérent qu'à le mépriſer. Il s'en trouva qui furent d'avis, qu'on lui decernât la permiſſion de jouir de toutes les femmes, qu'il lui plairoit; parce qu'il en avoit pluſieurs à ſon uſage; quoi qu'il eût plus de cinquante ans. Il ne découvrit point le piége,*

piége, il se laissa éblouir par l'éclat de ces Décrets du Senat, il parut persuadé, qu'il les méritoit, il en devint plus orgueilleux, & s'oublia de telle sorte, qu'un jour il ne daigna pas se lever, lorsque le Sénat lui porta l'Arrêt, qu'on venoit de rendre, pour augmenter ses honneurs. Cette incivilité jointe au titre odieux de Roi, que ses Favoris voulurent lui procurer, & qu'il parut souhaiter lui-même, fut la principale cause de sa ruine. Tous les honneurs, qu'on lui avoit rendus, dit Florus *, étoient proprement des guirlandes, dont on l'avoit paré, comme une victime destinée à la mort.*

Brutus & Cassius, dit un peu plus bas l'Auteur, *étoient bien aveugles, pour ne pas voir, que dans l'état où étoient les choses, il ne falloit point se promettre le retour de la Liberté. La puissance des Romains s'étoit trop étenduë, leurs mœurs étoient changées, le luxe & l'ambition régnoient dans Rome avec trop d'empire, & causoient trop de désordres & trop de violence. Une telle corruption des Loix & des Mœurs ne pouvoit finir que par une révolution d'Etat. D'ailleurs le prix de*

* Liv. IV. Chap. 2.

de l'ambition étoit trop grand. Le poste d'où l'on vouloit faire tomber le Vainqueur du Grand Pompée *étoit tellement envié, qu'il étoit facile de présentir, qu'à mesure qu'on l'ôteroit à une personne, plusieurs autres se presenteroient pour le remplir, & c'est ce qu'on vit arriver.*

Après cette Dissertation Préliminaire, on trouve ici la Vie d'Eutrope tirée de *Vossius* & traduite en François.

A l'égard de la Traduction de notre Auteur, elle n'est pas littérale, & cela n'est pas nécessaire; mais je ne sai s'il a partout bien compris la pensée d'*Eutrope*; quoi que ce soit un Auteur fort facile à entendre. En voici un exemple. *Brutum*, dit Eutrope, *Romanæ Matronæ, defensorem pudicitiæ suæ, quasi communem Patrem, per annum luxerunt. Les Dames Romaines*, dit le Traducteur, *portérent le deuil de la mort de Brutus pendant un an, parce qu'il avoit si bien vengé la pudicité violée, & qu'il étoit regardé comme le Pére commun de la Patrie.* Je ne sai si cela est bien juste, & si, *quasi communem Patrem*, signifie là *le Pére commun de la Patrie*, ou *comme leur Pére commun*, c'est-

c'eſt-à-dire des Femmes, qui en portérent le deuil. Ce dernier ſentiment me paroit plus précis & plus conforme à ce dont il s'agit ici. Que *Brutus* fût le Pére commun de la Patrie, cela ne les obligeoit pas plus que les Hommes, à en porter le deuil. Mais qu'il eut vengé l'outrage fait à Lucréce, cela intéreſſoit particuliérement les Dames Romaines & les obligeoit à regarder *Brutus* comme leur Pére. La Verſion Grecque n'Ôte pas la petite équivoque, qui ſe trouve dans l'Original Latin.

Dans un autre endroit, le Traducteur dit que le Roi *Ancus Martius*, fit bâtir à ſix milles de Rome la Ville d'Oſtie. Eutrope dit à *ſeize milles*, *ſexto decimo milliario*. S'il s'eſt trompé & que ſon Traducteur l'ait voulu corriger, il ſemble qu'il devoit en avertir dans une Note. *Baudrand* met Oſtie à douze milles de Rome.

Eutrope parle ainſi de *Servius Tullius* ſixiéme Roi de Rome. *Genitus ex nobili Fœmina, captiva tamen & ancilla*, que notre ſavant Abbé traduit ainſi. *Il étoit fils d'une femme illuſtre par elle-même, quoi que captive & même eſclave, lors qu'elle l'enfanta.*

Peut-

Peut-être y a-t-il dans ces paroles plus d'une inexactitude. Il ſemble qu'*illuſtre* ſe dit plutot, d'une perſonne diſtinguée par ſes qualitez perſonnelles & par ſes actions, que par ſa naiſſance; pourquoi ne pas dire *née d'une famille conſidérable*, ou *diſtinguée*? Au lieu de *captive & même eſclave*, qui ſignifient la même choſe, n'auroit-il point fallu mettre *captive & même ſervante*, c'eſt-à-dire, engagée au ſervice d'un Maître. Enfin, *lors qu'elle l'enfanta*, me paroit rude, j'aimerois mieux dire, *lors qu'elle le mit au Monde.*

En parlant de ce même Roi, le Traducteur dit *que ce fut le premier, qui fit célébrer le Cens.* Je ne ſai ſi l'on dit *célébrer le Cens*; d'ailleurs *Eutrope* ne dit pas ſeulement, que *Servius Tullius* fut le premier qui fit célébrer le Cens, mais qu'il fut celui qui établit le Cens, qui étoit encore inconnu dans tout le Monde. Chacun voit que ces deux choſes ſont un peu différentes.

Il dit de Tarquin le Superbe, *par la ſuite il fut dépoſé*, ne vaudroit-il point mieux dire, *Enſuite*? Poſtea, dit *Eutrope*, *Imperium perdidit.*

Je viens aux Notes de Mr. l'Abbé Lé-

Lezeau, & je donnerai d'abord quelques exemples de celles où il critique *Eutrope*. Cet Historien dit, que *Numa* partagea l'année en dix mois. Il se trompe, dit Mr. l'Abbé : ce fut *Romulus*, qui partagea l'année en dix mois, dont Mars étoit le premier & Décembre le dernier. *Numa* en ajouta deux à ces dix ; savoir Janvier, à l'honneur de *Janus*, ce mois étoit le premier de l'année, & Février en l'honneur de *Februus* Dieu des Expiations. Ce mois qui étoit le dernier de l'année étoit employé à purifier la Ville, & à honorer la mémoire des morts. [Il y a bien des choses à dire sur cette Note. Si *Eutrope* s'est trompé, c'est sur une chose obscure, & sur laquelle les Savans sont fort partagez. Loin que ce soit *Numa*, qui ait divisé l'année en dix mois, comme le veut *Eutrope*, ou *Romulus*, comme le prétend notre savant Abbé, il y en a qui croyent *, que l'année étoit composée de douze mois dès le tems de *Romulus*. *Joseph Scaliger* apuye fortement cette opinion. D'ailleurs si Janvier étoit le premier

* Voyez *Sibrandus Siccama*, dans le VIII. Tome des Antiquitez Rom. de Grævius. p. 83.

mier mois de l'Année, comme le dit notre Traducteur, comment Février pouvoit-il être le dernier, à moins qu'on ne comptât à rebours en disant Janvier, Décembre, Novembre, & ainsi de suite ? Il semble pourtant qu'un passage d'*Ovide* apuye cette opinion. Ce qu'il y a de plus aparent, c'est que dans le Calendrier de Romulus Mars étoit le premier mois de l'Année, Décembre le 10. comme le marque son nom, Janvier l'onziéme, & Février le dernier. *Numa* changea cèt ordre, il voulut que Janvier fut le premier mois de l'année, à cause de *Janus* le premier & le Pére de tous les Dieux, Février devint le second mois, & Décembre le douziéme & dernier contre l'origine de son nom.

Mr. BERNARD *étant tombé malade, après avoir écrit ceci, & étant mort ensuite, n'a pas pû aller plus loin.*

AVER-

AVERTISSEMENT.

MR. BERNARD, *Auteur, comme l'on ſait, d'un grand nombre des Volumes des* Nouvelles *de la* République des Lettres, *étant venu à mourir le 27. d'Avril de cette Année* MDCCXVIII. *le Libraire a prié un Ami du Défunt de vouloir bien achever ce Volume, qui étoit demeuré imparfait. Cet Ami y a conſenti, & a compoſé l'Article ſuivant. Le deſſein du Libraire eſt de continuer l'Ouvrage. On pourra trouver un* petit *Eloge de feu Mr.* Bernard, *dans les deux Mois ſuivans.*

ARTICLE VII.

NOUVELLES LETTRES *de Feu Mr.* GUI PATIN *tirées du Cabinet de Mr.* CHARLES SPON, *contenant l'Hiſtoire du tems, & des particularitez ſur la Vie & ſur les Ecrits des Savans de ſon Siecle.* A Amſterdam MDCCXVIII. chez Steenhouwer & Uytwerf, in 12. en deux Volumes, dont le premier a 416. pages, & le ſecond 440.

ON

ON a déja vû, en MDCXCI. trois Volumes de Lettres de Mr. *Gui Patin*, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris & Professeur au College Royal, mort en MDCLXXII. Ce fut une seconde Edition des Lettres de Mr. *Patin*, qui avoient paru en deux Tomes, & cette nouvelle Edition étoit augmentée, de plus de trois-cens Lettres. Tout cela étoit venu du Cabinet de Mr. *Charles Spon*, Médecin à Lion, de la Religion Reformée, à qui elles avoient été écrites, & l'on croyoit que c'étoit tout ce qu'on en avoit pu recueuillir. Cependant en voici encore deux Volumes, que feu Mr. *Jaques Spon*, fils du précedent, avoit apparemment fait difficulté de publier, parce que l'Ami de son Pere y parloit avec un peu trop de liberté & de force, sur tout des Eccleſiaſtiques & des Moines, & particulierement des Jeſuites, qui en ce tems-là faiſoient trembler tout le Royaume de France. La maniere d'écrire de *Patin* eſt connue de tout le monde. Il diſoit à ſon Ami dans ſes Lettres, tout ce qu'il lui auroit pu dire à l'oreille, ſans craindre qu'elles ne tom-

baſſent en mauvaiſes mains. Il eſt pourtant certain qu'on lui auroit pu faire de mauvaiſes affaires, ſur ſes Lettres, ſi l'on en avoit ſurpris quelques unes.

Quelques perſonnes les ont cenſurées parce qu'il s'y trouve quantité de faits, qui ne ſont pas veritables. On doit néanmoins ſe reſſouvenir que l'Auteur ne s'étoit pas propoſé d'écrire l'Hiſtoire, mais ſeulement des Lettres à un de ſes Amis, où il mettoit tout ce qu'il entendoit dire, non ſeulement des nouvelles de Paris, mais même de celles de dehors, ſans en répondre, & ſans vouloir ſe donner la peine de verifier les faits; ce qui étoit une choſe très-ſouvent impoſſible, ou ſi difficile qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de pénetrer la verité de tout, quand il auroit quitté toutes ſes affaires, pour cela. Il ne donnoit à ſon Ami ces nouvelles, que telles qu'elles lui venoient, ſans en vouloir répondre.

D'autres ont été choquez de la liberté avec laquelle il parle du Gouvernement de l'Etat & de l'Egliſe & même de la Religion. Pour ne pas dire, qu'il y avoit bien des choſes, en tout cela, qu'on ne peut guére ap-

approuver, & qu'il eſt toûjours bon qu'il y ait quelcun, qui oſe parler, ſans quoi l'on tomberoit dans un eſclavage honteux; il ne s'agit que de penſées d'un particulier, qu'il n'a jamais jettées ſur le papier, dans le deſſein de les publier. Il y a même bien de l'apparence, qu'elles n'auroient jamais paru, ſans la revocation de l'Edit de Nantes, qui obligea feu Mr. *Spon*, le fils, de ſortir de France. S'il y étoit demeuré, il n'auroit jamais oſé publier tant de traits hardis, contre des perſonnes puiſſantes, dont quelques-unes vivoient encore en ce tems-là. C'eſt ce qui fit qu'il retint celles qui compoſent les deux Volumes, dont on a mis le titre, & qui n'ont été publiées qu'après ſa mort. Mr. *Spon* mourut à *Vevai*, dans le païs de Vaux, en Suiſſe, il y a quelques années; & depuis elles ſont tombées entre les mains de quelcun, qui les a envoyées en Hollande, où on les a imprimées.

Il y en a ici de plus anciennes, que ne ſont toutes celles, qui avoient paru, mais elles ne vont pas ſi loin que celles des trois Volumes de Geneve. La plus recente devroit être avant la CXXVII. & il y en a en tout

dans les 3. Voll. CCCCXLV. Il ſeroit à ſouhaiter qu'elles euſſent été copiées plus correctement, car il y a quantité de fautes dans les noms propres, dans les mots Latins & dans les Grecs. Si on ramaſſoit quelque jour toutes ces Lettres, pour n'en faire qu'un corps, il faudroit inſerer celles-ci, qui ſont au nombre de CLXV. chacune en leur place, ſelon l'ordre du tems. Mais il faudroit bien prendre garde aux dates, où il y a auſſi des fautes, mais que l'on reconnoîtroit aiſément, par la date des autres Lettres & la ſuite des choſes.

Ceux qui liront ſeulement quelques-unes de ces Lettres, à l'ouverture du Livre, verront bien qu'elles ont été écrites, par la même main, que les précedentes. On y voit par tout les mêmes ſentimens, le même ſtile, & des particularitez qui ne pouvoient être guere relevées que par Mr. *Patin*; comme il n'y avoit non plus que lui, qui pût tourner tout cela, de la maniere, dont il l'a tourné. Perſonne de ſon tems, au moins qui ſoit venu à la connoiſſance du Public, n'a tant crié que lui par-

parmi les Catholiques Romains, contre les Chimiſtes & contre l'uſage de l'Antimoine, n'a fait tant de cas d'*Hippocrate*, de *Galien*, de *Fernel*, des *Pietres*, de *Riolan* & de *Moreau*, qui ont été des Galeniſtes, auſſi bien que lui. Jamais on n'a plus dit de mal des Cardinaux de *Richelieu* & *Mazarin*, & même des Papes d'alors & de la Cour de Rome. On n'a non plus jamais parlé de la ſorte des Moines, des Apothicaires, & des Libraires; contre leſquels on voit par tout des traits ſanglants, mais tournez d'une maniere burleſque. J'en mettrai ici quelque peu, par où l'on pourra juger du reſte, & voir que ces Lettres ſont bien de celui, dont elles portent le nom.

Dans la Lettre VII. qui eſt du 19. Janvier 1643, il raporte une jolie Epigramme Latine, contre le Cardinal de *Richelieu*, qui entroit ſouvent en des maiſons, par des ponts, qu'il faiſoit faire exprès, ſans vouloir paſſer par la porte.

Cùm, foribus ſpretis, media in ta-
bulata domorum
Richelio placuit ſcandere, ponte
novo;

Aut hæc in nostros fabricata est machina muros,
Aut aliquid, dixit Gallia, triste latet,
Ast ego, venit ad hoc, post tot mælimina, dixi,
Quò sese posset dicere Pontificem.

Voici une particularité, touchant un *Pline*, qu'un Evêque de Montpelier, nommé *Guillaume Pellicier*, qui vivoit au milieu du XVI. Siècle, avoit promis, & qu'il n'a jamais publié. „ C'étoit, dit *Patin*, un homme incompacable en savoir, qui „ résigna son Evêché à son Neveu, *quique, pariorem Religionem* „ *amplexus*, fit un petit mariage de „ conscience, avec une femme, de „ laquelle il eut plusieurs enfans; „ auxquels tous il avoit soin de faire „ donner de beaux & illustres noms; „ comme *Phœbus*, *Hyacinte*, *Diane*, „ *Minerve* &c. Vous verrez son E„ loge, *in Illustribus Sammarthani*. „ C'est lui, que Mr. *de Thou*, au „ Tom. I. de son Histoire, fait Au„ teur du livre des Poissons, auquel „ *Rondelet* n'a prêté que son nom. „ N'avoit été Ambassadeur pour le „ Roi, à Venise, du tems de *Fran-*

çois

„ *çois I.* Si un malheureux Apothi-
„ caire ne l'eût tué, d'un *qui pro*
„ *quo*, il nous eût donné un beau
„ *Pline*, *in quo elucidando*, il avoit
„ travaillé long-tems, avec de bons
„ MSS. qu'il avoit aportez de Ve-
„ nise. Tous ses Livres & ses Ecrits
„ étoient dans la Bibliotheque du
„ Cardinal de Joyeuse, qui à pei-
„ ne sut-il jamais lire & écrire. De-
„ puis sa mort, tout a été dévolu
„ aux Jesuites, qui en feront leur
„ profit quelque jour, & qui sont
„ trop fins, pour s'en vanter. Il y
„ avoit, entre autres, six grands *Pli-*
„ *nes* tout annotez.

Nôtre Auteur ne s'est pas trompe, comme il paroît par la Préface du P. *Hardouin* sur *Pline*, où il dit qu'il n'a tiré que très-peu de secours de *Pellicier*. On a depuis reproché à ce Jesuite, que l'Exemplaire de ce que ce Savant Evêque avoit fait sur *Pline* ne se trouvoit plus dans la Bibliotheque des Jesuites. Voyez *la Parenese* du Cardinal *Noris* au P. *Hardouin* p. 150. & suiv. On comprend facilement les raisons qu'on peut avoir eues d'avoir fait éclipser ce travail. Le P. *Hardouin* dit que, *Pellicier* avoit donné lui-même ce qu'il

avoit préparé ſur *Pline* aux Jeſuites, ce qui ne s'accorde pas avec ce que dit *Patin*. Je ne ſai lequel a été mieux informé.

Dans la Lettre IX, il dit en parlant des Vies d'*Antoine* & de *Gui Loiſel*, „ que le Cardinal *de Ri-*
„ *chelieu* eſt étrangement ſanglé
„ dans ce petit Livre. En parlant des Panegyriques imprimez en MDCXLIII. „ quand je vois, *dit-*
„ *il*, ce galimathias ſi laudatif, je me
„ ſouviens de ce beau paſſage de S.
„ *Auguſtin: cruciantur ubi ſunt, lau-*
„ *dantur ubi non ſunt*: Ils ſont tourmentez où ils ſont, & ils ſont louëz, où ils ne le ſont point. Il y dit auſſi des Libraires de Paris: „ Je ne puis
„ attendre de nos Imprimeurs rien
„ de bon. *Sunt enim mera aucupia*
„ *crumenarum & impuri lucriones,*
„ *ſoli Reipub. Litterariæ incommodo*
„ *nati.* Les bons *Etiennes*, *Plantins*, *Vincens* (*il faut lire aparemment* Vaſcoſans) & *Gryphes* ſont morts; *vixque ſupereſt alius, qui tantorum Heroum ſemen ſuſcitare dignus ſit.*

Dans la Lettre X. en parlant d'un Livre *du rappel des Juifs*, qu'on attri-

tribuoit à *la Peirere* : „ l'Auteur, à „ ce que j'apprends, *dit-il*, eſt un „ Gentilhomme Gaſcon de la Reli- „ gion, nommé *la Peirere* ; qui a „ encore un autre Livre à faire im- „ primer, par lequel il veut prouver „ qu'Adam n'a pas été le premier „ homme du Monde ; même par „ l'autorité de S. Paul. Paracelſe a „ fait un traité *de hominibus non Ada- „ mitis*. Mais il me ſemble que tou- „ tes ces matieres ſont bien difficiles „ & bien conjecturales. Il pouvoit dire hardiment qu'il n'y a que des fous, qui faſſent des conjectures, telles que ſont celles qu'il ajoûte, qu'il y a un autre Monde ſous la Lune, different de celui-ci, ou dans les terres Auſtrales, habité par des hommes, qui ne ſont pas de la race d'Adam. „ Voilà d'étranges gens, a- „ joûte-t-il, des Gazetiers de l'au- „ tre monde, fort ſemblables à nos „ Prédicateurs, qui s'échappent ſou- „ vent & nous diſent merveilles d'un „ païs, où jamais ils ne furent, & „ où ils n'iront jamais. Toutes ces „ penſées extravagantes ſont vrai- „ ment *ideæ Platonis imaginariis ſuf- „ fultæ Chimæris*, & qui m'ont gué- „ re d'autres fondemens, que la lé-

„ gereté du cerveau de leurs Au-
„ teurs.

Mr. *Patin* témoigne, dans ſa XII. Lettre, qu'il étoit peu perſuadé de ce qu'on dit communément des Poſſedez. „ La Démonomanie de Lou-
„ dun, *dit-il*, a été une de ces four-
„ beries du Cardinal de Richelieu
„ (& plût à Dieu qu'il n'en eût fait,
„ que celle-là!) pour faire brûler un
„ pauvre Prêtre, qui valoit mieux que
„ lui, nommé *Grandier*; qui avoit
„ autrefois écrit un libelle diffama-
„ toire, intitulé *la Cordonniere*, du-
„ quel ce Prélat ſe trouva tout of-
„ fenſé, & qui eſt le premier, qui
„ fût jamais fait contre lui. Pour ce
„ qui eſt de celle de Louviers, je tiens
„ pour certain, que c'eſt encore
„ quelque autre ſotiſe; *ſed nondum*
„ *liquet de ſpecie, quamvis certò mihi*
„ *conſtet de genere*. Vous ne voyez,
„ que Prêtres & Moines s'en mêler,
„ ſous prétexte de l'Evangile. Mais
„ tout ce qu'ils en font eſt à cauſe
„ de la fillette, qui eſt au bout, &
„ qui les fait enrager. Ce qui me
„ fait ſoupçonner que cette préten-
„ due Diablerie ne provient que de
„ l'artifice des Moines; c'eſt que ce
„ Diable ne ſe montre, ou ne ſe

fait

„ fait entendre qu'aux païs, où il eſt
„ trop de Moines. Il ne ſe voit rien
„ de pareil en Angleterre, en Hol-
„ lande, ni en Allemagne. Il a fait
„ autrefois du bruit à Rome, mais
„ le Pape d'aujourd'hui, qui eſt un
„ fin & ruſé politique, y a tant ap-
„ porté de précautions & tant de ré-
„ gles, que ſi ce Diable d'Enfer a
„ peur de ſes exorciſmes & de ſon
„ Eau Bénite; ce Diable ſuppoſé n'a
„ pas moins peur du Barrigel & du
„ Bourreau de Rome &c.

Il témoigne d'avoir beaucoup d'amitié & d'admiration, pour le fameux *Saumaiſe* dans la même Lettre & ailleurs. On parloit alors de le faire revenir en France, mais nôtre Auteur ſouhaite fort, dans la XV.
„ qu'il ne revînt point, qu'il n'eût
„ fait imprimer à Leide tout ce qu'il
„ avoit de prêt, en ce qui regarde la
„ Religion; d'autant, *ajoute-t-il*,
„ qu'il n'en aura jamais ici guére de
„ liberté, vû que nous ſommes ici
„ tout obſedez & entourez de Moines
„ & de Moineaux de tout plumage,
„ *qui per fas & neſas veritatem in in-*
„ *juſtitia detinent*. Il avoit raiſon.

Notre Auteur, qui achetoit beaucoup de Livres & qui avoit une fort

belle Bibliotheque, avoit eu néceſſairement beaucoup de commerce, avec les Libraires de Paris ; & quelques-uns d'entre eux avoient aparemment quelquefois abuſé de la *Bibliomanie*, comme il parle lui-même, dont il étoit poſſedé, & lui avoient fait payer trop cher les Livres, dont il avoit eu envie. Voici l'éloge, qu'il en fait, dans la Lettre XX. „ Ce que vous me dites des „ Libraires de Paris eſt très-vrai, il „ y a long-tems que je le ſai très-„ bien. *Sunt peſſimi nebulones & lu-„ criones tenaciſſimi, viliſſimi, men-„ daciſſimi.* Il n'y a rien, que je dé-„ teſte & que je haïſſe plus, que le „ Menſonge, que j'abhorre plus „ que les Démons de Loudun & „ de Louviers & cette eſpece de „ gens me déplait encore davantage, „ en ce qu'ils mentent à toute heure „ fort impunément, & ſans aucune „ néceſſité. Ce ſont gens, qui n'ont „ non plus de foi que d'eſprit, & qui „ ſont purement indignes de ce beau „ nom de Marchand. J'en excepte „ les bons, comme vous, qui ſont „ en petit nombre &c. Ce n'eſt pas le ſeul endroit où il en parle de cette ſorte.

Quand

Quand quelque choſe tenoit à cœur à Mr. *Patin*, il y revenoit ſouvent & même hors de propos. Ainſi en parlant, dans ſa Lettre XXXIII. du Livre de *David Blondel* des Sibylles, il dit „ qu'il y eſt fort parlé de „ la vanité des Oracles Sibyllins & „ de ce qu'en croyent les Moines en „ eux-mêmes, & en leur particulier „ (*il n'en eſt rien dit*) mais non pas „ ce qu'ils veulent qu'en croye; ains „ plûtôt que le monde ſoit toujours „ bête, afin qu'ils puiſſent s'enrichir & continuer de profiter de la „ ſotiſe & bêtiſe du peuple, qui eſt „ *animal, quod vult decipi*. Miſerable „ Humanité, que tu es ſujette à erreur! Calamiteux & foible animal, „ que tu t'es donné de peine à chercher, à ſonger & à inventer tant de „ bourdes & de fourberies, pour t'occuper l'eſprit & te l'entretenir de „ bagatelles! Mais c'eſt aſſez de ces „ plaintes, puis qu'il n'y a point de „ remede. En parlant, dans la même Lettre, d'un homme, qui avoit voulu être enterré en grande céremonie : „ Dieu garde de „ mal, *dit-il*, ceux qui ſont d'un „ ſentiment tout contraire. Pour „ moi, je ſuis content & déſire fort,

„ que l'on m'enterre à quatre heures
„ au matin, ou à neuf heures du ſoir
„ & que tout ce manege, qui ne ſem-
„ ble avoir été inventé, que pour le
„ gain des Prêtres & des Sonneurs,
„ ou pour le ſoulagement des vivans:
„ *fiat & pereat ſine ſonitu*; mais je
„ ſouhaite que cela n'arrive pas ſi-tôt.

Dans la XXXIX. Lettre, il dit de Mr. de la *Mothe le Vayer*, „ que c'é-
„ toit un homme d'environ 60. ans,
„ de médiocre taille, autant Stoïque
„ qu'homme du monde, homme qui
„ veut être loué & qui ne louë ja-
„ mais perſonne, duquel

„ —— *mala quædam fabula fertur,*
„ *Valle ſub alarum trux habitare ca-*
„ *per.*

„ Mais je vous parle en ceci, méta-
„ phoriquement. Le vice, qu'on lui
„ objecte, n'eſt point corporel, il eſt
„ de l'Eſprit, comme *fuit olim Did-*
„ *gorœ atque Protagorœ.* Ces gens-là furent accuſez d'Atheïſme. On ne voit pas néanmoins cela, dans les Ecrits de cet Auteur; mais on y voit bien des marques de Pyrrhoniſme, & ſi cette maladie va juſqu'à douter s'il y a un Dieu, elle eſt très-voiſine de l'Atheïſme. Il a répandu en une infinité d'endroits

ſon

ſon Pyrrhoniſme, & l'on peut conſulter là-deſſus ſon dernier Traité dans le XV. Vol. de ſes Ouvrages, in 12. où il parle de l'utilité des doutes Pyrrhoniens, dans les Sciences.

Mr. *Patin* ne parle guére mieux de deux de ſes meilleurs Amis, dans ſa Lettre CXXII. où il dit de Mr. *Moreau*, Médecin de Paris: „ il avoit fort „ peu de Théologie & haiſſoit toute „ controverſe de Religion; même „ je l'ai vû maintefois ſe moquer de „ ceux, qui s'en mettoient en peine. „ Je penſe qu'il étoit de l'avis de „ Mr. *Naudé*, qui ſe moquoit des „ uns & des autres, & qui diſoit qu'il „ falloit faire, comme les Italiens, „ bonne mine ſans bruit, & prendre, en ce cas-là, pour deviſe: *intus, ut libet; foris, ut moris eſt.* Il lui attribue encore, dans la Lettre CXI. d'avoir „ dit que pour ne pas être trompé, il „ ne falloit admettre ni prédiction, „ ni myſtere, ni viſion, ni miracle. Ce qui eſt vrai des choſes modernes, mais faux des anciennes. A juger de Mr. *Patin* par ſes Diſcours, on le pourroit ſoupçonner d'avoir été du ſentiment de ſon bon Ami; excepté, qu'il parloit plus librement que lui, & diſoit autant de bien des Réformez,

mez, qu'il disoit de mal des Ecclesiastiques Romains & de leurs menues dévotions ; quoi qu'il fît profession de Catholicisme. Voyez encore ce que l'on dira sur la Lettre CXIV. Les *Carabins du P. Ignace*, comme il appelle les Jesuites, & ceux qui leur ressemblent, ne jugeront pas plus favorablement de lui. Mais il vaut mieux qu'il y ait quelcun, qui abuse, en quelque maniere, de la liberté des lieux, où l'Inquisition ne regne pas, que si personne n'osoit rien dire ; car enfin si l'on ne pouvoit pas abuser de la liberté, elle seroit tout à fait éteinte, & la tyrannie lui succederoit.

Dans sa XLIV. Lettre, il dit qu'il avoit eu un Régent qui disoit que l'Histoire d'Alexandre par *Quinte-Curce* n'étoit qu'un Roman, écrit en beau Latin, mais plein de fautes de Géographie. C'est ce que Mr. *Le Clerc* a prouvé fort au long, à la fin de son 2. Tome de l'*Art de la Critique*, & qu'il a soutenu contre feu Mr. *Perizonius*. Mr. *Patin* avoit déja dit la même chose, dans la XLIV. Lettre des trois Tomes, qui ont paru, datée du 15. Septembre 1650. au lieu que celle-ci est du 17. Septembre 1649.

Elle

Elle eſt auſſi plus étendue que l'autre. Il avoit apparemment oublié, qu'il eût écrit à Mr. *Spon* de cette matiere.

Dans la CV. Mr. *Patin* raconte à Mr. *Spon* „qu'il y avoit un gros pro-„ cès entre le Curé de S. Paul, & les „ Jeſuites de la rue St. Antoine, „ pour une femme, laquelle avoit „ legué quatre mille livres aux Je-„ ſuites, pour être enterrée dans „ St. Paul. Voilà, *ajoute-t-il*, les „ Scribes & les Phariſiens acharnez „ les uns contre les autres, ſans ſe „ ſouvenir d'être Chrétiens & ſans „ aucun grain de charité. Vous ſa-„ vez que les Scribes, *in lege Mo-„ ſaica*, étoient nos Prêtres & no-„ tre Clergé ſéculier, & que les „ Phariſiens étoient une eſpece de „ Moines (*il auroit dû dire de Dé-vots, car les Phariſiens n'avoient rien de Monachal, que la fauſſe dévotion & l'hypocriſie*) „ que vous trouverez „ fort ſemblables aux Loyolites, ſi „ vous conſiderez attentivement, *qua-„ les fuerint iſti nebulones, apud Jo-„ ſephum variis in locis Ant. Jud.* „ C'étoient de glorieux coquins, *in „ nomine Domini*, qui s'en faiſoient „ accroire, qui hautoient la Cour, qui

„ qui flattoient les Princes, qui vou-
„ loient être réputez les plus ſavans
„ dans la Loi de Moïſe, qui cher-
„ choient des ſucceſſions, & friands
„ de Teſtaments faits en leur faveur,
„ qui ſéduiſoient les femmelettes,
„ *quas circumducebant in captivitate*,
„ afin d'en attrapper de l'argent &c:
„ Ne voilà pas une belle deſcription
„ de nos Maîtres-mouches & Paſſe-
„ fins *de grege Loyolitico*.

Un peu plus bas, après avoir dit que le bruit couroit que le Roi s'alloit brouiller, avec le Pape; „ en ce
„ cas-là, *ajoute-t-il*, on fera reſſu-
„ ſciter le Richeriſme en Sorbonne,
„ & on rognera les aîles au prétendu
„ pouvoir du Pape en France; ce
„ qui eſt fort raiſonnable, car il y
„ en a trop. Alors on verra ce que
„ feront les Jeſuites & les autres a-
„ mes moutonnieres des Moines,
„ qui ſont toutes des créatures Papa-
„ lines. Que ce ſeroit un beau dé-
„ blai, ſi l'on mettoit tous ces Moi-
„ neaux dans des batteaux, avec au-
„ tant de Moineſſes & qu'on les en-
„ voyât cultiver le Purgatoire des
„ îles de l'Amerique, ou à la Mo-
„ ſambique, où les habitans de ces
„ lieux n'ont point encore vû d'Oi-

ſeaux

„ ſeaux de tél plumage! Ce ſeroit-là
„ le vrai moyen de décharger la
„ France, de tant de bouches inuti-
„ les, & de tant d'hommes oiſeux,
„ *quorum numerus hic eſt innumerus.*
Il fait encore ailleurs le même ſou-
hait. C'eſt dans la CXXXI. Lettre.

Mais il auroit auſſi voulu qu'on chaſſât le Diable du monde. „ *Lu-*
„ *ther & Calvin, diſoit-il dans ſa XIV.*
„ *Lettre,* ont ôté le Purgatoire, s'ils
„ pouvoient auſſi bien nous ôter
„ l'Enfer, nous ſerions comme Rats
„ en paille. Le Diable ſeroit mort
„ cette fois là & nous n'aurions plus
„ qu'à nous gaudir, ſans plus avoir
„ aucune crainte de cette vilaine bê-
„ te métaphyſique, cornue & fort af-
„ freuſe; à ce que nous aſſurent les
„ Moines gens de bien & gens d'hon-
„ neur, à ce qu'ils diſent: mais qui
„ pratiquent fort bien, à leur profit,
„ ce beau vers de Lucrece:

„ *Qui faciunt animos humiles formidine Divûm.*

Mr. *Patin* vouloit, ſans doute, ſe moquer de ceux qui font peur du Diable aux autres, pour les engager en quelque dévotion, dont ces prétendus Directeurs de conſcience tirent ſeuls du profit.

Dans

Dans sa CXXXII. Lettre, il se plaint fort qu'à Paris on n'imprimoit rien de bon. „ Pour nos Libraires „ de Paris, *dit-il*, je n'en veux rien „ espérer. Ils n'impriment rien, que „ des Romans *utriusque sexûs*; j'en„ tends des Livres d'Amourettes, „ ou de méchans Livres de nou„ velles dévotions, des visions, ou „ des rêveries des Moines, des „ Miracles, des Révélations, des „ cordons de S. François, des cein„ tures de Ste. Marguerite, *aut alia similia morientis sæculi delinia, quibus delendis imparem esse puto nostrum Æsculapium.*

„ C'est pourquoi, continue-t-il, „ il faut prier Dieu qu'il nous donne „ patience, & il faut que nous la „ prenions, puis qu'il l'a lui-même „ bien grande. Vous savez ce que „ chante l'Eglise : *patiens minus & multùm misericors Dominus.* Vrai„ ment il y paroît bien, en ce misé„ rable tems, que nous sommes en„ tre les mains d'un Prêtre, ou au „ moins d'un Cardinal Italien, d'u„ ne femme Espagnole & d'un jeune „ Roi. *Væ tibi terra, cujus Rex puer „ est, & in qua Principes comedunt „ mane!* Ne diriez-vous point, si

vous

» vous ne me connoissiez déja d'ail-
» leurs, qu'en cas de nécessité je se-
» rois un étrange prêcheur. Oui
» certes, pour ne jurer qu'à la Hu-
» guenote, mais je ferois le sermon
» bien court; autrement je ferois
» comme les autres, je dirois bien
» des fadaises & des extravagan-
» ces, auxquelles je ne croirois non
» plus qu'eux, *ad populum phale-*
» *tras*.

Dans sa CXXXIX. Lettre il écrit pour nouvelle à Mr. *Spon*, » qu'on disoit que les Jesuites a-
» voient fait une grande conquête,
» dans l'Amerique Méridionale, au-
» dessus de Rio de la Plata, qu'ils
» s'étoient là rendu maîtres d'un
» païs tout entier, jusques ici in-
» connu & de nul abordé, & qu'ils
» y alloient ériger un grand Empire.
» Mais qui en sera le Roi, dit-il, *an*
» *Deus*? *an Papa*? ou leur Pere Gé-
» neral? Je voudrois que toute l'Es-
» pece & tous les Individus, & les
» Moines & les Moineaux & les
» Moinillons y fussent tous dans
» l'eau, jusqu'au cou! ah qu'ils se-
» roient bien-là! ha le beau déblai
» de chetive marchandise! que l'Eu-
» rope seroit heureuse ce jour-là!

Ce

Ce païs eſt celui qu'on appelle *des Miſſions*, dont on a publié de nouveau à Amſterdam une Relation, à la fin du Voyage du Sud, par Mr. *Freſier*.

Il dit encore dans la CXLII. „ que la *Milletiere* avoit fait un Li„ vre contre les Miniſtres, mais que „ les Jeſuites étoient venus & en a„ voient empêché l'édition, par le „ moyen de l'autorité du Roi, qu'ils „ y ont employée. Voyez, *dit-il-t-il*, la cabale de ces gens-là; car „ il eſt mal-aiſé de dire quel in„ terêt ils prennent à tout ce qui ſe „ paſſe dans l'Etat; & néanmoins ils „ ſe mêlent de tout, & même y „ réüſſiſſent *in nomine Domini*, tout „ le monde eſt embabouiné de leurs „ ſornetes. On peut voir encore comment il traite les *Carabins du P. Ignace* à ſa Lettre CXLIX. où il parle de la Banqueroute de *Cramoiſy*, leur Libraire; à la CLV, où il dit quelque choſe de la querelle, qu'ils avoient alors avec la Sorbonne; & à la CLXIII. &c. Il ne manque point d'occaſion de les draper. Il loüe au contraire ordinairement les *Janſeniſtes*, non qu'il fût entêté de leurs ſentimens, mais parce qu'il

qu'ils étoient opprimez, par des gens qu'il n'aimoit pas.

Dans les Lettres CLV. & CLVI. il parle très-mal de la Vie de *Gaſſendi*, compoſée par *Samuel Sorbiere*, auſſi bien que de ſa perſonne. „ Sorbiere, *dit-il*, n'eſt qu'un ſot & un „ veau avec ſon fatras de Latin; il „ parle de la ſaignée, ſans ſavoir ce „ qu'il dit, comme un aveugle des „ couleurs; il eſt fat & ignorant, & „ s'il en valoit la peine je l'étrillerois bien. Tout ſon Latin n'eſt „ qu'un malheureux Panegyrique de „ quelques ſiens Amis, qu'il a prétendu louër, ſous ombre de louër „ feu Mr. *Gaſſendi*. Mais il y a bien „ des fauſſetez, dont je le pourrois „ convaincre; ſi bien qu'il n'eſt qu'un „ flatteur & un menteur & un impertinent avorton, avec ſa prétendue bonne mine. Il y a là quelque choſe de vrai, comme ceux qui liront cette vie s'en appercevront d'abord.

Il faut finir; en voilà aſſez, pour reconnoître le caractere de Mr. *Patin*.

TA-

TABLE des ARTICLES,

MARS & AVRIL 1718.

L. Ell. du Pin, *Traité sur l'Amour de Dieu.* 147

Ces. Pegorier, *Système de la Religion Protestante.* 186

Letters between Dr. Wood a Roman Catholick, and Witer. Buistrode a Member of the Church of England. 189

Extrait du Tome II. de l'Histoire des Papes du P. Pagi. 208

Thomas Staymor, Instructions for the good Education of Children. 239

L'Abbé Lezeau, *Abregé de l'Histoire R. par* Eutrope. 259

Gui Patin, *ses Nouvelles Lettres.* 264

FIN.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de

MAY & JUIN

M. DCC. XVIII.

A AMSTERDAM,

Chez DAVID MORTIER, Libraire.

M. DCC. XVIII.

Avec Privilege des Etats de Holl. et Westfrise.

AVERTISSEMENT.

David Mortier, Libraire, donne avis au Public que ce sont ici les derniers mois de la *République des Lettres*, qu'il fera imprimer, & qu'on peut regarder à présent cet Ouvrage comme complet, & consistant en XL. Volumes en tout, dont celui-ci est le dernier. Pour les relier mieux en ordre, il a fait imprimer de nouveaux Titres généraux pour chaque Volume, au lieu qu'il n'y en avoit point auparavant. Il avertit qu'il a très-peu d'Exemplaires complets du Tout, afin que ceux qui souhaitent d'en avoir, puissent s'en pourvoir chez lui. Pendant six mois, il fournira aussi des Volumes séparez à ceux qui en auront besoin. La mort de Mr. *Bernard*, Professeur à Leide, qui a le plus travaillé à cet Ouvrage, a determiné le Libraire à en user ainsi, ce qu'il a cru devoir marquer dans cet Avertissement.

CATALOGUE DES LIVRES NOUVEAUX

Qui se trouvent à Amsterdam

Chez DAVID MORTIER.

Recueil General des Pieces touchant l'Affaire des Princes legitimez mises en ordre, 4 vol. 12. Paris 1717.

Anecdotes du Cardinal de Richelieu, & du Regne de Louis XIII. 2 voll. 12. Paris 1717.

Abregé de l'Histoire Romaine par Eutrope. 12. Paris 1717.

Idée de la vie & de l'Esprit de Messire Nicolas,

colas Choart de Buzanval, 12. Paris 1717.
Memus au Cercle des Dieux, 12. Paris 1717.
Traité de la Probité, 12. Paris 12. 1717.
Verité de la Religion Chrétienne démontrée par ordre Geometrique, par Mr. Jean Denyse, 12. Paris 1717.
Traité Philosophique & Theologique sur l'Amour de Dieu, par Maître Louis-Ellies du Pin, 8. Paris 1717.
Relation du voyage de la Mer du Sud aux côtes du Chily & du Perou, fait pendant les années 1712, 1713, & 1714. dedié à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume, par M. Frezier, Ingenieur ordinaire du Roi, ouvrage enrichi de quantité de Planches en Taille-douce 4. Paris.
Relation d'un Voyage du Levant fait par ordre du Roi contenant l'Histoire Ancienne & Moderne de plusieurs Isles de l'Archipel, de Constantinople, des Côtes de la Mer Noire, de l'Armenie, de la Georgie, des frontieres de Perse & de l'Asie Mineure, avec les plans des villes & des lieux considerables; Le Genie, les Mœurs, le Commerce & la Religion des differens peuples qui les habitent; & l'Explication des Medailles & des Monumens Antiques. Enrichie de Descriptions & de figures d'un grand nombre de Plantes rares, de divers Animaux; & de plusieurs observations touchant l'Histoire naturelle. Par M. Pitton de Tournefort, Conseiller du Roi, Academicien Pensionnaire, de l'Académie Royale des Sciences, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, Professeur en Botanique au Jardin du Roi, Lecteur & Professeur en Medecine au College Royal, 8. 3 vol. Paris.
L'Odyssée d'Homere traduite en François avec des Remarques par Madame Dacier, Nouvelle Edition revûe & corrigée, où l'on a mis

mis les Remarques, sous le Texte 12. 3 vol.
—— idem 12. 3 vol. Paris.
Traité Historique sur les Amazones, où l'on trouve tout ce que les Auteurs, tant Anciens que Modernes, ont écrit pour ou contre ces Heroines; & où l'on apporte quantité de Medailles & d'autres Monumens anciens, pour prouver qu'elles ont existé. Par Pierre Petit. 12. 2 vol.
Le Momus François ou les Avantures divertissantes du Duc de Roquelaure 12.
Voyage litteraire de deux Religeux Benedictins de la Congregation de saint Maur où l'on trouvera 1. quantité de Pieces, d'Inscriptions & d'Epitaphes, servant à eclaircir l'histoire, & genealogies des anciennes familles. 2. Plusieurs usages des Eglises cathedrales & des monasteres, touchant la discipline & l'histoire des Eglises des Gaules. 3. les fondations des Monasteres, & une infinité de recherches curieuses & interessantes qu'ils ont faites dans près de 100 Evêchez & 100 Abbayes qu'ils ont parcouru Fig. 2 vol. 4. Paris 1718.
Histoire de l'Academie Royale des Sciences, 1713. avec les Memoires de Mathematiques & de Physique 12.
Le parfait Negociant ou Instruction Generale, pour ce qui regarde le Commerce des Marchandises de France, & des païs étrangers par le Sr. Jaques Savary 4. 2 vol.
Science du Monde, par Mr. de Callieres 12.
Le Cabinet des Fées contenant tous leurs ouvrages en huit volumes 12.
Sermons sur divers Textes de l'Ecriture sainte par Jaques Saurin, Pasteur à la Haye 8 Tome 3.
Le Nez, Ouvrage Curieux, Galant & Badin, composé pour le divertissement d'une certaine Dame de qualité par J. P. N. du C. dit V. 12.

NOUVELLES

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

MAI & JUIN

M. DCC. XVIII.

ARTICLE I.

Eloge de Feu Mr. BERNARD *Pasteur & Professeur en Philosophie & aux Mathematiques, dans l'Eglise & l'Université de Leide, & Auteur d'une grande partie des* Nouvelles de la République des Lettres.

IL est juste que l'on commence ces deux Mois des *Nouvelles de la République des Lettres*, par l'Eloge de celui, qui a fait une grande partie de cet

Ouvrage, & qui l'auroit peut-être continué, pendant plusieurs années, s'il avoit vécu. Il a lui-même fait l'Eloge de plusieurs gens de Lettres, quand l'occasion s'en est présentée: & il est raisonnable que l'on en use de même envers lui, sur tout en cet endroit. On n'en fera pas néanmoins un Panegyrique, comme l'on fait, dans les Academies de ce Païs, en l'honneur des Professeurs décedez; ou à Paris, pour les Membres des Academies des Sciences & des Belles Lettres. L'art de *loüanger* est un art assez peu estimé, & c'est ce qui fera que l'on dira seulement en peu de mots ce que l'on sait de sa vie, & que l'on marquera ses Ecrits, sans parler beaucoup de ce qu'il y a d'estimable.

JAQUES BERNARD nâquit le 1. de Septembre M DC LVIII. à Nions, en Dauphiné, de SALOMON BERNARD, Ministre du S. E. & de MAGDELAINE GALATIN, qu'il avoit épousée à Geneve, & qui étoit d'une des meilleures familles de cette ville-là. Cela fut cause que Mr. *Bernard* ayant fait ses Basses Classes à Die, Academie des Réformez en Dauphiné, fut envoyé avec un Frere Aîné qu'il avoit, & qui mourut quelque

que tems après, pour faire ſa Rhétorique, dans la Patrie de ſa Mere. Après cela, il fit ſa Philoſophie, ſous Mr. *Chouët*, alors Profeſſeur, & depuis Syndic de la République de Geneve. Quand il eut achevé ſon Cours de Philoſophie, il ſoûtint des Theſes *de la Matiere*, avec Mr. *Le Clerc*, qui étoit ſon Parent & ſon Ami, & qui, comme l'on ſait, eſt établi à Amſterdam, depuis environ trente quatre ans, où il enſeigne la Philoſophie & l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, parmi les Rémontrants. Ils firent auſſi enſemble leur Théologie, ſous Mrs. *Meſtrezat*, *Turrettin* & *Tronchin*, Profeſſeurs en Théologie, ſous leſquels Mr. *Bernard* fit les fonctions ordinaires de ceux qui étudient en cette Science; c'eſt-à-dire, qu'il ſoûtint des Theſes & diſputa en particulier, comme on faiſoit alors, & rendit diverſes Propoſitions. Il s'applica auſſi aux principes de la Langue Hebraïque, qu'il apprit de Mr. *Michel Turrettin*, Miniſtre & Profeſſeur en Hebreu. Il parut, dans toutes ces études de Mr. *Bernard* & dans ſes Exercices publics, qu'il concevoit facilement ce que ſes Profeſſeurs lui enſeignoient, & qu'il étoit capable

de l'exprimer avec netteté. Cette netteté éclattoit dans ſes Propoſitions, où il ſe piquoit bien plus de la ſolidité des penſées, du bon ordre & de la clarté de l'expreſſion, que d'une grande Erudition recherchée, & d'une Eloquence pompeuſe. Cela a encore paru, avec plus d'éclat, dans ſes Sermons, depuis qu'il a été en Hollande, & dans les Ecrits que nous avons de lui. Il ſe plaignoit quelquefois de ſa Mémoire, mais on n'a jamais trouvé qu'elle lui manquât, par rapport à ce qu'il étoit néceſſaire de dire. Il ne ſe piquoit pas alors de beaucoup de lecture, mais il liſoit de bons livres, & en ſavoit bien profiter.

Quand il eut achevé ſa Théologie à Geneve, il retourna en France & fut reçu Miniſtre en MDCLXXIX, à l'âge de vint & un an. Sa premiere Egliſe fut Venterol, bourg de Dauphiné, & la ſeconde Vinſobres dans la même Province, où il s'aquita des devoirs d'un bon Paſteur, à la ſatisfaction de ſon Troupeau. Depuis ce tems-là, le feu Roi Louïs XIV. travailloit à ruiner entierement les Egliſes Reformées de France, en leur ôtant leurs Temples, par des chicaneries

nerles recherchées, comme s'ils les avoient uſurpez, contre l'Edit de Nantes. Celles qui ne pouvoient pas produire des documens tout à fait inconteſtables de la fondation de leurs Temples, ſelon l'Edit & par la permiſſion du Roi, étoient condamnées à les perdre. Les Réformez voyoient bien depuis long-tems que la Cour avoit réſolu leur ruine, mais ils ne pouvoient voir qu'on leur ôtât leurs Temples, ſous les moindres prétextes, ſans beaucoup de douleur. Quelques-uns des plus zelez s'imaginerent qu'il falloit, malgré les défenſes de la Cour, aller prêcher ſur les ruines des Temples démolis, & ce fut le ſentiment de la plûpart des Egliſes de Dauphiné: dans la penſée que peut-être la Cour ſe laiſſeroit fléchir, par cette conſtance. Elle ne fit au contraire que s'en aigrir davantage, & elle envoya quelques troupes ſur les lieux, pour diſſiper des aſſemblées, qu'on traitoit de ſéditieuſes. Quelques-uns de ceux, qui s'aſſembloient, crurent devoir aller armez aux lieux des Aſſemblées, pour n'être pas aſſommez, par la populace, ou par les ſoldats. Les troupes du Roi tirerent ſur ces gens-

là, qui leur répondirent, en quelques lieux, avec beaucoup de réſolution; dans la penſée qu'il eſt autant permis, pour le moins, de ſe défendre que d'attaquer, en matiere d'exercice de Religion; quand on ne demande autre choſe que cela, & qu'on n'inquiete perſonne. Il y eut bientôt après des priſes de corps ordonnées, contre ceux qui s'étoient trouvez dans ces Aſſemblées; & comme Mr. *Bernard* avoit été du nombre de ceux, qui avoient prêché, en des lieux interdits, il fallut qu'il penſât à ſe retirer de France en MDCLXXXIII. ſans quoi il auroit été mis en une priſon, dont il ne ſeroit pas facilement ſorti. Il s'en alla donc à Geneve, & enſuite pour plus grande ſureté, à Lauſanne, dans le Païs de Vaux, dépendant du Canton de Berne.

Il y demeura juſqu'après la révocation de l'Edit de Nantes, en MDCLXXXV. En ce tems-là, les Miniſtres exilez ayant été reçus, avec beaucoup de charité, en Hollande, Mr. *Bernard* y vint. Il alla à Amſterdam, voir Mr. *Le Clerc*, ſon ancien ami, qui bientôt après le recommanda à un Conſeiller de la Cour de Hollande, encore plein de

vie,

vie ; qui fit en ſorte que Mr. *Bernard* fut mis au nombre des Miniſtres Penſionaires de la Ville de Tergow.

Il ſe maria enſuite, & s'alla établir à la Haie, où il demeura pluſieurs années, en enſeignant à la Jeuneſſe les Belles Lettres, la Philoſophie & les premiers principes des Mathematiques ; ce qui l'y fit connoître, & lui aquit quelques Amis. Il alloit à *Tergow* pour y prêcher à ſon tour & prêchoit auſſi quelquefois à la Haie.

Quelques autres occupations emporterent encore une partie de ſon tems, & contribuerent à lui gagner l'eſtime du Public. En MDCXCI. Mr. *Le Clerc*, qui avoit fait juſqu'alors la *Bibliotheque Univerſelle*, quitta cet Ouvrage, pour s'appliquer à la compoſition du volume, qu'il publia trois ans après ſur la *Geneſe*. Comme le Libraire lui demanda quelcun, pour continuer la *Bibliotheque*, il lui recommanda Mr. *Bernard*, qui fit la plus grande partie du Tome XX. & qui continua ſeul juſqu'au XXV. Volume, qui parut à la fin de l'année MDCXCIII. La mort du Libraire ayant fait diſcontinuer cet Ouvrage, perſonne n'entreprit de rien

faire, qui y suppléât, ou qui pût servir de continuation. Il arriva quelques années après que le Libraire, qui avoit imprimé *la République des Lettres* faite par Mr. *Bayle* jusqu'en Février MDCLXXXVII, & continuée par d'autres jusqu'en Avril MDCLXXXIX. & qui l'avoit interrompue, pendant dix ans, voulut la recommencer. Il s'informa si Mr. *Bernard* pourroit entreprendre cet Ouvrage. On ne manqua pas de lui dire qu'il s'en aquiteroit, pour le moins, aussi bien, que ceux qui y avoient travaillé, après que Mr. *Bayle* l'eut quitté. Le Libraire le crut, & s'en trouva bien. Mr. *Bernard* commença en Janvier MDCXCIX, & continua jusqu'au mois de Décembre MDCCX, qu'il discontinua, parce que les Exemplaires de la *République* changerent de maître, & que celui qui les avoit achetez ne s'accomoda pas avec lui. Depuis en MDCCXVI. il reprit de nouveau ce travail, qu'il a continué jusqu'aux mois de Mars & Avril MDCCXVIII. quoi qu'il fut dès-lors très-occupé, comme on le verra.

Il nous dit lui-même au commence-

cement de Janvier & Fevrier, „qu'à
„ peine avoit-il pris quelques mois
„ de repos (*en* 1711.) qu'il trouva
„ à dire cet Ouvrage. Je n'avois
„ plus, dit-il, ni commerce Litte-
„ raire, ni cette abondance de livres
„ que j'avois eue auparavant, & qui
„ fait plaisir à un homme de Lettres.
„ Il est vrai que je me trouvois assez
„ occupé d'ailleurs. Mais j'habite
„ dans une ville, où je suis très-peu
„ dissipé; je n'ai ni societé, ni grand
„ commerce avec les Vivans; je
„ sors peu, & lorsque mes occupa-
„ tions ordinaires cessent, je n'ai
„ d'autre parti que celui de m'en-
„ nuyer. C'est, dit-il, ce qui l'avoit
engagé à accepter la proposition du
Sr. *David Mortier*, Libraire à Amster-
dam, de reprendre *les Nouvelles de*
la République des Lettres.

„ Je regarde, continue-t-il, cette
„ occupation comme une espece de
„ délassement pour moi, & voici
„ comment. Un homme de Lettres
„ ne peut presque se dispenser
„ de lire une partie des Livres nou-
„ veaux, qui s'impriment, & de par-
„ courir les autres. Mais on ne lit pas
„ si simplement, pour lire; on lit pour
„ apprendre, on fait réflexion sur ce

„ qu'on lit. Il ne faut plus que mettre ſur le papier ce qu'on a appris, „ & les réflexions que l'on a faites; „ c'eſt même le veritable moyen de „ profiter de ſes lectures. Voilà ce „ que j'ai réſolu de faire & que j'ai „ deſſein de communiquer au Public. Je lui rendrai compte de ce „ que j'aurai appris, dans mes lectures & des réflexions que j'y aurai faites. Je dis expreſſément des Réflexions, car j'ai réſolu d'en faire un „ peu plus, que je n'ai fait ci-devant; à moins qu'on ne m'avertiſſe qu'on ne les approuve pas. Mr. *Bernard* a tenu ſa parole, & l'on ne s'en eſt pas plaint. Ce n'eſt pas qu'il n'en eût fait auparavant, en quelques occaſions, & même de fort étendues; temoin celles qu'il fit ſur le ſentiment de Mr. *Bayle*, que le conſentement des Peuples à croire qu'il y a un Dieu, ne prouve rien. Il en parla au mois de Fevrier MDCCV. ſon Adverſaire répondit dans le Tome II. de ſes *Réponſes aux Queſtions d'un Provincial*. Mr. *Bernard* replica dans la ſuite, en relevant d'autres endroits, & Mr. *Bayle*, qui aimoit à diſputer, entreprit de le refuter fort au long, dans les To-

mes.

mes IV. & V. du même Ouvrage. On peut voir par-là qu'on trouve, dans la *République des Lettres*, quelque choſe de meilleur que de ſimples Extraits de Livres Vulgaires. On voit-là d'un côté, un homme qui défend des ſentimens reçus, auſſi bien qu'il lui ſoit poſſible, & de l'autre un homme qui ne ſuppoſe que ce qu'il veut, & qui attaque impunément tout ce qu'il lui plaît, en employant toutes les ſubtilitez du Scepticiſme. Le Public peut facilement juger de quel côté il y avoit plus de ſincerité, & lequel des deux avoit le meilleur deſſein.

J'ai voulu mettre de ſuite ce qui regarde les *Journaux*, auxquels Mr. *Bernard* a travaillé. Pendant qu'il étoit à la Haïe, il eut ſoin de la diſpoſition des pieces contenues dans les IV. Volumes in folio des *Traitez de Paix*, qui parurent après la paix de Ryſwik. Il en traduiſit quelques-uns & il compoſa la Préface, qui eſt à la tête du Recueil.

Il y eut une place vacante dans l'Egliſe Wallonne de Leide, où il fut appellé en Octobre en MDCCV. Dans le même tems, feu Mr. de *Holder*, Profeſſeur en Philoſophie &

aux Mathematiques, à Leide, ayant réſigné ſa Charge, comme on chercha quelcun, qui enſeignât la Philoſophie en ſa place, un Avocat Fiſcal, dans la Cour de Hollande, qui eſt encore en vie, le recommanda à Mr. de *Volder*, qui lui rendit un bon témoignage devant Mrs. les Curateurs de l'Univerſité & les Bourguemeſtres de la Ville de Leide. Il fut nommé *Lecteur en Philoſophie*, & fit en même tems les fonctions de Miniſtre & de Profeſſeur. Mais il n'eut le titre de Profeſſeur, que le 12. de Fevrier MDCCXII.

A l'égard de cette derniere charge, il expliquoit la Logique de *Port-Royal*, & la Phyſique de *Rohault*. Il faiſoit auſſi des leçons ſur les ſix premiers livres d'*Euclide*, & ſur *l'Algebre*. Il y a peu de gens, qui s'appliquent à ces dernieres Sciences, & Mr. *Bernard* n'en avoit jamais fait le principal de ces études. La Philoſophie, la Théologie & la Prédication, en particulier, l'avoient occupé, avant toutes choſes; & ce qu'elles renferment eſt aſſez vaſte, pour emporter toute la vie d'un homme, qui veut s'acquitter, comme il doit, de ſon devoir. Il n'avoit eu, quand il

vint

vint en Hollande, guére d'autre idée de Philoſophie, que celle que l'on peut puiſer de *Deſcartes* & de ſes Diſciples; mais depuis il avoit auſſi profité, en quelque maniére, des lumieres des Philoſophes Anglois; & il abandonnoit le Carteſianiſme, en bien des choſes.

Il s'aquitoit avec beaucoup de ſoin, de ſes leçons, tant publiques, que particulieres; il s'animoit aſſez en parlant, & par-là tenoit ſes Auditeurs en haleine, & les rendoit attentifs. Mais comme il lui falloit parler pluſieurs fois le jour, il étoit de tems en tems incommodé de la poitrine. Il regardoit cela comme une eſpece de rhume, & un peu de repos le guériſſoit ordinairement. Il en avoit été attaqué l'hiver paſſé, mais il en étoit revenu, comme il croyoit, & ne laiſſoit pas de s'aquiter de ſes emplois. Cependant ç'a été, ſelon les apparences, la cauſe de ſa mort.

Mr. *Bernard*, quoi qu'habitué à prêcher, dès l'âge de vint & un an, comme on l'a vu, ne laiſſoit pas d'écrire ſes Sermons, & de les apprendre par cœur. Cela augmentoit ſes occupations, mais ſon Trou-

peau en profitoit ; parce que les Sermons écrits ſont toûjours plus exacts, & pour les choſes & pour l'expreſſion, que ceux qu'on ne fait, que par méditation ; quelque talent qu'on ait à ranger les choſes dans ſon eſprit & à s'exprimer ſur le champ. Il n'en a point fait imprimer, mais on peut juger de ce que c'étoit, que ces Sermons, par deux Ouvrages de Morale qu'il a publiez, & qui ſont proprement des Traitez compoſez de Sermons, qu'il avoit prononcez ſur ces matieres.

Le premier eſt un Traité *ſur la Repentance Tardive*, qui parut en MDCCXII. en un volume *in* 8. chez les Freres *Wetſtein* à Amſterdam. Il y montre très-bien le danger qu'il y a à differer de ſe repentir à la fin de ſa vie, & la difficulté de ſavoir ſi cette Repentance pourra être recevable devant Dieu. Il ſatisfait auſſi aux objections, que l'on fait ſouvent contre cette doctrine ; quelque important qu'il ſoit de l'inculquer aux Chrétiens, qui ne ſe portent que trop à differer de ſe corriger de leurs Vices, ſans le faire jamais ; ſous l'eſperance qu'ils auront toûjours aſſez de tems, pour cela.

Le

Le ſecond Traité eſt en deux volumes in 8. & parut chez les mêmes, en MDCCXIV. Il eſt intitulé *de l'Excellence de la Religion Chrétienne.* Le principal deſſein de l'Ouvrage eſt de montrer que la Religion Chrétienne eſt utile à l'Homme, non ſeulement pour la vie à venir, mais encore pour la préſente, & que mieux elle ſeroit obſervée, plus les Hommes ſeroient heureux ici bas: comme au contraire l'inobſervation des Lois de l'Evangile eſt la cauſe d'une infinité de maux. Il s'applique à faire voir que la Religion, loin d'être tyrannique, & propre ſeulement à tourmenter les hommes & à leur inſpirer de la peur, eſt au contraire *douce* & *aimable*: On trouvera que Mr. *Bernard* a fort bien prouvé à ſes Lecteurs ce qu'il ſe propoſoit de perſuader à ſes Auditeurs.

Le ſtyle de ces deux Ouvrages eſt plus vif, plus animé, & plus étendu, que n'eſt celui du même Auteur, dans ſes *Journaux*; ſoit à cauſe de l'importance de la matiere, ſoit parce qu'ils ſont compoſez de Sermons, mis en ordre, ſelon la liaiſon des choſes. Mais quoi qu'il y ait beaucoup de feu en divers endroits, ils

ſont

sont pourtant d'un homme né plûtôt pour raisonner, que pour déclamer, & ses Ouvrages n'en sont que meilleurs.

L'Auteur n'étoit pas de ces Prédicateurs, qui ne prêchent que la spéculation de la Religion Chrétienne, ou plûtôt de leurs Systêmes de Théologie, & qui passent légerement sur la Morale. Il va au contraire presque toûjours à la pratique & aux bonnes mœurs. Il ne suivoit pas non plus la méthode de ceux, qui employent la plûpart de leurs Sermons à expliquer les Prophéties & les Types, & qui donnent l'essor à leur imagination, en s'abandonnant à des allegories & à des explications arbitraires. Tout est literal, chez lui, & bâti sur des passages clairs.

Ceux qui étoient en d'autres idées, que lui, en ont quelquefois médit, & comme il étoit plus moderé qu'eux & raisonnoit tout autrement, qu'ils ne font, ils tâchoient de faire croire à ceux, qui avoient de la confiance en eux, qu'il abandonnoit les principes reçus communément. On fait d'original, que feu Mr. *de Volder*, qui l'alloit souvent entendre, lui rendit de bons services, en défendant quel-

quelques Sermons, qu'il avoit ouïs & qui avoient été injustement censurez. Il y a apparence que Mr. *Bossuet* a mis, à cause de cela, dans le second des Ouvrages, dont on vient de parler, quelques invectives, un peu trop fortes, selon le sentiment de gens sages, non contre les calomniateurs, qu'il craignoit; mais contre ceux, que l'on disoit faussement qu'il favorisoit, & de qui il n'avoit point peur. Ceux qui les liront verront bien, que ces traits n'entroient point dans son plan de rendre la Religion *aimable*; puis qu'elle ne le peut être sans une extrême modération & une très-grande charité. Les condamnations & les anathèmes des Théologiens, pour des erreurs spéculatives, & qui n'empêchent point qu'on ne s'aquitte de tous les devoirs du Christianisme, autant qu'on les connoît; ces foudres, dis-je, Théologiques feroient regarder la Religion Chrétienne, comme une doctrine peu *douce* & peu *aimable*, s'ils étoient conformes à la nature de cette Religion. Mais les habiles gens savent que l'on donne toujours quelque chose aux tems, aux lieux & aux auditeurs, auxquels on parle,

pour

pour les rendre plus dociles aux vérités essentielles, & plus susceptibles de ce qui est veritablement bon. Il n'y a que peu, ou point de Prédicateurs éclairez, qui n'aient quelquefois égard à cela. On ne prêche pas devant des gens, qui ne soient prévenus que de l'amour tranquille de la Verité, & de la seule aversion pour les Vices; mais devant des gens, pleins des préjugez & des passions des tems & des lieux, où ils vivent. Il seroit à souhaiter qu'on les en pût guérir, mais quand on ne peut l'entreprendre, sans s'attirer leur aversion & leur haine; il vaut peut-être mieux les porter au bien, en s'acommodant à leur foiblesse, que de devenir inutile à leur conversion. Il ne faut néanmoins pas être double, ni parler contre ce qu'on croit être vrai. C'est-là où il faut que les Prédicateurs soient *simples, comme les colombes*; & *prudens, comme les serpents*; mais combien peu de gens y a-t-il, qui sâchent joindre ces deux Vertus?

Il y a la fin de cet Ouvrage, quatre petits traitez, dont la matiere est le vrai & le faux amour de Dieu, la disposition où nous devons être à l'égard de nos enne-

ennemis, le Martyre & le Menſonge.

Mr. *Bernard* avoit été employé, il y a quelques années, à faire un Supplément au Dictionaire de *Morery*, des Editions de Hollande; il avoit fait un grand amas de materiaux, pour cela, qui étoient demeurez dans ſon Cabinet, jusqu'à l'an MDCCXIV qu'une quatriéme Edition, qui ſe faiſoit de ce Dictionaire, engagea les Libraires à le prier de leur donner ce qu'il avoit de prêt, & de le joindre au Supplément imprimé à Paris. Il le fit & cela a fait deux Volumes *in folio*, qui ont paru en MDCCXVI. Mr. *Bernard* trop occupé d'ailleurs, ſe contenta de donner ce qu'il avoit de prêt; en y joignant néanmoins quelques articles nouveaux. Il en a parlé lui-même à l'Article VII. des mois de Mars & d'Avril *des Nouvelles de la Republique des Lettres*, pour l'an MDCCXVI. S'il avoit eu le tems, il auroit pu faire un Supplément beaucoup meilleur; mais il aima mieux donner au Public ce qu'il avoit, que de le perdre.

On a pu voir, par les travaux dont on a parlé, & par les occupations perpetuelles de Mr. *Bernard*, qu'il de-

devoit être extrêmement laborieux pour pouvoir soûtenir de si pesans fardeaux, pendant si long-tems. Quoiqu'il fût d'un bon temperament, il y a enfin succombé. Il fut attaqué au Mois de Mars de cette année MDCCXVIII. d'une inflammation de poitrine, qui ne l'empêcha pas d'abord de travailler aux mois de Mars & d'Avril de *la Republique des Lettres*, qu'il fit jusqu'à une feuille près; après quoi son mal empira. Il fallut qu'il se mît au lit, accablé d'une grosse fievre, d'une grande toux, d'une oppression de poitrine continuelle, & d'une insomnie qui ne cessa point. Il eut mauvaise opinion de sa maladie & crut, depuis qu'il fut au lit, de n'en point relever. On ne laissa pas d'avoir quelque esperance, pendant les douze premiers jours; mais le mal surmonta les remedes, & l'emporta trois jours après, le 27. d'Avril.

C'est là tout ce que j'ai pu savoir de feu Mr. *Bernard*, & par où l'on peut comprendre quelle a été la perte de l'Academie, & de l'Eglise Wallonne de Leide. Il a laissé sa veuve avec trois enfans, un fils & deux filles

dont l'Aînée eſt mariée depuis quelques années.

ARTICLE II.

JOANNIS CHRYSOSTOMI, *Archiepiſcopi Conſtantinopolitani, Opera omnia, quæ exſtant, vel quæ ejus nomine circumferuntur; ad Mſſ. Codices Gallicanos, Vaticanos, Anglicanos, Germanicosque, nec non ad Savilianam & Frontonianam editiones caſtigata, innumeris aucta, nova interpretatione, ubi opus erat, Præfationibus, Monitis, Notis, variis lectionibus illuſtrata, nova S. Doctoris Vita, appendicibus, Onomaſtico & copioſis indicibus locupletata. Opera & ſtudio* D. BERNARDI DE MONTFAUCON *Monachi, Ordinis S. Benedicti, è Congregatione S. Mauri, opem ferentibus aliis ex eodem Sodalitio Monachis. Undecim Voluminibus in folio.* A Paris, chez la Compagnie des Libraires. MDCCXVII. p. 40. in 8.

LE P. de *Montfaucon* Bénédictin, fameux par les grands ſervices qu'il a déja rendus à la République des Lettres, & en particulier à ceux, qui

qui aiment les Antiquitez Eccleſiaſtiques, eſt encore occupé à faire une choſe en leur faveur que l'on ſouhaitoit depuis long-tems; mais que perſonne ne pouvoit executer, que lui & ſes Confreres. C'eſt une nouvelle Edition des Oeuvres de S. *Chryſoſtome*, qu'on peut regarder ſeules comme une Bibliotheque. On en a déja vû à Paris les deux premiers volumes; mais peu de gens les ont vus hors de France, non plus que le Projet, qui en a été publié l'année paſſée. Comme il s'agit d'une choſe utile à toute la Chretienté, nous avons jugé à propos d'inſerer ici le contenu de ce Projet.

Ce n'eſt pas une petite affaire que de ramaſſer tout ce qu'on trouve de S. *Jean Chryſoſtome*, dans les MSS. qui ſont en diverſes Bibliotheques de l'Europe; parce qu'outre les autres difficultez, qui s'y trouvent, ſes Ecrits ſont très-ſouvent mêlez avec ceux d'autres Auteurs, & qu'après en avoir cherché quelques uns par tout en vain, on les trouve quelquefois en un coin, quand on y penſe le moins. Il faut néceſſairement qu'un nombre conſiderable de gens ſe mêlent de cette recherche, & que l'on

y employe beaucoup de tems.

Les PP. Benedictins, de la Congregation de S. Maur, ſont perſuadez que l'Auteur dont il s'agit vaut la peine & parce que c'a été un grand Docteur de l'Egliſe & parce que c'a été le plus éloquent de tous les Chrétiens, tant de ceux qui l'avoient précedé, que de ceux qui l'ont ſuivi. Dès ſa jeuneſſe; il s'étoit attaché non ſeulement à l'étude des SS. Lettres, mais encore aux Lettres Humaines, avec tant de ſuccès, que le fameux Rhéteur *Libanius* dit, ſur la fin de ſa vie, qu'il auroit deſtiné *Jean*, pour ſon ſucceſſeur, dans l'Ecole de Rhétorique qu'il avoit à Antioche, ſi les Chrétiens ne le lui euſſent pas enlevé.

Il ſuivit le Barreau, pendant quelque tems, mais enſuite il l'abandonne, s'applica tout entier à l'étude de la Religion Chrétienne & choiſit un genre de vivre plus auſtere, comme on le fera voir dans ſa vie, que l'on mettra au dernier volume. Etant encore jeune, il donna des preuves de ſon eſprit dans ſes exhortations à *Theodore*, qui avoit quitté la vie Monaſtique, en ſes livres à *Demetrius*, *Stelochius*, *Stagire* & pluſieurs autres, qui

qui ſont pleins d'éloquence. Mais il s'eſt ſurpaſſé lui-même, dans ſon livre *du Sacerdoce*. Par là il aquit la facilité de ſe bien exprimer, qui parut enſuite, avec beaucoup d'éclat, pendant douze ans qu'il ne ceſſa de prêcher à Antioche, après qu'il eût été fait Prêtre; & pendant cinq ou ſix ans, qu'il fut Evêque de Conſtantinople. Soit qu'il fût préparé, ou qu'il ne le fût pas, il étoit également admiré. Sa maniere de s'exprimer a plus de beauté naturelle, que de celle que l'art lui pouvoit donner, & s'il en employe en quelques endroits, il le cache en ſorte que ſon diſcours paroît formé ſur le champ. A l'égard de la clarté, il ne céde en cela à perſonne, s'il ne ſurpaſſe même tous les autres Orateurs Chrétiens. Son invention eſt très-heureuſe, il tourne ſon ſujet comme il lui plait & il tend à ſes fins, par des chemins dont on ne voit pas d'abord l'iſſue, mais qui le conduiſent où il veut aller, d'une maniere ſi naturelle, qu'il ſemble enſuite au Lecteur, qu'on n'y pouvoit arriver autrement.

Mais comme il n'y a rien de parfait, dans la nature, on pourroit repren-

prendre, dans ce grand Orateur, une trop grande quantité d'expressions figurées, & de similitudes; mais c'étoit plûtôt un défaut de son tems, que de lui-même. Tout le monde en étoit charmé, & il s'éleyoit de toutes parts dans l'Eglise, un murmure de ceux qui l'admiroient, ou des applaudissemens, souvent même mal à propos; comme il s'en plaint lui-même. * On sait que les Chrétiens, par une bizarrerie qu'on ne sauroit louer, avoient porté cette mauvaise coûtume des Théatres & des Auditoires des Rhéteurs dans les Eglises. Voyez le P. *Cresoll* dans son Théatre des Rhéteurs Liv. III. c. XX, 9.

Il n'étoit pas moins exercé dans la Dialectique, que dans la Rhétorique, comme on le peut voir dans ses Traitez, contre les Anoméens, & contre les Juifs; où il dispute, avec beaucoup de subtilité, & réduit ses Adversaires à ne savoir que répondre.

Les Epîtres de S. *Chrysostome*, qu'il a écrites de son exil, sont aussi fort élegantes. † Mais comme il surpas-

* *Remarque de l'Auteur.* † *Remarque du même.*

ſe ſon maître *Libanius*, en ce genre d'écrits, comme dans les autres, par le tour naturel qu'il employe; il faut avouër, qu'il eſt néanmoins fort au deſſous des anciens Orateurs Attiques, pour la pureté du ſtile, & pour le tour ſimple, & ſans affectation; en quoi néanmoins il excelloit, entre les Orateurs Chrétiens.

On pourroit être ſurpris de ce que le P. *Montfaucon* faiſant ici l'éloge de S. *Chryſoſtome*, n'ait rien dit de ſon ſavoir dans la Théologie, & dans la maniere d'expliquer l'Ecriture ſainte. *Seuil* a marqué dans ſa Préface que les Grecs l'égaloient à tous les autres Peres à la fois, & même leur préferoient ſon ſentiment, lors qu'ils lui étoient tous contraires. Mais apparemment cela ſera réparé, dans la Vie. Il eſt fort oppoſé, à la vérité, à S. *Auguſtin*, ſur les matieres de la Grace, ſur laquelle il a été ſuivi par toute l'Egliſe Greque; mais on ſait qu'il y a des gens, qui l'eſtiment davantage, à cauſe de cela.

1. Il ſe fit au commencement pluſieurs Editions imparfaites des Ouvrages de S. *Chryſoſtome*. Ce ne fut qu'au XVII. ſiecle qu'on en a vu paroître deux de tout ce qu'on put trou-

trouver alors, mais infiniment plus completes, dont les entrepreneurs furent *Henri Savil* Anglois, & le P. *Fronton le Duc*, Jesuite François. L'Edition toute Greque de *Savil*, parut à *Etone*, en Angleterre, l'an MDCXII. en huit volumes *in folio*, en beaux caracteres & en beau papier. Il n'y en avoit point eu auparavant, qui en approchât, & depuis il n'y en a point eu de plus complette, jusqu'à celle, qui vient de commencer à paroître en public à Paris, par les soins du P. *de Montfaucon*: qui ne laisse pas de dire qu'il n'y a presque pas d'Edition Greque corrigée plus soigneusement, & où il soit resté moins de fautes, qu'on a encore marquées à la fin du VIII. Tome. Il loue aussi fort les notes, qui sont à la fin de ce Volume & sur tout celles de *Savil* lui-même. Dans le même tems, le P. *Fronton le Duc* entreprit de donner au Public non seulement le texte Grec de S. *Chrysostome*, comme *Savil*, mais d'imprimer à côté une version Latine, en faveur de ceux qui ne savent pas assez de Grec, pour l'entendre sans version, & qui sont en beaucoup plus grand nombre, que ceux, qui n'en ont pas besoin. Pour

cela, il ramaſſa celles qui avoient été faites auparavant, & les corrigea, & traduiſit de nouveau ce qui ne l'avoit pas encore été. Il y voulut joindre des notes, & il en mit en effet à la fin du I. du IV. & du VI. Tomes. Il avoit, ſelon les apparences, réſolu d'en mettre auſſi à la fin du Tome V. mais la mort l'empêcha d'aller plus loin. *Frideric Morel* commença à imprimer cette Edition, & *Claude Morel* l'acheva, jusqu'au VI. Volume *in folio*. Elle comprenoit tous les Opuſcules & les Commentaires de S. *Chryſoſtome* ſur l'Ancien Teſtament. Enſuite l'an MDCXXXIII. *Claude Morel* publia, ſur l'Edition de *Commelin*, les Commentaires ſur le Nouveau Teſtament en VI. Volumes *in folio*. L'an MDCXXXVI il acheva l'édition de toutes les Oeuvres de ce Pere, en XII. Tomes *in folio* & en XI. Volumes. Cette derniere Edition fut moins belle, que l'autre, pour le papier; mais il eut ſoin de la faire mieux corriger, ſur tout dans le I, IV & V. Tomes. Dans ces deux dernieres Editions, il ajoûta, à la fin, quelques Opuſcules, qui avoient été omis dans la premiere. Mais il commit une faute,

en

en ce qu'il omit les notes que le P. *Fronton le Duc* avoit miſes à la fin du IV. Tome, & quelques Opuſcules, qui avoient été imprimez ſeulement en Latin à la fin du V.

Il eſt à remarquer que *Savil* travailloit à Etone, à ſon Edition, & *le Duc* à Paris, à la ſienne. Quoi qu'ils couruſſent la même carriere & qu'ils fuſſent de differentes Religions, il n'y eut néanmoins aucune jalouſie entre eux; au contraire ils s'aiderent l'un l'autre, & parloient l'un de l'autre avec civilité. Le P. *de Montfaucon* a raiſon de les louër d'une ſi ſage conduite, qui eſt ſi rare parmi les gens qui ſont la même choſe, & qui ſont de differentes Religions; d'autant plus qu'en ce tems là ce n'étoit guére la coûtume des gens de Lettres; qui ſe déchiroient réciproquement, pour des choſes de nulle importance. Plût à Dieu, qu'un ſi bon exemple eût été mieux ſuivi! On n'auroit pas vu le dernier Editeur de S. *Jerôme* dire de groſſieres injures à ceux qui n'étoient pas de ſon ſentiment, même en des choſes où il avoit palpablement tort, comme Mr. *Le Clerc* l'a fait voir dans ſes *Queſtions Hironymiennes*. Il faut ren-

dre cette juſtice à d'habiles gens de ſon Ordre, qu'ils ont desapprouvé ſa conduite, & qu'ils en ont ſuivi une toute oppoſée.

Le P. *de Montfaucon* témoigne ici la reconnoiſſance qu'il a, pour les travaux de *Savil* & de *le Duc*, ſans quoi ſa peine auroit été infiniment plus grande.

II. Les PP. Bénedictins avoient deſſein de travailler à l'Edition des Oeuvres de S. *Chryſoſtome*, immediatement après celle des Oeuvres de S. *Auguſtin*. L'Edition de S. *Athanaſe* qui parut en MDCXCVIII. par les ſoins du principal Editeur, retarda, pendant quelques années, ce deſſein. Enſuite le P. *de Montfaucon* fit un voyage en Italie, où il ramaſſa tout ce qu'il jugea propre pour l'exécuter heureuſement, pendant trois ans, qu'il y fut. Etant de retour en France, pluſieurs Bénedictins furent employez, pour collationner les Oeuvres de S. *Chryſoſtome* qui ſe trouvoient Mſſ. dans la Bibliotheque du Roi, dans la Colbertine & dans la Coiſlinienne, & ils y ont travaillé plus de treize ans. Ce tems ne paroîtra pas trop long, ſi l'on penſe qu'il a fallu collationner, mot après mot, plus

de

de trois cents volumes Mſſ. où l'on a trouvé des Oeuvres de S. *Chryſoſtome*. Pendant ce tems-là, le P. *de Montfaucon* a écrit de toutes parts, pour ramaſſer tous les ſecours poſſibles, afin de réüſſir dans ſon deſſein, & il en a reçu divers des Savans, dont il met les noms dans la ſuite de ce Projet.

III. PAR le moyen de ces collations, il a rempli quantité de lacunes & même quelques-unes de pluſieurs pages, dans les Homilies de S. *Chryſoſtome*.

IV. Il a découvert tant d'Homilies, & d'Opuſcules de ce Pere, qui n'avoient jamais vû le jour, que le tout enſemble feroit un gros volume. Il a fallu apporter à cela beaucoup d'attention, parce que les Grecs avoient fait de nouvelles Homilies de S. *Chryſoſtome*, formées de lambeaux tirez de divers endroits, & les avoient encore déguiſées en changeant les premieres paroles, pour les vendre, comme quelque choſe de nouveau. Il y en avoit auſſi, qui étoient attribuées non ſeulement à ce Pere, mais à divers autres. On n'a guére mis, dans les deux premiers Tomes, d'Homilies anecdotes, afin

que par la ſuite du travail, on puiſſe mieux reconnoître ſi elles ſont bien de l'Auteur. On verra le reſte dans les Tomes ſuivants, ſelon le meilleur ordre qu'il ſera poſſible. Entre les Homilies, qui paroîtront pour la premiere fois, ſeront XXXI. Sermons ſur les Pſeaumes, que Mr. *Potter*, Evêque d'Oxford, a envoyez aux Editeurs.

V. L'AVARICE des Copiſtes Grecs a fait qu'on a ſuppoſé à S. *Chryſoſtome* une infinité d'Homilies, qui ne ſont pas de lui. On n'a pas néanmoins trouvé à propos d'en retrancher aucune de celles, qui ont été publiées par *Savil*, & par *le Duc*, quoi qu'il y en ait pluſieurs qui étoient tout à fait indignes d'être publiées. On les mettra ici, à la fin de châque Volume, en plus petits caracteres, ſelon les ſujets dont elles traitent; & on les partagera en divers Tomes, afin de ne groſſir pas les uns, beaucoup plus que les autres.

VI. A l'égard des Varietez de lecture, des Notes & des Avertiſſemens, on ſuivra cette méthode. Les varietez tirées des Mſſ. & qu'on jugera de quelque conſéquence, ſe-

ront

ront au deſſous de la page. Si on les avoit toutes miſes, les volumes ſeroient devenus trop gros, & auroient été chargez d'une infinité de fautes palpables des Copiſtes, qu'il eſt inutile de remarquer, & desquelles le nombre devient d'autant plus grand, que l'on conſulte plus de Mſſ. On mettra des Notes, où l'on jugera, que cela ſera néceſſaire, à moins que la choſe ne puiſſe pas s'exprimer en peu de mots; auquel cas, on en parlera dans les Avertiſſemens. Ces Avertiſſemens, comme on l'a déja pu voir dans les Oeuvres de S. *Athanaſe*, peuvent infiniment ſervir à l'intelligence de l'Homilie, ou de la Harangue qu'ils précedent; puis qu'ils en indiquent l'occaſion & le tems, auſſi bien que les raiſons qui ont obligé l'Orateur ſacré de les faire: outre qu'ils expliquent les endroits obſcurs, qui pourroient arrêter les Lecteurs. Il n'y avoit point de ſemblables Avertiſſemens, dans les Editions précedentes. L'Auteur y réfute ſouvent feu Mr. de *Tillemont*, à qui il ne laiſſe pas de donner les éloges, qu'il mérite, par la peine qu'il s'étoit donnée de ramaſſer tout ce qui faiſoit à ſon ſujet. Il ſe trompe quelquefois, dans ſes jugemens, mais

cela eſt d'autant plus excuſable, qu'il y a une infinité de faits, dont il étoit difficile de juger également bien, & que ce qu'on a publié de lui, touchant S. *Chryſoſtome*, a été publié longtems après ſa mort, & qu'il ne l'avoit pas pu revoir, avec aſſez d'exactitude.

On n'a pas ajouté ici toutes les Varietez & toutes les Notes des deux Editeurs précedens; parce que pluſieurs des Varietez & des Notes, de *Savil*, étoient inutiles, après que le texte avoit été corrigé ſur les Mſſ. & parce que les remarques de *le Duc*, qui concernoient les fautes des verſions étoient ſuperflues, après les avoir corrigées, ou avoir traduit les pieces, dont il s'agiſſoit, de nouveau. Le même avoit encore ramaſſé les paſſages de S. *Chryſoſtome*, où il traite de la même choſe; mais comme il lui étoit difficile de le faire, avec aſſez d'exactitude, on a renvoyé le tout à l'Index général, où on le pourra faire beaucoup plus exactement, & plus commodément. On a néanmoins mis à la fin de chaque volume les Notes, qui regardoient l'explication des choſes; mais comme il pourroit y avoir des gens, qui

seroient bien aises de les voir toutes ; on les mettra à la fin du dernier Tome avec les varietez des Mſſ. qu'on n'a pas pû mettre ſous les pages.

VII. POUR les verſions Latines, quoi que Mrs. *du Cange*, *Bigot* & *Cotelier*, que le P. *de Montfaucon* a conſulté jeune, lui euſſent conſeillé, s'il venoit à donner de nouvelles Editions des PP. Grecs, de retenir les anciennes verſions, & de les corriger ſeulement, quand il ſeroit néceſſaire ; il n'a pu ſuivre leur avis, qu'en partie. Il a bien retenu toutes celles de *le Duc*, excepté dans les endroits où ce ſavant homme avoit ſuivi quelques mauvaiſes manieres de lire, & ceux où il y avoit des mots & des expreſſions peu propres. Il en a uſé de même à l'égard des autres verſions, qui étoient bonnes pour le gros ; mais il en a fait de nouvelles, quand il n'en a trouvé que de mauvaiſes, ou qui étoient trop paraphraſtiques, comme celle que *Germain de Broſſe* avoit faite des livres *du Sacerdoce*. Dans les ſiennes, il a tenu un milieu, entre la paraphraſe, & la maniere de traduire trop ſervile.

VIII. LES Editeurs précedens n'avoient pas aſſez bien rangé les Ho-

milies, parce qu'en les recevant de tems en tems & les mettant incessamment sous la presse, ils n'avoient pas eu le tems d'examiner l'ordre, selon lequel elles devoient être rangées. On peut reconnoître cet ordre, ou par la matiere, ou par l'exorde des Homilies, par lequel on peut voir, si elles ont été faites pour servir de suite à d'autres, ou non, & de quelle matiere S. *Chrysostome* avoit parlé auparavant. *Savil* & sur tout *le Duc* n'avoient pas assez pris garde à cela. On en donne ici quelques exemples, mais on en verra bien d'autres, dans l'Edition même.

IX. APRE'S avoir rapporté l'ordre des deux Editions précedentes; qui étoit tel que pouvoit être l'ordre, que pouvoient observer des gens, qui n'avoient pas eu devant eux, toutes les pieces, qui les composent, ensemble, & qui n'avoient pas pu par conséquent concevoir un ordre tout à fait exact, avant que de commencer à imprimer; le P. de *Montfaucon* rapporte celui que l'on suivra dans la nouvelle Edition. *Savil* avoit mis d'abord les Commentaires sur le Vieux Testament; mais on n'a pas trouvé à propos de commen-

mencer par-là, parce qu'on eſperoit de déterrer quelque choſe de ce qui manquoit à quelques unes de ces pieces, & en effet, on a trouvé, comme on a dit, pluſieurs Homilies ſur les Pſeaumes, qui n'avoient jamais paru, & il pourroit arriver qu'on découvrît encore quelque autre choſe, avant que l'on ſoit avancé dans l'Edition des Commentaires ſur le V. T.

On mettra les Opuſcules de toutes ſortes, dans les trois premiers Tomes; & les Commentaires ſur les Livres de l'Ecriture occuperont les ſept ſuivans. Parmi ces Opuſcules ceux-là tiendront le premier rang; qui, à cauſe de la varieté du ſujet, ne peuvent pas être rangez à une certaine claſſe. On les a mis, autant qu'on a pu deviner, ſelon l'ordre du tems. Tout le premier Volume eſt plein de pieces de ce genre. Le ſecond commence par les XXI. Homilies touchant les Statues, deux Catecheſes &c. Ce ſont des pieces du premier genre, qui vont juſqu'au milieu du Volume. La ſeconde claſſe eſt des Homilies pour les Fêtes, en l'honneur de Jeſus-Chriſt, & des Panégyriques des Saints, qui

rempliſſent le ſecond Volume. La troiſiéme eſt des Homilies ſur divers paſſages de l'Ecriture, qui feront la premiere partie du III. Tome. La quatriéme eſt des Opuſcules, qui regardent les brouilleries de Conſtantinople en ce tems-là & le double exil de S. *Chryſoſtome*. La cinquiéme eſt de ſes Epîtres. Ces deux dernieres, qui ont du rapport enſemble, rempliront le reſte de ce même Tome. Les ſept ſuivants contiendront les commentaires de ce Pere, ſur l'Ecriture. A la fin du dernier, il y aura des Fragments tirez de *Photius*, d'autres Auteurs & de MSS. Pour les pieces ſuppoſées, on les placera, du mieux que l'on pourra, à la fin de châque Volume. L'Auteur fait voir comment on a pu réduire les XII. Volumes de *le Duc* en dix, ſoit à cauſe de la grandeur du papier, ſoit parce que les pieces ſuppoſées ſeront en plus petits caracteres, ſoit enfin par le retranchement des traductions trop paraphraſtiques.

X. Le Volume XI. ſera comme une *Appendix*, où il y aura 1. les témoignages des Anciens, touchant S. *Chryſoſtome*: 2. cinq Diſſertations, la I. ſur le ſort qu'ont eu ſes

Ou-

Ouvrages, ſur les MSS. qu'on en a, ſur les Editions qui s'en ſont faites, avec leurs Préfaces, en petites lettres : la II. des Ouvrages de S. *Chryſoſtome*, qui ſe ſont perdus, ou qu'on a crus de lui : la III. des ſentimens de ce Pere, ſur les dogmes de la foi, que l'on expoſera en ſes propres termes, ſans aucun eſprit de diſpute : la IV. de la Diſcipline Eccleſiaſtique de ſon tems, autant qu'on la peut recueuillir de ſes Ouvrages : la V. de diverſes choſes, ſur leſquelles on pourroit s'être trompé. Enfin il y aura la vie de ce ſaint Evêque tirée de ſes propres Ouvrages, & des Auteurs de ſon tems, ou qui ont vêcu peu après. Elle ſera ſuivie de celles que *Palladius*, *George* & quelques Anonymes, dont quelques-uns paroîtront pour la premiere fois, ont compoſées.

Enfin le tout ſera accompagné 1. d'un Index des paſſages de l'Ecriture : 2. d'un autre des matieres, contenues en toutes ſes Oeuvres, qui ſera très-ample & très-exact, & où l'on verra en abregé toute la Doctrine de ce Pere : 3. d'un *Onomaſticon* des manieres de parler, qui lui

lui ſont particulieres, avec la traduction Latine : 4. d'un Index alphabethique de toutes ſes Oeuvres, formé ſur les paroles, par leſquelles elles commencent beaucoup plus amples que celui de *Savil.*

XI. L'AUTEUR finit, en nommant & en remerciant tous ceux, qui ont contribué quelque choſe à la perfection de cette Edition.

Il donne enſuite un Catalogue des Traitez, qui forment les deux premiers Volumes, en diſtinguant ceux qui n'avoient pas encore paru, & marquant ceux dont on a ſuppléé les lacunes. Quand on les aura ici, on en pourra parler plus en détail. Enfin il y a les conditions que les Libraires offrent à ceux, qui voudront s'engager à prendre toute l'Edition, en payant par avance deux Volumes. Ceux qui voudront payer pour le tout, auront ce grand Ouvrage en petit papier, pour 165 livres, & en grand pour 275 livres monoie de France. Ce qui n'eſt pas trop cher, ſi le tout eſt bien imprimé & ſur de bon papier, comme on dit qu'il l'eſt.

On a déja vû les les Propoſitions, pour un autre grand Ouvrage de figures concernant les antiquitez Gre-

ques

ques & Romaines, avec des Explications, par le P. de *Montfaucon*, en dix, ou douze Volumes *in folio*.

Il eſt, comme il paroît, infatigable au travail, pour pouvoir s'aquiter de tant de choſes à la fois. On dit que la plûpart des figures ſont déja gravées. Il faut avouër qu'il ne ſe fait rien de ſemblable, dans le reſte de l'Europe, & l'on en doit d'autant plus être ſurpris, que les guerres précédentes ont extrémement épuiſé la France, auſſi bien que tous les Etats voiſins.

ARTICLE III.

Recueil Général des Pieces touchant les Princes LEGITIMES & LEGITIMEZ, *miſes en ordre, en 4. voll.* in 8. A Roterdam, ou plûtôt à Rouën, MDCCXVII. Le premier Volume a 476. pages, le ſecond 446, le troiſiéme 454, & le quatriéme 444.

CE Recueil concerne une des plus belles & des plus importantes queſtions du Droit Public; ſavoir, quelle part les Enfans Légitimez des Prin-

Princes peuvent avoir dans leur ſucceſſion, ſur tout à l'égard de la Couronne. Elle n'avoit jamais été agitée en France, au moins de cette maniere, & cela a donné occaſion à des recherches de Droit & d'Hiſtoire; que tous les curieux de ces ſortes de choſes ont luës avec plaiſir en France, & que les Etrangers ne liront avec guére moins d'avidité. Ainſi les Libraires ont rendu un bon ſervice au Public, en faiſant ce Recueuil des pieces d'un ſi fameux Procès, encore qu'il ſoit décidé en faveur des Princes du Sang. On ne peut pas s'engager ici dans aucun détail, on n'y ſauroit entrer ſans faire un aſſez gros volume; mais on indiquera toutes les pieces, de part & d'autre, qui ſe trouvent dans chaque Tome, & l'on s'étendra ſeulement un peu plus au long ſur le quatriéme; qui comprend un Mémoire plus étendu que tous les autres & qui renferme tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans ce Procès.

I. La 1. piece eſt l'Edit du Roi *Louis XIV.* qui appelle à la ſucceſſion de la Couronne Mr. *le Duc du Maine* & Mr. *le Comte de Toulouſe*, & leurs Deſcendants mâles, au défaut

ant de tous les Princes de Sang Royal, & ordonne qu'ils jouïront les mêmes rangs, honneurs & préeances que les Princes du Sang, après eux tous. Cet Edit fut donné à Marly, au Mois de Juillet MDCCXIV. Il fut lu, publié, & enregiſtré au Greffe du Parlement de Paris le 2. d'Août ſuivant, avec les formalitez ordinaires, imprimées à la fin. C'eſt là la pomme de diſcorde, qui a brouillé les Princes Légitimes, avec les Légitimez. Les premiers n'ont pu voir tranquillement qu'on leur ait égalé les ſeconds, ſur leſquels ils n'ont aucune ſuperiorité, ſinon celle du premier rang; ſoit dans la ſucceſſion à la Couronne, ſoit dans toutes les Céremonies publiques. Ils ſe turent néanmoins, pendant la vie de Louïs XIV. à qui il n'étoit pas ſûr de contredire; mais, comme on le verra, ils n'ont pas pu cacher leur mécontentement, dès qu'il leur a été permis de le faire éclatter ſans danger.

2. Malgré cet Edit de Louïs XIV. il y eut des Chambres du Parlement de Paris, où l'on fit difficulté de recevoir les requêtes de Mr. le Duc du Maine, & de Mr. le Comte de

de Toulouſe, où ils prenoient la qualité de *Princes du Sang*, & de leur donner, dans les Jugemens, où ils étoient parties. A cauſe de cela, le Roi fit une Déclaration du 23. de Mai MDCCXV. dans laquelle il déclara qu'il entendoit *qu'il ne fût fait aucune difference entre les Princes du Sang Royal & ſes Fils Légitimez* Louïs Auguſte & Louïs Alexandre de Bourbon & *leurs deſcendants en légitime mariage, & en conſéquence qu'ils priſſent la qualité de* Princes du Sang, & *qu'elle leur fût donnée en tous actes judiciaires & tous autres quelconques, & que pour le rang, la ſéance, & généralement pour toutes ſortes de Prérogatives, les Princes du Sang & ſes Fils & leurs deſcendants fuſſent traitez également, en ſorte néanmoins que les Princes Légitimez & leurs Deſcendants n'auroient rang & ſéance, qu'après le dernier des Princes du Sang.* Cette Déclaration fut enregiſtrée le lendemain au Parlement.

Il paroît un peu étrange que ce Prince prévoyant n'ait pas exclus nommément les Fils & les Deſcendants des Filles de France ; car on pourroit croire que tous les Deſcendants

nts mâles de la Maiſon Royale é-
nt entierement éteints; la Loi Sa-
ique ne devroit plus être exécutée
à desavantage des Filles, ou des
us proches Parents par les Filles,
à faveur des Légitimez. Suppoſé
u'un Roi de France eût une Fil-
e Légitime, qui fût mariée dans
e Royaume, & que la race légi-
me fût entierement éteinte, excep-
é elle, & ſes enfans; ne ſeroit-il
as dur pour elle de voir les Legiti-
nez, ou leurs Deſcendants, ſur le
rône, & de devenir leur ſujette a-
ec ſes enfans? D'ailleurs pouvoit-
l empêcher ceux des Rois ſes Succeſ-
eurs, qui auroient auſſi des Bâtards,
le les placer, entre les Deſcendants
les Princes Légitimes d'aujourdhui
& ceux des Princes Légitimez? Cela
ne pourroit-il pas même arriver plu-
ieurs fois, comme il eſt arrivé à l'é-
ard de la Maiſon de Vendôme, en
ette occaſion? Cela a fait que bien
les gens ont cru que Louis XIV.
'avoit pas fait un ſi grand avantage
ſes Fils Légitimez, & à leur poſ-
rité qu'il ſembloit d'abord, & qu'on
ouvoit bien laiſſer démêler cette ſu-
e à la Poſterité.

3. On trouve, après cela, le Pro-

cès

cès Verbal de ce qui ſe paſſa au Pa
lement, le Lundi 2. de Septemb
MDCCXV. où l'affaire de la Ré
gence fut réglée, un peu autrement
que ne portoit le Teſtament du Ro
Défunt. Mais le Teſtament d'u
Roi n'eſt pas une Loi inviolable, à
ceux qui ſuccedent au Gouverne
ment, même en qualité de Régent
n'y ont d'égard qu'autant que de ra
ſon. Ainſi le prétendu Eſpagnol
dont on parlera plus bas, n'avoit pa
tout à fait ſujet d'être ſurpris, * com
me il dit, *de voir tout ce Peuple
François ordinairement ſi attaché au
Sang de ſes Rois, rempli pour eux
d'un reſpect & d'une veneration ſans
bornes, prêt à leur dreſſer des Autels,
& ployant les genoux, comme des
Chameaux, pour venir au devant des
fardeaux exceſſifs, dont ils l'ont char-
gé; de le voir, dis-je, paſſer, ſans
milieu, de la profonde veneration,
qui le tenoit proſterné au moindre ſi-
gne de Louis XIV. juſqu'à l'inexecu-
tion, & même juſqu'au mépris des ſa-
ges diſpoſitions, qu'il a faites pour le
bien de ſes Sujets.*

4. On voit en ſuite une Requête
pré-

* *Pag. 134. de ce I. Tome.*

préſentée au Roi par Mrs. *les Princes de Condé, de Charolois & de Conty*, pour lui demander la révocation de l'Edit du mois de Juillet MDCCXIV, & la Déclaration du 23. de Mai MDCCXV. dont on a parlé, ſur ce fondement que la qualité de Prince du ſang & la capacité de ſucceder à la Couronne ne pouvoient s'acquerir, que par une filiation légitime.

5. Mr. le Duc du Maine oppoſa à cela un Mémoire, où il ſoûtient qu'on ne peut recevoir cette Requête en aucun Tribunal; qu'elle eſt odieuſe en la perſonne de Mr. le Duc, attentatoire à l'Autorité Royale, ſeule arbitre des rangs & des dignitez; injurieuſe à l'autorité du Parlement, & qui plus eſt d'un dangereux exemple dans l'Etat. On publie ici ce Mémoire, avec des remarques, ſous les pages, pour le réfuter.

6. Outre cela, on a publié, de la part des Princes Légitimes, un Ecrit intitulé: *Maximes de Droit & d'Etat, pour ſervir de réfutation au Mémoire, qui paroit ſous le nom de Mr.* le Duc du Maine, *au ſujet de la conteſtation qui eſt entre lui & Mr.* le Duc,

Duc, *pour le rang de Prince du Sang.*

7. Il parut peu après une *Lettre d'un Eſpagnol à un François*, ou plûtôt d'un François, qui joüe le perſonnage d'un Eſpagnol. Il prétend y prouver 1. que la Loi de Nature admet les Bâtards à la ſucceſſion de leurs Peres, & que la Loi de Grace n'a point aboli cela: 2. que ſous la premiere & la ſeconde race des Rois de France, les Enfans naturels ont hérité indiſtinctement avec les légitimes: 3. Que les Bâtards n'étant pas complices du crime de leur naiſſance, il n'eſt pas juſte de les priver du droit qu'elle leur donne à la ſucceſſion de leurs Peres: 4. Que les Rois peuvent appeller à la ſucceſſion de la Couronne tel ſujet, qu'il leur plaît, au préjudice de l'Héritier préſomptif: 5. que bien loin qu'on doive envier au Duc du Maine & au Comte de Toulouſe le rang de Princes du Sang & le droit de pouvoir ſucceder à la Couronne, au défaut de la race légitime des Bourbons; on doit au contraire leur ſavoir bon gré de leur modération, d'autant qu'ils pourroient juſtement exiger de plus grands

avan-

avantages : 6. qu'enfin on peut comparer la Maiſon de Condé à celle des Princes légitimez, ſi l'on fait réflexion que le Parlement de Paris prévariqua, lors qu'il déclara Henri de Bourbon, Triſayeul de Mr. le Duc, Prince légitime du Sang Royal. On voit bien que ces deux derniers articles ſont odieux, & il y a d'autres endroits, qui ne le ſont pas moins ; ce qui a fait que cette Lettre a été généralement condamnée.

8. Auſſi y a-t-on répondu, de la part des Princes Légitimes, par une Lettre, que l'on voit immédiatement après ; où l'on prend un ton un peu plus haut, qu'on n'auroit peut-être fait, ſi la précedente avoit été un peu plus modeſte.

9. On a encore ajouté à cela une nouvelle réfutation, où l'on fait voir les dangereuſes conſéquences, qu'on peut tirer contre l'Etat des faux principes, que le prétendu Eſpagnol établit.

10. Après cela, vient une Piece remarquable, qu'on a citée en faveur des Princes Légitimez. C'eſt la Déclaration du Roi Charles IX. donnée en Decembre MDLXXI. ſur

la préſéance & le rang, que devoient tenir les Princes de la Maiſon de *Longueville*, inſerée dans le I. Tome du *Théatre d'Honneur & de Chevalerie d'André Favin*. Charles IX. y reconnoit *Léonor d'Orleans*, Duc de Longueville, comme Prince du Sang, & ayant droit, quoique deſcendu d'un Bâtard, de tenir le premier lieu, après les Princes du Sang de la Maiſon de Valois.

11. Il y a enſuite *la Réponſe d'un Solitaire à une Lettre, qu'un de ſes Parens de Province lui avoit écrite, ſur l'affaire des Princes du Sang, dont il lui demandoit ſon ſentiment.* Elle eſt en faveur des Légitimez, contre les Légitimes, & ſe propoſe de faire voir qu'il n'eſt pas vrai 1. que le droit & la capacité de ſucceder à la Couronne, ne ſoient attachez qu'à la qualité de Prince du Sang Légitime: 2. que Sa Majeſté doive révoquer l'Edit & la Déclaration de Louis XIV. ſur cette matiere: 3. que ces deux Titres, quoi qu'enregiſtrez au Parlement, ne puiſſent avoir aucun effet, comme contraires à la Loi fondamentale du Royaume & par le défaut du pouvoir du Légiſlateur, qui ne peut rien contre cette Loi.

12. L'Ecrit ſuivant, qui contient des Réflexions ſur la prétention des Princes du Sang Légitimes, contre les Légitimez, roule, à peu près, ſur la même choſe; puis qu'on ſe propoſe d'y montrer que cette prétention combat la puiſſance des Rois, eſt injurieuſe à la mémoir: du dernier mort, aux Parlemens & autres Cours Souveraines du Royaume, qu'elle n'eſt ſoûtenuë d'aucun veritable interêt & qu'elle entraine, avec ſoi, des ſuites capables de troubler la tranquillité, dont jouït préſentement le Royaume de France. L'Auteur renvoye à la fin la déciſion de cette affaire, au Roi, quand il ſera devenu majeur. Dans le fonds, il n'y a que la Poſterité, qui puiſſe décider, veritablement pour elle-même, quand le cas écherra que les Bâtards de la Maiſon de Bourbon ſurvivent tous les Princes Légitimes.

13. *L'Examen de la prétenduë Loi fondamentale, qui exclut les Princes Légitimez de la Succeſſion à la Couronne* ſoûtient qu'il n'y a point de Loi écrite qui les exclue, & que la Loi non-écrite, qui eſt une coûtume ſuivie conſtamment par la Na-

tion, de tems immémorial, ſans y avoir jamais dérogé, leur eſt clairement favorable ſous la premiere & ſeconde Race des Rois de France. Il en rapporte pluſieurs exemples. Mais depuis *Hugues Capet*, jusqu'à préſent, la Providence a conſervé, ſans interruption, les Succeſſeurs Légitimes de ce Roi; de ſorte qu'on ne peut pas donner d'exemple de ce tems-là. Néanmoins, comme l'Auteur le dit, il ne s'eſt point fait de Loi contraire. Il produit même pluſieurs autoritez, pour prouver que le ſentiment commun étoit que les Bâtards pouvoient ſucceder. Depuis cet endroit des *Piéces pour & contre* &c. on ne voit autre choſe de la part des Légitimez, que des preuves de l'incontinence des Rois, & même des Particuliers; & des marques de tendreſſe, qu'ils ont données à leurs Enfans naturels. Les Avocats des Princes du Sang tâchent au contraire de diminuer le nombre des Bâtards des Rois de la premiere & ſeconde race.

14. Il y a après cet Examen, une Lettre de Mr. * * * à un homme de Qualité, qui lui avoit demandé ſon ſentiment, ſur la Lettre d'un Eſpa-

gnol

gnol à un François, ſur les Réponſes qu'on y a faites & ſur la Requête des Princes. Il dit ſans façon que la Lettre de l'Eſpagnol eſt bien une des plus mauvaiſes choſes, qui aient paru depuis long tems ; qu'il n'y a ni ſolidité dans les preuves, ni exactitude dans les faits ; & qu'elle eſt injurieuſe à tout le monde. Il apporte des preuves aſſez fortes de tout cela. D'ailleurs il ne trouve point les réponſes qu'on a faites à l'Eſpagnol ſatisfaiſantes. Enfin il réfute la Requête des Princes Légitimes, & s'applique à prouver qu'il n'y a que la Nation Françoiſe, aſſemblée dans les Etats Généraux du Royaume, qui puiſſe proprement juger de cette queſtion ; & il croit que ſi elle avoit égard à ſes anciens uſages, elle voudroit bien être gouvernée par des Bâtards de la Maiſon de Bourbon, ou par leurs Deſcendants, s'il n'en reſtoit aucun Prince Légitime. Il apporte là-deſſus diverſes préſomptions, que l'on pourra examiner, ſi l'on veut.

15. Après cette Lettre, viennent deux Mémoires inſtructifs, pour les Princes Légitimez, ſur la Requête préſentée au Roi contre eux. Dans le premier on traite du fonds de la

queſtion, & l'on défend l'Edit & la Déclaration de Louïs XIV. en leur faveur; & dans le ſecond on s'attache à réfuter ce que l'on a objecté à la forme.

16. L'Auteur de la Lettre, dont on a parlé n. 14. en a écrit une ſeconde où il réfout quelques objections, contre la Bâtardiſe de divers Fils des Rois de France, qui leur ont néanmoins ſuccedé, dans la premiere & ſeconde race, & quelque peu d'autres contre les Princes Légitimez.

II. Le ſecond Tome commence par une longue Apologie de l'Edit du Mois de Juillet MDCCXIV, & de la Déclaration du 23. Mars MDCCXV. ou Lettre juſtificative d'un Magiſtrat à un Abbé, pour Mr. le Duc du Maine & Mr. le Comte de Toulouſe. A meſure que l'on a écrit ſur cette matiere, les Auteurs, comme il arrive ordinairement, ſe ſont plus échauffez. Le Magiſtrat, qui eſt Auteur de cette Lettre, ou celui qui l'a écrite ſous ſon nom, traite les Ecrits publiez en faveur des Princes Légitimes de *Libelles*, & *ſabre* ſans quartier tous ceux qui favoriſent leur parti. Il réfute ce qu'il

trouve

trouve à propos dans leurs Ecrits & ne manque pas de trouver des endroits foibles, comme ce qu'on avoit avancé de la distinction des Légitimes & des Bâtards, sous la Loi de Nature, & divers endroits concernant l'Histoire de France. Il examine aussi la Requête d'un bout à l'autre, & y répond, selon ses principes, avec force. Aujourd'hui il n'y a guére de Lecteurs, sur tout en France, qui n'aient en quelque maniere pris parti; on ne jugera sainement de tout ceci, que lors que les personnages, qui sont à présent sur le théatre, auront laissé la place à d'autres; qui seront plus calmes sur le sujet de ce Procès, & qui ne se soucieront plus de ce qu'on en dira.

2. Cette Apologie est suivie d'une Réponse au dernier Mémoire instructif de Mr. le Duc du Maine, dont on a déja parlé. Elle contient le précis d'une conversation entre un Président & un Chevalier, où l'on représente les choses comme si ce dernier, qu'on dit avoir plus d'érudition que le Président, & qui défend la cause des Princes Légitimes, avoit eu le dessus en tout, & que le Président n'eut rien eu de bon à lui repli-

quer. Il eſt difficile de comprendre comment on ſe peut ſi bien reſſouvenir d'une converſation, qui tient ici 64. pages. C'eſt ce qui a fait, qu'on a regardé cette Converſation, auſſi bien que la ſuivante, comme feinte.

3. On trouve immédiatement après une autre rélation de cette converſation par un autre Préſident, qui y étoit; où le Chevalier paroît auſſi terraſſé, qu'il avoit paru victorieux dans la précedente. La ſeconde a 58 pages, & le Préſident y parle, & y cite ſi pertinemment, qu'il faudroit qu'il eût été préparé à cela, comme un Avocat à plaider. Quoi qu'il en ſoit, à l'égard du fait, le Public peut comparer ces deux rélations, comme deux plaidoyez, & juger de la ſolidité des raiſons, ſoit qu'elles aient été propoſées comme on le dit, ou non.

4. Il y a enſuite des Remarques ſur le Mémoire de Mr. le Duc du Maine, en faveur de Mrs. les Princes Légitimes, qui ronle encore ſur les mêmes choſes que les Ecrits précedens. Il y a, dans ces Ecrits, beaucoup de répetitions, & ils different ſou-

ſouvent plus par le tour, que par les choſes.

5. Ces Remarques ſont ſuivies d'une ſuite de la juſtification de Mr. le Préſident de * * * ſur la diſpute des Princes, ou d'une réfutation de l'Ecrit dont on vient de parler au n. 4. C'eſt encore la rélation d'une Converſation des deux Antagoniſtes, dont on a parlé, où le Préſident a tout l'avantage.

6. Il y a après cela un Mémoire des Princes du Sang, pour répondre aux deux Mémoires inſtructifs des Princes Légitimez. On s'y propoſe de prouver ces cinq propoſitions: I. que les Princes du Sang ont intérêt de demander la révocation de l'Edit & de la Déclaration de Louïs XIV: II. qu'il n'a pu diſpoſer de la Couronne, ni donner le titre de Prince du Sang: III. Que les Enfans naturels des Rois, même légitimez, n'ont pas le droit de ſucceder à la Couronne: IV. Que les exemples alleguez par les Légitimez, ou ne ſont pas citez fidelement, ou n'ont aucune application favorable à leurs prétenſions: V. que le Roi Louïs XV. peut révoquer cet Edit & cette Déclaration, dans ſon lit de juſtice,

ou par un Edit. Ce Mémoire eſt le plus grand qu'ils aient donné, & contient 92. pages. Tout y eſt examiné, tant pour le droit, que pour les faits, qui concernent ce Procès; & il y a de plus des preuves tendantes à faire voir que le Roi, quoique Mineur, peut révoquer l'Edit & la Déclaration de ſon Biſayeul; par des exemples d'autres choſes d'auſſi grande conſéquence, décidées pendant des Minoritez.

7. Comme il eſt ſouvent parlé des Légitimations des Enfans naturels de Henri IV. & de ceux de ſon Petit-fils; on a joint ici tout au long les Lettres de Légitimation de *Ceſar de Vendôme*, Fils de *Gabriele d'Eſtrées*, d'*Alexandre*, Fils de la même Dame; de *Gaſton de Foix*, Fils de *Catherine Henriette de Baltzac*, Marquiſe de Verneüil; & d'*Antoine Comte de Moret*, Fils de *Jaqueline du Beuil*, Comteſſe de Moret. Ce ſont les Enfans naturels de Henri IV. Ces Lettres de Légitimation ſont ſuivies de celles de *Louis Auguſte Duc du Maine*, de *Louis Ceſar Comte de Vexin*, & de *Louiſe Françoiſe de Nantes*; après quoi viennent des Lettres de Succeſſion reciproque entre ces

ces Princes & Princeſſes, auxquelles on ajoute *Louiſe-Marie-Anne de Bourbon.* Enfin il y a de ſemblables Lettres en faveur de *Louïs-Alexandre de Bourbon*, & de *Françoiſe-Marie de Bourbon.* Ce ſont les Enfans que Louïs XIV. a eu de *Mad. de Monteſpan*, quoi que le nom de cette Dame ne ſoit point dans ces Lettres, comme ceux des Maîtreſſes de Henri IV.

8. Enfin on voit ici des Réflexions Politiques & Hiſtoriques ſur l'affaire des Princes, en faveur des Légitimes, contre les Legitimez. On y réfute en détail les quatre propoſitions des derniers: I. *que les Princes Légitimes ne ſont point en droit de demander la révocation de l'Edit de* MDCCXIV. *parce qu'ils n'y ont point d'intérêt:* II. *que le feu Roi n'a point excedé ſon pouvoir, en accordant aux Princes Légitimez les titres & prérogatives des Princes du Sang:* III. *qu'il n'a point agi contre la Loi fondamentale de l'Etat, en appellant les Légitimez à la Couronne, au défaut des Légitimes:* IV. *que cet Edit ne bleſſe, ni les droits, ni les intérêts de la Nation; & par conſequent, que dans ce que le Roi a fait, en faveur de ſes Enfans Legitimez, il*

n'a point excedé ſon pouvoir. Ce ſont-là les quatre Chefs géneraux auxquels tout ce Procès a été réduit.

III. Ce Tome commence, par un Mémoire abregé pour les Princes du Sang, qui eſt un réſultat du Mémoire précedent; où l'on en tire les conſéquences, débarraſſées des diſcuſſions. L'intérêt des Princes du Sang, à demander la révocation des avantages accordez par Louïs XIV. à ſes Fils Légitimez, y eſt clairement établi. Le droit que ces derniers ſoûtiennent leur appartenir, y eſt diſcuté & détruit en peu de mots. On y montre quel a été le Syſtême de la Succeſſion ſous les trois Races. Dans la I. c'étoit un droit de conquête encore récent; & qui hors l'excluſion perpetuelle des femmes ne connoiſſoit point d'autre regle, que la volonté abſolue des Conquerans. Dans la II, c'étoit un mêlange mal-compoſé du droit des armes, & d'une liberté ſéditieuſe, qui enfin démembrerent la Monarchie. Dès le commencement de la III. race, ç'a été un juſte temperament de l'autorité des Rois, & de la liberté des Sujets; d'où ſont nées ces ſages précautions & ces regles, qui éclarciſ-

ſent

ſent le Contract entre les Rois & le Peuple, & qui forment cette reſpectable Loi fondamentale de l'Etat, à qui elles promettent l'immortalité, tant qu'elles ne ſeront point violées. Dans ce dernier période de tems, qui a duré plus de ſept cens ans, aucun Bâtard n'a été appellé pour ſucceder à la Couronne, ni en tout, ni en partie; juſqu'à Louïs XIV. qui n'a pas pu changer cet uſage. On montre auſſi que ſon arriere-petit-fils a droit de révoquer ce qu'il a fait là-deſſus, & que la Régence le peut faire en ſon nom.

2. Le Mémoire abregé eſt ſoûtenu par une Diſſertation Critique ſur les exemples alleguez par l'Auteur du Mémoire inſtructif, en faveur des Princes Légitimez. On y dit que leur veritable & leur unique ſyſteme, c'eſt qu'ils ont droit de ſucceder, ſuivant leur degré, & d'exclurre toutes les branches collaterales. Les exemples au moins, qu'on rapporte pour eux, & desquels on prétend faire la Loi fondamentale, prouvent cela, ou ne prouvent rien. C'eſt néanmoins une penſée qu'ils rejettent. On examine enſuite ces exemples, & on en tire des conſéquences fâcheuſes.

3. Pour mettre encore le Public au fait de la queſtion dont il s'agit, touchant l'appel des Legitimez à la ſucceſſion de la Couronne, on a fait pour les Princes Légitimes, un petit écrit intitulé : *Raiſons courtes & fondamentales, pour les Princes du Sang & pour la Nation, contre les Princes Légitimez.* Pour décider le Probleme propoſé, touchant la capacité de ces derniers à ſucceder à la Couronne, au défaut de la ligne légitime, il faudroit éclaircir ces trois queſtions : 1. Si dans une ſubſtitution graduelle & perpetuelle, telle qu'eſt la Couronne de France, le ſubſtitué peut appeller quelcun à la ſucceſſion, pour le tems que la ſubſtitution ſera finie : 2. Si des bâtards doubles adulterins peuvent être appellez au défaut des ſubſtituez : 3. Si ces mêmes bâtards ont droit, par leur naiſſance, d'hériter d'un fief, de quelque nature qu'il ſoit. L'Auteur ſoûtient qu'on ne peut répondre que négativement à ces queſtions, d'où il s'enſuit que l'Edit & la Déclaration de Louïs XIV. ne peuvent être d'aucune force.

4. Les Ducs & Pairs de France s'oppoſerent auſſi au nouveau rang que

que le feu Roi avoit donné à ſes Fils légitimez, dans la ſuppoſition qu'ils ne pouvoient prétendre que le droit, que leur donnoit leur Pairie, parce qu'ils n'étoient pas Princes du Sang. Ils préſenterent au Roi une Requête le 22. de Fevrier MDCCXVII. pour demander que leur ſéance fût reglée, ſelon l'uſage, par l'ancienneté de leur Pairie. Cette Requête, qu'on a miſe ici, eſt ſignée de vint-ſix Ducs & Pairs.

5. *Henri* IV. avoit accordé à *Céſar Duc de Vendôme* le droit de tenir le premier rang, après les Princes du Sang, devant tous les autres Seigneurs du Royaume, en quelques lieux & céremonies que ce fût. Lui & ſa poſterité en avoient joui juſqu'à préſent, que les Princes du Sang lui ont conteſté cet avantage. Mr. de Vendôme, Grand Prieur de France, a demandé à cette occaſion d'être maintenu, dans ce rang, & a fait faire, pour cela, une Réponſe à ce qui en étoit dit dans le Mémoire des Princes du Sang. On voit ici cette Réponſe, avec les Pieces néceſſaires pour la vérification de ce qui y eſt avancé.

6. Mrs.

6. Mrs. les Princes Légitimez ont préſenté une Requête au Roi, où ils ont demandé qu'il plût à S. M. de renvoyer la demande des Princes du Sang, pour ce qui regarde l'Edit & la Déclaration, dont il s'agit, à ſa Majorité, & en cas qu'elle juge à propos de décider, pendant ſa Minorité, de ne rien prononcer, ſur la queſtion de la ſucceſſion à la Couronne; avant que les Etats Généraux du Royaume, juridiquement aſſemblez, aient déliberé ſur l'interêt que la Nation peut avoir aux diſpoſitions de l'Edit du feu Roi, concernant la ſucceſſion à la Couronne & s'il lui eſt utile & avantageux d'en demander la révocation.

7. Après cette Requête, vient une *Défenſe des droits du Roi*, où l'on a pouſſé auſſi loin qu'il ſe peut, l'autorité Royale, pour empêcher que la Régence ne fît aucun changement, en ce que le feu Roi avoit accordé à *Mr. le Duc du Maine*, & à *Mr. le Comte de Toulouſe*. D'auſſi bons François que l'Auteur, comme ſont les Princes du Sang & ceux de leur parti, ſont dans une opinion oppoſée. Peut-être auſſi, ſelon la coûtume de certains Avocats, ne dit-il pas tant ce qu'il

qu'il penſe, que ce qu'il croit pouvoir être utile à la cauſe qu'il plaide. Après avoir dit que la Couronne de France ne dépend que de Dieu, ce qui eſt vrai, il ajoûte ces mots: *ce degré d'élevation ſuprême apprend qu'il n'y a d'autre rélation, entre le Roi de France & ſes Sujets, que celle de la protection & de la juſtice qu'il leur accorde, & celle de la ſoumiſſion & de l'obéiſſance qu'ils lui doivent.* Eſt-ce donc par pure faveur, que les Rois de France rendent la juſtice à leurs Sujets, & les protegent; puis qu'on dit qu'ils *accordent* cela à leurs Sujets; mais que leurs Sujets leur *doivent l'obeiſſance*? Les Rois ne *doivent*-ils pas adminiſtrer la juſtice, par eux-mêmes, ou par les Juges établis pour cela; autant qu'on leur *doit* obeïr? Si un Roi de France violoit toutes les Loix divines & civiles, & déclaroit que toutes les femmes & les filles de ſon païs lui appartiennent, pour en faire ce qu'il lui plairoit, & que tout l'argent & les biens de ſes Sujets ſeroient à lui en propre, auroit-il droit de le faire? Ses Conſeillers, conſultez ſur une ſemblable choſe, diroient-ils que ſes Sujets *doivent* le ſouffrir, & qu'il leur fait grande faveur lors qu'il

qu'il leur en *accorde* la jouïſſance? Pourroit-il transporter ſa Couronne à des étrangers, ou même partager ſon Royaume entre ſes Fils légitimes & les naturels, comme on le faiſoit, à ce qu'on dit, dans la premiere race? J'ai de la peine à m'imaginer qu'il y ait des gens, qui parlent ainſi ſérieuſement. Tout cet Ecrit eſt fondé ſur de ſemblables principes. Mais Dieu ſoit loué de ce que le Conſeil de la Régence de France a des idées plus ſaines des choſes!

8. Auſſi a-t-on reproché à cet Auteur des contradictions, par un petit Ecrit, où l'on a mis par colomnes, oppoſées l'une à l'autre, le pour & le contre; qu'il tâche en vain de concilier.

9. Il y a après cela une petite Piece, employée à juſtifier que la naiſſance de *Bernard*, Roi d'Italie, petit-fils de Charlemagne, étoit légitime, & à montrer auſſi qu'on a ſoupçonné mal à propos Charles *le ſimple* de bâtardiſe.

10. On voit encore une troiſiéme Lettre de M *** à un homme de Qualité, qui lui avoit demandé ſon ſentiment, ſur le grand Mémoire, qui avoit paru ſous le nom de Mr. le

le Duc, de Mr. le Comte de Charolois & de Mr. le Prince de Conti. On y répond aux cinq propoſitions de ce Mémoire, comme on fait en plaidant; où l'on diſſimule ce que l'on veut, & l'on tire avantage des endroits foibles, ou que l'on croit tels, comme de ce qu'on dit des Rois de la premiere & ſeconde race, tems auquel la ſucceſſion n'étoit pas aſſez reglée.

11. Il y a auſſi une Lettre écrite, comme on dit, par un Chanoine de Luçon à un de ſes Amis. Il convient, avec les Princes légitimes, que l'Edit & la Déclaration de Louis XIV. ne peuvent ſubſiſter, comme étant contraires aux Lois fondamentales de la Monarchie, à l'égard de la ſubſtitution des Légitimez aux Légitimes; mais il prétend néanmoins qu'il a été le maître de leur accorder les préſéances, les prérogatives & les honneurs mentionnez, dans la Déclaration du 5. de Mai MDCXCIV, & dans l'Article 2. de l'Edit du mois de Mai MDCCXI. Ainſi il n'en veut proprement qu'aux Ducs & Pairs, & travaille uniquement à réfuter leur Requête.

12. Mrs. les Princes Légitimez demandent

mandoient que le jugement du procès, dont il s'agit, fût differé au tems de la Majorité du Roi, ou au moins juſqu'à une Aſſemblée des Etats du Royaume, pour ce qui regarde le droit de ſucceder à la Couronne, comme on l'a dit n. 6. Les Princes du Sang ont oppoſé à cela ſix Réflexions ſur la néceſſité d'en juger, ſur la forme de ce jugement, & ſur l'effet des Lettres de Légitimation, & ont ſigné ces Réflexions. Elles ſont courtes & dignes d'être luës. J'en mettrai ſeulement ici une remarque. La cinquiéme de ces Reflexions eſt que les Lettres de légitimation des enfans naturels ne donnent aux Légitimez aucun droit à la Couronne, au défaut des Princes du Sang. On la ſoûtient, par l'exemple des fils naturels & légitimez de Henri IV. qui n'ont jamais prétendu à ce droit; & l'on montre que bien-loin que cela ſoit, les Légitimez n'ont pas même droit de ſe ſucceder les uns aux autres, dans leurs propres biens, ſans des Lettres expreſſes du Roi, par leſquelles il renonce au droit qu'il a ſur leurs biens, lors qu'ils meurent ſans enfans; comme on le montre, par l'exemple de Mad. la Princeſſe de Conti, ſœur du Comte de

Ver-

Vermandois, enfans de Louïs XIV. & de Mad. de la Valiere. Elle n'a pas pu ſucceder aux biens de ſon Frere, ſans des Lettres de cette ſorte. Si l'on diſoit qu'il faut de plus joindre aux Lettres de Légitimation, une volonté du Roi qui l'ordonne; il s'enſuivroit que la Couronne ſeroit à la diſpoſition des Rois, qui y appelleroient ceux de leurs Enfans naturels qu'ils voudroient.

13. Après toutes ces conteſtations, il intervint un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui ordonna aux Parties de remettre dans le dernier jour de Mai MDCCXVI. toutes leurs Requêtes & Piéces aux Avocats & Procureurs Géneraux de S. M. au Parlement de Paris; pour, après les avoir entendus en ſon Conſeil, être pourvû ſur ces Requêtes & Mémoires, en telle forme qu'il appartiendra. Du 14. de Mai MDCCXVII.

14. On fit de la part des Princes Légitimez des Réflexions, ſur la forme de proceder au Jugement de l'affaire des Princes, & ſur le pouvoir de la Minorité; à deſſein de faire comprendre au Régent, qu'il n'avoit pas le pouvoir d'en décider.

15. Les Princes Légitimes firent faire de nouvelles Réflexions, ſur ce-

te même affaire, qui ſont au nombre de dix.

16. Il y eut là-deſſus un Mémoire, pour ſervir de réponſe aux Réflexions des Princes du Sang & pour montrer que l'affaire, dont il eſt queſtion, n'étoit pas en état d'être jugée, & que les Princes Légitimez ne peuvent reconnoître aucun Tribunal.

17. Ces Meſſieurs firent là-deſſus une Proteſtation, par devant un Notaire, le 15 de Juin MDCCXVII. où ils proteſtent de nullité de tout ce qui pourroit être fait, pendant la Minorité du Roi, à leur préjudice, & demandent l'aſſemblée des Etats, comme ſeuls intereſſez & capables de déliberer, touchant leur droit de ſucceder à la Couronne; avec promeſſe de s'en tenir au jugement de cette Aſſemblée. Cette Piece, qui eſt à la p. 410. de ce Tome, devoit être à la p. 399. où l'on voit un *Sommaire* pour montrer que la Requête, par laquelle ils demandent au Parlement qu'Acte leur ſoit donné des proteſtations par eux faites & enregiſtrées à leur Requête, doit être entérinée. Cette Requête auroit dû être ici, avant la Proteſtation, mais on l'a omiſe. Au lieu de cela il y a des Réflexions

lexions ſur l'Edit de MDCCXIV. en faveur des Princes Légitimez. Le Parlement rendit compte au Roi de la Requête & ne l'enterina point.

18. Les Princes Légitimes, ou d'autres pour eux firent des remarques contre la Proteſtation, & leur Partie y répondit, dans un petit Ecrit, qu'on voit ici imprimé par colomnes.

19. Cet Ecrit eſt ſuivi d'un autre pour les Princes Légitimes, ſur les honneurs que les Légitimez prétendoient qu'on leur reſervât, ſi l'on révoquoit l'Edit & la Déclaration en leur faveur.

20. Enfin l'affaire fut décidée, par l'Edit de Louis XV. donné à Paris, au mois de Juillet MDCCXVII. Le Roi y parle avec toute la dignité, toute la ſageſſe & toute la moderation poſſibles en ces termes, après avoir expoſé ce dont il s'agiſſoit:

„ Nous voyons avec déplaiſir que „ la diſpoſition, que le feu Roi notre très-honoré Seigneur & Biſayeul, avoit faite, comme il le „ déclare lui-même, par ſon Edit „ du Mois de Janvier MDCCX. V. „ pour prévenir les malheurs & les „ troubles, qui pouvoient arriver

„ que ceux, qui étoit issus des Rois,
„ par une filiation légitime peuvent
„ eux-mêmes devenir Rois; nous
„ croyons aussi pouvoir donner une
„ attention favorable à la possession
„ dans laquelle nos très-chers & très-
„ amez Oncles le Duc du Maine & le
„ Comte de Toulouse sont de recevoir,
„ dans nôtre Cour de Parlement, les
„ nouveaux honneurs, dont ils y ont
„ joui, depuis l'Edit du mois de Juil-
„ let MDCCXIV. & dont il nous a
„ paru, qu'on devoit d'autant moins
„ leur envier la continuation, pen-
„ dant leur vie; que la grace, que
„ nous leur accordons, est fondée
„ sur un motif, qui leur est si pro-
„ pre & si singulier, que dans la
„ suite des tems, il ne pourra pas
„ être tiré à conséquence. C'est
„ par cette consideration que nous
„ suivons, avec plaisir, les mouve-
„ mens de notre affection, pour
„ des Princes, qui en sont si di-
„ gnes, par leurs qualitez person-
„ nelles & par leur attachement
„ pour nous. A ces causes & au-
„ tres bonnes & grandes considé-
„ rations à ce nous mouvantes, de
„ l'avis de nôtre très-cher & très-
„ amé Oncle le Duc d'Orléans Ré-

„ gent & de pluſieurs grands & notables perſonnages de nôtre Royaume, & de nôtre certaine ſcience, pléine puiſſance & autorité Royale, nous avons révoqué & annullé, & par le préſent Edit perpetuel & irrévocable révoquons & annullons ledit Edit du mois de Juillet MDCCXIV & ladite Déclaration du 23 Mai MDCCXV. Ordonnons néanmoins que nos très-chers & très-amez Oncles le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe continuent de recevoir les honneurs, dont ils ont joüi en nôtre Cour de Parlement, depuis l'Edit du mois de Juillet MDCCXIV, & ce en conſideration de leur poſſeſſion & ſans tirer à conſéquence; comme auſſi, ſans qu'ils puiſſent ſe dire & qualifier Princes de nôtre Sang, ni que ladite qualité puiſſe leur être donnée, en quelques jugemens & actes que ce puiſſe être; nous réſervant néanmoins d'expliquer nos intentions, ſur l'entrée & ſéance, en nôtre Cour de Parlement, de nos très-chers & très-amez couſins le Prince de Dombes & le Comte d'Eu, &

„ ſur les honneurs dont ils y pour-
„ ront jouïr. Voulons, au ſurplus,
„ que toutes proteſtations contraires
„ aux Préſentes ſoient & demeurent
„ nulles & comme non avenues,
„ ainſi que nous les annullons par le
„ préſent Edit &c. Cet Edit fut lu,
„ publié & regiſtré l'Audience te-
„ nant; ſuivant l'arrêt du 6. de Juil-
„ let, & un autre du 8. MDCCXVII.

21. Il y a enſuite une Requête préſentée à Mr. le Régent, par Mr. de Vendôme, Grand Prieur de France, contre celle des Pairs de France, dont on a déja parlé.

IV. Ce dernier Tome eſt tout compoſé d'un ſeul Ecrit intitulé *Troiſiéme Memoire des Princes Legitimez*. Il avoit été, comme on le dit à la fin, commencé à imprimer le 19 de Juin, mais il ne fut achevé que le 9 d'Aout, un mois après l'affaire décidée, par l'Edit, dont on vient de parler. Il ſemble que ce qui avoit été imprimé, lors que l'Edit fut publié, auroit dû être ſupprimé; puis qu'il eſt inutile de plaider une cauſe perdue. Mais ou l'Auteur n'a pas voulu, que ſon travail fût perdu; ou l'on a cru que cet Ecrit pourroit ſervir lors que les Etats aſſemblez, après

près l'extinction de la Race légitime des Bourbons, délibereroient ſur l'élection d'un nouveau Roi; à moins que l'on n'ait cru que l'on pourroit bien demander, en tems & lieu, la révocation du dernier Edit, & que ce Mémoire ſerviroit alors d'inſtruction. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt le plus long & le plus détaillé, qui ait été publié ſur cette grande affaire.

L'Auteur le diviſe en deux Parties, & dans la premiére il fait des obſervations particuliéres ſur la Réponſe des Princes du Sang, contenue en deux Mémoires qu'ils ont avouez, & quelques définitions préliminaires. Il reprend d'abord dans ces Mémoires *des fauſſetez*, *des contradictions* & des *calomnies*, auxquelles on ne s'arrêtera point. Tout cela ſent un peu trop l'aigreur du Barreau, & ne doit pas être copié après la deciſion du procès. Nous ne nous attacherons qu'à ce qui eſt hiſtorique.

Comme l'Auteur doit ſouvent employer certains termes dans la ſuite, & que ces termes pourroient être mal-entendus, il a mis au devant quelques Définitions, comme font les Geometres.

1. *La Loi Fondamentale* de la ſucceſſion à la Couronne eſt, ſelon lui, une regle certaine & inviolable, écrite ou non écrite, qui oblige tant le Souverain que les Sujets, & qui n'eſt ſuſceptible d'aucun changement, ſans le conſentement unanime des Rois & de la Nation. On ſait qu'elle ne ſe trouve pas écrite, mais on la recueuille de l'uſage conſtant & non interrompu, auquel les Rois & toute la Nation ſe ſont également conformez.

Il y a des Loix fondamentales, qui n'ont jamais varié, depuis la fondation de la Monarchie. Telle eſt la Loi, qu'on nomme *Salique*, qui exclut les femmes & les deſcendants par femmes, de la ſucceſſion à la Couronne.

Il y en a d'autres, qui ont varié ſelon les Races. Dans la premiere, tous les Enfans mâles, du Sang Royal, partageoient la Couronne. Le Royaume de Clovis fut partagé entre ſes quatre fils, Thierry, Clodomir, Childebert & Clotaire. Ayant été enſuite tout réüni dans la perſonne de ce dernier, il fut partagé entre Charibert, Gontran, Sigebert & Chilperic. Ainſi encore les Etats

de

de Clotaire II. qui avoit réuni toute la Monarchie des François, furent partagez entre ſes deux Fils, Dagobert & Aribert &c.

Dans la ſeconde Race, cette Loi de partager reçut une variation, par une Loi écrite, que firent Charlemagne & Louïs le Débonnaire. Ces Empereurs, en diviſant leurs Etats, entre leurs Enfans, leur défendirent par écrit de les diviſer ultérieurement, ce qui fut mal obſervé dans la ſuite; mais au lieu des partages ultérieurs, ils ordonnerent que la Nation choiſiroit, entre les Enfans du Roi mort, celui qu'elle jugeroit le plus digne de regner. Cela mit une élection dans la ſucceſſion, au ſujet de la famille regnante, en ſorte que le droit de ſucceſſion demeuroit toûjours aux Enfans de la famille, mais ſans aſſujetiſſement à la primogeniture. Ce changement arrivé à la Loi fondamentale eut ſon origine, dit l'Auteur, dans la volonté des Rois, jointe à l'approbation des peuples. Mais d'autres ſoûtiennent que c'étoit l'ancien uſage des *Francs*, avant même qu'ils euſſent paſſé le Rhin.

A l'égard de la troiſiéme Race, elle ne recueillit qu'une partie de la Mo-

narchie des François, les autres se trouvant entre les mains de divers usurpateurs. Ce fut une nouvelle raison d'abolir les partages, & de là vint encore l'ordre de succeder par droit de primogeniture, & de proximité du sang ; ce qui par l'usage devint la Loi fondamentale de la troisiéme Race. Elle ne s'établit néanmoins que peu à peu, par la possession de plusieurs ainez ; que les Rois leurs Peres eurent la précaution de faire reconnoître, sacrer & couronner de leur vivant, en les associant au Thrône ; ce qui paroît par les Actes publics, & qui s'observa jusqu'à Louïs VIII. septiéme descendant de Hugues Capet & Pere de S. Louïs.

2. *La Loi Commune* est une Regle établie, par une autorité souveraine du Législateur, pour l'administration de la Justice entre les hommes. L'une est Ecclesiastique, à laquelle les Rois sont aussi bien soumis que leurs Sujets, dont l'origine est l'Eglise ; l'autre Civile, dont les Souverains sont les Auteurs & les Interpretes, & qu'ils peuvent, par conséquent, restreindre, étendre, abolir, & y déroger, quand bon leur semble.

3. *La Couronne de France* est l'Autorité

torité Souveraine & Monarchique ſur tout le peuple François. L'étendue dans laquelle cette autorité a été reconnue, à cauſe de la varieté des conquêtes & des pertes qui ſont arrivées à cette Monarchie, a été plus ou moins grande.

4. *Un Mariage légitime* eſt celui qui eſt fait conformément aux Loix établies & publiées, dans un païs, au tems de la célebration. Ainſi, dans le Paganiſme, un mariage étoit légitime, lors qu'il étoit fait, ſelon les Lois établies parmi les Payens; & de même dans le Chriſtianisme, quand il eſt fait ſuivant les Lois Eccleſiaſtiques & Civiles reçuës parmi les Chrétiens du tems, ou du païs, où il a été fait.

Les mariages étoient illégitimes, quand ils étoient contractez entre des parens aux degrez défendus: 2. quand ils étoient clandeſtins, dans les tems & dans les païs, où les céremonies & les formalitez avoient été établies, ſous peine de nullité: 3. Quand ils étoient adulterins, ou quand des perſonnes mariées légitimement, après s'être ſéparées l'une de l'autre, ſans le conſentement exprès de l'Egliſe, & ſans avoir obſervé les formalitez

preſcrites par les Canons, ſe remarioient à d'autres.

5. Le mot de *Concubine* a toûjours ſignifié une femme dont on ne pouvoit avoir d'Enfans légitimes, qui ſuccedaſſent de plein droit, ſoit qu'elle eût été clandeſtinement épouſée, ſoit qu'on ne s'en fût ſervi, que par un commerce défendu. Il eſt vrai que juſqu'à la fin du IV. ſiecle, qui préceda la converſion des François, ce mot ſignifioit quelquefois une femme, avec laquelle on pouvoit vivre, en ſureté de conſcience, quoi qu'on ne l'eût point épouſée ſolennellement. Néanmoins les Enfans, qu'on en avoit, n'étoient pas pour cela légitimes civilement, ni capables de ſucceder; à moins qu'ils n'euſſent été légitimez, dans les formes preſcrites par les Lois du tems & du païs. Mais depuis le commencement du V. Siecle, le mot de *Concubine* n'a plus été pris, qu'en mauvaiſe part; c'eſt à dire, pour une femme, qui n'étoit épouſée, en aucune maniere, qu'il n'étoit nullement permis d'avoir en conſcience & dont par conſéquent les Enfans étoient illegitimes & bâtards. L'Auteur confirme au long ces trois pro-

po-

pontions ; par quantité de passages des Auteurs de ces tems-là.

6. Le *Divorce* est la dissolution du Mariage. Parmi les Chrétiens, le Divorce légitime est celui qui se fait, par un jugement valable de l'Eglise, lors qu'elle déclare le mariage nul, & permet aux conjoints de se marier à d'autres. Le *Divorce* illégitime est celui, qui se fait, ou sans aucune autorité de l'Eglise, ou par la prévarication de quelques uns de ses Ministres, condamnez publiquement par leurs Superieurs.

Les Enfans nez dans la bonne foi du premier mariage, quoi que déclaré nul, dans la suite, pouvoient être légitimes ; & ceux qui naissoient du second mariage, en vertu de la permission de l'Eglise, l'étoient incontestablement. Mais ceux qui naissoient d'un mariage, fait en conséquence d'un divorce illégitime, étoient adulterins.

L'Auteur se plaint de ce que celui, contre qui il écrit, l'oblige de prouver que les Enfans, qui naissent à la suite d'un Divorce non autorisé par l'Eglise, ne sont pas légitimes. Mais il le prouve au long. Il est vrai que l'Evangile & les Canons les condam-

nent, mais il y a bien des choses qui ont été tolerées, quoique contraires aux Lois Ecclesiastiques, & qui n'ont pas laissé de passer pour bonnes, dans les tems, où elles ont été souffertes; de sorte qu'on ne peut pas toûjours juger de l'usage, par les Lois. On en trouve plusieurs exemples, dans le Titre du Code *de Repudiis*, comme Mr. *Bignon* l'a indiqué dans ses Notes sur *Marculfe* Liv. II. c. 30. Il paroit, par ce titre, que c'étoit la Jurisprudence du V. siecle, même à la fin. Mais on avance beaucoup de choses, dans ce Recueil, comme on fait dans le Barreau, non qu'on les croye vrayes à la rigueur; mais parce qu'il seroit à propos que les Juges les crussent vrayes, pour gagner un Procès, comme il arrive souvent. Ce ne sont pas seulement les preuves solides, ni les raisonnements concluants, qui frappent les Juges.

Dans la Seconde Partie de ce Mémoire, l'Auteur entre dans la Discussion de la Réponse des Princes du Sang; où l'on soûtient que Louis XIV. avoit disposé de la Couronne, par son Edit. Nôtre Auteur convient qu'un Roi de France ne peut pas disposer

de

de ſa Couronne par un Edit, mais il nie que Louïs XIV. l'ait fait.

Il dit que pour cela, il faudroit que ce Prince eût appellé à la ſucceſſion de la Couronne des perſonnes, qui n'y euſſent aucun droit, ou qui en fuſſent exclues par la Loi fondamentale; mais qu'en appellant les Légitimez au défaut des Légitimes, il n'a pas appellé des perſonnes, qui fuſſent exclues, par la Loi, qui au contraire les a reconnus capables de ſucceder. Si cela étoit, Louïs XIV. auroit été, comme il ſemble, bien mal conſeillé de n'avoir pas dit en ſon Edit, qu'il ne faiſoit qu'y ſuivre la Loi Fondamentale de la Monarchie, qui avoit toûjours accordé le droit de ſucceder aux Bâtards; au lieu des motifs d'amitié & d'eſtime, ſur leſquels ſeuls il fonde ſon Edit & ſa Déclaration. Il eſt vrai que cette Loi formée ſur des exemples de la premiere & ſeconde Race, étoit ſujette à de grands inconveniens, comme on l'a déja remarqué, en paſſant; puis que ſi les exemples de ces tems-là faiſoient la Loi Fondamentale de l'Etat, les Bâtards iroient de pair avec les Légitimes, à l'excluſion de tous les Collateraux; ce qui eſt entierement con-

contraire aux usages de la troisiéme Race.

Pour prouver néanmoins ce qu'il s'est proposé de démontrer, en bon ordre, il entreprend de faire voir 1. que tous les exemples, rapportez par les Princes légitimez, sont incontestables: 2. qu'il est faux que par la Loi Commune, les Bâtards légitimez soient exclus de toutes successions: 3. que l'Edit de MDCCXIV. est conforme en tout à la Loi Fondamentale; & que toutes les objections répandues, dans le Mémoire des Princes du Sang, ne prouvent rien: 4. que ces derniers n'ont aucun interêt à demander la révocation de l'Edit: 5. qu'il n'y a présentement aucune forme juridique, pour juger l'Edit & la Déclaration.

L'évenement a fait voir que le Conseil de la Régence a été persuadé du contraire; & l'Edit de révocation a été generalement applaudi, par toute la France. Ces sortes de questions ne se décident pas, par une discussion des incidents; cela seroit infini, & c'est ce que demandoient ceux qui ne vouloient aucune décision, parce qu'ils demeuroient en possession, en attendant, & que cette possession,

avec

avec le tems, ſeroit devenue un titre. Cela n'empêchera pas que ſi le cas venoit à exiſter, la Nation ne puiſſe prendre le parti qu'elle jugera le meilleur. Il eſt à ſouhaiter pour la France, que cela n'arrive jamais.

On voit encore à la fin les Lettres de légitimation qu'Innocent III donna aux Enfans, que Philippe Auguſte avoit eus d'Agnès de Meranie, & d'autres de Charles Emanuel Duc de Savoye, en faveur d'une branche bâtarde de ſa Maiſon, qu'il déclara capable de ſucceder à ſes Etats, en cas que toutes les branches légitimes vinſſent à manquer, avec la confirmation de ces Lettres, par Philibert Emanuel ſon Petit-fils.

Quoi qu'il en ſoit, ce Mémoire ne laiſſe pas de mériter d'être lu, par tous ceux, qui ſouhaitent d'être inſtruits des anciens uſages de la France, ſur le ſujet de la ſucceſſion des Bâtards. Il pourra ſervir aux Etats Géneraux de France s'il arrive jamais que les branches légitimes de la Maiſon de Bourbon viennent toutes à manquer, & qu'il reſte quelque branche bâtarde. Mais qui peut ſe promettre que ce ſera celle des Princes légitimez par Louïs XIV? Si les

Prin-

Princes du Sang n'ont point d'interêt à l'empêcher, comme le prétendent les premiers; il faut auſſi avouër que l'interêt des ſeconds, dans cette affaire, eſt très-incertain & très-éloigné, & qu'il n'étoit nullement néceſſaire de décider par avance, en leur faveur, quand même ils auroient été mieux fondez. Auſſi bien la Poſterité ne ſe croiroit pas plus obligée d'y avoir égard, que le Conſeil de Régence n'a cru être obligé de ratifier l'Edit & la Déclaration, qui les avoient déclarez depuis peu de tems capables de ſucceder.

ARTICLE IV.

I. METHODUS PLANTARUM GENUINA, *quâ notæ characteriſticæ, ſeu differentiæ genericæ, tam ſummæ, quàm ſubalternæ ordine digeruntur & per tabulas, quas vocant Synopticas, perſpicuè delineantur, in gratiam ſtudioſæ Juventutis adornata atque edita à* CHRISTIANO KNAUT *Med. Doct. Archiatro Anhaltino & Bibliothecario Halenſi.* A Leipſig & à Hall. MDCCXVI. in 8.

LA

LA Botanique a été long-tems une Science un peu embarrassée, à cause de *l'Homonymie* & de la *Polyonymie* des Plantes. On confondoit des Plantes differentes, parce qu'elles portoient le même nom; & on faisoit plusieurs Plantes d'une seule, parce que les Auteurs lui avoient donné divers noms. Les descriptions ou fausses, ou peu exactes, que les Anciens & les Modernes en avoient données, empêchoient qu'on ne les pût bien reconnoître, & faisoient qu'on les confondoit les unes avec les autres.

Cela engagea les nouveaux Botanistes à s'attacher à les décrire plus exactement, & pour ne s'y plus tromper, à les reduire à certaines classes, pour éviter la confusion & les redites, en parlant de la même plante, sous divers noms.

Besler, qui a décrit le Jardin d'Eystet, les rangea selon les quatre saisons de l'année; *Dalechamp*, dans son Histoire des Plantes, les partagea selon les lieux où elles naissent; *Matthiole*, dans ses Commentaires sur *Dioscoride*, les divisa selon la figure de leurs feuilles; d'autres

selon

selon leurs differens caracteres, ou leurs *signatures externes*, comme ils parlent; d'autres donnerent d'autres méthodes, pour les distinguer.

Morison, dans ses Préludes Botaniques, dans son Histoire des Plantes, & dans sa distribution nouvelle de celles, qui donnent de l'ombre, ayant remarqué que ces divisions, tirées de purs accidens, ne donnoient aucune connoissance réelle des Plantes, les rejetta & crut devoir les distinguer par des caracteres essentiels, tirez de la difference de leur fructification. *Conrad Gesner* & *Fabio Colonna* avoient eu la même pensée avant lui, comme il le prouve par des passages de ces Auteurs. *Andrea Cesalpini*, *Tabernemontanus*, & les deux *Bauhins* avoient eu de semblables idées; mais c'étoit une chose dont l'execution n'étoit pas facile.

Morison est le premier qui a surmonté une bonne partie des difficultez, qui s'y trouvoient. Il n'est peut-être blâmable, selon nôtre Auteur, qu'en une chose. C'est qu'au lieu d'avoir gardé constamment, & en tout la même méthode, en ayant égard à la seule fructification des genres

genres ſubalternes ; il a tiré ſes differences quelquefois des feuilles, d'autres fois des tiges, ou des filamens, ou des racines.

D'autres Modernes, comme *Amman*, *Rivin*, *Herman* & *Tournefort*, ſe ſont uniquement attachez à la fructification. Mais comme ils rapportent à cela auſſi les fleurs, ils different fort entre eux, dans la maniere & dans la méthode d'établir les principaux genres des Plantes.

Zimbach, dans ſa *Flora Lugduni-Batava*, & *Rudbeck* dans ſa Diſſertation de la connoiſſance fondamentale des Plantes, diſciple de *Herman*, & *Nebelius* dans ſes remarques ſur leur caractere naturel *d'Amman*, ont preferé les fruits aux fleurs, & ont diviſé toutes les Plantes en *gymnoſpermes* & en *angioſpermes*, dont ils font les genres les plus généraux.

Rivin, dans ſon Introduction à la Science des Herbes, & *Tournefort*, dans ſes Elemens de Botanique, quoi que, ſelon l'Auteur, il ne ſoit pas ſi exact que le premier, ont ſuivi l'ordre de la Nature, & ont ſoûtenu qu'on devoit avoir égard, en diviſant les Plantes, premierement à la fleur & enſuite au fruit, & ont bien prou-

prouvé leur sentiment, contre ceux qui étoient en d'autres pensées. Ils ont tiré avec *Morison*, le nom des Plantes de leurs fleurs & de leur manière de fleurir, comme étant ce qu'il y a de plus remarquable. *Tournefort* differe néanmoins de *Rivin*, en ce qu'il tire la marque générique des Plantes non seulement de la fructification, mais aussi de leurs autres parties accidentelles, qui autrement en sont les marques spécifiques. De là vient qu'il établit deux principaux genres des Plantes. Il appelle *du premier ordre* celles, dont on regle la nature, par la seule forme des fleurs & des fruits, & *du second* celles, où il faut ajoûter quelque chose à la fleur & au fruit, pour en fixer l'espece; comme les racines, la situation & le nombre des feuilles, la tige, l'écorce, la queuë, le calice, les sucs, la couleur & la saveur des fleurs, & toute la forme exterieure de la Plante. Néanmoins *Tournefort* a repris *Ray* de ce qu'il a égard à la racine, aux feuilles & au suc, pour déterminer les genres.

D'autres l'ont néanmoins suivi, & *Ray*, dans sa *Méthode des Plantes* corrigée & augmentée, a rapporté au même

même genre les Plantes, dont l'exterieur, pour la plus grande partie, eſt ſemblable, quoi que les fleurs different par leur figure & par le nombre de leurs feuilles, que l'Auteur nomme *petali*, & quoique les ſemences, ſoit nues, ſoit enveloppées d'une capſule, où il y a plus ou moins de cellules, different auſſi. L'Auteur croit que c'eſt là préferer des differences eſſentielles, aux accidentelles. Il ne peut pas s'accommoder de la penſée de ceux, qui croyent que la ſeule inſpection des graines ſuffit pour déterminer le genre prochain des Plantes; parce qu'il y en a pluſieurs, qui ont la même ſorte de fleur & de capſule ſeminale, & dont les graines ſont neanmoins toutes differentes.

L'Auteur, après avoir examiné la choſe, a cru pouvoir dire qu'il n'y a point de Plantes *gymnoſpermes*, ou dont la graine ne ſoit enveloppée de quelque capſule. Cela étant ainſi, il a jugé pouvoir donner une regle naturelle & infaillible, pour diſtinguer les Plantes. C'eſt *que toutes celles, qui fleuriſſent de même & qui produiſent des capſules ſeminales ſemblables doivent être rapportées au même genre, & doivent être nommées d'un même*

même nom général; & au contraire *que celles qui ne fleurissent pas de même, & qui produisent des capsules differentes appartiennent à divers genres & doivent etre nommées diversement.*

Pour confirmer cette Regle, il remarque 1. qu'à l'égard de la fleur considerée comme constituant les genres suprêmes des Plantes, cela se peut faire en deux manieres, I. en considerant si la fleur consiste en une feuille ou en deux, ou en trois &c. en Latin, *quatenus est flos vel monopetalus, dipetalus, tripetalus, tetrapetalus, pentapetalus, hexapetalus, vel polypetalus*: II. en prenant garde si la fleur est uniforme, ou si elle varie. C'est ce qu'il appuye par quelques remarques, & qu'il met devant les yeux par une Table Synoptique, où les genres & les especes, que les combinaisons de ces deux choses forment, se voyent distinctement, & en maniere que les especes sont subordonnées au genre en bon ordre.

Ce sont là les genres & les especes de la plus grande étendue, & qu'on peut nommer suprêmes. Les genres subalternes peuvent être divisez en genres prochains & éloignez. Il tire les éloignez des seules capsules qui son

ſont 1. ou ſimples ou compoſées: 2. membraneuſes, ou charneuſes & humides, ou dures: 3. remplies d'un ſeul grain de ſemence, ou de pluſieurs. C'eſt ce qu'on voit exprimé plus diſtinctement, dans une Table, qui ſe rapporte à la pag. 18. On voit encore d'autres Tables plus ſpécifiques, dans la ſuite, par leſquelles, on peut diſtinguer les eſpeces les moins étendues.

Tout le Livre contient des exemples de tout cela, & des remarques, qui tendent à confirmer la diviſion & les diſtinctions de Mr. *Knaut*. C'eſt à ceux, qui ont étudié la Botanique, & qui ont médité la matiére, à en juger. Si ces ſortes de diviſions ne ſervent pas à faire mieux connoître la nature & l'uſage des Plantes, qu'on ne pénetrera jamais entierement; elles ſervent au moins à traiter des Plantes dans un meilleur ordre, & à éviter la confuſion des Ecrits ordinaires de Botanique. Mais il n'y a que ceux, qui ont bien examiné la choſe, par une grande connoiſſance des Plantes, qui puiſſent voir ſi cette Théorie eſt conforme à la nature des choſes, & ſi elle n'eſt point ſujette aux mêmes incommo-

ditez,

ditez, que l'Auteur reproche aux autres Méthodes. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût diviſer de même en Genres & en Eſpeces tous les Animaux, de quelque nature qu'ils ſoient, & qu'on en pût donner une eſpece d'Anatomie, au moins autant qu'il eſt poſſible. Mais pour cela il faut du tems, de l'attention, de l'exactitude, du jugement, du génie pour ces ſortes de choſes, & beaucoup de dépenſe. Ce n'eſt pas là le travail d'un homme ſeul, ni d'un petit nombre de gens; & il n'y a guere d'apparence qu'on en trouve jamais un nombre ſuffiſant, qui aïent les talents & les moyens d'y réuſſir. La choſe paroît un peu plus facile dans les Plantes, mais elle ne laiſſe pas encore d'être pleine de difficultez.

II. HISTOIRE *des* PLANTES, *qui naiſſent aux environs d'*AIX *& dans pluſieurs endroits de* PROVENCE, par Mr. GARIDEL, *Profeſſeur Royal d'Anatomie*. A Aix chez Joſeph David, in folio, avec des figures.

* IL n'y a guére de Province, dans le Royaume, ou même de Villes, tant soit peu considérables, où il n'y ait des Médecins amateurs de la Botanique. D'où vient donc, qu'il y en a si peu, qui s'attachent veritablement à cette belle partie de l'Histoire Naturelle, & qui osent entreprendre de parcourir la Campagne du païs qu'ils habitent, pour donner au Public un dénombrement exact des Plantes, qui y naissent? Les uns uniquement occupez du soin des Malades qu'on leur confie, les autres attachez par une molleſſe naturelle à leur Cabinet & à leurs Livres, d'autres enfin effrayez des fatigues, que donnent les fréquentes herborizations, en des lieux presque inaccessibles & dans des saisons peu commodes, négligent tout-à-fait une Science, de laquelle la Pratique de Médecine tire ſes plus grands avantages, & dont la négligence eſt ſuivie de mépriſes funeſtes.

Des Compagnies Savantes ſouhaitent, depuis long-tems, que l'on travaille

R

* *Cet Extrait a été envoyé par Mr.* Joannis *ſavant Médecin de la Ville d'Aix en Provence, lequel a bien ſoin de corriger cet Ouvrage.*

vaille à l'Histoire particuliere des Plantes, qui naissent dans les principaux endroits de la France ; afin que l'on puisse avoir dans la suite, une Histoire Générale de celles qui se trouvent, parmi nous. Le projet en est beau & pour en avancer l'execution, de fort habiles gens nous en ont déja donné quelques Essais. Montpellier eut, pour son Botaniste, *Mr. Magnol*, Paris l'illustre Mr. *Tournefort*, l'Auvergne Mr. *Chomel*, & la Capitale de Provence pourra se vanter, desormais d'avoir eu pour Historien des Plantes, qui naissent dans son terroir, un des plus savans Medecins, qui soient dans sa profession.

Cette Histoire Botanique, que donne aujourd'hui Mr. *Garidel*, n'étoit, dans son commencement, qu'un Catalogue des Plantes, qui croissent dans le terroir d'Aix, & des lieux circonvoisins. Il l'avoit uniquement composé, pour remplir le devoir de Professeur en Botanique, emploi qu'il a exercé avec beaucoup d'honneur, pendant plusieurs années, & qu'il ne quitta, que pour embrasser celui de Professeur en Anatomie. Il a depuis ce tems-là, ajouté à cet Ouvrage toutes les réflexions, qu'il a faites,

tes, en pratiquant fort heureusement la Médecine. Ainsi le présent, que cet habile homme nous fait aujourd'hui, doit être regardé comme le fruit de ses démonstrations Botaniques; de son excellente mémoire, & de son jugement exquis, sur le bon & le mauvais usage, qu'on fait des Plantes.

Le but, qu'il s'est proposé dans son Livre, a été de donner 1. un dénombrement le plus exact, qui se puisse, de toutes les Plantes, qui naissent aux environs d'Aix: 2. une critique sur les Auteurs, qui ont parlé de ces mêmes Plantes: 3. une description de celles, qui ne paroissent pas décrites au naturel, à quoi il supplée de tems en tems, par de belles figures, en taille douce, qu'il a fait graver d'après nature: 4. un examen des vertus & des usages, qu'une trop grande crédulité de ceux, qui en ont écrit, a attribuez aux Plantes, ou que l'on a reconnu être veritables, par des experiences réïterées.

Dans cette vuë, Mr. *Garidel* s'est appliqué d'abord à citer les differens noms, que les plus grands maîtres de l'Art ont imposez à chaque Plante. Les deux *Bauhins*, *Dodonée*, Mrs.

Ray & *Tournefort* ſont preſque toûjours ſes Heros & ſes garants. Après avoir donné un moyen fort abregé, de connoître châque Plante, & de la bien diſtinguer de celles, qui lui reſſemblent, par leur port extérieur & par châcune de leurs parties; l'Auteur, ſans négliger les noms Provençaux, indique exactement les lieux principaux, où on peut la rencontrer; ce qui ſera d'une grande utilité aux Apothicaires, qui ne ſâchant, la plûpart du tems, où trouver une Plante, qu'un Médecin leur ordonne, pour la compoſition d'un remede, ne font pas difficulté de lui en ſubſtituer une autre, qui ſouvent n'eſt point propre à parvenir au but, que le Médecin s'étoit propoſé.

Ce n'eſt pas tout, en parlant des vertus de châque Plante & de ſes differentes préparations, Mr. *Garidel* en marque la doſe; les circonſtances, où il la faut donner, ſes mauvaiſes qualitez, comme les bonnes, & les cas, où elle eſt nuiſible. Pour diſcerner la vertu des Plantes, il ne néglige pas l'Analyſe chymique. Il compte peu ſur ce que les Sens, principalement le Goût & l'Odorat, peuvent nous en apprendre; mais beaucoup

coup ſur ce que la tradition, fondée ſur des experiences réïterées en a fait, connoître. Un deſſein ſi bien rempli ne peut que corriger la pratique de la Médecine, en découvrant avec exactitude les vertus attribuées trop légerement à quelques Plantes. Mr. *Garidel* n'auroit pas trouvé ſon compte à aller à la Verité, par un chemin plus court; il a voulu ſe ménager le plaiſir de la chercher plus long-tems, mais par des voies plus ſûres.

En parlant de l'*Aloé*, nôtre Auteur réfute le ſentiment de Mr. *Ray*, qui traite de fable l'éclat & le bruit étonnant, que fait cette Plante, lors que parvenue à une grande vieilleſſe, elle vient à croître conſiderablement, dans l'eſpace de quelques heures. C'eſt une foibleſſe de croire trop légerement ce qu'on n'a point éprouvé, on en convient; mais c'eſt auſſi un entêtement bien étrange de traiter de faux tout ce qu'on n'a pas eu encore occaſion de voir.

Jéques Fontaine aſſure qu'un Aloé, après avoir reſté un ſiecle en terre, & n'ayant jamais donné que des feuilles, pouſſa dans quatre ou cinq jours avec bruit & éclat une tige de la groſſeur de la cuiſſe, & de la hauteur de

trente palmes, avec ſes branches & ſes fruits, & qu'enfin la Plante épuiſée, par un effort ſi violent, ſe ſécha & mourut. Un ſemblable évenement eſt rapporté par *Pierre Burel*. Le même prodige a paru, dans le Jardin d'un Apothicaire d'Aix, aux Martigues, à Cannes & en pluſieurs autres endroits. † Un fait ſi bien averé auroit ſans doute fait revenir Mr. *Ray* de ſon incrédulité, s'il en avoit été informé. Mr. *Garidel*, qui explique très-clairement la méchanique de ce développement & de cet accroiſſement prodigieux, convient que ces effets ſurprenants n'arrivent pas, ſelon les regles ordinaires de la Nature des Plantes, & que ce n'eſt qu'en certaines Plantes d'Aloé, en certain âge, & en certaines ſaiſons.

L'Article du *Kermès* n'eſt pas des moins curieux. Voici de quelle maniere en parle cette *Hiſtoire Botanique*: „ Dans le commencement du „ mois

† Il ſe trouve une Diſſertation Italienne, de Jean Baptiſte Scarella, *dont je n'ai vu que l'extrait, dans le* Giornale de' Letterati *de Veniſe*, T. IV. *qui contredit diverſes particularitez, qu'on débite communément de cette Plante.*

„ mois de Mars, un insecte plus pe-
„ tit qu'un grain de millet, après a-
„ voir passé toute l'année à rouler
„ par la Campagne, grimpe sur un
„ arbrisseau, que les Botanistes ap-
„ pellent *Ilex aculeata coccigiandi-*
„ *fera. C. B. Pin.* Il s'attache à son
„ tronc, à ses branches, & le plus
„ souvent à l'endroit, où les feuil-
„ les prennent leur naissance, & se
„ devenant insensiblement engourdi
„ & immobile, il s'enfle peu à peu,
„ par la nourriture qu'il y suce.
„ On le voit en ce tems-là, avec
„ un Microscope, d'un très-beau
„ rouge, dans une espece de cotton,
„ ou duvet, qui s'hérisse par petits
„ floccons, sur son dos, au dessous
„ & autour de son ventre; ce qui
„ lui sert de nid. Sa figure est con-
„ vexe, comme la moitié d'une
„ prune, qui seroit rayée de plu-
„ sieurs lignes en travers. Aux en-
„ droits, qui ne sont point couverts
„ de ce cotton, on voit quantité
„ de points brillants, & de couleur
„ d'or. A la place, où doit être
„ la tête, on n'apperçoit qu'un a-
„ vancement, qui se termine en
„ rond, & à chaque côté de ce
„ rond une espece de corne courbée

„ en dedans, émouſſée & racour-
„ cie; en ſorte que la tête, avec
„ ces deux cornes, forment un croiſ-
„ ſant de châque côté. Voila ce
„ qu'on peut appeller le premier
„ tems du *Kermès*.

„ Dans le ſecond tems, qui eſt
„ au mois d'Avril, ce petit animal
„ ayant toutes les dimenſions, qu'il
„ doit avoir naturellement, ſelon
„ la ſaiſon & la qualité du terroir, de-
„ vient rond & de la groſſeur d'un
„ pois plus ou moins. Sa peau eſt
„ alors plus ferme, & le cotton,
„ qui dans le premier tems, n'é-
„ toit que par floccons, s'étend a-
„ lors ſur toute la peau, en forme
„ de poudre, & le *Kermès* ne pa-
„ roît plus, que comme une gouſ-
„ ſe remplie d'une liqueur rougeâ-
„ tre, à peu près ſemblable à un
„ ſang pâle & aqueux.

„ Vers la fin du mois de Mai,
„ on remarque, dans la partie infe-
„ rieure de cette gouſſe & propre-
„ ment ſous le ventre de cet Ani-
„ mal, de petits grains rouges de fi-
„ gure ovale, au nombre de 1000,
„ ou 2000. Ces grains ſont autant
„ de petits œufs, que cet animal a
„ faits, & qui venant à éclorre, pa-

„ la

„ la douceur & par la chaleur de
„ la ſaiſon, donnent autant d'ani-
„ maux ſemblables à celui, dont
„ ils ſont ſortis & qui veut, com-
„ me lui, battre la campagne; juſ-
„ qu'au tems auquel la Nature les
„ ſollicite à grimper ſur cet arbriſſeau,
„ & à s'y attacher à leur tour, pour
„ perpetuer l'eſpece.

On ne s'arrête pas là, dans cette Hiſtoire, on y examine encore de plus près ces petits animaux, qui nous donnent le *Kermès*, & le changement de leur peau, lors de la production de leurs œufs, dont les uns ſont rouges & les autres blancs. Les deux eſpeces d'animaux, qui en ſortent, & qui ſont, à peu près, figurez comme des cloportes, offrent aux yeux d'un curieux quelque choſe de bien particulier. Ce ſeroit paſſer les bornes, qu'on s'eſt preſcrites dans cet Extrait, ſi l'on vouloit rapporter tout le détail merveilleux de la géneration & de l'accroiſſement des *Kermès*. La difficulté de les obſerver, un certain mépris que ſembloit donner leur petiteſſe, ou leur figure, nous les avoient fait négliger, & nous les avoient preſque dérobez.

Dans la plûpart de ces sortes d'Ouvrages, il regne ordinairement beaucoup de sécheresse; mais dans celui-ci, le Lecteur trouvera une grande variété de faits differens, beaucoup d'érudition & de discernement sur ce dont on y traite; &, ce qui est de plus aimable & de plus rare, parmi les Auteurs, une grande attention à rendre à tous ceux, qui ont contribué à augmenter, ou à embellir cet Ouvrage, ce qui leur est légitimement dû.

Au reste, on est obligé d'avertir, qu'on ne doit point se flatter, en lisant ce Livre, d'y rencontrer cette beauté de style & ces traits brillans, qui ne servent que d'ornemens aux discours. Mr. *Garidel* a laissé couvir sa plume sur le papier, sans se mettre beaucoup en peine de l'expression, & il a décrit le plus naturellement qu'il a pû, la Nature telle qu'elle est; on ne sauroit le censurer, pour cela. Il y a ici *non ingrata negligentia de re hominis, magis quàm de verbis, laborantis.* Cicer. Orator. c. XXIII.

AVER-

AVERTISSEMENT.

LE Sr. *Jean Frederic Bernard*, qui donna il y a quelque tems au Public *les Mémoires du Cardinal de Rêts*, & qui les a encore sous la presse, a publié d'autres Mémoires du même tems, & qui le concernent, en grande partie. Ce sont *les Memoires* de *Mad. de Nemours*, & ceux de *Mr. Joli*, Conseiller au Châtelet. On n'avoit jamais si bien connu les intrigues & les brouilleries, qu'il y eut sous le Ministere du Cardinal *Mazarin*, que depuis l'impression de ces Mémoires.

TABLE des ARTICLES.

MAI & JUIN 1718.

Eloge de feu Mr. BERNARD, *Auteur d'une grande partie des Nouvelles de la* R. D. L. 289
Projet d'une nouvelle Edition des Oeuvres de S. CHRYSOSTOME. 309
Recueuil general des Pieces. touchant l'affaire des Princes LEGITIMES *&* LEGITIMEZ. 329
Methodus Plantarum Genuina CHRIST. KNAUT. 376
Hiſtoire Botanique de Mr. GARIDEL. 384

TABLE ALPHABETIQUE

Pour les six premiers Mois de l'An 1718.

A.

A *Lexandre* II. Pape. 221
Aloé, remarques sur cette plante. 389
Amour de Dieu, remarques sur cette matiere. 148. *& suiv.*
Appellation au siege de Rome. 16
Arles, Concile tenu en cette ville. 15

B.

Baptême, quand administré. 22 *& suiv.*
Bâtards légitimez, s'ils peuvent succeder à l'autorité Souveraine en France. 329 *& suiv.*
Benoît IX Pape. 230
Bernard (*Jaques*) son Eloge. 289

C.

Canonizations solemnelles, quand elles commencerent. 228
Chapitre, controverse sur les trois Chapitres.

pitres. 27 & suiv.
Chrysostome, nouvelle édition des Oeuvres de ce Pere, par les Bénédictins à Paris. 309. & suiv.
Clarke (Samuel) sa dispute avec M. *Leibnitz*. 44. & suiv.
Cloches, quand inventées. 32. 227
Constantinople, I. Concile tenu en cette ville. 18 & suiv.
Constantinople, Concile IV tenu en cette ville. 221
Constantin Pogonat. 25
Cousins, mariages entre Cousins déclarez incestueux, par le Pape. 231
S. *Cyprien*, son opinion sur le Baptême des Héretiques. 13

E

Elvire, canon particulier du Concile tenu en cette ville. 32 & suiv.
Enfans, remarques sur leur éducation. 240 & suiv.
S. *Etienne* Pape, son opinion sur le Baptême des Héretiques. 13
Eutrope, remarques sur une version Françoise de cet Auteur, avec des notes. 250 & suiv.
Excommunications, mépriſées au commencement du XII. Siecle. 234

F.

Fenelon (Archevêque de Cambrai) ſes remarques ſur la Rhétorique. 113
Formoſe Pape. 223

G.

Gelaſe, ſa definition ſur les Livres Canoniques. 24
Gregoire le Grand. 30 & *ſuiv.*
Gregoire V. Pape. 228 & *ſuiv.*

H.

Hildebrand Pape. 272
Honorius Pape. 31 & *ſuiv.*

I.

Iconoclaſtes. 76
Jean VIII. Pape. 222
Jean XV. Pape. 228
Jean le Jeûneur, Evêque de Conſtantinople. 29
Jeanne, Papeſſe, qui ſont les premiers Auteurs de ce qu'on en dit. 209 218
Images, de quel droit on les honore. 37. 215
Indulgences, leur antiquité quelle. 217
Innocent II. élu Pape, par les ſeuls Cardinaux. 237
Inveſtitures, querelles là-deſſus. 236

K.

Kermès, description de cet Insecte. 391 *& suiv.*

L.

LEgats des Papes, leurs desordres au XII. Siecle. 235
Leibnitz (G. L.) sa dispute avec Mr. le Dr. *Clarke*. 44 *& suiv.*
Légitimation des Bâtards, si elle peut leur donner le droit de succeder à la Couronne de France. 339
Leon III. Pape, miracle prétendu fait en lui. 210. accusé & absous. 211.
Leon IV. miracle chimerique, qui se fit en sa faveur. 217
Leon l'Isaurien livré à Satan. 78
Liberius Pape, sa chute. 18
Liberté, remarques sur cette matiere. 72.
Liberté des Etats. 90 *& suiv.*
Louis XIV. légitime ses fils naturels, & les déclare successeurs de la Couronne, après les Princes légitimes. 330. Son Edit & sa Déclaration révoquez. 359 *& suiv.*

M.

Marozie Courtisane, son credit à Rome. 225

Monothelites, leur Hereſe. 32 *& ſuiv.*

N.

Nicée, ſi le Pape préſida à ce Concile. 16

Nicolas I. premier Pape couronné. 219.
ſon éloge, par *Reginon*. 220

Noël n'a pas toûjours été célebré un jour fixe. 167

Nord, voyages faits de ce côté-là. 232 *& ſuiv.*

O.

Onction, extreme-onction, quand adminiſtrée au IV. Siecle. 14

P.

PApes, leur Hiſtoire. 7. 208. à qui appartenoit le droit de les conſacrer. 8. Sujets papables. 9.

Papes, ſi les puiſſances ſeculieres peuvent ſe mêler de leur élection. 21

Papes, leur élection confirmée par les Empereurs. 213 *& ſuiv.*

Paſchal II. Pape. 234 *& ſuiv.* 224

Patin (*Gui*) bons mots de cet Auteur, dans les deux derniers Volumes de ſes Lettres. 265. *& ſuiv.*

S. *Pierre*, s'il a été à Rome. 11

Plantes, remarques ſur la maniere de les divi-

diviſer en genres & en eſpeces. 377.
Hiſtoire de celles qui naiſſent aux environs d'Aix en Provence. 384 & ſuiv.
Poëſie Paſtorale, remarques ſur cette matiere. 124 & ſuiv.
S. *Ponce*, ſes Actes fabuleux. 12

Q.

Queſtionneurs, remarques ſur cette ſorte de gens. 84 & ſuiv.

R.

REformation défendue contre l'Egliſe Romaine. 190 & ſuiv.
Richelieu, choſes concernant ce Cardinal. 96 & ſuiv.
Rois jugez par les Papes. 216

S.

S*Alomon*, nom employé dans les dates, du tems des Antipapes. 226
Satan, livrer à Satan. 38
Secret, Diſcipline du ſecret dans l'Egliſe. 19
Serge III. Pape. 225
Signatures avec le vin Euchariſtique, mêlé dans l'encre. 34
Silveſtre II. Pape. 229
Symmaque Pape. 25

T.

Théodoric oppoſé à la perſecution. 26
Treuga Dei, ce que c'étoit. 232

V.

Vanini (*Lucilio*) diverſes choſes concernant cet Athée. 79 *& ſuiv.*
Vigile Pape. 27
Urbain II. Pape. 233

Z.

Zoſime Pape. 20

FIN.

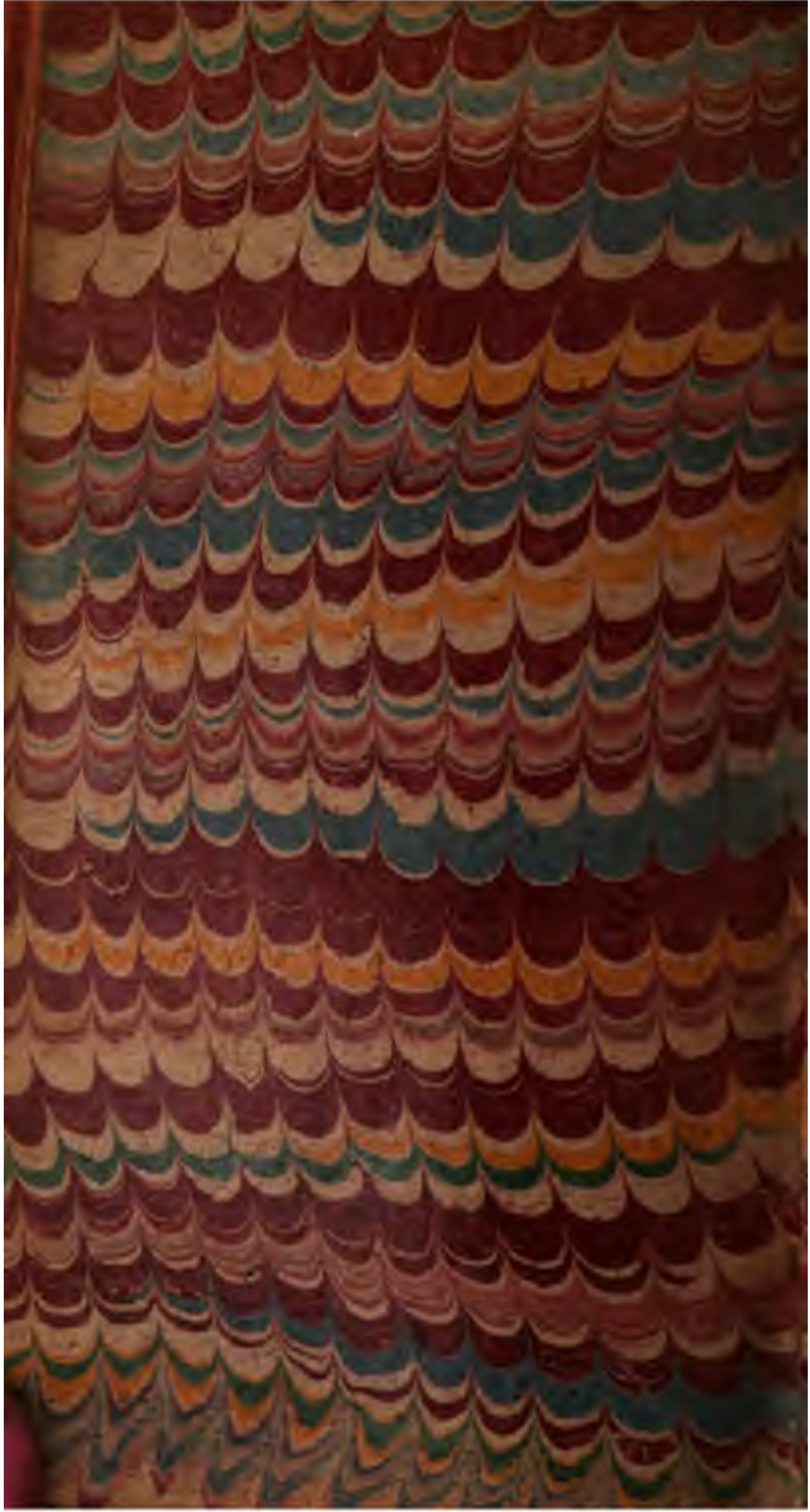

3 9015 06512 4813

A 560179